r Hist
M

MERCURE BRITANNIQUE;

OU

NOTICES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

LES AFFAIRES DU TEMS.

Seconde Année.

179088.
27. 3. 23

PAR

J. MALLET DU PAN.

VOLUME IV.

Orientia tempora notis
Instruit exemplis. HOR.

A LONDRES

DE L'IMPRIMERIE DE W., ET C. SPILSBURY, SNOW-HILL,
ET POUR LE CONTINENT.

Se trouve chez *Fauche*, et Co: à *Hambourg*, et chez les Libraires de *Vienne*, *Berlin*, *Frankfort*, *Leipsic*, et chez *Andreola* à *Venise* Rüe de S. *Fantin*.

MDCCXCIX.

MERCURE BRITANNIQUE.

N.° XXV.

25 SEPTEMBRE, 1799.

INTRODUCTION.

LORSQU'IL y a un an nous entreprîmes cet Ouvrage, il ne restoit plus en Europe que deux grandes Puissances, à qui la République Françoise n'eût pas fait poser les armes par des victoires ou par des traités. Aucun Empire moderne n'avoit joui & plus abusé d'une semblable fortune. A la force réelle que lui donnoient l'étendue de ses usurpations, & le despotisme de ses alliances, elle unissoit celle de l'effroi dont elle avoit pénétré la plupart des Nations,

des préjugés publics sur les causes invincibles de sa prospérité, & de l'inflexible entêtement de ses prosélytes qui, désabusés, malgré eux, sur sa rectitude & ses principes, accordoient à ses triomphes l'affection que leur conscience commençoit à refuser à ses doctrines. Entre des Gouvernemens incertains & des Gouvernemens abattus, celui de France n'avouoit qu'une crainte, celle de ne pas précipiter assez tôt l'assujettissement des Etats auxquels il se vantoit de permettre de respirer.

L'Europe est sortie de cet abîme comblé de cadavres, & non fermé. Peu d'époques de l'histoire ont offert l'exemple d'une aussi rapide & aussi complette instabilité. Lorsqu'on observe le nouveau génie & le champ immense de la guerre, de si vastes moyens d'attaque & de défense, ce développement d'armées combinées formant une chaîne contiguë au travers des espaces, des fleuves, des montagnes, & paroissant opposer des difficultés presque insurmontables aux grandes conquêtes, on s'étonne d'avoir vu dans un intervalle si court la destinée de plusieurs grands Peuples changer de face encore une fois.

A la stupeur & à l'abattement qui venoient de saisir le Continent, nous opposâmes des espé-

rances & des ressources. Reconnoître les unes & les autres, c'étoit déjà réduire son danger. Deux fondemens de courage restoient encore entiers; l'événement en a prouvé la solidité.

Avec du génie, de la prévoyance & de la mesure, le Directoire François eût replongé l'Europe dans le sommeil: sa politique auroit tendu à lui inspirer quelque sécurité, à lui montrer le terme d'une ambition qu'on avoit vainement combattue les armes à la main, & qui, rassasiée de troubles & d'invasions, accordoit aux autres la sureté qu'elle avoit conquise pour elle-même. Nombre d'illusions dans l'Etranger alloient au-devant de cette hypocrisie; mais la République Françoise est encore plus propre à faire des victimes que des dupes.

Le caractère de son régime & de ses régisseurs rassurèrent les observateurs contre les dangers de sa modération. L'aimant cessera d'attirer le fer, avant qu'un Gouvernement construit & administré comme l'étoit celui de France, puisse composer avec ses passions nécessaires, accorder quelque chose à la justice, respecter d'autres droits que celui de la force, modérer l'impétuosité d'une audace triomphante, se défendre des égaremens de la présomption & de la colère, & terminer une révolution intermina-

ble, tant qu'il reste au-dehors un pouce de territoire à dénaturer & à désoler.

Ainsi les excès même de la Révolution en formoient le correctif; ainsi le naturel & la position de ses conducteurs forçoient l'abus de leur puissance; à cet abus étoit attaché le salut de l'Europe. L'ancien Directoire a été notre premier libérateur.

En second lieu, ni ses embûches, ni ses victoires n'avoient ébranlé deux Puissances unies, autour desquelles les Etats chancelans pouvoient se rallier, & dont l'exemple, l'activité, les secours, servoient à la fois de guide, de consolation & de centre, à quiconque reprendroit les armes : l'une presque inaccessible par son éloignement & par ses forces militaires; l'autre invulnérable derrière ses remparts maritimes, encore intacte dans tous ses établissemens, moins fière de son opulence publique que de l'emploi qu'elle savoit en faire, redoublant d'énergie à mesure que les courages mollissoient ailleurs, & défendue par le triple bouclier de la puissance, des lumières & de l'esprit public. Tant que la France ne parvenoit pas à dominer l'Angleterre & la Russie, l'indépendance des autres Etats menacés conservoit deux ancres, sur lesquels leur résistance pouvoit se former & s'affermir.

Il n'y avoit donc encore de perdu que des Etats d'une importance secondaire, & sur-tout que la tête des déclamateurs & des hommes foibles, qui représentoient le monde comme arrivé au jour du jugement dernier, & dont l'astrologie politique prédisoit à l'Europe une ruine inévitable, par les conquêtes sans obstacle d'une révolution immortelle.

Lorsque le mémorable affaire d'Aboukir eut rompu l'enchantement, la raison vulgaire pouvoit faire supposer que, le Gouvernement de Paris perdant sa meilleure armée, l'élite de ses forces navales, &, par cette extravagante expédition venant de rallier contre lui la Porte Ottomane à la Russie, ménageroit l'Empire & l'Empereur d'Allemagne. L'un n'avoit cessé de lui témoigner des dispositions conciliatrices; l'autre épuisoit à Rastadt jusqu'à son honneur pour obtenir une paix aussi ridicule que funeste.

Au lieu de radoucir son arrogance & de cacher ses prétentions, le Directoire persévéra dans ses outrages: se confiant au système d'épouvante par lequel il pensoit avoir glacé le Continent, il fait ordonner par ses Conseils une levée de deux cents mille hommes, afin que personne ne doute de l'obstination de ses entreprises. Deux Monarchies lui avoient échappé en Italie; il

les renverse: non content d'avoir mis en fuite le Roi de Naples, il le chasse de ses Etats; & au lieu de le désarmer à jamais lui & l'Empereur son gendre, en lui rendant la paix, il transforme en République révolutionnaire ce Royaume anéanti. La ruine du Roi de Sardaigne ne lui coûte qu'un guet-à-pans, que le mensonge d'une manifeste.

Si de simples particuliers conduisoient leurs affaires avec un semblable esprit, un tribunal de famille les mettroit à l'interdit. Si le Ministre d'un Monarque le précipitoit dans les conséquences de desseins pareils, on feroit tomber sa tête comme celle d'un ennemi de l'Etat. Tous les Républicains de France applaudirent cependant aux heureuses hardiesses du Directoire; ils n'ont apperçu ses torts que lorsque la fortune des armes a puni ses attentats.

Leçon nouvelle & aussi inutile que tant d'autres, pour confirmer que le sort des Empires est attaché au génie de ceux qui les gouvernent! *Fontenelle* plaçoit l'équilibre de l'Europe, non dans les traités, mais dans la balance à-peu-près égale des sottises mutuelles. Le Gouvernement François a réparé celles qu'on reprochoit à ses ennemis. Puisse l'expérience les garantir du malheur de lui rendre le même service!

Quel

Quel qu'ait été le motif des temporisations de l'Autriche, durant cette grêle d'insultes, de provocations, de révolutions, dont les Ministres François fatiguoient l'immobilité de sa patience, l'événement a prouvé qu'elle n'entendoit pas supporter plus long-tems une situation aussi critique. Ses armées recrutées prenoient une face nouvelle, on réparoit toutes les brêches à la discipline; on animoit dans les troupes le zèle, l'ordre & la confiance; on disposoit les cantonnemens de manière à faciliter, au moment donné, des réunions de forces inattendues. Enfin, l'impatience & l'inquiétude du Directoire ayant considéré comme des auxiliaires offensifs, ces Russes accourus pour défendre les Etats de l'Empereur, la guerre se fit.

Elle a trompé l'attente de ses auteurs; elle a passé même l'espérance de ceux qui l'envisageoient, avec raison, comme la dernière ressource de l'Europe.

Autant que la distance des lieux, les exaggérations fabuleuses des nouvelles publiques, & la rareté des informations étrangères dignes de créance, ont pu nous le permettre, nous avons recueilli les premiers & les principaux traits de cette scène, dont les événemens frappent l'ima-

gination, & consolent du passé, sans éclairer encore le douteur réservé sur l'avenir.

Ce n'est pas seulement deux cents lieues de territoire, protégés par des armées, par les plus importantes forteresses, & délivrés en moins de tems que n'en absorboient autrefois la conquête de quelques arpens en Flandre ou en Allemagne ; ce n'est pas seulement des trônes rétablis, des colonies révolutionnaires renversées, des Peuples rendus à leurs anciennes loix, qui fixent l'attention sur ce tableau.

Il a fait évanouir les prestiges auxquels la République Françoise dut, sinon sa conservation, du moins sa grandeur, & l'affaissement sous le quel plioit l'Europe aujourd'hui relevée. On ne croira plus désormais qu'il suffit de commander des armées révolutionnaires pour assujettir la terre ; que des *Rewbell* & des *Merlin* doivent nécessairement ensevelir sous la profondeur de leur habileté, les Couronnes & les Sénats, les Institutions & les Nations. On ne croira plus à la puissance irrésistible, ni à la magie secrette des perturbateurs du monde. Le Gouvernement François perd la considération qu'accorde le vulgaire à la violence heureuse, & cette renommée qu'assurent les succès de l'audace, pris

pour l'ouvrage du talent. Il perd l'opinion de crainte répandue par la fortune passée de ses entreprises; il perd celle de confiance qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, lui assuroit les factieux & les agitateurs.

Voir à la fois décliner l'autorité des dogmes de la Révolution, ses armées battues, ses créations extérieures anéanties; rapprocher de ce spectacle tant de fanfaronnades antérieures, ces élans multipliés d'une présomption en délire, cet arbitrage des destins de l'Univers attribué a la République Françoise par ses Chefs, par ses orateurs & par ses prosélytes; enfin, un *Merlin* prononçant avec solemnité l'année dernière que la chûte des Rois *justifieroit la Providence;* un pareil contraste se représentera difficilement deux fois.

Desirons que ces éblouissemens de la prospérité ne passent point du Directoire chez ses ennemis. Humiliée, appauvrie & vaincue, la France n'est encore ni abattue, ni même découragée par ses revers: il seroit aussi téméraire de méconnoître l'intervalle qui nous sépare encore de l'anéantissement de son régime, que de revoquer en doute la possibilité de cette subversion.

Nier les obstacles, c'est aller au-devant des

désastres: s'en effrayer avant de les avoir constatés & mensurés, cette foiblesse ne déconcertera jamais les plans d'un Homme de Guerre & d'un Homme d'Etat.

La République Françoise est bannie de la moitié des territoires qu'elle avoit soumis à ses armes & à ses impertinences anarchiques. Ceux qui se plaignent qu'on n'a rien fait encore, & ceux qui se flattent que le chemin est libre pour tout faire, ont perdu le souvenir du passé.

La France se trouve rejetée dans la crise où elle avoit enveloppé l'Europe: elle s'y trouve avec des désavantages pires que ceux qu'elle fit disparoître en 1794; mais ses frontières encore intactes seront-elles abordables & abordées avant l'ouverture d'une seconde campagne? Où tendra la prolongation de la guerre? Y aura-t-il harmonie entre les Puissances combinées sur ses opérations & sur son terme?

L'hiver améliorera-t-il ou non la situation si critique, & non désespérée, où la République s'est précipitée dans son intérieur comme au-dehors? — Les Gouvernemens qu'elle a ralliés contre ses usurpations, le seront-ils également contre sa nature & son existence? Mesureront-ils du même œil les conséquences d'une paix qui, la réduisant à ses anciennes limites, sem-

bleroit la réduire à l'impuissance de troubler sitôt la tranquillité des Nations; & les conséquences d'une guerre infructueuse, portée au sein même de cet Empire pour y rétablir la Monarchie? Enfin, les causes intestines de sa dissolution auront-elles plus d'énergie, que le lien des États confédérés n'aura de solidité & de durée? Y aura-t-il concours ou opposition, entre la force extérieure qui menace le siège de la Révolution, & la force des conjonctures qui en ébranlent la stabilité en France même?

Tant & de si grands problêmes sont, heureusement pour nous, étrangers à l'objet de ce Recueil. Que d'autres les décident dans les accès de leurs passions & de leurs espérances; qu'ils fixent la méditation des Gouvernemens: notre tâche se borne à suivre les progrès de leur solution, & à la raconter.

Commençons par récapituler le cours des événemens, en le reprenant à l'époque où nous le laissâmes le mois dernier, c'est-à-dire aux suites de la bataille de la Trébie.

NOTICES DES PRINCIPAUX FAITS DE LA CAMPAGNE DANS LE COURS DU MOIS D'AOÛT, ET JUSQU'AU MILIEU DE *Septembre*.

IL est si difficile de démêler le vrai du faux dans ces rélations, toujours prophétiques & ampoulées, que la plupart des narrateurs publics ajoutent au récit pur & simple des combats, qu'après la défaite du Général *Macdonald* sur la Trébie, nous anticipâmes sur les conséquences de cette action, en leur attribuant plus d'étendue qu'elles n'en eurent.

L'Italie antérieure fut sauvée une seconde fois; les immenses avantages des Alliés furent préservés; l'investissement de Tortone maintenu, les sièges d'Alexandrie & de Mantoue mis à l'abri des diversions & assurés; la possession presque entière du Piémont garantie; la délivrance de la Toscane, de la République de Lucques & des Fiefs Impériaux, rendue inévitable: les François furent confinés sur le territoire de l'Etat de Gênes.

Mais les pertes du Général François, & les échecs de sa retraite, n'empêchèrent point la

réunion de la plupart de ses division à l'armée principale, toujours commandée par le Général *Moreau*. Un autre corps se maintint dans la rivière du Levant. Loin de méditer une dernière retraite, & de craindre pour ses communications avec la rivière du Ponent & le Comté de Nice, *Moreau* s'affermit dans la forte position qu'avoit occupé *Buonaparte* en entrant en Italie, & qui, de Savone & Vado, se prolongeoit dans les Apennins & derrière la Bormida, jusqu'à Milesimo.

Pendant qu'il s'occupoit à rétablir son armée, à la concentrer, & à réunir les détachemens qui lui étoient expédiés de l'intérieur, le Maréchal *Suwarof* se bornant à pousser les sièges d'Alexandrie & de Mantoue, n'entreprit aucune opération, soit contre la Bocchette garnie & défendue, soit contre les positions même du Général ennemi. Gênes & son territoire portoient le poids accablant de la présence des François & de leur alliance. Nul moyen d'en secouer le joug: on étoit condamné à le servir, à attendre & à craindre les nouveaux événemens qui fixeroient le déplorable sort de la République.

Moreau, à l'activité, à la patience, au courage & à la popularité militaire duquel, le Directoire devoit de conserver encore une armée

d'Italie, venoit d'être nommé au commandement de celle qu'on assembloit en Alsace. Soit que sa foiblesse relative ou la prudence lui eussent interdit de rien entreprendre, Alexandrie & Mantoue tombèrent sans qu'il pût tenter aucun effort, la reddition de ces deux places précéda de peu de jours l'arrivée de son successeur le Général *Joubert*, qui, au commencement d'Août, vint hériter de la conduite, des embarras, des inquiétudes, & des dangers de l'armée.

La citadelle d'Alexandrie avoit capitulé le 21 Juillet, après sept jours de tranchée ouverte: cette place attaquée sous la direction du Général Comte de *Bellegarde*, étoit défendue, cependant, par un des meilleurs Officiers, un des Républicains les plus sûrs de l'armée Françoise, le Général *Gardanne;* mais sa garnison, beaucoup trop foible pour l'étendue & l'insalubrité de la forteresse, se trouvoit réduite à 2500 hommes.

On étoit à peine informé de cette prompte reddition, que celle de Mantoue vint renouveler l'étonnement, & combler l'attente publique. Ce formidable boulevard, à la possession duquel l'Autriche attachoit une telle importance, que le Général *Kray*, chargé de la conduite du siège, avoit ordre de le poursuivre sans intervenir dans aucune opération de la grande armée, quels que fussent

fussent ses besoins, ce Mantoue, où le Général de *Wurmser* termina si glorieusement sa carrière militaire, & dont le remparts ne s'ouvrirent à *Buonaparte* que par la famine & la mortalité, capitula le 28 Juillet.

L'ouverture de la tranchée, devant le corps même de la place, avoit commencé le 14 précédent; mais les postes extérieurs étoient tous emportés: quinze jours d'un feu immense d'artillerie, & d'assauts livrés à plusieurs des ouvrages, suffirent à réduire la garnison. Il y a trente ans qu'une forteresse du troisième ordre coûtoit plus aux assiégeans.

La politesse mutuelle qui accompagna la capitulation, les termes avantageux accordés à la garnison qui obtint de retourner en France, un article particulier qui pouvoit être également considéré ou comme une faveur, ou comme une sureté, & suivant lequel l'Etat-Major de la place demeuroit prisonnier pour trois mois dans les Etats de l'Empereur, enfin, la rapidité du dénouement, firent soupçonner l'intégrité du Commandant François *Foissac-Latour*. Dans sa patrie sur-tout le Gouvernement & les Jacobins pour lesquels il n'y a jamais de revers nécessaire ou naturel, crièrent à la trahison.

Aucune preuve quelconque n'a justifié cette

accusation. L'activité incomparable & les talens du Général *Kray*, l'intrépidité de ses troupes, la perfection où l'artillerie Autrichienne est parvenue, l'usage prodigieux de cet arme durant le siège, en expliquent la promptitude. Elle est une nouveauté sans doute; mais une nouveauté produite par des moyens connus, dont l'accroissement & le développement ont rendu, au bout d'un tems donné, l'attaque des villes fortes irrésistible. Le calcul des sièges est aujourd'hui une opération mathématique. Tous remparts doivent s'écrouler sous le feu des batteries multipliées qui, éteignant par sa supériorité celui de l'ennemi, le force aussitôt à livrer la ville qu'il défend aux horreurs du bombardement, de la destruction & de l'assaut. Ainsi, désormais, les places fortes qui sont des villes dont il faut épargner la conservation & les habitans, ne seront plus des forteresses suffisantes. Il faudra changer le système des places de guerre, comme on a changé celui de la tactique, & s'enfermer dans des citadelles isolées & casematées, dont les garnisons pourront attendre la ruine de la dernière pierre, avant que d'ouvrir leurs portes.

Il est sensible que, soit pour sauver une aussi belle propriété que Mantoue, & pour accélérer

sa reddition, le Général Autrichien dût se montrer facile sur les termes de la capitulation. Sept mille sept cents hommes composoient alors la garnison; deux mille étrangers, Cisalpins, Suisses, ou déserteurs Autrichiens, s'y trouvoient confondus, & ont suivi les drapeaux du vainqueur; cinq mille François ont regagné leur patrie.

La célérité de ces deux sièges nuisoit essentiellement aux plans du Général *Joubert*, & fit évanouir une partie de ses espérances. Il avoit besoin de plus de tems encore pour réorganiser son armée, pour aguerrir la masse des conscrits qui l'avoient jointe, pour recevoir de nouveaux secours, & entr'autres celui d'une diversion de l'armée des Alpes, formée en Dauphiné & en Savoie par le Général *Championnet*.

Vingt mille hommes, d'ailleurs, alloient être rendus à l'armée active du Maréchal *Suwarof*; mais ce renfort étoit à peine parti de Mantoue; il importoit aux François de prévenir sa réunion à la grande armée. *Joubert* se décida à prendre lui-même l'offensive, & à hasarder une bataille pour secourir Tortone.

Ces forces Françoises qu'on nous avoit dépeintes dans un état voisin de l'anéantissement, qu'on avoit si souvent, depuis un mois, dissoutes,

dispersées, fait rétrograder sur le Var, s'élevoient à plus de 40 mille hommes. Les Alliés, avec lesquels le Général *Kray* forma sa jonction le 12 Août, l'emportoient par le nombre, par la qualité des troupes, par l'émulation, par le souvenir de leurs victoires. *Joubert* ne s'en remit pas moins à sa fortune, & à l'espérance d'éloigner l'armée confédérée en l'attaquant.

Peu de jours avant l'engagement, son aile gauche s'avança de Millesimo, passa la Bormida, déposta d'Acqui le Général *Bellegarde*,, & s'établit sur l'Orba dans la plaine d'Alexandrie. Ces mouvemens ne laissant aucun doute sur les desseins de *Joubert*, le Maréchal *Suwarof* rapprocha ses divisions, & marcha le 13 à l'ennemi, qui venoit de pénétrer jusques dans Novi.

C'est sur la chaîne des hauteurs en arrière de cette ville, que, le 15, l'armée Françoise se préparoit à livrer bataille, lorsqu'elle fut prévenue, nonobstant l'avantage de sa position, par un Chef qui ne compte guères les difficultés, & qu'on ne ralentit point par la logique des temporisations.

Les François reçurent l'attaque avec une opiniâtre fermeté. A trois reprises ils repoussèrent l'aile droite & le centre des armées Impériales: inébranlables dans leur position, ils soutinrent avec valeur les efforts d'une valeur

égale; jusqu'à l'après-midi, ils purent se croire victorieux. La perte des Alliés, sur-tout chez les Russes, surpassoit la leur; mais leur aile droite que commandoit le Général *Moreau*, demeuré sous *Joubert* par un dévouement aussi rare qu'exemplaire, seconda mal le reste de l'armée. Le Général *Mélas*, à la tête des grenadiers Autrichiens, parvint à la tourner. *Joubert*, mortellement blessé, avoit quitté le commandement; cette perte commença la confusion & le découragement. Les hauteurs furent emportées, le champ de bataille abandonné, la victoire assurée aux Alliés; dix ou onze mille morts ou blessés de part & d'autre payèrent la gloire & l'avantage de la journée.

Les deux partis ont foiblement varié dans leurs relations des circonstances & des effets de cette action. Pour la première fois les François ont avoué leur défaite; ils pouvoient le faire sans honte. Les Alliés n'ont poit dissimulé à quel prix ils avoient triomphé. En se dégageant des amplifications ridicules des nouvellistes, puissans amateurs de carnage, il paroît constaté, par les rapports officiels, que la perte des Autrichiens s'est élevée à 5600 hommes tués, blessés ou prisonniers: celle des Russes n'a point été produite; elle passe pour avoir été, propor-

tionnellement au nombre, supérieure à celle de leurs Alliés, aucun Russe n'ayant voulu ni se reculer ni se rendre. — L'ennemi a laissé plus de 5000 hommes hors de combat sur le théâtre de sa résistance; mais au moins autant de prisonniers entre les mains du vainqueur. Le Général en chef tué; les Généraux de division *Perignon* & *Grouchy*, les Généraux de brigade *Colli* & *Partouneau*, pris; 30 pièces de canon enlevées, ont constaté l'étendue de la victoire.

A Paris, les Jacobins s'en emparèrent comme d'un avantage de parti, & en exaggérèrent le désastre. Eux seuls ont refusé justice à la mémoire de *Joubert*, dont ils redoutoient les sentimens, l'indépendance, l'attachement à la Constitution. Le Général a emporté les regrets de son armée, du Gouvernement, des cabales les plus opposées, des *Modérés* sur-tout qui lui supposoient des intentions secrettes.

Cet événement a, sans doute, produit à Vienne toute la sensation que méritoit un succès si important & si vivement disputé; mais on a remarqué, non sans quelque surprise, la sécheresse avec laquelle la gazette de la Cour a désigné la participation des Russes, & de leur illustre Général, dont la tête & la conduite ont

tenu probablement plus de place dans la journée du 15 Août, qu'elles n'en occupent dans le récit officiel.

Voilà la cinquième des batailles plus ou moins générales, qui, en cinq mois, ont puni la République Françoise, de trois ans de déprédations, d'outrages & de tyrannies, en lui arrachant le sceptre sanglant de l'Italie où cent mille de ses soldats ont trouvé leur tombeau; où elle féconda la semence de tous les vices, où ses crimes ont rencontré plus d'apologistes que d'imitateurs, où sa corruption originelle s'est en quelque sorte perfectionnée; où, sous le nom de commissaires, d'agens, de hérauts de la raison, d'architectes de liberté, des loups affamés ont surpassé ceux du moyen âge.

Il n'y a guères pour le public sensé qu'une manière de juger des batailles, savoir, par leurs résultats. Ce font les résultats qui immortalisèrent les journées d'Arbelles, d'Actium, d'Azincourt, d'Hochstedt, en changeant la face d'un empire, ou en fixant le sort d'une campagne. Jusqu'à la date du 1er de ce mois, la victoire du 15 Août ne présentoit pas des suites aussi étendues, des avantages aussi immédiats, que celles qui antérieurement illustrèrent les armes des Alliés en Italie. Les positions respectives

ont peu varié; les François, revenus de leur première consternation, conservoient leur ancienne ligne; M. de *Suwarof* paroissoit occupé des dispositions nécessaires pour la leur faire perdre, pour forcer, les avenues de Gênes, soit par la Bocchette, soit par la rivière du Levant où le Général *Klenau* faisoit de grands progrès; enfin, pour investir Coni, & former le siège de cette place.

Les gazettes d'Italie, copiées par celles d'Allemagne, ont annoncé l'abandon de la Bocchette, la reddition de Gênes, & la retraite des François; ces feuilles écrivent habituellement au futur l'histoire du présent: prenant les villes au moment où l'on ouvre la tranchée, forçant les défilés toutes les fois qu'on médite de les forcer, faisant disparoître sous des paragraphes des armées qui ressuscitent pendant que le gazetier raconte son fagot, & tenant toujours notre curiosité en haleine par un journal d'anticipations, leurs derniers récits méritent peu de créance, & d'autant moins qu'aucun avis officiel ne les légitime encore.

L'Italie sera-t-elle entièrement purgée des François avant l'issue de la campagne? Ses libérateurs en sortiront-ils pour franchir les Alpes ou le Var? Qui répondra à ces questions? Ni

les

les Généraux, ni les Ministres sages ; mais le dernier griffonneur politique n'en sera point embarrassé.

Le Général *Championnet* succède à *Joubert* dans le commandement. Avec l'armée dite des *Alpes*, qu'il avoit sous ses ordres, il projeta, vers la mi-Août, une diversion liée aux projets du Général *Joubert*. Quelques-uns de ses détachemens pénétrèrent jusqu'à la vallée de Suze, descendirent le petit St. Bernard, & menaçoient le Haut Piémont. — La défaite de Novi a arrêté ces mouvemens. Les deux armées ont, dit-on, l'ordre de se réunir ; elles formeroient ensemble environ 50 mille hommes. C'est à exécuter & à prévenir cette jonction qu'auront été employés, probablement, les premiers efforts des deux partis.

Si, de ce théâtre où l'attaque & la résistance préparent de nouveaux événemens, nous redescendons vers l'Italie méridionale, nous y voyons expirer les derniers restes de cette domination désolatrice, dont le souvenir demeurera dans le souvenir des Peuples, comme celui des pluies de sauterelles, de la peste noire, & des tremblemens de terre.

La défaite de *Macdonald* dans le Plaisantin & sa retraite sur Gênes, ouvrirent la Toscane

aux Alliés. Quelques détachemens François, égarés dans ce grand Duché, y furent incessamment poursuivis, battus & enfermés, par le concours des Peuples insurgés & des Autrichiens qui les soutenoient. Florence évacuée sans désordre, l'ennemi se replia sur Livourne, où, privé d'issue, une capitulation termina les embarras de sa situation désespérée. A son exemple, les foibles garnisons abandonnées en divers lieux de la Toscane mirent bas les armes. Lucques & son territoire recouvrèrent sinon leur ancienne liberté, du moins le bienfait d'être délivrés de ses ravisseurs.

Il est digne de remarque, que, dans les contrées où la Révolution Françoise n'a point eu le tems de prolonger ses racines, la vertu publique & le courage des Peuples, seulement effleurés par ses influences, se sont déployés avec énergie. Ainsi, le Piémont & la Toscane, subjugués depuis six mois, se distinguerent par des soulèvemens spontanés, & par leur dévouement à leurs premières loix.

Au contraire, Rome, ses Provinces, la Lombardie, la Suisse, affaissées par des insurrections malheureuses & prématurées, plus longtems attaquées dans leur morale & leurs habitudes par le séjour des François, par leur exem-

ple, & par leurs innovations, ont montré beaucoup moins d'unanimité & de vigueur à concourir à leur restauration.

Qui s'en étonneroit? Les révolutions violentes, celles même contre lesquelles les Nations manifestent leur antipathie, finissent par briser le ressort des ames fortes, & par pervertir les inclinations & les idées des ames communes. On résiste à l'oppression, elle redouble & frappe: l'extermination des premiers martyrs de l'amour de la patrie épouvante le reste de la Nation; bientôt les esclaves forcés deviennent des esclaves volontaires; il ne subsiste plus qu'un sentiment, le desir du repos; plus qu'un moyen d'obtenir sa tranquillité, la soumission.

L'Etat de Naples a participé de ces deux situations opposées: il a renfermé un assez grand nombre de *rebelles* à la Révolution, & beaucoup de ses adorateurs; sur-tout dans les conditions relevées. On y a vu à la fois des résistances opiniâtres au nouveau régime, & un zèle d'anarchie républicaine qui n'a fléchi dans la capitale, que devant la supériorité des canons & des baïonnettes.

En évacuant cette terre sulphureuse, le Général *Macdonald* en avoit confié quelques places à de foibles garnisons, soutenues par les

Jacobins nationaux armés, enrégimentés, & qui là, comme ailleurs, s'intituloient *Patriotes*. Quelques débris de l'armée Royale, rassemblés en Calabre avec des paysans de la province, marchèrent sur Naples aussitôt que les François s'en eurent éloignés. Cet armement étoit commandé par le Cardinal *Ruffo*, autrefois trésorier de la Chambre Apostolique, revenu ensuite dans sa patrie, & la défendant, le casque en tête, à l'exemple des *Rovère*, des *La Valette*, & d'autres Guerriers de l'Eglise militante.

Naples lui ouvrit ses portes, à la suite d'une capitulation que le Roi refusa ensuite de ratifier. Les Calabrais, moins accoutumés à vaincre qu'à détrousser les passans, traitèrent les Napolitains comme des caravanes de voyageurs. Les plus horribles excès de leur part contre quiconque fut soupçonné d'avoir servi la révolution, replongèrent Naples dans le deuil & l'épouvante. On a affecté de jeter un voile sur les scènes de cette époque; l'étranger ne les a même connues que par les récits de quelques Anglois qui en furent les témoins indignés.

Pendant ces épouvantables représailles, l'Amiral *Nelson* étoit arrivé à la rade. Un petit corps de troupes Angloises, unis à un détachement

de Russes & à quelques bataillons Suisses de l'armée Napolitaine, consommèrent successivement la reddition du fort St. Elme, de Capoue, de Gaëte, d'où les garnisons Françoises furent renvoyées dans leur pays sur leur parole.

Aucune action militaire de quelque importance n'a signalé cette reprise de possession. Peu de François eussent échappé à la juste vengeance des habitans, si les étrangers qui les chassoient n'eussent protégé leur existence. Parmi les bizarreries de cette contre-révolution, la plus extraordinaire est celle-ci. Ce Royaume de Naples qui, l'année dernière, avoit 40 mille hommes sous les armes, a dû principalement sa délivrance à un Amiral & à deux Capitaines de vaisseaux Anglois; à un Officier Russe, & à un Suisse, le Lieutenant-Général *Bourcard*; à des soldats de marine, à des matelots, à quelques foibles détachemens de troupes Russes & Britanniques.

De cette carte de l'Italie méridionale, dont chaque point est marqué par des ravages, par des destructions, par la dépopulation, par la misère, il ne reste plus à regagner que quelques lieux de l'Etat Ecclésiastique. Les détachemens de l'ennemi égarés sur sa surface, en ont déserté l'intérieur pour se refugier à An-

cône & à Civita-Vecchia, où les bandes révolutionnaires les ont suivis. Le siège de ces deux places ne peut être long & douteux: il terminera le cercle & les succès des opérations militaires dans ces contrées.

Reconquises la plupart sans une grande effusion de sang, il aura été plus aisé de mettre fin à leur assujettissement, qu'il ne le sera de les rendre paisibles & florissantes. Le sort de plusieurs Provinces demeure incertain, ou du moins inconnu. A quelle autorité sont-elles soumises? Conserveront-elles ou non leurs anciens Souverains? Nous remettons cette question au moment où nous aurons à traiter de l'état moral & politique de l'Italie.

Suisse & Allemagne.

Si la campagne d'Italie a justifié la renommée du grand Capitaine qui dirige les armées Impériales; si la continuité, la rapidité, l'enchaînement & le fruit des opérations ont surpassé la prévoyance des gens de l'art, & reporté aux frontières du Dauphiné les limites de

la Révolution, la guerre en Suisse a pris un tout autre caractère.

Il ne s'agit point ici de chercher les raisons de cette différence. Quelque curieux que soit cet examen, il interromproit le cours des notices militaires, & trouvera sa place dans un article subséquent; mais on ne peut s'empêcher de remarquer le contraste qu'a présenté cette campagne Helvétique, entre les préjugés publics qui, à son début, s'obstinoient à en méconnoître les hasards, & la lenteur des progrès auxquels se sont arrêtés les Impériaux.

Lorsqu'après divers combats sanglans, ils se furent établis entre le Rhin & la Limmat, les apparences sembloient les favoriser. L'armée ennemie diminuée, découragée, avoit besoin de renforts & n'en recevoit que d'imparfaits; elle avoit perdu ses positions dans les Alpes depuis les frontières des Grisons jusqu'au sommet du St. Gothard.

Confians dans leur prochaine délivrance, les habitans loyaux se disposoient à y concourir: les indices de fermentation se manifestoient; le Haut-Valais soulevé demandoit & attendoit des secours; cet ébranlement commençoit à se communiquer aux vallées des Alpes du Canton de Berne; les Cantons démocratiques, échappés

au joug, préparoient leurs contingens; les dispositions de la plus considérable portion de la Suisse, encore séparée de ses libérateurs par ses ennemis, inquiétoient ces derniers, obligés de contenir les résistances par des détachemens multipliés, & en divers lieux insuffisans.

On attendoit, on espéroit quelque grande mesure générale de ralliement entre ces petites Républiques sans centre, sans chefs, sans harmonie; on présumoit qu'un armement véritablement national, consacré à libérer la patrie, à défendre ses frontières, & lié ainsi à l'intérêt immédiat de tous, seroit encouragé, & mis en activité sous la protection de l'armée Autrichienne.

Mais cette levée patriotique ne s'étant point réalisée, le zèle se refroidit: l'incertitude & la défiance augmentèrent par la longue inaction des Impériaux; l'affabilité, la prudence, les ménagemens, le respect de l'Archiduc *Charles* pour l'indépendance du pays & même pour les torts de plusieurs de ses habitans, ne purent réparer la faute d'une première confiance abusive dans la facilité de l'entreprise. En Suisse, comme ailleurs, on s'étoit promis qu'au premier coup de canon tiré sur le territoire, la population presqu'entière sonneroit le

tocsin

tocsin sur les François. Ces illusions supposoient bien peu de connoissance des localités : lorsqu'on commence par se déguiser les difficultés d'un dessein quelconque, il est rare qu'on parvienne à l'accomplir.

Une grande partie des districts de la Suisse, occupés par les Autrichiens, se trouvoient être précisément ceux où l'esprit de la révolution avoit trouvé le plus d'alimens, où les anciennes autorités conservoient le moins d'influence, où des mécontentemens qui n'étoient pas tous injustes, ralentissoient les vœux en faveur de la restauration. — La légion des Emigrés Suisses, commandée par le Colonel de *Roverea*, faisant preuve chaque jour de bravoure & de dévouement, & recrutée sur les lieux après avoir essuyé dans plusieurs combats des pertes honorables; quelques centaines de montagnards armés dans trois des Cantons démocratiques pour la défense de leurs rochers; enfin, des cadres de régimens particuliers, soldés par la Grande Bretagne, & fort loin d'être levés, furent à-peu-près les seuls auxiliaires combattans qui secondèrent l'armée Impériale.

Nous traçâmes dans le tems la position qu'elle occupoit, après s'être rendue maîtresse de Zurich, & celle que lui opposoit l'ennemi.

Voici la ligne exacte & la répartition de ses forces, telles qu'elles existoient au milieu d' Août, avant les échecs qui précédèrent la retraite de S. A. R.

L'armée étendue depuis le Rhin jusqu'au St. Gothard & à la Fourche, se trouvoit divisée en quatre principaux commandemens. Le Général *Nauendorf*, à la droite, occupoit l'espace entre le Rhin & la ville de Baden. Le centre, sous les ordres de l'Archiduc, se prolongeoit de Baden jusqu'à Rapperschwill, vers l'extrémité orientale du Lac de Zurich; ses avant-postes disposés en avant des rivières de Sihl & de la Limmat. Plusieurs corps de cavalerie sur les derrières de cette ligne, en formoient pour ainsi dire une seconde, depuis Schaffausen jusqu'aux Grisons.

A la gauche, le Général *Jellachich* commandoit le corps d'armée qui, de Rapperschwill se prolongeoit par le Canton de Schwitz jusqu'à Brunnen sur le Lac de Lucerne, dont l'ennemi interceptoit la navigation. Les postes de cette gauche venoient se joindre, à Fluelen, à la quatrième position sous les ordres du Général de *Bay*, chargé de défendre le Canton d' Uri, & la vallée d'Urseren au centre du Mont Saint Gothard.

Ces quatre divisions, suivant la nature des lieux, se trouvoient très-inégales sous les rapports d'étendue, de force, & de moyens de subsistances. Les deux dernières avoient à défendre un territoire coupé de montagnes, de bois, de ravins, de mille sentiers escarpés par où l'ennemi pouvoit déboucher, & où les vivres très-rares ne pouvoient arriver qu'avec de grandes difficultés.

L'armée ennemie ressentoit moins ces désavantages. Son aile droite, postée depuis les frontières du Canton d'Uri, dans ceux d'Underwald, de Zug & de Lucerne, étoit plus voisine des secours, des subsistances, de points de retraite assurés. — *Massena* commandoit le centre depuis Zug, par le montagnes d'Albis, jusqu'à Baden: d'où sa gauche se prolongeoit jusqu'au confluent de l'Aar & du Rhin.

Les mois de Juin & de Juillet s'écoulèrent dans une espèce de trêve, seulement interrompue par quelques escarmouches d'avant-postes. On s'impatientoit au-dehors de cette inaction; mais les positions respectives l'expliquoient : chaque parti regardoit celle de son adversaire, soit comme inattaquable, soit comme trop dangereuse à assaillir, soit même comme indépen-

dante de la perte d'une bataille, livrée dans le bassin qui entoure la ville de Zurich.

Pour dissiper les inquiétudes, les politiques & les raisonneurs militaires ajournoient la reprise des opérations offensives, tantôt au moment où les Russes auroient joint l'armée Autrichienne; tantôt à celui où le plan de tourner par sa droite la position de *Massena*, seroit exécuté. Chaque jour on répétoit le roman de l'évacuation volontaire de la Suisse, de la désertion dans l'armée ennemie, de sa défection prochaine, & de la prétendue famine qui devoit forcer sa retraite. C'étoit presque une hérésie *Jacobine* d'en douter.

Ensuite, on promettoit avec assurance que des corps détaché de l'armée alliée en Italie escaladeroient le Valais & les deux St. Bernard, pour déboucher sur le Lac de Genève & attaquer l'ennemi sur les derrières. Tel nouvelliste qui n'avoit jamais connu que les collines de sa province, franchissoit, à coups de plume & à la tête de vingt mille hommes, ces cîmes ensevelies sous les glaces, & dont la tête se perd dans les nues.

L'entreprise, en effet, venoit d'être tentée. Un corps Autrichien de cinq mille hommes,

sous les ordres du Colonel *Strauch*, avoit pénétré à Munster, dans le Haut-Valais, & poussé un poste jusqu'au Grimsel. Le Prince *Victor de Rohan* occupoit le Simplon avec deux mille quatre cents hommes. Enfin, le 7 Juillet, le Général *Haddick*, remontant la vallée d'Aost, étoit arrivé au pied du grand St. Bernard avec dix bataillons très-affoiblis.

Les François n'étoient point les seuls ennemis que ces Officiers eussent à combattre. La nature des lieux offroit des obstacles non moins grands. Sur ces sommets les plus élevés du globe habitable, les troupes de M. de *Strauch* se trouvoient encore dominées par d'énormes montagnes couvertes de neiges & de glaces; elles bivouaquoient au milieu de ces frimats; elles y mourroient de faim & de froid, sans bois & sans vivres. Le pain qui les nourrissoit étoit cuit à Bellinzone, & apporté de-là, à dos d'homme, au travers des Alpes.

Tout le pays jusqu'à Brieg présentoit l'image d'un désert. En se retirant, les François avoient incendié tout ce qu'ils ne purent emporter; habitations, meubles, denrées, bois. Les infortunés Valaisans, soulevés contre eux, furent contraints de servir sous leurs drapeaux, ou d'abandonner les ruines de leurs villages,

pour se disperser comme des bêtes fauves & errer dans les montagnes. Le Canton d'Uri, gardé par le Général de *Bay*, offroit la même désolation; les bourgs & les villages en cendres; plus de culture, plus de bestiaux, plus d'habitans. L'écroulement des Alpes sur ces vallées abîmées n'y eût pas entassé plus de calamités.

Aux defenses naturelles, l'ennemi joignoit l'usage le plus éclairé des positions topographiques; aucune d'elles, même celles réputées inaccessibles, ne furent négligées; la chaîne entière des montagnes qui séparent le Valais du Canton de Berne, les passages importans, toutes les vallées en leur possession se trouvoient saisis & fortifiés: au pied du Simplon & sur le grand St. Bernard, ils s'étoient couverts par de formidables retranchemens.

Dans cette guerre de montagnes, on ne peut se dissimuler que les François n'aient montré une supériorité de lumières & de conduite. Toute cette zone glaciale qui s'étend des Alpes de Savoie à celle des Grisons, avoit été examinée par eux, reconnue, dessinée dans ses moindres sinuosités; la multitude de vallons perdus, de gorges étranglées & de sentiers difficiles qui la coupent, occupa, avant les

hostilités, les travaux & l'habileté des ingénieurs.

Pour se défendre des surprises dans ce labyrinthe de défilés, par lesquels l'ennemi peut arriver sur vos postes à l'improviste, la vigilance la plus active est insuffisante, sans une connoissance universelle de ces débouchés, souvent jugés impraticables, négligés, & cependant accessibles à des soldats très-entreprenans.

Le Général de *Bay*, que nous avons laissé posté dans le Canton d'Uri, éprouva le danger de cette situation topographique. Il fondoit sa sécurité sur d'excellentes dispositions: il avoit établi des postes, des vedettes, du canon dans des lieux que la nature sembloit avoir réservés aux agiles animaux des Alpes. Les François n'en parvinrent pas moins à le surprendre; il devint leur prisonnier, lui & l'un de ses détachemens; quelques-unes de ses positions furent perdues.

Encouragé par ce succès, & déterminé à déloger l'aile gauche des Impériaux, *Massena* renforça sa droite, & le 14 Août lui fit exécuter l'attaque sur les corps avancés du Général *Jellachich*, depuis la rive orientale du Lac de Zurich, jusqu'à l'extrémité de la ligne du Can-

ton d'Uri. Pendant cette manœuvre il occupa l'Archiduc *Charles*, en engageant un combat très-vif en avant de Zurich, & en paroissant menacer cette ville.

Il fut repoussé; mais, les Généraux *Le Courbe* & *Chabran*, chargés de conduire l'aile droite, réussirent, du 14 au 17 Août, sur les principaux points de leur attaque. Altorf & le Canton d'Uri furent enlevés sur le Général *Simbschön*, qui avoit succédé à M. de *Bay*, & qui, affoibli par une perte assez considérable, se refugia dans les Grisons. — Les postes de Brunnen, de Schwitz, d'Eusielden, cédèrent de même & se replièrent sur Uznach. — La perte d'Altorf entraîna celle de la vallée d'Urseren & du Saint Gothard; les Grisons même furent un moment en danger. Simultanément, l'ennemi surprit le Colonel *Strauch* dans le Haut-Valais, tua & enleva la plus grande partie de son détachement, & le força à redescendre en Italie; le Prince de *Rohan* abandonna de même le Simplon, & suivit le Colonel *Strauch*.

Ces différentes affaires rendirent aux François tous les passages & les sommets des Alpes jusqu'aux frontières des Grisons; mais cette dernière contrée fut sauvée. Le Général *Jellachich*, ayant

ayant reçu quelques renforts, rentra les jours suivans, & même sans combattre, dans plusieurs de ses positions précédentes.

Quoique l'armée Impériale se fût affoiblie, dans ces rochers, de 8 mille hommes, dont plus de la moitié demeurèrent prisonniers; quoique la confiance des habitans fût altérée par ce revers local & inattendu; quoique l'expérience eût appris à estimer d'un coup-d'œil plus juste, ce qu'il falloit franchir d'obstacles avant de conquérir cette immense & colossale forteresse de la Suisse, la marche accélérée des Russes soutenoit les espérances; lorsqu'aux derniers jours d'Août, & peu après l'arrivée de ces auxiliaires, l'Archiduc *Charles* s'est reporté en Souabe, emmenant avec lui 45 mille homme, c'est-à-dire les trois quarts de son armée, & laissant le territoire qu'elle occupoit à la garde de 12 mille Autrichiens sous les ordres du Général *Hotze*, & de 25 mille Russes que commande le Général *Korsakof*.

Cette retraite inopinée fut-elle fortuite, ou méditée auparavant dans le Cabinet de Vienne? Etoit-on lassé d'une guerre infructueuse, dans un pays où la nombreuse cavalerie des Impériaux se trouvoit presque hors de service, où la force des positions de l'ennemi permettoit

peu de progrès ; où, dans peu de semaines, la saison termineroit les opérations militaires? — Entroit-il, au contraire, dans les plans antérieurs de l'Autriche, de fixer ailleurs le principal théâtre de la guerre & de le porter sur les Cercles de l'Empire démembrés par les François? Enfin, l'irruption de ces derniers dans le Palatinat & la Souabe fut-elle la cause immédiate de ce changement?

Quels qu'en soient le but & l'origine, il est permis de croire qu'il appartient exclusivement au Cabinet de Vienne & aux circonstances, sans résulter d'aucun accord préalable entre l'Autriche & ses Alliés.

Aucun avis postérieur à cette évacuation ne nous ayant instruit de ses conséquences, nous ignorons si l'armée combinée a conservé ou non sa défensive sur la totalité de sa ligne, si les François ont cherché à profiter de son affoiblissement au départ de l'Archiduc, si elle a tenté quelque opération nouvelle. Quatre-vingt-mille François, au moins, composoient en Suisse les forces confiées à *Massena*.

Ce fut le 24 Août qu'un corps François, assemblé depuis quelques semaines au-delà du Rhin, passa ce fleuve à Manheim, se répandit dans le Palatinat, & remonta le Necker, en se

dirigeant sur Heilbron & Stutgard. Quinze à seize mille hommes tout au plus exécutoient cette incursion, tandis que cinq à six mille maraudeurs, conduits par le Général *Baraguay d'Hilliers,* sortoient de Mayence, rançonnoient en passant la ville neutre de Francfort, & se portoient sur Aschaffenbourg & Wurtzbourg.

Aucune résistance ne contrarioit les premiers succès de cette expédition. Le Général *Sztaray*, avec son corps Impérial de 10 à 12 mille hommes, se trouvoit dans la Haute-Souabe, & trop éloigné, par conséquent, pour joindre aussitôt l'ennemi; mais l'approche de l'Archiduc a mis fin à ce débordement; dès les premiers jours de ce mois, cette bande Françoise est revenue au Rhin.

Évidemment son entreprise fut de pure diversion, pour attirer en Souabe une partie de l'armée de S. A. R.; mais la retraite des François n'a point fait reprendre à ce Prince la route de la Suisse. Dans une proclamation qu'il a adressée aux Souverains de l'Empire, en sollicitant leurs contingens, il leur annonce que le moment est venu de rendre *à l'Allemagne ses anciennes limites*.

Se tromperoit-on, en voyant dans ce peu de mots, le dessein de reconquérir la rive gauche

du Rhin, les forteresses perdues sur ce fleuve, & de diriger la guerre dans un but très-différent de celui dont les imaginations ardentes avoient adopté la certitude, en supposant que la restauration d'un Roi de France formoit la première ambition de la Cour de Vienne?

Si l'on compare le résumé que nous venons d'exposer, avec les rêveries gigantesques de ceux qui soumettoient en six mois la France même à une invasion, & la République Françoise au glaive des vainqueurs, on se pressera moins à l'avenir de prophétiser, & de considérer la guerre actuelle comme étant à la veille de son terme.

Si on la compare avec les vœux raisonnables, & la situation d'où l'on est sorti, l'esprit est soulagé; car il faudroit aujourd'hui une chaîne de désastres pour ramener l'Europe aux jours d'angoisses & de deuil, & fermer les yeux aux probabilités, pour rejeter celle de voir rendus à leur première indépendance, les pays *incorporés* ou *non incorporés* que la République Françoise avoit dévorés.

L'Italie a rompu ses fers; la délivrance de la Suisse demeure équivoque; celle des Provinces Unies va être disputée; il nous reste à tracer les efforts dirigés vers la restauration de cette dernière République.

Provinces Unies.

Tout le monde sait que, des vassales du Gouvernement François, nulle ne lui fut plus soumise que la Hollande. Aucune révolte n'y avoit troublé la servitude publique, ni l'autorité des inconnus auxquels le Directoire François permettoit d'administrer la République à la Haye, sous le nom de Directeurs, & de Représentans du Peuple élus sans le Peuple.

Il est vrai que, dans ces Provinces, la verge de la liberté moderne s'étoit moins appesantie; on y conserva plus de ménagemens; la propriété y fut moins violemment & moins généralement attaquée, la sureté personnelle moins exposée au despotisme & aux caprices des Démagogues gouvernans, & aux fureurs des factions. Nulle proscription, nul crime populaire, aucune de ces horreurs ineffables de la férocité & de la légèreté Françoise, ne souillèrent ce bouleversement tranquille. Tout attestoit que la Nation n'étoit point faite pour une révolution semblable.

Si sa marine en décadence ne formoit autre

chose qu'une division de la flotte Françoise, si cette escadre achevoit d'épuiser les finances ruinées de l'Etat, il ne fut point le domicile, le trésorier & la proie de ces armées immenses de sangsues étrangères, qui épuisèrent la Suisse & l'Italie. On n'eut à supporter que le séjour & l'entretien de 24 mille François, qui restèrent toujours au-dessous de l'effectif, & dont la conduite, en général, n'excitoit pas des plaintes journalières.

Le caractère national, composé de patience, de réflexion, & de douceur, fit tolérer un ordre de choses, profondément odieux à la masse des Peuples; mais pour le renversement duquel aucun secours ne se présentoit. La Hollande devra de la reconnoissance au Stathouder & à ses partisans, dont la sagesse jugeant sainement cette situation désespérée, ne l'aggrava point par des conspirations de théâtre, par des mouvemens sans bases, par des soulèvemens précipités. La Maison d'*Orange* & la Nation attendirent leur salut du tems, de la conjoncture prévue où une force auxiliaire, imposante, contrebalanceroit celle qui retenoit la République sous le joug, en prêtant un appui respectable à tous les amis de la patrie, de la Constitution légale, & du Stathouderat.

L'Europe se persuada long-tems, que ce rôle de libératrice des Provinces Unies seroit saisi par une Puissance à qui beaucoup d'intérêts & de motifs paroissoient le réserver. Peu d'années avant la Révolution de France, elle avoit jugé nécessaire & glorieux de terminer virilement celle où des dupes, des factieux & des mécontens excités du dehors, avoient entraîné un parti que ses propres adhérens venoient de jeter fort au-delà de son premier but. Elle s'étoit unie à l'Angleterre & aux Provinces Unies par un traité, qui garantissoit à la Maison d'*Orange* ses dignités & ses prérogatives, à l'ancienne Constitution sa fixité, à la République son indépendance. A quoi servent donc ces pompeuses transactions entre les Souverains, si, au moment d'en remplir les devoirs, ils se jugent dégagés de cette obligation?

Ceux qui doutoient de la volonté de la Prusse à secourir la Hollande à main armée, supposoient qu'elle feroit une loi aux François de rendre à sa protégée, à sa voisine, à son alliée, la liberté de se gouverner sans prendre les ordres de quelques publicistes révolutionnaires de Paris. On alla jusqu'à répandre les conditions chimériques, auxquelles la Prusse consentoit à garder la neutralité. — Cette négociation ne pa-

roît avoir existé que dans la tête des politiques spéculatifs. C'est à l'Angleterre, assistée de la Russie, & des sentimens qu'on attribue à l'immense majorité des Hollandois, qu'étoit réservée l'entreprise à laquelle s'attache, en ce moment, la destinée des Provinces Unies.

Le Gouvernement Britannique s'étoit assuré d'un corps de Russes pour co-opérer à cette expédition. Il avoit rencontré dans l'Empereur, & dans les personnes chargées de le représenter, cette volonté ferme, cordiale & zélée, qui ne compte ni les distances, ni les obstacles, & qui, pénétrée de la nécessité du but, n'en économise pas les moyens.

Dès le commencement de l'été, les régimens Britanniques destinés à cette expédition furent choisis, complettés, & bientôt réunis. Très-rarement la Grande Bretagne rassembla pour le service extérieur un armement aussi considérable. Le Capitaine *Popham*, de la marine royale, se rendit à Revel pour diriger l'embarquement des troupes Russes; jusqu'au dernier instant le public fut incertain de cette mesure, de l'étendue & de la destination du secours.

On varia de même touchant le véritable point sur lequel l'expédition Britannique seroit dirigée: les uns l'envoyoient secourir les Chouans de

de la Normandie, d'autres sur les côtes de la Belgique. Ceux qui connoissoient mieux & les lumières du Cabinet, & les intérêts de l'Angleterre, & le vœu national universellement prononcé, ne doutoient point que l'armement ne fît voile pour la Hollande.

La première division de l'armée Britannique, forte de 12 à 14 mille hommes, & rassemblée dans la province de Kent, fit voile des Dunes le 13 Août, sous la conduite du Général *Sir Ralph Abercromby*, au milieu des acclamations d'une immensité de spectateurs. — Une escadre de onze vaisseaux de ligne (dont deux Russes), de plusieurs frégates & de moindres bâtimens de guerre, commandée par l'Amiral *Mitchell*, appareilla au même tems, & devoit coopérer aux opérations du débarquement.

Jusqu'au 27 Août les vents le contrarièrent; mais ce jour-là, à l'aurore, il s'effectua au Helder, à l'ouverture du Texel, & non sans résistance. L'ennemi, qui avoit eu des semaines pour préparer ses moyens de défense, avoit rassemblé un corps de troupes considérable qui, sans délai, attaqua les Anglois sur la langue de sable où ils venoient de débarquer, encore privés d'artillerie & de cavalerie. Après dix

heures de combat opiniâtre, les troupes Britanniques conservèrent leur terrein, & firent reculer l'ennemi de deux lieues. Dans la nuit suivante, il évacua le Helder, en y laissant toute sa grosse artillerie.

Cette première action, qui coûta 56 hommes tués, & 371 blessés à l'armée Angloise, fut suivie le lendemain de la prise de 13 vaisseaux de guerre Hollandois, laissés dans le canal nommé le New Diep: le reste & la plus considérable division de la flotte Batave, commandée par l'Amiral *Story*, s'étoit retirée dans l'intérieur du Zuider-Zée, au Vlieter.

Elle n'eut plus le choix que de combattre ou de se rendre. Les dispositions des équipages, la vigueur & l'activité de l'Amiral *Mitchell*, le succès du 27, la consistance qu'avoit acquis le débarquement, celui du Général *Don*, le 28, avec un renfort de 5 mille hommes, promettoient de nouveaux avantages très-prochains. *Sir Ralph Abercromby* avoit eu soin de les préparer, en répandant une proclamation parfaitement adaptée au pays & aux circonstances: elle mérite d'être distinguée de la foule inutile des actes de ce genre, si vainement multipliés depuis quelques années.

Le Lieutenant-Général *Abercromby*, à qui S. M. le Roi de la Grande Bretagne, l'ancien & bon Allié des Provinces Unies, a confié le commandement d'un corps de troupes Angloises destiné à affranchir les dites Provinces du joug humiliant de la République Françoise, a ordre de Sa Majesté de déclarer publiquement les intentions de ce Monarque & celles des Souverains augustes réunis à S. M. dans cette grande entreprise.

Ce n'est pas comme ennemis, mais comme amis & libérateurs, que les troupes Angloises entrent sur le territoire des Provinces-Unies. Elles ont pour but de délivrer les habitans de ces contrées, jadis libres & heureuses, de l'oppression sous laquelle ils gémissent, de protéger leur culte contre l'intolérance persécutrice de l'incrédulité & de l'athéïsme, de soustraire leur administration au despotisme que lui font éprouver l'anarchie & la rapacité, & de leur restituer leur liberté & leur indépendance, étroitement liées aux avantages de cette Constitution pour laquelle leurs ancêtres ont combattu & vaincu sous les auspices des Princes d'*Orange ;* avantages qui furent pour ces Provinces une longue source de prospérités, durant leur amitié & leur alliance avec la Grande Bretagne.

S. M. ne doute pas qu'empressés de reconquérir tous ces biens, les habitans des Provinces-Unies ne raniment dans leur sein & avec un égal succès, le courage & le dévouement de leurs ancêtres. La main de la Providence s'est déjà montrée dans l'affranchissement d'une grande partie de l'Europe délivrée des misères dans lesquelles elle avoit permis que ces Etats fussent passagèrement enveloppés par les armes & par les principes du républicanisme François.

Les forces militaires que S. M. B. a réunies sous les ordres du Lieutenant-Général *Abercromby*, jointes à celles que ses Alliés ont destinées au même objet, suffisent complettement à protéger ceux qui se mettroient en avant pour la cause de leur patrie. Les Monarques alliés desirent que la délivrance

de la République Batave soit principalement l'ouvrage de ses propres citoyens. Dans toutes les délibérations & dans tous les efforts qui tendront à ce but intéressant, S. M. les exhorte, de la manière la plus puissante, à être unis, à oublier & à pardonner le passé, & à former l'immuable dessein de défendre contre les excès & les vengeances la vie & les propriétés de leurs concitoyens, même de ceux dont les erreurs & les fautes ont concouru, peut-être, à accroître les maux de leur patrie; mais qui, ramenés maintenant par l'irrésistible conviction de l'expérience, sont prêts à faire cause commune avec nous dans cette grande entreprise.

C'est d'après ces principes, & dans cet esprit, que l'armée Britannique se conduira, au milieu d'un Peuple que la Nation Angloise est accoutumée, depuis long-tems, à envisager comme amie & alliée. Mais si par la suite, & des-à-présent, il se trouvoit encore des Bataves qui, aux approches de la délivrance de leur patrie, toujours dévoués à ses oppresseurs, se montrassent indignes de l'inappréciable bienfait de la tranquillité, d'un gouvernement légitime, ainsi que de la liberté religieuse & civile, ceux-là seulement seront regardés & traités par les troupes de S. M. B. comme des ennemis obstinés & irréconciliables, non-seulement de sa dite Majesté & de ses Alliés, mai encore du bonheur de leur patrie, ainsi que des intérêts généraux & de la sureté de l'Europe.

(Signé) R. Abercrombie,
Lieutenant-Général.

Par ordre,

Fred. Maitland,
Secrétaire du Commandant en Chef.

Le 30, l'Amiral *Mitchell* entra dans la passe du Vlieter, se porta sur l'escadre Hollandoise, & avant de l'attaquer fit remettre une sommation de se rendre à l'Amiral *Story* & à ses Capitaines. En même tems il déclara que; " les " vaisseaux qui reprendroient leur ancien pa- " villon, seroient considérés comme étant au " service de S. M. B. & de ses Alliés, & sous " les ordres de S. A. S. le Prince d'*Orange*, " Stathouder héréditaire, Capitaine & Amiral " Général des Sept Provinces. "

Dans son rapport au Directoire Exécutif, siégeant à la Haye, *Story* a confirmé la cause qui prévint toute résistance, & qui soumit ses vaisseaux à l'escadre Britannique. Il raconte qu'au moment où il donna l'ordre de repousser l'attaque dont il étoit menacé, les équipages se révoltèrent, refusèrent le service, & désarmèrent les cannoniers. " Les traîtres que je com- " mande, " écrivit-il de même à l'Amiral *Mitchell*, " ont refusé de combattre: je vous re- " mets donc la flotte que je commandois. "

Cet Amiral étoit loin de partager les sentimens de son escadre: on le connoissoit entièrement dévoué au régime illégitime; mais il devoit appercevoir qu'il n'y a jamais de *traîtres*

dans les révolutions, où tout s'opère par la violence, où l'obéissance contrainte n'est qu'un devoir de la prudence, & où, en manquant soi-même de fidélité à ses loix, on s'enlève le droit d'en exiger de ceux à qui l'on fait partager de force la mobilité de sa conduite.—Le châtiment de quiconque délie les Peuples de leurs sermens, est d'éprouver leur inconstance, & d'en être la victime.

La possession de l'escadre Hollandoise, assurant aux Anglois celle du Zuider-Zée, de ce moment l'expédition a été affermie; un second armement, embarqué aux Dunes, alloit suivre le premier: le Général *Abercromby*, après avoir fortifié sa position, a attendu ce nouveau convoi avant de quitter la défensive.

Après leur retraite du Helder, les troupes Françoises & Bataves réunies sous le commandement d'un Hollandois nommé *Daëndels*, avoient établi leur ligne d'Avenhorn à Alckmaër, le centre au village de Schermerhorn. C'est de ce point, que, le 10 de ce mois, elles ont renouvelé sans fruit leur attaque en trois colonnes contre la position des Anglois: repoussées sur Alckmaër avec une perte de 8 cents hommes, leur situation aura été aggravée peu de

jours après, par l'arrivée de la seconde division des troupes Britanniques, & du corps auxiliaire de 18 mille Russes, sous les ordres du Général d'*Hermann*. S. A. R. M^gr le Duc d'*York*, sur qui repose le commandement en chef, a débarqué le 13 au Texel, & se disposoit, dès le lendemain, à se rendre à Schagen, où le Général *Abercromby* se trouvoit établi depuis le 10.

Le Prince héréditaire d'*Orange* avoit précédé de quelques jours M. le Duc d'*York*, au Helder. En abordant le territoire de la République, S. A. S. y a publié une proclamation que nous recueillerons par la suite; & où, en rassurant tous ceux qui ont participé à la révolution & à son Gouvernement, il ordonne aux fonctionnaires actuels de quitter leurs places, aux anciennes autorités de les reprendre. Le Prince s'occupe de rassembler sous ses drapeaux tous les militaires qui reviendront à leur devoir, & les habitans fidèles qui voudront concourir à la délivrance de l'Etat.

A une armée de 45 mille hommes, pleine d'émulation depuis ses Chefs au dernier soldat, à une escadre qui domine sans contradiction, à l'appui qu'on se flatte d'obtenir, d'une por-

tion nombreuse d'habitans, à l'ancien & indestructible attachement des troupes réglées Hollandoises pour le Stathouder, qu'opposent le Directoire Batave, la faction révolutionnaire, & leurs dispendieux tuteurs des bords de la Seine?

Environ 20 mille François commandés par un garçon imprimeur Limousin, par ce *Brune* qui escamota & pilla la Suisse, qu'on a vu étaler à la Haye le fruit de ses rapines & le faste d'un Satrape; élevé aux armes & à la politique dans les tripots de la Révolution Françoise. L'armée Hollandoise, soit en troupes de ligne, soit en gardes nationales, n'est point évaluée avec précision, ni ne peut l'être, & flotte en partie entre ses Chefs actuels & celui qu'elle aspire à recouvrer.

Au défaut de secours suffisans & immédiats, le Directoire François a expédié des complimens, des promesses & des sermons à ses pupilles de la Haye. *Brune*, répétant son galimathias de 1798, a écrit à la Municipalité d'Amsterdam: " Regardez les ombres des *Tromp*, des *De* " *Witt*, des *Ruyter*, des *Barneveld*! Ouvrez " leurs tombeaux respectés, afin d'épier les " premiers battemens de vos cœurs pour la li- " berté. "

« berté. » C'est avec ce style de bateleur, avec ces évocations épiques, avec ces épouvantables sottises de collège, que le citoyen *Brune* prétend convertir les harengères & les portefaix d'Amsterdam.

La nature du pays, celle de la saison, l'affreuse ressource des inondations, la réunion des partis divers, quoiqu'opposés jusqu'ici, & tous ennemis du Stathouderat, enfin les renforts détachés de la Belgique, opposeront peut être plus d'obstacles que les facéties d'un *Brune*, & les éternelles proclamations des Régens révolutionnaires.

Mais, si ces ressources sont insuffisantes, est-il vraisemblable que les François s'exposent à ruiner leur armée à la défense opiniâtre d'un pays impatient d'être délivré d'eux? Après avoir retardé, autant qu'il sera en eux, & sans trop se compromettre, la conquête des Provinces septentrionales, ne finiront-ils pas par passer le Wahal, par y établir leur ligne de défense pour la campagne suivante, & par s'enfermer dans ce terrible cordon des places de la Généralité, dans Grave & dans Nimègue? — Cette opinion plausible ne sera-t-elle point, comme tant d'autres, démentie par l'événement?

Fin de Tippoo-Saïb.

PENDANT cette lutte terrible, compliquée, encore incertaine, quoique moins dangereuse, qui arme trois Puissances civilisées contre les ravages du républicanisme conquérant, sauvage & déprédateur, on ressentoit jusqu'au Malabar l'influence de son génie.

Réveillant l'inquiétude & l'ambition de *Tippoo-Saïb*, la France lui avoit dépêché des Officiers & des agens. Au départ de *Buonaparte*, son Gouvernement ne dissimula point qu'il lioit cette expédition à des entreprises sur des possessions Angloises dans l'Inde; on flatta *Tippoo* de secours prochains, on lui envoya des instructions, il se préparoit secrettement à les exécuter.

Aucun de ces desseins ne resta ignoré de la Puissance qui en étoit l'objet. Le Gouvernement général de la Compagnie au Bengale, n'obtenant de *Tippoo* ni les suretés, ni la satisfaction qu'il avoit droit d'exiger, la guerre éclata; elle vient de se terminer par une catastrophe qui a renversé l'Empire usurpé d'*Hyder-Ali*, & privé son fils de ses Etats & de la vie.

Le Lieutenant-Général *Harris*, Commandant en chef dans l'établissement de Madras, & chargé du soin de la campagne, avoit enfermé le Sultan dans Séringapatam sa capitale. Vers la fin d'Avril, la tranchée fut ouverte devant cette place, & aussitôt la brêche praticable, les troupes Britanniques donnèrent l'assaut sous le feu des ouvrages, surmontèrent la résistance des assiégés, & le 4 Mai se rendirent maîtres de la ville. Il fallut emporter de même le palais retranché de *Tippoo:* nul effort ne résista à l'intrépidité des troupes Britanniques & des Cipayes. Le cadavre du tyran fut trouvé parmi les morts, & sa famille prisonnière conduite au camp, avec tous les égards dûs à son infortune.

Ceux qui, en Europe, connoissent la force & l'admirable organisation, la discipline & le caractère de l'armée Angloise dans l'Inde, seront moins étonnés d'un succès aussi prompt & aussi éclatant.

Nul service plus important ne fut rendu à la puissance Britannique dans cette partie du monde. Il a mis fin à cette domination usurpée sur le Mysore, dont *Hyder Ali* & son successeur enfermèrent le Sultan légitime, après l'avoir détrôné, en se servant de son nom & en régnant

à sa place comme premiers Ministres de leur prisonnier.

Hyder-Ali, d'une ame forte & élevée, vivoit avec ses soldats, se rendit populaire, & n'étoit point cruel. Quoiqu'il ne sut ni lire, ni écrire, il maintint son usurpation, gouverna avec gloire, fit redouter sa nouvelle puissance, & mourut tranquille.

Son fils, lettré, affectoit la dévotion: dur & inhumain, vindicatif & avare par systême, sa turbulence & son ambition avoient été punies dans la guerre précédente, où Lord *Cornwallis* lui accorda la paix. Son caractère & les excitations de la France l'ont conduit à sa perte.

On n'oubliera jamais, ni dans l'Inde, ni en Europe, l'atrocité de sa conduite en 1783 envers les Officiers Anglois ses prisonniers, lesquels il fit mourir de faim & par le poison dans les cachots. Quelques-uns de ces Officiers ayant survécu à cette terrible captivité de trois années, ils ont été les conducteurs éclairés du siège de cette capitale, où ils avoient langui dans les tourmens. La justice morale & politique & éternelle, qui veille sur cet Univers, a aussi ses *réactions*, & plus inévitables que celles des Jacobins ou des Aristocrates.

On évalue à trois millions sterling les trésors trouvés dans Seringapatam; l'avarice de *Tippoo* & ce qu'on connoissoit de ses richesses prêtent de la vraisemblance à cette estimation.

Que les hommes préoccupés de leurs propres infortunes, & qui n'imaginent pas qu'il puisse y avoir, hors du coin de terre sur lequel ils souffrent, d'autres exemples d'instabilité des grandeurs humaines, veuillent bien faire attention à ce Roi de Mysore emprisonné 20 ans lui & ses enfans, par un avanturier devenu ensuite un des Princes les plus puissans de l'Inde, & dont l'Héritier, encore plus puissant que lui, périt au milieu de sa capitale prise d'assaut, & de son empire renversé par le Fils d'un Ecclésiastique Anglois.

GRANDE BRETAGNE.

Sa Majesté ayant convoqué le Parlement pour le 24, Elle fit hier l'ouverture de la Session, en prononçant le Discours suivant:

" *Milords & Messieurs*,

" Je vous ai rassemblés dans cette saison inusitée, pour " vous recommander de considérer la convenance de me mettre en état, sans délai, d'employer avec plus d'étendue les

" services volontaires de la Milice, dans ce moment où une " augmentation de nos forces actives au dehors, peut produi- " re les plus importantes & les plus utiles conséquences.

" Nous avons éprouvé les heureux effets de la mesure que " vous adoptâtes à ce sujet pendant la Session dernière. Les " troupes que je me suis vu à même d'employer, ont déjà " signalé, en présence de l'ennemi, le courage, la discipline, " & la fermeté, qui caractérisent les soldats Britanniques.

" Dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis la clôture " de la précédente Session, notre situation, & la perspective " de l'avenir, se sont améliorées sous les auspices de la Pro- " vidence, fort au-delà de notre attente. Les Commandans " & les troupes des Armées Impériales combinées ont conti- " nué à déployer éminemment leur habileté & leur valeur. " La délivrance de l'Italie peut paroître assurée par les résul- " tats d'une campagne, dont la splendeur & les avantages ne " sont effacés par aucune de celles dont l'histoire a perpétué " le souvenir. C'est pour moi une satisfaction sensible de voir " mes armées & mes flottes valeureuses concourir, avec suc- " cès, à l'assistance de mes Alliés, au soutien d'une cause " juste, à l'avancement des plus grands intérêts de l'Empire " Britannique.

" Le royaume de Naples a été dégagé du joug François, " rendu à la domination de son légitime Souverain; nos con- " nexions avec cette Puissance sont renouvelées.

" L'expédition des François en Egypte n'a pas cessé d'ac- " cumuler les disgraces & les calamités sur l'ennemi; ses vues " ultérieures contre nos Etablissemens Asiatiques ont été con- " fondues. La dernière entreprise désespérée par laquelle il a " cherché à surmonter le poids de ses difficultés, a été dé- " concertée par le courage des forces Ottomanes, sous la di- " rection habile & l'exemple héroïque d'un Officier Britanni- " que, chargé du commandement d'une foible partie de mes " Forces navales. La chûte d'une Puissance turbulente & per- " fide, qui, excitée par les instigations & abusée par les pro- " messes des François, partageoit dans l'Inde les projets de- " structifs de leur ambition, a assuré aux intérêts Britanni- " ques dans cette contrée, une solide & permanente sécurité. " La vigilance, la décision, & la sagesse du Gouverneur-Gé- " néral & du Conseil, dans cette grande & importante occur- " rence, l'habileté & la valeur éprouvées des Commandans, " des officiers, & des troupes employés sous leur direction, " ont mérité mes éloges les plus étendus.

" Il y a, je le pense, toute raison d'espérer le succès des " efforts que nous tentons pour la délivrance des Provinces " Unies. Les armes Britanniques ont arraché à l'Ennemi le " port principal & l'arsenal maritime de la République Bata- " ve. Quoique nous ayons à regretter la perte de nombre de

" braves gens dans une attaque subséquente, contre un Enne-
" mi dont la position a arrêté nos progrès, j'ai les plus forts
" motifs d'attendre que l'expérience de mes Généraux, la ré-
" solution déterminée & l'intrépidité de mes troupes & de
" celles de mon Allié, surmonteront tous les obstacles. La
" Flotte Hollandoise, qui, sous l'autorité usurpatrice de la
" France, devoit coopérer à une invasion dans les Isles Bri-
" tanniques, partagera bientôt, sous son ancien pavillon, la
" gloire de rétablir la religion, la liberté, l'indépendance de
" ces Provinces, si long-tems unies à nous par les liens de la
" concorde & des alliances.

" En vous réjouissant avec moi de ces événemens, qui ajou-
" tent un nouveau lustre au caractère Britannique, vous par-
" tagerez, je n'en doute point, la cordialité des sentimens si
" justement dûs à mon bon & fidèle Allié, l'Empereur de
" Russie. C'est à la magnanimité & à la sagesse avec lesquel-
" les il a porté dans plusieurs parties de l'Europe, les forces
" de son vaste & puissant Empire, que nous sommes particu-
" lièrement redevables du succès de nos propres efforts, aussi
" bien que du rapide & heureux changement qui s'est opéré
" dans la situation générale des affaires. J'ai ordonné qu'on
" vous présentât la copie des engagemens qui ont consolidé &
" cimenté une liaison si conforme aux intérêts permanens de
" mon Empire, & si importante aujourd'hui à chaque partie
" du monde civilisé.

Messieurs de la Chambre des Communes,

" Les grands subsides que vous m'avez accordés durant la
" dernière Session suffiront à-peu-près, je le crois, aux besoins
" du service public, malgré l'échelle étendue qu'exigent nos
" opérations présentes, & à la poursuite de nos efforts, sans
" secours nouveau, jusqu'à la fin de cette année; mais pour
" vous assurer la commodité d'une plus longue vacation, je
" vous recommande de pourvoir aux dépenses que pourroit né-
" cessiter le commencement de l'année prochaine. Dans ce
" but, j'ai ordonné qu'on mît sous vos yeux les estimations
" à consulter.

Milords & Messieurs,

" Conformément à votre recommandation, j'ai jugé conve-
" nable de communiquer à mes deux Chambres du Parlement
" d'Irlande, vers la fin de la Session dernière, les sentimens
" que vous m'aviez exprimés touchant l'Union des deux Ro-
" yaumes,

" L'expérience journalière me confirme dans la persuasion
" du bienfait signalé que cette grande mesure répandra sur les

" deux contrées. Je conserve la confiance que les dispositions " de mon Parlement d'Irlande correspondront à celles que vous " avez manifestées, pour l'accomplissement d'une œuvre si " grandement propre à accroître la sureté & le bonheur de " mes sujets Irlandois, & à affermir la vigueur & la prospé- " rité de l'Empire. "

L'Adresse de remercîment à S. M., proposée dans la Chambre-Haute par le Marquis de *Buckingham* & appuyée par Lord *Amherst*, dans les Communes par M. *Shaw Le Fevre* & par le Colonel *Elford*, a passé sans contradiction. Le Parlement & le Public ont partagé les sentimens exprimés par S. M., sa généreuse confiance, & en particulier l'éloge aussi juste qu'éclatant décerné à l'Empereur de Russie ; mais le silence qu'a gardé le Roi sur le rétablissement du Roi de Sardaigne, en parlant de celui du Roi des deux Siciles, a semblé accréditer des inquiétudes qui circulent en Europe à ce sujet.

Ce n'est point sans chagrin que nous ajoutons au tableau, si vrai & si flatteur, tracé par S. M., le récit sommaire d'un échec essuyé, le 19, par les troupes Angloises & Russes dans la Nord-Hollande, & dont S. A. R. M. le Duc d'*York* a transmis le rapport au Ministre de la Guerre, dans une dépêche datée du Pont de Schagen, le 20 de ce mois.

Nous avons indiqué antérieurement la position

tion générale qu'occupoient les deux armées ? Le 19, M. le Duc d'*York* fit attaquer celle de l'ennemi; son armée marcha en quatre colonnes. La nature du terrein resserré, & de la contrée coupée de fossés, de canaux, dont les chemins détruits avoient été remplacés par d'énormes abatis, trois villages retranchés, l'élévation des collines occupées par les François, opposoient les plus grands obstacles. Douze bataillons Russes, la brigade du Major-Général *Manners*, & le septième régiment de chevaux légers, formant la première colonne de la droite, commencèrent l'attaque avec une intrépidité qui, malgré la résistance opiniâtre de l'ennemi, les rendit maîtres vers midi du village de Bergen; mais leur impétuosité les exposant ensuite au feu terrible & soutenu des républicains, ils furent contraints de se retirer. Leur Chef, le Général d'*Hermann*, & le Général *Tchertchekoff* dangereusement blessé, furent faits prisonniers.

La seconde colonne de la droite avoit emporté le village de Walmenhuysen, repris celui de Shoreldam, & maintenu cet avantage. La troisième colonne, conduite par Sir *James Pulteney*, avoit de même pénétré jusqu'aux environs d'Alckmaër; la gauche de l'armée, sous

les ordres du Général *Abercromby*, s'étoit étendue jusqu'à Hoorn, & en avoit pris possession; mais le sort de l'attaque centrale décida la retraite de l'armée, qui revint à sa première position.

L'action s'engagea à trois heures du matin, & ne finit qu'à cinq heures de l'après-midi. La perte des Russes est évaluée à 1500 hommes, celle des troupes Angloises à 1030, tués, blessés, ou prisonniers. Trois mille ennemis, dont 60 officiers, sont restés dans les mains de l'armée Britannique.

Dans un bulletin, publié à Dunkerque, & écrit par *Florent-Guyot*, Ministre François à la Haye, on élève la perte des Russes à deux-mille morts, un pareil nombre de prisonniers, & à 20 pièces de canon. — Le relateur ajoute *que les Anglois n'ont pas participé à l'engagement*: c'est du moins une preuve que l'ennemi les a très-foiblement endommagés.

ALLI NOBILI SIGNORI

ASSOCIATI

AL MERCURIO BRITANNICO

DI M.r MALLET DU PAN

FRANCESE ED ITALIANO.

Ritardato dalle circostanze il corso delle Poste, e quindi la ricevuta dei Numeri del Mercurio, abbiamo avuto il dispiacere di far sospirare ai Sign. Associati il corso della Seconda Annata che l'Autore comincia dal prossimo passato Settembre 1799.

Finalmente ci è riuscito di avere i primi numeri, che daremo in seguito con tutta sollecitudine, e possiamo assicurare il Pubblico che una più pronta direzione ci mette in grado di poter essere in avvenire anche più puntuali nell' edizione dell'Annata Seconda.

Quindi rinnoviamo la notizia, che resta aperta l'Associazione a Venezia presso l'Andreola, e nelle altre Città presso i suoi Corrispondenti, tanto per l'Edizione Francese, quanto per la

Italiana ai medesimi patti, che saranno sempre inalterabili, cioè l'Edizione Francese a Lire 9. Venete anticipate per ogni puntata di sei numeri; e l'Italiana Lire 8 parimenti anticipate per simile puntata.

Per comodo de' nuovi Sign. Associati, si dà la facilità di poterli avere ripartitamente anche quelli della prima Annata, pagando una puntata ogni mese per Associazione.

Il favorevole aggradimento meritato dalla nostra diligenza nell'anno scorso, ci fa sperare che non sarà minore in avvenire; e certamente quanto è da noi procureremo di conservarcelo colla diligenza, ed esattezza nella esecuzione. Gradite il grato animo con cui mi protesto.

Venezia 16 Decembre 1799.

Um.mo ed Ob.mo Servitore
FRANCESCO ANDREOLA
Stampator Veneto.

MERCURE BRITANNIQUE.

N.° XXVI.

10 OCTOBRE, 1799.

FRANCE.

Situation des Affaires & des Partis dans cette République, depuis la fin d'Août.

APRÈS avoir consacré le Numéro précédent au résumé général des événemens militaires, en écartant l'inutile, l'exaggéré & le fabuleux, cherchons maintenant quelle est la situation intérieure de ces Etats, dont la mobile destinée se trouve pressée entre les hasards de la guerre, & les serres de la Révolution.

Sans cette reconnoissance historique, quel jugement former sur l'avenir, quelle opinion exa-

ête se faire du présent? C'est une politique de sergent de n'appercevoir que des armées dans une guerre où les passions, les intérêts, les factions, les systêmes jouent le premier rôle; où un mauvais raisonnement peut entraîner la perte d'un Empire, une illusion renverser le fruit d'une campagne, une erreur morale préparer des revers le lendemain de la victoire.

Centre du mouvement, la République Françoise occupe la place principale dans ce tableau d'observation. Il faut combattre à la fois ses principes, ses exemples & ses forces. Vaincue sur un point, encore affermie sur d'autres, en résistance sur tous, agitée dans l'intérieur, entraînée par la force des choses comme la plupart des Gouvernemens, sa conservation ou sa chûte résulteront essentiellement du concours des causes extérieures avec celles qui, au-dedans, influent sur son régime, sur ses ressources, sur l'énergie de l'autorité, sur ses moyens de puissance & d'administration.

Nous laissâmes, le mois dernier, le Directoire vacillant, disputant les débris de ses prérogatives, redoutant également les ennemis de l'état républicain & le fanatisme révolutionnaire. Les Jacobins chassés de leur première tribune, la relevoient dans un autre quartier,

sans paroître intimidés de cet échec. Un parti nombreux les soutenoit dans le Conseil des 500; celui des Anciens s'unissoit aux craintes & aux mesures du Gouvernement. Poursuivis & à la veille d'être mis en accusation, les Directeurs disgraciés inondoient Paris de leurs apologies sans convertir personne; mais trouvoient une défense plus efficace, que celle de leur pitoyable rhétorique, dans la communauté de leurs intérêts avec ceux de leurs anciens collègues, dans le danger qui les menaçoit tous, dans la crainte, partagée par la majorité du Corps Législatif, que ce procès ne devînt le sien, & le signal d'une persécution illimitée.

Chaque courier apportoit ou la nouvelle ou l'attente d'un revers. Le Gouvernement sans force, sans union, sans crédit, sollicitoit des mesures, & n'obtenoit des Conseils que des harangues, des déclamations, & des projets. Une guerre intestine de reproches, de récriminations & de calomnies, attestoit la défiance générale; elle sembloit faire présager une pire confusion.

Ce tableau général a peu varié; mais son aggravation est encore plus sensible: il présente aujourd'hui l'anarchie dans les partis & les autorités, mais une anarchie à laquelle la Nation ne participe que passivement.

Un Pouvoir Exécutif dont les gérens ne sont pas assurés de conserver leurs places un mois de suite, ne peut former aucun plan fixe, & doit obéir aux circonstances.

Un Pouvoir exécutif, composé de cinq personnes divisées dans leurs affections, dans leurs principes & dans leur but, flottera dans ses délibérations, suivant les fluctuations de la majorité.

La même division se reproduisant dans la Législature, il en résultera plus de résolutions négatives que de déterminations actives: le Gouvernement pourra en recevoir des secours qui retarderont la chûte de son autorité, sans lui donner celle de réparer les brêches de l'Etat & de pourvoir à son salut.

Tel est en ce moment le sort du Directoire. Deux de ses Membres, *Gohier* & *Moulins*, dévoués aux Jacobins, forment une section opposée à *Sieyes* & à *Barras*. La majorité est ordinairement fixée par le cinquième Directeur, *Roger Ducos*, qui maintient sa neutralité.

On ne découvre dans ce Conseil aucun système de conduite; elle offre une suite d'inconséquences. Il a déclaré la guerre aux Jacobins, après s'en être laissé assiéger, après en avoir peuplé toutes les administrations, après les avoir

investis de son autorité, en les répandant comme ses agens sur la surface entière de la République.

Aussitôt que leur association organisée de Paris eut déployé l'étendart de 1793, le Directoire renonça à cette dangereuse alliance: il fit dénoncer comme des conspirateurs ces mêmes hommes en qui tout-à-l'heure il venoit de remettre sa confiance: *Sieyes*, plus clairvoyant, plus alarmé, & courageux par crainte, se déclara leur ennemi dans chacun de ses discours. Le second Club, dans lequel ils exerçoient leur éloquence & aiguisoient leurs stylets, fut fermé, & la société dissoute. Ni les clameurs de ses partisans dans le Conseil des 500, ni les apostrophes de ses écrivains, ne parurent ébranler le Directoire. On crut son système modifié, mais il prouva sans délai qu'il n'en avoit aucun.

La crainte des Royalistes succéda sur-le-champ à celle que lui inspiroient les Jacobins. Même sur *Barras*, ces derniers conservoient l'influence des menaces, des promesses, du souvenir du passé, de la terreur d'un avenir, où ces impitoyables *amis de l'humanité* pouvoient reprendre le sceptre & le glaive.

Ainsi, tout-à-coup, la vigueur du Directoire s'amollit. Il destitua, il est vrai, quelques misérables tellement atroces, qu'il pouvoit craindre d'en être assassiné; mais bientôt laissant les Jacobins impunément vomir leurs exécrations & méditer sa ruine, il persécuta les Royalistes.

On le vit provoquer l'application de l'horrible loi sur les ôtages, à 10 ou 12 départemens, malgré l'expérience funeste qu'on venoit d'en faire dans le midi. — Il rechercha les débris du parti oublié & vaincu le 4 Septembre 1797.

Ensevelis dans l'obscurité, & dans le néant politique, soixante malheureux, échappés à la proscription de cette époque, furent dévoués à la déportation.

Loin de désarmer les Jacobins, ces mesures odieuses, insuffisantes à leurs yeux, irritoient leur impatience. Plus audacieux à mesure que le Directoire leur paroissoit intimidé, ils rassemblèrent, à l'Hôtel de Salm, les principaux chefs de leur première société. Chaque jour Paris retentissoit de leurs diffamations; tout ce que la démence de l'esprit de parti peut imaginer d'accusations absurdes, se retrouvoit cha-

que jour dans leurs feuilles publiques, répertoires écrits pour des sauvages & par des hommes attaqués de la fièvre chaude. Et pour qu'il ne manquât rien à cette scène des petites maisons, à l'instant où les Jacobins représentoient *Sieyes* comme un Royaliste, conspirant avec les Monarques de l'Europe en faveur du rétablissement du trône, les déclamateurs directoriaux faisoient des Jacobins autant de pensionnaires de l'Empereur de Russie & de M. *Pitt*.

Ces extravagances, sur lesquelles nombre d'étrangers & de François ignorans font de si beaux commentaires & de si heureuses prédictions, ne sont pas toutes des inventions volontaires. Quiconque a étudié les factions, sait que leurs haines, ainsi que celle des religions, sont d'autant plus furieuses que leurs diffidences sont légères: il sait de même qu'une fois parvenues à un certain degré d'éloignement, leur défiance se nourrit des fables imaginées dans l'effervescence des soupçons, & reçues avec cette crédulité passionnée pour qui l'évidence est toujours dans l'invraisemblable. — La plupart des sectes politiques, qui divisent le même parti fondamental, se réconcilieroient bien vîte, si elles connoissoient leurs intentions mutuelles avec quelque vérité.

On a reproché à l'ancien Directoire ce système de contrepoids, par lequel, en frappant les anarchistes, il frappoit en même tems les Royalistes. Mais le Gouvernement a si peu le choix d'une autre politique, qu'après avoir paru l'abjurer quelques jours, il s'est hâté d'y revenir.

Ce n'est pas, ainsi qu'on pourroit le croire, qu'en opposant alternativement un parti à l'autre, il cherche sa sureté dans cette opposition : au contraire; pour s'en rendre absolument indépendant, lorsqu'il abaisse l'un il a soin en même tems d'abaisser l'autre, de les tenir tous au même niveau de dépression, & de prévenir que l'un d'eux ne gagne la puissance qu'il ravit au parti contraire.

Le Gouvernement le plus vigoureux & le plus affermi auroit peine à soutenir un pareil jeu, sans risquer son existence; mais celle du Directoire est tellement incompatible avec les vues des anarchistes & des royalistes, qu'il préfère les avoir tous pour ennemis, que de choisir dans l'un d'eux de dangereux auxiliaires. La force du Gouvernement réside donc exclusivement dans la partie de la Nation, étrangère aux factions principales, ou jalouse de sa tranquillité, ou attachée à la République constitutionnelle.

Cet

Cet artifice n'a pu sauver les anciens Directeurs : réussira-t-il mieux aux nouveaux, embarrassés dans de pires difficultés, & dépourvus de l'autorité despotique dont leurs prédécesseurs s'étoient investis ?

Les Jacobins qui, après l'épuration du Directoire, sembloient toucher à la domination suprême, ont redoublé de fureur à la vue des obstacles qu'on leur opposoit. Ils ont déchiré le Gouvernement qu'ils venoient de former, comme le Gouvernement qu'ils avoient détruit. *Sieyes*, prôné par eux avant son élévation, redouté ensuite même avant qu'il eut paru redoutable, & accusé de ressusciter ce système de compression égale envers les divers agitateurs, est devenu l'objet principal de leur déchaînement. — Au défaut d'une accusation juridique, on a provoqué sa destitution, en supposant dans son élection une illégalité de forme. Et ce sont ses propres électeurs qui élevoient cette chicane digne du tems, du pays, & de tous les pays livrés à l'abominable logique des factions.

Dans chacun de ses discours publics, *Sieyes* a rendu aux Jacobins guerre pour guerre. Les déplacemens, les nominations, les mesures dont ils se plaignent, ont été son ouvrage. Dans les

premiers momens, il avoit feint de les ménager. Quelqu'un lui reprochant cette foiblesse: *Il est une secte*, répondit-il, *plus redoutable encore que les Jacobins, c'est celle des impatiens*.

Mal secondé dans son propre corps, entraîné par les conjonctures dans une marche incertaine & dans un cours d'incohérences, il s'est rallié, néanmoins, au-delà de 200 Députés, qui, flottant au milieu des alarmes, des variations, des inquiétudes du dehors & du dedans, ont embrassé la réputation de *Sieyes* comme un aviron dans la tempête. Faute d'autre appui, ils se reposent sur celui-là par un sentiment d'espérance vague, & dans l'opinion que *Sieyes* les conduira par un plan qu'ils sont hors d'état de former eux-mêmes; mais pour conserver cette espèce de parti personnel, nouveauté remarquable dans l'histoire de la Révolution, il faut soutenir la confiance par des actes marquans & par des succès: sans cela, on verra bientôt ce crédit éphémère disparoître devant les causes nécessaires d'instabilité, & par l'activité des accusations populaires qu'enfantent chaque jour les anarchistes.

On se rappelle avec quel échauffement, & dans quel but, ils invoquoient le procès des Directeurs congédiés. Cette poursuite reposoit in-

contestablement sur des motifs légitimes. Jamais Officiers publics ne furent plus criminels; jamais la justice nationale, dans une République, n'eut puni de plus graves offenses à la liberté, aux loix, à la sureté, au salut de l'Etat, au respect des conventions publiques, de la morale politique, des droits sacrés qui lient les Nations; mais ces griefs touchoient foiblement les Jacobins, bien plus occupés de multiplier les coupables, les destitutions, les échafauds. Ils touchoient trop aussi tous ceux qui se trouvoient enveloppés dans la responsabilité des Directeurs, & quiconque voyoit dans cette procédure, le premier anneau d'une chaîne interminable d'accusations & de proscriptions.

Insensiblement, le Corps Législatif revenoit de l'enchantement où l'avoient jeté son acte d'ostracisme & son émancipation. *Lucien Buonaparte*, *Boulay de la Meurthe*, *Poulain Grand-Pré*, & nombre d'autres *Thrasybules* du mois de Juin, désertoient les Jacobins & se rapprochoient du Directoire. Cette conciliation acheva ce que la sanguinaire bavarderie & l'indiscrétion des anarchistes avoient commencé. Lorsque l'acte d'accusation contre *Rewbell*, *Merlin* & *La Réveillère*, fut débattu dans les 500, à peine effleura-t-on la discussion: une pluralité

considérable fit prononcer l'innocence des Prévenus.

Le même esprit & les mêmes motifs firent accorder une semblable indulgence à la nuée de fripons, de dilapidateurs publics, de commissaires scandaleux, dont le cri des Jacobins, devenu sur ce point un véritable cri public, sollicitoient la punition.

Le nouveau Ministre de la Police, *Fouché*, jusqu'alors assis au premier rang des révolutionnaires les plus abandonnés, leur tourna le dos, & les dénonça. Mais l'inconsistance du Directoire, la défaite de Novi, l'exécution de l'emprunt forcé, les insurrections en Languedoc, & les dangers toujours croissans, ont bientôt ranimé leur audace, leurs clameurs, leurs entreprises, & leurs affiliés dans le Conseil de 500.

Nonobstant la licence effrénée des papiers publics, le Corps Législatif n'avoit pu parvenir à s'entendre sur un règlement limitatif de la liberté de la presse. Vainement le Directoire, dénoncé nominativement, diffamé chaque jour dans ces archives d'insolence & d'impostures, sollicitoit ce règlement. A des lieux communs sur la question succédoient des rapports interminables & des projets de décrets, dont la discussion s'ajournoit continuellement. Pour remé-

dier à cette inaction, le Gouvernement revenant sur les traces de *Merlin*, proscrivit douze Gazettes. Dix de ces Feuilles appartenoient aux Royalistes, dont l'imprudence se croyoit déjà à la veille de la contre-révolution; leurs auteurs se soumirent & gardèrent le silence. Deux autres rédigées par les Jacobins, changèrent de titre, & reparurent le lendemain avec leur virulence accoutumée. Cette impunité annonçoit les forces du parti; il les essaya, le 19 Septembre, dans le Conseil des 500, par une motion dont le succès les eût menés loin.

Ce jour-là le Général *Jourdan* monta à la tribune. Récapitulant les pertes, les malheurs, les dangers de la République, il en annonça la perte inévitable, tant que les *patriotes* continueroient d'être négligés & opprimés.

" C'est, dit-il, en étouffant l'énergie répu-
" blicaine, qu'on est parvenu à rendre la Na-
" tion immobile, je dirai même insensible aux
" dangers qui la menacent. En vain vous fe-
" rez des loix, elles resteront sans exécution;
" en vain vous créerez des impôts, le trésor
" public restera vuide; si en même tems les
" traîtres & les fripons ne sont pas punis, si
" les Royalistes ne sont pas comprimés, si les
" Républicains ne sont pas fortement protégés,

" & excités à cet enthousiasme patriotique qui " porte les hommes à faire les plus grands sa- " crifices.

" Quoi! le Directoire exécutif persisteroit-il " donc à croire que, seulement aidé de quel- " ques matelots timides, il peut sauver le vais- " seau de la Révolution? Ce vaisseau ne peut " échapper aux dangers qu'avec le secours des " hommes intrépides, familiarisés avec les pé- " rils.

" Représentans du Peuple! la patrie est en " danger! Retarder plus long-tems de procla- " mer cette affligeante vérité, ce seroit repous- " ser les moyens de la sauver. Qu'à la suite " de cette proclamation, une Commission spé- " ciale soit chargée de vous présenter des *me- " sures de salut public.* "

Ces mesures de salut public, *cette déclaration de la patrie en danger*, rappeloient les scènes horribles qui suivirent, en 1792, un semblable appel au *patriotisme* des anarchistes, de tous les forcenés & des massacreurs. Le Gouvernement se fut trouvé dissout de fait, le lendemain du jour de la proclamation: la violence révolutionnaire eut succédé à l'autorité, sous la direction de cette Commission chargée de *sauver l'Etat*. On savoit qu'entre les mesures

agitées par les Jacobins, se trouvoient entr'autres la permanence du Corps Législatif, un rassemblement armé sous le nom de *fédération*, un terrorisme revêtu de quelques formes, & exercé sans pitié comme sans règle par tous les fanatiques de la République.

Aussitôt que *Jourdan* eut exposé ses conclusions, on vit renaître un de ces tumultes qui, autrefois, caractérisoient les délibérations. Trente Députés se disputèrent la parole par des gesticulations menaçantes, & en assiégeant la tribune: les uns, espérant emporter d'assaut la proposition, exigeoient qu'on en reconnût l'urgence, & qu'on délibérât sur-le-champ; les autres invoquoient la question préalable, la police du Conseil, le secours du Président, & un ajournement. Les clameurs des galeries se mêlèrent à celle des députés. Une heure s'écoula avant qu'aucun orateur put obtenir silence, & que le vacarme permit d'ouvrir une discussion.

Elle fut continuée le lendemain avec moins d'agitation. Quelques raisonnemens se mêlèrent aux exclamations théâtrales, au pathétique des tableaux & aux déclamations, soit pour combattre, soit pour justifier la motion de *Jourdan*. Parmi ses adversaires, *Lucien Buonaparte* exprima le sens le plus dominant, en déclarant

que la seule ressource de la République *se trouvoit dans la force à donner au Pouvoir exécutif*.

Lorsqu'on passa aux suffrages par appel nominal, 245 voix contre 171 rejetèrent les résolutions sollicitées par *Jourdan*.

Cette décision n'à point refroidi les Jacobins: leurs troupes légères se sont répandues autour de la salle des 500, ont insulté divers Députés, & répété les cris, les menaces, les évolutions qui précèdent un éclat. — Depuis cette séance du 19, Paris étoit dans l'attente d'un mouvement prochain. Soit que le Directoire l'eût prévu, soit qu'il fût déterminé de finir une crise aussi pernicieuse, il a fait entrer, dans la Ville & le Département, un assez grand nombre de troupes. La majorité des Conseils s'est prononcée en sa faveur; il n'a rien à redouter du Peuple & du Public.

La République se trouve réduite à l'alternative ou d'armer son Gouvernement de toute l'autorité, de toute la confiance, de tout l'appui qu'exigent ses dangers; ou de faire triompher les Jacobins, & avec eux les ressources désespérées qu'ils méditent de mettre en usage; mais l'anarchie actuelle ne se prolongera pas sans accélérer sa dissolution.

Si le passé ne nous avoit déjà montré le phénomène d'un Etat en révolution, déchiré par des Factions effrenées, divisé dans son Gouvernement, agité par des troubles intestins, battu au-dehors, plongé au-dedans dans une inexprimable confusion, il n'est pas de catastrophe très-prochaine dans laquelle on ne crût la France à la veille d'être enveloppée.

Sa position de 1792 & de 1793 n'approchoit pas de celle d'aujourd'hui. Des armées étrangères avoient, il est vrai, obtenu de grands avantages, même celui de combattre la France en France même; mais, alors, on avoit le trésor des assignats, une émulation enthousiaste dans les troupes, & le fanatisme populaire dont la moitié de la Nation étoit encore saisie. Deux partis seuls divisoient la République, des mécontens nombreux & perdus de terreur; les Jacobins, victorieux, faisant trembler leurs ennemis, tous d'accord de fonder un nouveau régime, & maîtres du Gouvernement. Maintenant ils ont perdu l'appui de l'exaltation générale & les rênes de l'autorité: le Directoire a perdu l'appui irréparable de cette affreuse Confédération, & se voit forcé de la paralyser.

Quelque puisse être le résultat prochain de la discorde dont nous venons de tracer les pro-

grès, ce seroit un prodige à ajouter à tant d'autres singularités de notre âge, que la conservation de la République sans l'accord unanime de tous ceux qui ont intérêt à la maintenir. Le Directoire a cherché à faire sentir cette vérité dans une Adresse aux François, fort différente par le style & par l'argumentation, des lieux communs, aussi grossiers que burlesques, dont le Gouvernement s'est servi jusqu'ici.

Proclamation du Directoire Exécutif aux François.

Paris, 17 Fructidor, an 7.

François, c'est au nom du salut commun, au nom de l'intérêt de la patrie, que le Directoire s'adresse à vous, qu'il veut vous rallier *tous* autour de l'étendart de la République.

En vain les factions s'agitent, en vain le crime conspire; en vain l'étranger salarie, soulève & fait gronder toutes les passions. Peuple François, la voix de tes Magistrats empruntera de toi-même une force, une puissance capable de faire entendre, de faire retentir la vérité jusqu'aux extrémités de la République.

Républicains, écoutez les dépositaires de l'autorité! c'est de vous qu'ils veulent vous parler, c'est pour vous qu'ils veulent vous persuader : c'est pour vous qu'ils ont besoin de vous convaincre. Apprenez du Directoire quelle est la nature des dangers de la patrie; il est bien convaincu que l'immense majorité des François est résolue d'écarter de la République tous les malheurs qui la menacent, que l'intérêt personnel commande ceux-là même chez qui l'amour de la liberté & de leur pays n'auroit pas suffi pour la faire naître. Mais cette

volonté sera stérile & sans fruits, si nous ne nous résignons pas aux sacrifices que la loi commande, si nous ne faisons taire les factions, si nous ne savons nous défendre de l'egoïsme, si nous ne mettons nos forces en commun pour dissiper nos craintes & réaliser nos espérances.

Apprenez que jamais aucune ligue de tyrans n'a triomphé d'un grand Peuple, si une partie de ce Peuple n'est devenue complice de la tyrannie, en négligeant de développer ses moyens de défense, & s'il n'a été affoibli d'avance par ses divisions.

Apprenez que les resentimens de vos ennemis vous menacent *tous*, que vous seriez *tous* frappés par leur vengeance.

Apprenez que le retour de la royauté décupleroit les maux & les sacrifices dont vous vous plaignez, & que la seule manière d'en abréger la durée, d'en diminuer l'étendue, est la résolution de les supporter avec énergie & de s'y dévouer avec courage.

Apprenez, enfin, que vous êtes placés entre la honte de succomber & la gloire de vaincre : si vous êtes vaincus, l'infamie ne vous sauvera pas du malheur ; si vous êtes victorieux, le bonheur & le repos feront oublier les jours de souffrances & d'alarmes, la paix & l'abondance répareront toutes les pertes, & seront le prix de tous les sacrifices.

Sans doute, il est au sein de la République une masse considérable de citoyens, adorateurs désintéressés, amans généreux de la liberté.

Sans doute, il est un grand nombre d'ames où brûle le feu d'un patriotisme pur ; où règne le sentiment vif & profond de l'honneur François, de la dignité nationale.

Ceux-là s'indignent à la seule pensée de voir la terre de nos Alliés souillée, ensanglantée par la présence & les armes des despotes. Ils ne calculent pas si la liberté a besoin d'eux pour la défendre ; ils sentent qu'ils ont besoin de la liberté pour exister ; ils aiment les loix de la République ; ils chérissent

ses principes, & haïssent à un égal degré les maximes des despotes, les formes avilissantes de leurs Cours, l'asservissement honteux de leurs courtisans & de leurs esclaves.

Ceux-là n'ont rien qu'ils ne soient prêts de sacrifier à la patrie. Leur fortune & leur vie sont dévouées à défendre la liberté, comme elles ont été consacrées à la reconquérir.

A ces républicains s'unit la foule de ceux qui, ayant donné des gages à la Révolution, ayant marqué, ayant été vus seulement dans les rangs des amis de l'égalité, ayant été comptés au nombre de ses défenseurs, savent que leurs noms sont proscrits par les tyrans.

Combien il est ensuite de citoyens qui s'oublient ou se dissimulent leurs titres à la haine, leurs droits au ressentiment, à la vengeance des amis du trône, s'il se relevoit jamais!

Qu'ils abjurent une illusion funeste pour eux comme pour la patrie; qu'ils sachent qu'entre tous les François, un très-petit nombre excepté, il existe une responsabilité commune de tous les événemens de la Révolution.

Ces nuances d'opinions, ces dénominations désastreuses qui ont envoyé à l'échafaud ou dévoué aux poignards le patriotisme & le courage, les talens & la vertu, & qui divisent encore la France républicaine aux yeux de ceux qui observent dans l'intérieur, n'existent pas pour les étrangers, les émigrés, les sectateurs de la Royauté. La Coalition veut faire du drapeau tricolor le drap mortuaire de tous ceux qui l'ont arboré, comme de tous ceux qui l'ont suivi; de ceux qui l'ont planté sur les murs de la Bastille le 14 Juillet, comme de ceux qui l'ont élevé aux Tuileries le 10 Août.

Les Constituans, les Législateurs de 1791 & les Conventionnels de 1792 sont solidaires, aux yeux de la Coalition, du renversement du despotisme & du renversement du trône. Le serment fait, au jeu de paume, à la liberté, est pour eux un crime égal à tous ceux qui ont été faits depuis à la République.

Vous ne savez pas combien les Royalistes, sous le pouvoir desquels les Puissances coalisées veulent vous faire rentrer, sont rigoureux dans l'examen de la conduite, dans le jugement des opinions. Combien peu parmi vous seroient innocens & purs à leurs yeux!

Vous ne savez pas comment ils ont traité, même parmi les émigrés, ceux qui n'avoient pas professé leur respect religieux, leur soumission profonde au dogme insensé du *despotisme absolu*.

Vous ignorez peut-être que plusieurs de ces protestans monarchiques ont été obligés de conquérir, par des combats singuliers, le honteux honneur d'obtenir une place dans les rangs de l'armée de Condé.

Vous ne soupçonnez pas avec quelle fureur les écrivains stipendiés par l'Angleterre & par le Conseil du Prétendant, inspirés par la haine nobiliaire & sacerdotale, proclament les ressentimens & appellent les vengeances.

Si les pages sanglantes de l'histoire d'Angleterre, du règne de Charles & de Jacques II, ne suffisent pas pour vous peindre le sort que destinent à la France ceux qui y veulent relever le trône; si les échafauds des Sidney ne sont pas assez éloquens, profitez de l'exemple que vous offrent à Milan & à Naples les tyrans qui se sont un moment resaisis de la puissance; l'enfance & la vieillesse n'ont pas même été respectées. Voyez quel sort est réservé à tous ceux qui ont aimé, servi la liberté, à ceux qui ont parlé comme à ceux qui ont combattu pour elle: les uns reçoivent la mort, les autres l'attendent dans les fers.

Si vous n'êtes pas vainqueurs, François, voilà votre avenir!

Et ne vous flattez pas d'échapper par l'obscurité de votre condition, par le peu d'éclat de vos services, par le peu de publicité de vos opinions, à l'active animosité d'une réaction royale & sanguinaire.

Sans doute, les premiers coup frapperont sur les hommes les plus connus, feront tomber les têtes des républicains les plus ardens.

Mais à la suite de ces premiers sacrifices qu'exigeroient les vengeances royales, il en sera de plus obscures que le Monarque donnera à exploiter aux passions subalternes; de plus lentes dont l'action progressive parcourra tous les rangs, atteindra tous les Etats, embrassera toutes les époques....

Alors seroit atteint le militaire qui n'a pas voulu fusiller les provocateurs des Etats-Généraux, les membres des Etats de Dauphiné & de Bretagne en 1788, comme celui qui n'a pas imité Lambesc en 1789; celui qui a promis de servir la Nation à la fuite du Roi en 1791, comme celui qui a depuis juré fidélité à la République.

Alors seroient poursuivis les signataires de ces nombreuses adresses d'adhésion, qui, de toutes les parties de la France, arrivoient aux Etats-Généraux, devenus Assemblée Nationale, & qui seroient extraites des archives pour devenir des titres de proscription, comme celles qui ont applaudi aux autre époques de la Révolution.

Alors seroient attaqués tous les Généraux Plébéiens, qui organisèrent, armèrent, commandèrent cette garde nationale, dont fut couvert en un moment le sol de la France régénérée.

Alors seroient sacrifiés ces honorables transfuges de la caste privilégiée, qui vinrent se ranger dans les bataillons des hommes libres, & rendre hommage à l'égalité.

Alors seroient livrés à l'anathême sacerdotal, les prêtres qui ont secoué le joug de Rome en 1790, comme ceux qui ont abjuré leur culte en 1793; ceux qui ont conservé leurs fonctions & ont juré d'être fidèles aux loix de la République, comme ceux qui ont changé d'état & se sont soumis aux loix de l'Hymen.

Alors seroient persécutés tous ces Magistrats qui se sont honorés du choix du Peuple, qui, après s'être assis sur les

fleurs-de-lys, ont jugé dans les tribunaux populaires. Leur probité ne les justifieroit pas aux yeux de leurs ennemis, irrités de ne pouvoir donner un faux motif à leur cruauté.

Alors seroient recherchés tous les Administrateurs de Districts, de Départemens, tous les Officiers Municipaux, soit qu'ils se soient distingués par leur civisme ou leur dévouement, ou n'aient eu qu'un titre sans fonctions; soit qu'ils aient voulu la Constitution de *91*, ou celle de *93*, ou celle de l'an *3*, tous également odieux & coupables pour avoir porté les couleurs de la liberté.

Alors seroient soumis à la censure ecclésiastique comme à la dégradation civile, cet époux que le divorce a délivré d'un lien malheureux, du danger de blesser les mœurs; alors les fruits légitimes & chéris d'une union fortunée seroient sans nom, sans état, sans parens, repoussés de la société, au nom de Dieu & de la Monarchie.

Alors les haines particulières redoubleroient d'activité; alors les agens royaux recevroient toutes les dénonciations, serviroient toutes les fureurs; le républicanisme deviendroit le crime de quiconque auroit un ennemi, un envieux, un jaloux; le royaliste même seroit atteint par la calomnie, & la sureté personnelle n'existeroit pour aucun citoyen.

Les propriétés ne seroient pas plus respectées; le bouleversement des fortunes seroit universel, & la conséquence nécessaire, immédiate du retour de la Royauté.

Et d'abord la dîme ecclésiastique seroit réclamée, la Bible à la main, par les Prêtres, comme le terrage, le champart & le cens le seroient par les Nobles; le droit divin, le droit féodal, le trône & l'autel renoueroient leur antique alliance, préléveroient de nouveau le tribut des productions territoriales de la France, le fruit des avances des propriétaires, le produit des sueurs du cultivateur; & pour recouvrer ce pesant & inique impôt, le sol de la République offriroit de nouveau

aux François humiliés le spectacle hideux des prisons des potences, des chaînes & des carcans.

François, représentez-vous les convulsions, le déchirement, le bouleversement qui suivroient de tels événemens ; or si vous doutez de leur réalité, jetez les yeux sur le territoire des Républiques alliées.

Le premier acte des vainqueurs a été de dépouiller les acquéreurs des domaines nationaux : une proclamation du Général ennemi a suffi pour spolier & condamner à la mendicité, au désespoir, des milliers de citoyens qui attendent que la victoire les réintègre dans leurs possessions.

Et les François seroient destinés à de tels maux ! ils subiront une telle honte !

Des féroces étrangers, des hordes barbares mettroient les ordres insolens de leurs Chefs à la place de la volonté souveraine de la Nation!

Ils disposeroient de la vie, de la fortune des citoyens ! ils donneroient, comme au tems de la conquête des Gaules, les propriétés à leurs soldats, enleveroient leurs richesses mobiliaires, dépouilleroient nos Musées de leurs antiques monumens, & de ceux que nous y avons ajoutés au prix du sang de nos guerriers !

François, ces malheurs ne se réaliseront jamais : votre courage saura les prévenir : mais que leur tableau serve au moins à ranimer le patriotisme des ames tièdes, à éclairer les esprits imprévoyans, à rallier tous les cœurs à un seul sentiment, à un desir commun, celui de vaincre nos ennemis & de faire triompher la République.

Citoyens de tous les états, croyez que le Directoire, dont les membres vivoient naguères au milieu de vous, a vu de près vos maux & vos besoins, calculé avec douleur l'étendue des privations, des sacrifices que le péril imminent a forcé les loix de vous commander.

Il sait ce qu'éprouvent le cultivateur privé momentanément du bras qui l'aidoit dans ses travaux, la veuve regrettant le fils qui soulageoit sa misère, le militaire qui a demandé, souvent en vain, des armes, des subsistances & des vêtemens, l'artisan pour qui l'ouvrage est plus rare, le manufacturier dont les atteliers languissent, l'artiste dont le talent est sans encouragement, le propriétaire dont le domaine est déprécié. Croyez que les peines, les souffrances, les malheurs les plus éloignés de ses regards, n'en sont pas moins présens à sa sollicitude.

Espérez avec le Directoire, que les efforts qu'il est chargé de prescrire au nom de la loi, qu'il réclame au nom de la patrie, qu'il invoque au nom de vos plus chers intérêts, seront des gages certains de succès, de gloire, de pacification & de bonheur.

Ces efforts, les armées les attendent pour fixer la victoire sous nos drapeaux; les brigands de l'Ouest & du Midi les attendent pour aller cacher au loin leur infamie & leur crime; les Républiques alliées les attendent pour renaître à la liberté; les Puissances amies, pour persévérer dans leur fidélité; la République entière, pour être sans alarmes.

Ces efforts, qui seront les derniers, parce qu'ils nous assureront des triomphes, l'orgueil national suffiroit à les inspirer; l'intérêt de tous les nécessite. Il faut les placer entre le Peuple François & les malheurs dont le retour de la Royauté nous menace.

François, reposez vos pensées sur les faits incontestables, sur les détails certains, les réflexions importantes que le Directoire a mis sous vos yeux. Si vos esprits sont frappés, si vos cœurs sont émus des dangers de la patrie, si vous voulez les faire cesser, exécutez les loix avec exactitude, avec empressement; ralliez-vous tous autour de l'étendard républicain; immolez les ressentimens, abjurez les haines, chassez tout souvenir irritant; pardonnez aux erreurs, aux foiblesses; ne faites la guerre qu'au crime, n'attaquez que les ennemis de la

République. Que la probité, le patriotisme, le courage s'entendent, se rapprochent, s'unissent. Les forces concentrées sont immenses. Rien ne résistera à la toute-puissance des vôtres; & le Directoire obtiendra, par elles, au-dehors, la paix qu'assure la victoire, & au-dedans, la paix que garantit la justice.

Signé SIEYES, *Président*.

Bref Commentaire sur l'Ecrit précédent.

Nous avons remarqué ailleurs, que le talent de *Sieyes* a sensiblement influé sur la secrétairerie républicaine. Il y a loin du morceau qu'on vient de lire aux turlupinades d'un *Barrère*, aux barbarismes ampoulés d'un *La Reveillère*, à l'insolence grotesque, à la logomachie révolutionnaire de tous les phrasiers hypocrites ou fanatiques qui interprêtent depuis huit ans les volontés & les pensées de ce Gouvernement écrivailleur.

Du moins, ici, il parle à des hommes qu'il suppose avoir le sens commun; il étudie leur position, il a l'air de s'occuper de leurs intérêts, l'adresse de les intimider sur leur sureté personnelle & future, si la sienne & celle de la République cessoient d'en former la garan-

tie. En généralisant l'application du *terrorisme royaliste* à toutes les classes, indistinctement, qui peuvent avoir raisonné, erré, gouverné, acquis quelques avantages depuis 1789, il tente de les rallier à une résistance commune. Jusqu'à présent le Gouvernement ne s'étoit exprimé que comme chef de parti dans une faction dominante ; aujourd'hui, il se présente comme le conseiller & le tuteur de toutes les passions, de toutes les erreurs, de tous les préjugés, de toutes les craintes qu'a fait naître la succession des événemens depuis dix années.

C'est aux personnes investies du droit & de la fonction de rétablir la Monarchie Françoise, à démentir les assertions du Directoire. C'est à elles à prouver par leur conduite, encore plus que par d'insignifiantes proclamations, qu'il en impose au Peuple François. C'est à elles d'attester à ce Peuple que les maximes d'un Roi de France ne sont pas celles d'un Emigré colérique, absurde & vindicatif ; c'est à elles à prouver que le Royalisme n'est point une *coterie* où l'on ne peut être admis sans avoir justifié ses seize quartiers de rectitude politique, où l'on repousse les transfuges, où le repentir même ne peut trouver grace, & où, nonobstant le désavantage de sa minorité, on ne veut re-

connoître pour ses partisans & ses alliés, que le petit nombre d'intéressés auxquels on ne sauroit reprocher de s'être écarté une minute, en dix années de bouleversement, du symbole de la *société* (1).

Pour rester dans notre sphère, nous nous bornerons à fort peu de remarques sur cette remontrance du Directoire.

On pourroit croire que, jaloux de se montrer conséquent, il auroit sans délai pardonné lui-même à tous ceux qui furent jusqu'ici l'objet des persécutions de la République, pour n'avoir pas épousé la Révolution dans toutes ses parties. Rien ne faisoit mieux ressortir l'impolitique & injuste intolérance attribuée aux Aristocrates émigrés, que les égards du Gouvernement François envers les victimes de cette intolérance, c'est-à-dire envers ces différentes classes de Royalistes *incorrects* à qui le Directoire

(1) Il seroit difficile, je crois, au plus habile Secrétaire d'Etat d'un Roi de France, de rédiger pour la Nation une proclamation plus auguste, plus persuasive & plus touchante, que le seroit le TESTAMENT DE LOUIS XVI, gravé sur les étendarts de l'Armée Royale, & affiché par-tout où l'on pénétreroit, comme le gage des sentimens & des projets du nouveau Monarque.

annonce une si affreuse destinée au rétablissement de la Monarchie.

Au contraire, à peine son *Factum* venoit-il de circuler, qu'il renouveloit la proscription des individus échappés au 18 Fructidor, qu'il célébroit l'anniversaire de cette proscription, en accablant les Députés proscrits d'injures & de calomnies; qu'il appliquoit sa loi atroce des ôtages sans mesure & sans ménagement; qu'il refusoit un asyle en France à M. de *La Fayette* obligé de quitter la Hollande; qu'il maintenoit dans la plupart des administrations les scélérats qui, depuis 1792, ont condamné à la mort ou à la fuite les Constitutionnels & les Royalistes d'opinion, ainsi que les Aristocrates les plus éprouvés.

En supposant que les dispositions imputées, par le Directoire, au Clergé & à la Noblesse expatriés, fussent réelles, voilà une belle consolation qu'il donne à la France, en ne lui laissant d'alternative que d'être vexée & décimée par la Monarchie, ou de changer tous les ans de loix, de tyrans, de sang-sues, de bourreaux, & de calamités, sous la République? Sur qui devroit tomber l'exécration nationale, si ce n'est sur ceux qui d'erreur en erreur, de trom-

perie en tromperie, & de crime en crime, ont conduit le Peuple à ce lamentable résultat?

J'écarte toute observation sur ce sophisme ordinaire de généraliser les exceptions, d'attribuer à des classes entières les égaremens de quelques individus, de juger *Louis XVI* & ses Conseils d'après les brochures de quelques frénétiques imbécilles. Je ne releverai pas davantage cette figure oratoire, par laquelle l'auteur de l'Adresse représente trente ou quarante mille Ecclésiastiques & Gentilshommes, rentrant en France, armés chacun d'une potence, pour y suspendre 20 millions de François qui ont juré la République ou la Constitution de 1791, ou les cahiers de 1789, ou les principes du *Résultat* émané du Conseil de *Louis XVI* le 27 Décembre 1788.

Si la Nation Françoise, pénétrée d'une semblable épouvante, donnoit créance au lugubre tableau que lui tracent ses conducteurs, l'expérience, la raison & l'intérêt ne lui directoient-ils pas la réponse suivante?

" Nous pensons, comme vous, que la con-
" tre-révolution ne nous placera pas sur un lit
" de roses; mais, en attendant, nous sommes
" sur des charbons ardens. Vos images peuvent

" se réaliser, mais celle de vos aménités répu-
" blicaines est l'histoire de tous les jours de-
" puis que vous avez renversé la Monarchie.
" A la bonne heure, les Emigrés projetent de
" ravir nos biens, d'établir l'Inquisition, de
" nous étrangler en détail, de nous rendre les
" aides, la gabelle, la dixme, & la main-mor-
" te; mais, citoyens Directeurs, c'est en Al-
" lemagne, en Pologne, à Londres, que sont
" ces terribles distributeurs de la justice roya-
" le: il y a loin des pensées d'une tête exaltée
" qui rétablit, de 200 lieues, la Monarchie
" Françoise à coups de langue dans un sallon
" ou dans un cabaret, aux pensées de ce mê-
" me fou éloigné, lorsqu'il arrivera dans notre
" pays de métamorphoses, où à peine se sou-
" vient-on qu'il ait existé.

" Quoique votre hypothèse nous tourmente,
" elle est trop creuse pour nous tourmenter
" long-tems: nous ne savons que par vous ce
" que nous devons craindre pour l'avenir; vo-
" tre témoignage est trop suspect: c'est le pré-
" sent qui nous accable; c'est le passé qui nous
" commande de sortir enfin du défilé où vous
" nous enfermez, entre l'épouvantail de vos
" Aristocrates, & la massue sanglante dont vous
" nous écrasez.

" Nous avons subi patiemment toutes les " épreuves auxquelles votre ingénieuse tendres- " se pour le Peuple nous a condamnés depuis " 1789. Vous avez abattu notre ancienne mai- " son, pour nous loger dans des palais de souf- " fre auxquels vous mettiez le feu toutes les " années, afin, disiez-vous, de nous ménager " de plus commodes habitations. Celle de votre " République, aux délices de laquelle vous nous " exhortez de sacrifier nos moissons, nos épar- " gnes, nos enfans & nos vies, n'a été qu'une " coupe-gorge. Vous nous avez, à votre aise, " promené de massacres en massacres, de Con- " stitutions en Constitutions, de Conventions " en Corps Législatifs, de Comités en Dire- " ctoires, de bourreaux jouant les Souverains, " en Sénats de Philosophes qui tenoient ces " bourreaux en lesse pour les lâcher sur nous " au premier murmure. Novateurs inconsé- " quens, vous n'avez jamais su nous gouver- " ner un an de suite par les mêmes règles; " vous nous punissez impitoyablement de notre " inconstance, tandis que vous êtes les plus in- " constans des législateurs, & les plus téméraі- " res des sophistes.

" Il n'a tenu qu'à vous de bâtir cette Ré- " publique en ruines, dont vous nous faisiez

" espérer

" espérer des miracles de félicité. Nous vous " avons tout accordé pour cet ouvrage, le tems, " la soumission, la crédulité, les assignats, les " taxes, la guillotine, la déportation, un pou- " voir despotique, jusqu'à nos têtes que vous " nous avez fait tomber à volonté, lorsqu'elles " ne restoient pas enterrées dans les cachots. " Quel usage fîtes-vous de cette immensité de " puissance & de ressources? Avez-vous fixé " une seule institution? Où est la base du Gou- " vernement que vous n'ayez alternativement " foulée aux pieds? Quel est celui d'entre vous " qui n'ait été successivement présenté dans vos " jugemens, tantôt à notre admiration & à no- " tre confiance, tantôt à nos mépris & à no- " tre horreur?

" Quoi! vous prétendez gouverner l'Empire, " & vous ne pouvez gouverner un Club! Vi- " ctimes de vos théories & de vos contradi- " ctions, nous le sommes encore de vos dis- " cordes. Tour-à-tour nous devenons la proie " de vos factions. Il ne nous manquoit qu'un " malheur, celui d'obéir à des *frères ennemis*, " d'être les martyrs de vos animosités, & de " voir nos maîtres choisis au pied de l'écha- " faud, pour y retomber après quelques mois " d'autorité contestée.

" Vos besoins sont sans terme. Il faut sou-
" lager les Peuples lorsqu'on entreprend des
" révolutions. Chaque jour les fardeaux de-
" viennent plus pesans. Vous respectez la pro-
" priété avec la courtoisie d'un voleur de
" grand chemin, qui laisse un écu dans la
" bourse du voyageur qu'il détrousse, pour
" qu'il ait de quoi gagner la première au-
" berge.

" Depuis six ans, vous nous promettez la
" paix, & vous nous traînez de guerre en
" guerre. Un jour, c'est pour garantir la Con-
" stitution que vous venez de faire, & que
" vous abolissez avant de poser les armes; le
" lendemain, c'est pour assurer votre indépen-
" dance, c'est-à-dire votre impunité, c'est-à-
" dire pour violer à main armée la liberté des
" autres Peuples. On vous a vu proclamer,
" par décret, que vous *renonciez aux conquê-*
" *tes;* l'année suivante vous êtes devenus con-
" quérans. Tantôt pour usurper, tantôt pour
" étendre, tantôt pour conserver vos usurpa-
" tions, vous nous avez *constitués* en état de
" guerre permanente: voilà la seule Constitu-
" tion dont nous ayons joui. Elle nous coûte
" une génération, nos colonies, nos fabriques,
" notre commerce maritime, toutes nos sour-

" ces de richesses, la sécurité, le sommeil, &
" jusqu'à l'Opéra.

" Vous êtes jugés au tribunal du sens com-
" mun & de la notoriété publique. Ouvriers
" pervers ou malhabiles, votre mécanique po-
" litique nous brise sans nous diriger. Nous
" desirions un Etat populaire; vous y avez sub-
" stitué une monstruosité indéfinissable, à la-
" quelle vous n'avez pu même trouver un nom.
" Votre République est une jonglerie : vous
" ne croyez pas plus à sa sainteté qu'à sa du-
" rée; car, si vous y croyiez, vous ne travail-
" leriez pas à sa destruction dès le premier
" jour de son existence. Vous n'y croyez pas;
" car vous n'avez montré qu'un seul plan, ce-
" lui de multiplier ses ennemis, & de les ren-
" dre irréconciliables; vous n'y croyez pas plus
" qu'à la Légende, & aux vertus de vos apô-
" tres que vous proclamez des scélérats aussi-
" tôt qu'ils inquiètent votre ambition farouche.

" Cessez donc de nous abuser par votre feinte
" te adoration. Vous cherchez une issue, &
" non un pivot à la République. Nous la cher-
" cherons comme vous; avec vous si vous êtes
" sages, & sans vous si vous ne l'êtes pas.

" Vous n'avez pu résoudre le problême d'une
" société d'hommes civilisés, vivant sans régi-

" me politique. Celui que nous tenons de vos
" lumières est pire que l'absence même de la
" société. Puisque la République est insoute-
" nable, nous ne devons point nous ensevelir
" pour vous dans une résistance, dont le suc-
" cès nous ramèneroit à la barbarie honteuse,
" sous laquelle nous gémissons. Il faut un ter-
" me, & non des transitions; il faut un ter-
" me, & non un changement de calamités.

" C'est donc le jugement même du Ciel qui
" nous reconduit à la Monarchie, puisque ni
" vous ses destructeurs, ni nous témoins pas-
" sifs de ce renversement, n'avons pu y sub-
" stituer qu'une anarchie septennaire, dont la
" racine indestructible reproduit périodique-
" ment tous les poisons de la tyrannie, de la
" discorde, & de la licence.

" Mais, plus éclairés que vous, nous n'at-
" tendrons pas que la force ou la violence vien-
" nent nous convaincre de la nécessité de cet-
" te révolution nouvelle, & y ajouter les dan-
" gers dont vous tracez la peinture avec le
" crayon de la terreur. La Monarchie est iné-
" vitable; en combattre le retour, c'est en
" quadrupler les inconvéniens. Les recherches,
" les vengeances & les supplices dont vous nous
" menacez, sont peu conformes aux devoirs d'

" un Roi *Très-Chrétien*, & à ceux de ses par-
" tisans qui se disent tous d'excellens Catholi-
" ques. Si toutefois ils n'étoient pas animés
" de l'esprit de l'Evangile, de l'esprit de *Hen-*
" *ri IV*, & de l'esprit de sagesse qui dicte de
" se montrer indulgent, pour se faire aimer,
" de consulter les intérêts du Peuple pour s'en
" faire obéir, il est encore préférable de rele-
" ver nous-même la Couronne, plutôt que de
" la voir sortir, malgré nous, de la poussière
" où vous l'avez réduite, armée du glaive con-
" tre notre obstination, & prenant les droits
" de conquête sur la Nation qui aura refusé
" une adhésion libre & éclairée à la Royauté
" sans servitude.

" Nous invoquons un Libérateur; mais nous
" saurons prévenir ce despotisme atrabilaire,
" dont vous nous faites peur pour nous endor-
" mir sur vos excès. Des esclaves révoltés peu-
" vent se rendre à discrétion : des François
" trompés & égarés redeviennent sages & fidè-
" les, en sachant garantir leur existence à ve-
" nir des conséquences de leur soumission.
" Nous présenterons nos cœurs au Roi, & non
" pas nos têtes au fer de la vengeance. Nous
" embrasserons le sceptre pour nous gouver-
" ner, & non pour nous asservir. Laissez-nous

" le soin de notre sureté future, & de la vô-
" tre même. En abdiquant notre chimérique
" souveraineté, nous n'abdiquerons pas celui
" de nous défendre de l'abus des ressentimens,
" & des excès de l'autorité. "

Voilà peut-être le langage que les conjonctures inspireroient à un Peuple sage, courageux, & libre dans ses délibérations. Le Directoire pose mal la question. Il devoit dire à la France : " Puisque la plus horrible expérience
" rend très-incertain le maintien de la Répu-
" blique, & a condamné ce régime parmi nous;
" puisque tôt ou tard nous serons reconduits à
" la Monarchie, veillons à ce qu'elle se réta-
" blisse sans nous frapper & nous flétrir. "

Les autorités Angloises qu'on fait valoir dans cette Adresse, ne valent pas mieux que les autorités Grecques & Latines, qui formoient jusqu'ici un des ornemens de l'éloquence révolutionnaire.

Jamais exemple ne fut plus malheureusement choisi que celui du règne de *Charles II*, & de son frère. Que renferment ces *pages sanglantes* si infidellement citées par le Directoire?

Au supplice de treize Régicides & du Républicain *Vane*, exceptés de l'amnistie, non par le Roi, mais par le Parlement; Parlement dont

la majorité étoit encore composée ou de Presbytériens, ou de complices des premiers troubles. Tous les autres juges de *Charles I*, qui furent arrêtés, eurent grace de la vie. Quelques Pairs irrités ayant proposé dans la Chambre Haute de rechercher quiconque avoit siégé dans les Hautes Cours de Justice, ou contribué d'une manière quelconque à la mort du Roi, cette rigueur fut repoussée par la désapprobation générale ; *Charles II* s'empressa de rassurer les esprits, en confirmant l'Acte d'Indemnité dans toute sa latitude. Aussi long-tems que *Clarendon* garda les sceaux, le Roi & le Conseil réprimèrent constamment les désirs de vengeance que pouvoient entretenir les Royalistes.

Tous les jugemens passés sous la République furent confirmés. Non-seulement les Presbytériens, jadis armés contre leur Souverain, furent exempts de recherches; mais les principaux d'entr'eux entrèrent au Conseil. *Annesley*, *Cooper*, *Hollis*, reçurent la Pairie; Lord *Say* le Sceau Privé; *Manchester* fut nommé Grand Chambellan. Jusques dans sa chapelle, *Charles* admit deux Ecclésiastiques Presbytériens.

Ce systême de prudence alla même si loin, qu'il donna lieu à un bon-mot transmis par les

historiens. " L'Acte d'indemnité & d'oubli, " disoit-on, " en est un d'*indemnité* pour les en- " nemis du Roi, & d'*oubli* pour ses amis. "

Le supplice d'*Algernon Sidney*, celui plus odieux encore de Lord *Russel*, furent postérieurs de vingt-trois ans à la restauration, & eurent des causes absolument étrangères aux événemens qui l'avoient précédée. Promoteur enthousiaste de la République, *Sidney* s'étoit exilé lui-même après sa chûte. En 1677 il implora son pardon, l'obtint, & revint en Angleterre. Il y fut demeuré non moins irrécherchable que tant d'autres zélateurs de la Révolution. Accusé & moralement convaincu d'avoir trempé en chef dans la conspiration de *Rye*, il fut condamné illégalement, au mépris des formes les plus sacrées, & sans preuves suffisantes de conviction; mais cette sentence, aussi flétrissante pour les Juges que pour *Charles II*, ne fut nullement la punition de la conduite qu'avoit observé *Sidney* sous le règne précédent. Il abusa de la grace qu'il avoit reçue; il mourut victime de l'obstination de son républicanisme, après l'avoir abjuré.

Ni les exécutions atroces & ridicules qui résultèrent du *Popish Plot*, ni les abominables cruautés qui suivirent la rebellion de *Monmouth*, ne

ne furent des infractions de l'Acte d'Amnistie proclamé par *Charles II*, ou la conséquence de poursuites intentées contre d'anciens Révolutionnaires.

Sans doute les entreprises de *Charles II*, & les torts bien plus graves de son frère, firent désirer de nouvelles limites à l'autorité Royale. Sans doute la conduite imprudente de ces deux Princes, & l'ambitieuse perversité de leurs Conseils, purent faire regretter aux amis de la liberté le rétablissement de la Couronne; mais pourquoi le Directoire n'apprend-il pas à ses concitoyens le terme où aboutirent ces infractions des loix, & cette tendance au pouvoir arbitraire? Pourquoi passe-t-il sous silence ces Parlemens sans cesse dissous par *Charles*, & invariables dans leur opposition; ces Royalistes, même les plus exaltés, s'unissant au mécontentement & aux efforts des Parlemens, ces amertumes & ces contradictions qui présagèrent au Roi dans ses dernières années, le sort qui attendoit son successeur? — Pourquoi enfin ne nous révèle-t-il pas que, pour avoir voulu étendre les suites de la contre-révolution, & abuser du pouvoir qu'elle avoit rendu à sa famille, *Jacques II*, déserté de la Nation entière, fut contraint de déserter le trône, affermi désor-

mais, ainsi que la liberté publique, par une révolution mémorable qui dût servir de leçon à tous les Rois?

Que *Louis XVIII*, ses Ministres, & ses amis, obéissent aux impulsions que leur prête le Directoire, cette démence ne seroit autre chose qu'un suicide. En régnant ainsi, on peut prédire avec assurance qu'ils ne régneroient pas long-tems.

Henri IV extermina-t-il les Ligueurs? Fit-il triompher la religion qui lui avoit conservé les moyens de reconquérir la Couronne? Réserva-t-il les places, les graces, les commandemens aux Protestans & aux Royalistes qui venoient de partager sa mauvaise fortune, ses combats & sa gloire?

Le dernier Roi de Suède, en resaisissant en 1772 les droits de la puissance monarchique, fit-il ruisseler le sang des Sénateurs & des Nobles qui avoient opprimé son père & lui? Quand la clémence & la modération n'eussent pas été dans son cœur, la raison & la nécessité lui en faisoient la loi. Où trouver aujourd'hui le Souverain assez aveugle & assez ignorant, pour méconnoître le danger de traiter l'Empire qui lui fut enlevé par une révolution de dix années, & rendu par une autre révolution, comme les

Monarques les mieux affermis n'osent pas traiter leurs sujets dans les tems où l'autorité est la plus tranquille?

Toutes les similitudes du Directoire sont donc autant de dissemblances. Nous sommes privés de mémoires exacts sur ce qui se passe à Naples & à Milan. Nous avons horreur des injustices & des massacres, qu'ils soient exercés au nom des Rois ou sous le nom des Peuples; Nous croyons que les Factions proscrivent, & qu'un Gouvernement doit juger.

Le sûr moyen de faire détester le retour de son autorité, est de confondre dans ses vengeances, les innocens, les suspects, & les coupables; mais quelle analogie apperçoit-on entre les sévérités exercées contre des traîtres qui ont appelé, secondé une invasion étrangère, ouvert leur patrie à ses brigandages, & accumulé, pour plaire à ces étrangers, toutes les calamités humaines sur leurs concitoyens, — quelle analogie, disons-nous, entre ces châtimens, & le traitement que peuvent mériter 20 ou 22 millions d'hommes, entraînés la plupart par mille causes différentes ou irrésistibles, dans le cours d'une Révolution intérieure, sollicitée à son origine par la Nation entière, commencée par le Chef de l'Etat, & dont les progrès épou-

vantables n'entrèrent ni dans les calculs du scélérat le plus rafiné, ni dans la prévoyance de la foule qui s'y abandonnoit sans réflexion?

Quant à l'audace avec laquelle le Directoire, oubliant l'histoire de la République, en transcrit les iniquités, les spoliations, les fureurs, & les énormités, comme formant le tableau à venir de la France sous un Roi; on lui répondra par ces paroles d'un écrivain célèbre:

" Voulez-vous de bonnes barbaries bien avé-
" rées, de bons massacres bien constatés, de
" ruisseaux de sang qui aient coulé en effet?
" Monstres persécuteurs, ne cherchez ces véri-
" tés que dans vos annales. "

Si la prédication qui a fait naître les remarques précédentes, a opéré sur l'esprit des François, ce n'est pas du moins sur celui des Jacobins. Loin de prêter leurs forces au Gouvernement, il les ont employées à l'inquiéter & à l'affoiblir. Loin de se réunir aux Républicains, plus soumis à la Constitution, ils ont persévéré dans leurs disfamations & leurs projets. Jamais

les divisions n'ont eu plus d'éclat que depuis cette pathétique exhortation à la concorde.

Tout, dans ce cahos, devient incident, & incident grave. Soit que la liaison de *Bernadotte* avec le Général *Jourdan* l'ait fait soupçonner des mêmes vues, soit que par une autre cause il ait déplu à ses supérieurs, ils lui ont retiré le Ministère de la Guerre, en publiant officiellement qu'il avoit sollicité sa démission. Aussitôt le Ministre a pris la plume, & a écrit aux Directeurs: " Je reçois votre ar-" rêté & la lettre obligeante qui l'accompagne. " Vous acceptez la démission *que je n'ai pas* " *donnée*. " Ce persiflage rendu public; on a vu subitement un grand nombre de Jacobins qualifiés abandonner, de concert, les places qu'ils occupoient dans les bureaux & dans les administrations de la Capitale. Quel que soit le but de cette manœuvre, elle indique un projet subséquent; car ces démissionnaires ne sont pas gens à renvoyer leurs emplois, sans comploter d'y rentrer malgré le Gouvernement. Telle est la perplexité de ce dernier, qu'il a remplacé *Bernadotte* par un des plus exécrables Jacobins, l'ex-Conventionnel *Dubois de Crancé*.

On ne découvre, d'ailleurs, ni plan, ni suite, ni énergie, ni lumières dans les Conseils,

Les affaires les plus urgentes restent ensevelies dans les Commissions. Nous avons vu qu'on n'a pu convenir encore d'une loi sur la liberté de la presse; le règlement qui doit prévenir l'abus des clubs ou sociétés politiques, est encore à faire depuis deux mois que les conjonctures le sollicitent. Le tems s'écoule en motions d'ordre, c'est-à-dire de désordre, en déclamations, en plaintes, en détails misérables qui contrastent avec la situation de la République.

Pour l'année courante, l'armée a été fixée, par le Corps Législatif, à 565,000 hommes de toute description. Comme elle n'en renfermoit pas, au mois d'Août, au-delà de 225,000, on voit que l'état éventuel est encore loin d'être rempli. Cependant, malgré la désertion nombreuse des conscrits, on assure que dans les trois derniers mois, de 16 recrues, 10 ont rejoint les armées: cette proportion paroît même constatée par des témoignages non suspects.

Le Gouvernement conserve l'espérance d'élever ses forces au moins à 400 mille hommes, si de nouveaux désastres n'exposent pas ses frontières avant l'hiver, & sur-tout si l'état de la trésorerie lui permet de lever, d'équiper, de payer & de nourrir cette multitude de soldats.

Mais la situation des finances s'unit à la discorde pour approfondir le gouffre de la République. — Elle est replongée dans la détresse où nous la vîmes il y a quelques années, sans oser, sans pouvoir même revenir au régime de vol, d'assassinat & de papier, par lequel elle soutint sa ruine.

Le Gouvernement éprouve ce que valent aujourd'hui les loix révolutionnaires en finances. L'emprunt forcé de 100 millions a été repoussé par l'impuissance publique & par le mécontentement général. La nature de sa perception a révolté jusqu'aux républicains. C'est sur l'estimation d'un *Jury* trié dans les sections des villes, que les citoyens sont taxés arbitrairement & à l'aveugle. Tel particulier a été imposé 100,000 livres, sans avoir même ce capital. On cite un banquier en faillite, qui, 15 jours après la remise de son bilan, s'est vu chargé de cinquante mille francs sur les cottisations de l'emprunt. Aussi le recouvrement des deux premiers dixièmes est-il resté au-dessous de la moitié de son produit. A Paris, siège des plus grandes fortunes qui aient surnagé à la ruine générale, très-peu de propriétaires ont fait les déclarations exigées par la loi: on sera forcé ou

de la modifier, ou d'en abandonner l'exécution, ou de se faire obéir par contrainte.

Les obligations souscrites d'un Syndicat de commerce, composé de banquiers qui ont prêté au Gouvernement un crédit de 30 millions, sont la seule monnoie avec laquelle on acquitte les dettes les plus sacrées. Elles sont à sept échéances: celles qui emportent 20 jours de date, perdent 30 pour 100. Voilà où en est le crédit de la *Grande Nation*. Et ses Représentans érigent des pyramides de cinquante mille francs à un Général tué comme tant d'autres!

Cet emprunt forcé a fait baisser sur-le-champ la recette des contributions ordinaires, & à-peu-près suspendu celles des taxes casuelles, telles que le timbre & le droit d'enregistrement. Le peu d'argent que reçoit le Gouvernement est envoyé aux armées: aucun autre service public n'est acquitté.

Des Représentans & des Ministres jusqu'aux derniers employés, tous se trouvent sans solde depuis quatre mois: à cet arrérage de 4 millions, s'en joint un de même valeur dû aux troupes qui séjournent à Paris & dans son Département. L'arriéré des hôpitaux & autres établissemens publics s'élève à 5 millions. Cette différence

différence de 13 millions dans la circulation journalière d'une Capitale appauvrie, est encore aggravée par le resserrement d'espèces, qu'ont produit l'Emprunt forcé & la crainte d'être soupçonné de quelque opulence.

Une semblable crise ne peut se prolonger: ou le Gouvernement en sortira par quelque expédient imprévu, ou par des mesures violentes qui généraliseront l'agitation & peut-être la résistance.

Tel est le cercle qu'il se voit condamné à parcourir, qu'il ne peut suffire à un danger sans en faire naître un autre. Ses mesures de finances & la loi des ôtages ont failli embraser le Midi, & servent aux Royalistes de l'Ouest, de moyen pour rallier à eux & pour soulever différentes classes de mécontens.

L'insurrection qui s'étoit manifestée dans le Haut-Languedoc se composoit principalement de Royalistes menacés de proscriptions, & de paysans révoltés par la conscription militaire, & par les autres loix révolutionnaires. Ces malheureux avoient formé des attroupemens sur divers points. Quelques mesures de douceur eussent suffi à les calmer; mais les Jacobins, maîtres du Département de la Haute-Garonne, ont préféré de les exterminer. On accuse même

les exterminateurs d'avoir fomenté ces troubles, tantôt par des émissaires travestis en agens du royalisme, tantôt en déployant sur les campagnes tout l'appareil de la terreur. En alarmant ainsi le Directoire, & en se rendant nécessaires à ses vengeances, ils sont parvenus à reprendre & à exercer l'autorité la plus atroce dans la province.

Sous la conduite d'un de leurs *frères*, le Général *Aubugeois*, ils ont détruit à coup de canon & de mousqueterie trois mille paysans armés de fusils rouillés, de faulx & de bâtons. Les rassemblemens dispersés, ils se sont jetés sur les villages & les ont saccagés; on leur impute d'avoir égorgé des femmes enceintes pour avoir leurs croix & leurs boucles d'oreille; ce qui n'est guères vraisemblable; car on peut ravir les bijoux d'une paysanne à beaucoup moins de frais.

Quoi qu'il en soit, ils sont parvenus à faire déserter les campagnes, & à refouler les insurgens jusques dans les Pyrénées Espagnoles. Le Département, dit-on, est pacifié, & voici comment: à Toulouse, sa capitale, on est arrêté sur la première délation d'un Jacobin: à six heures du soir les rues sont abandonnées. Plus de 3500 personnes se trouvoient, le mois

dernier, détenus dans les prisons de cette ville, & dans leur nombre 1600 paysans qui mouroient de la peste, enfermés dans une seule église.

Ces opérations patriotiques & philosophiques eussent étendu l'incendie au lieu de l'étouffer. Le Directoire l'a senti; aussi, malgré le zèle des Jacobins & le sien propre, il a ordonné d'adoucir l'exécution de l'Emprunt forcé & de la loi des ôtages. Combien de tems durera cette modération, & où doit arriver un Gouvernement désuni, abhorré de la moitié de la Nation, indifférent à l'autre moitié, méprisé de tous, même de ses serviteurs, & réduit ou à laisser la désobéissance impunie, ou à provoquer la guerre civile en la punissant?

Je l'ignore; mais il n'existe au monde que la République Françoise, dont le génie & les annales puissent autoriser cette ignorance.

ESPAGNE.

A Tous les embarras de l'étrange situation dans laquelle cette Monarchie s'est placée, vient de s'en joindre un nouveau, qui n'augmentera

pas foiblement l'anxiété & le désordre politique qui règnent à Madrid.

Jusqu'à présent, les Puissances armées pour la défense de l'Europe avoient suspendu de se ressentir de l'appui qu'accordoit l'Espagne aux entreprises de l'ennemi commun. Quoique sa jalousie immodérée des succès maritimes de l'Angleterre fut le principe de son égarement; quoique les efforts des partisans de la France, pour alimenter cette passion dominante, l'emportassent sur les considérations plus réfléchies, on plaignoit, on excusoit presque la cruelle nécessité d'une liaison dénaturée, beaucoup moins aisée à rompre qu'à former. On attribuoit moins à la malveillance qu'à la peur & au sentiment de sa propre foiblesse, cette servitude de la Monarchie Espagnole à une alliance, dont les résultats quelconques devoient être également funestes pour elle.

L'espoir de la ramener à la neutralité avoit prescrit envers cette Puissance des ménagemens particuliers. L'Angleterre n'avoit inquiété aucune de ses possessions, en se bornant à lui interdire toute communication maritime avec son allié.

Il est impossible de douter que la Cour de Madrid n'eut senti ces égards, & ceux que lui

ont montré, depuis le renouvellement de la guerre sur le Continent, les Etats auprès desquels elle n'avoit pas cessé d'avoir des Ministres résidens. L'Espagne jouissoit donc, à la faveur de son inaction forcée, de la tranquillité passagère que lui accordoit le Directoire François, & de l'indulgence qu'accordoit l'Europe à sa difficile position.

Mais, par une bizarrerie étrange, c'est précisément à l'époque où les revers accumulés de la République Françoise allégeoient le joug de son alliance, & dictoient à l'Espagne passive de le devenir tout-à-fait, c'est ce moment, disons-nous, qu'elle a choisi pour livrer sa flotte à la France, & s'abandonner à son impulsion.

Les politiques qui prédirent toujours à coup sûr les résolutions des Cabinets, d'après les règles ordinaires de la vraisemblance, doivent être un peu embarrassés d'expliquer les raisons de sagesse, qui ont conduit le Conseil du Roi d'Espagne à une résolution semblable : il n'a pas tardé à s'en repentir, & le fruit de ces regrets a été la disgrace de l'Auteur d'une aussi imprudente combinaison.

Tous les avis s'accordent à en faire honneur au Chevalier d'*Azzara*, Ambassadeur d'Espagne

à Paris. Ce Ministre a servi sa Cour comme il servit le Pape auprès duquel il résidoit autrefois. Il est du nombre des Hommes d'Etat qui, se confiant dans l'immortalité de la Révolution & de ses triomphes, jugeoient dangereux de lui résister, & infaillible de s'en garantir, en se soumettant à toutes ses prétentions. Si ce beau systême eût prévalu en Europe, il n'y resteroit que des jouets ou des esclaves des héritiers de *Ravaillac*.

Après avoir assisté aux funérailles de l'autorité pontificale, M. d'*Azzara* obtint d'aller représenter son Maître auprès de cette métropole révolutionnaire, dont sa prudence avoit tant favorisé & les agens & les usurpations.

Il fut accueilli à Paris, comme un prosélyte sûr & zélé. — L'Institut National célébra son *esprit philosophique*, c'est-à-dire apparemment son mépris pour la religion de son pays, & son respect pour les puissantes vérités dont la découverte & l'application ont ramené les François à la condition des Sicambres, & aux habitudes des Maures du désert. Le Directoire s'apperçut que le Ministre Espagnol avoit encore plus d'ambition que de philosophie, & se servit de l'une & de l'autre.

Tandis qu'il en faisoit son instrument à la

Cour de Madrid, il étoit lui-même celui des vues & de la grandeur du Chevalier d'*Azzara*, aspirant au Ministère d'Espagne par la protection du Gouvernement François. Le Citoyen *Talleyrand* travailloit dans ce double sens, officieux à la fois invers sa République & son ami.

Cette intrigue se poussoit avec persévérance & activité: M. d'*Azzara* voguant à pleines voiles, plein de confiance dans la faveur du Directoire, & dans l'asservissement de sa Cour, espéroit déplacer incessamment le jeune *Urquijo*, son ennemi, porté depuis quelque tems aux fonctions du département de l'Etranger, sans avoir le titre de Ministre. On alla jusqu'à employer l'intervention du Médecin *Guillemardet*, Ambassadeur de la République Françoise auprès du Cousin de *Louis XVI*, pour arracher la destitution de M. d'*Urquijo*, & la promotion de son rival. Ainsi les meurtriers de la branche aînée des *Bourbons* jouoient en Espagne le même rôle que jouèrent, sous les règnes de *Philippe V* & de *Louis XIV*, les Ambassadeurs François qu'on chargeoit de faire à Madrid, & de défaire des Ministres.

Jusqu'aux Jacobins de Paris exprimèrent leur mépris du servile dévouement, avec lequel un

Espagnol, Ambassadeur d'une tête couronnée, & honoré de la confiance de son Souverain, rampoit aux pieds des Directeurs. Jamais, sans doute, il n'eût été excusable de choisir un pareil chemin à la fortune; mais M. d'*Azzara* joignoit encore la honte de briguer sans décence & sans retenue, la bienveillance de ses protecteurs. On le vit leur prodiguer ses adulations, ses éloges publics, une admiration de commande, une soumission à leurs vues, bien supérieure à celle qu'il devoit aux intérêts de sa patrie.

En rallumant les préventions de sa Cour contre l'Angleterre, par des suppositions & des calomnies, il n'épargnoit par davantage les autres Gouvernemens de l'Europe. On l'accusa de se faire la sentinelle & l'espion du Directoire dans les Cours étrangères, où ses correspondances lui ménageoient des informations. Il fut soupçonné d'avoir accéléré les derniers malheurs du Roi de Sardaigne, par la prétendue découverte d'un projet chimérique.

Ainsi, il se faisoit le serviteur propre des ennemis de l'Europe entière, & se conduisoit moins comme l'Ambassadeur d'une Cour alliée de la France, que comme le Ministre privé des Directeurs. Son extase révolutionnaire révoltoit

le

les hommes sensés de tout parti; enfin, perdant toute pudeur, il prostitua son caractère, son Roi & sa Nation, jusqu'à assister le 10 Août à la commémoration du supplice de *Louis XVI*! Voilà ce que la raison égarée de quelques fous modernes, sortis des écoles de *Diderot* & de *Condorcet*, appelle de la *philosophie*.

Avant de porter la peine de son égarement, M. d'*Azzara* y mit le comble, en déterminant sa Cour à sacrifier la flotte Espagnole au Directoire. On a même répandu & affirmé qu'après avoir arraché, à force d'instances, le consentement du Cabinet de Madrid à faire sortir l'escadre de Cadix, il a pris sur lui la jonction définitive des deux flottes, & d'exiler à Brest celle d'Espagne.

Cette imputation manque de vraisemblance; mais il n'en paroît pas moins constaté que la disgrace de M. d'*Azzara*, a eu sa cause occasionnelle dans le succès de cette opération navale, si fortement & si long-tems ambitionnée par les Régens de la République Françoise.

Le dévouement de M. d'*Azzara* à leurs intérêts, ses projets personnels sur le Ministère, ses intrigues indécentes pour se faire nommer de force par le Directoire, à la faveur de l'empire que lui donnoit la crainte sur la Cour d'Es-

pagne, avoient sans doute préparé cet événement. Aussitôt qu'on a eu reconnu à Madrid le piège dans lequel on étoit tombé; aussitôt qu'on a su la marine Espagnole devenue la proie des François, pour devenir ensuite celle de l'Angleterre, on s'est débarrassé du dangereux agent à qui l'on devoit cette mesure. En rappelant M. d'*Azzara*, on l'a relégué en Arragon, où il pourra méditer sans trouble sur les vicissitudes de la fortune & de la Révolution.

C'en fut une déjà humiliante & funeste pour lui que la chûte de ces Directeurs, objets du mépris & du ressentiment publics, dont il avoit été le courtisan étudié. Leur disgrace a inspiré le courage de prononcer la sienne, sans avoir à craindre de trop irriter les successeurs des *Rewbell* & des *Merlin*.

Il n'est point improbable, de plus, qu'une circonstance, non moins grave, ait concouru à éclairer la Cour de Madrid. Sourde aux représentations que lui avoit fait adresser l'Empereur de Russie, elle a provoqué le ressentiment de ce Monarque, & enfin une déclaration de guerre, conçue dans les termes suivans:

PAR LA GRACE DE DIEU.

NOUS PAUL I, Empereur de toutes les Russies, &c. &c. &c. à tous nos fidèles Sujets.

Ayant pris, NOUS & NOS ALLIÉS, la résolution de renverser le Gouvernement usurpateur sous lequel gémit à présent la France: NOUS avons employé à cet effet toutes nos forces; & déjà Dieu a béni nos armes, en nous accordant une suite continuelle de succès & de victoires multipliées.

Parmi le petit nombre de Puissances Européennes extérieurement dévouées à ce Gouvernement impie qui touche à son dernier moment, mais qui ne sont réellement entraînées que par la terreur qu'il leur inspire, l'Espagne a, plus que tout autre, montré sa crainte & son asservissement à la France; si ce n'est en agissant avec elle, au moins par ses préparatifs pour la secourir. Après avoir vainement employé tous les moyens en notre pouvoir, pour montrer à cette Puissance le chemin qui seul devoit la conduire, de concert avec nous, à l'honneur & à la gloire; & voyant qu'elle persistoit dans son funeste aveuglement si dangereux pour elle-même, nous avons cru devoir lui témoigner notre mécontentement, en congédiant son Chargé d'Affaires d'*Onis*, résidant près de notre Cour.

Aujourd'hui que notre Chargé d'Affaires, le Conseiller *Butzow*, a pareillement été renvoyé des Etats du Roi d'Espagne dans l'espace de quelques heures, Nous considérons un tel procédé comme une offense faite à notre dignité, & nous déclarons la guerre à cette Puissance.

Ordonnons que dans tous nos ports les navires marchands Espagnols soient séquestrés & confisqués, & qu'il soit envoyé des ordres à tous les commandans de nos forces de terre & de mer, pour qu'ils aient désormais a traiter comme ennemis les sujets du Roi d'Espagne.

Donné à Péterhof, le 15 Juillet, de l'An de Grace 1799, & de notre Règne le 3.

AFFAIRES MILITAIRES.

DU Zuyderzée jusqu'au Tibre, l'Europe est aujourd'hui couverte d'armées presque contiguës, qui embrassent un des plus grands cercles dont l'histoire des guerres anciennes & modernes nous ait conservé le souvenir. Jamais des intérêts plus graves ne furent disputés, & par des efforts plus proportionnés à leur importance; il n'est presque pas un point de cette ligne immense, d'où la curiosité ne puisse attendre des événemens.

Dans l'ignorance où nous laisse le retard des couriers, touchant les dernières opérations, nous sommes réduits à rétrograder vers la mi-Septembre, pour décrire en peu de mots l'état général de la campagne à cette époque-là.

En commençant par l'Italie méridionale, on trouve à la fin d'Août un corps de troupes Napolitaines, à la veille d'entrer à Rome, où les partisans de la République paroissoient dominer encore, & opposer quelque résistance. Dans une proclamation du Général Napolitain M. de *Rodio*, on avoit invité les Romains " à envo-

" yer une députation, composée des plus hon-
" nêtes gens de la capitale, & qui n'ont ja-
" mais pris aucune part aux affaires de la Ré-
" publique. "

Mais si les honnêtes gens avoient la faculté de dépêcher des envoyés au Général Napolitain, il semble qu'ils auroient eu de même celle de lui ouvrir les portes. Si, au contraire, l'obstination des Républicains & des François restés au milieu d'eux suspendoit la soumission de Rome, il est peu aisé de concevoir comment ils eussent souffert une négociation dont ils se trouvoient exclus.

Dans cette même proclamation on enjoignoit aux Romains, " de recevoir l'étendart triom-
" phal porté par les soldats du Roi des deux
" Siciles, en portant une croix à la droite de
" leurs chapeaux, pour les hommes, & sur la
" poitrine pour les femmes. Le côté gauche
" devoit être orné de la cocarde Napolitaine. "
M. de *Rodio*, d'ailleurs, ne parloit en aucune manière du Gouvernement Pontifical; mais il promettoit aux anciens sujets de la Chaire Apostolique, de les faire " jouir de l'abondance
" du beau Royaume de Naples, en leur four-
" nissant les vivres nécessaires. "

Le désespoir seul, & la certitude de n'obtenir aucune rémission, auront pu prolonger la résistance des Révolutionnaires, qui probablement n'affectoient la volonté de se défendre que dans l'espérance d'obtenir une capitulation.

Ancone & Civita-Vecchia se trouvoient encore entre leurs mains.

Aucun changement essentiel n'avoit fait varier la face générale des affaires en Piémont. L'armée Impériale s'étendoit sur une ligne prolongée d'Asti à Turin. Le corps particulier du Général *Klenau* faisoit des progrès dans la rivière du Levant, & occupoit la Spezzia. Quant aux François, ils conservoient encore leur dernière position. Quelques indices faisoient croire à leur retraite de Gênes & de ses environs, ou plutôt à une concentration de leurs forces, pour rapprocher l'armée du Général *Moreau* de celle que conduit le Général *Championnet*.

Cette dernière, très-foible au commencement d'Août, avoit reçu des accroissemens considérables, & s'élevoit à plus de 30,000 hommes dans les premiers jours de Septembre. Ses diversions dans les vallées du Haut-Piémont n'étoient suivies d'aucun progrès sérieux. Ni l'un ni l'autre des Généraux François ne sembloient

en état ni près de courir le risque des opérations offensives.

Aucune relation officielle ne confirmoit encore la reddition de Tortone, ni même sa capitulation conditionnelle si elle n'étoit secourue dans le terme de quelques jours: mais aucun doute ne subsistoit sur le terme prochain de sa résistance.

Des magasins venoient d'être formés dans le Duché d'Aost, pour un corps de troupes alliées, destiné à agir dans les Alpes de Savoie & de Suisse, & à escalader l'un des deux St. Bernard.

Tous les avis s'accordent à constater l'existence de ce projet, dont l'exécution lieroit l'armée Impériale en Suisse à celle d'Italie, & forceroit le Général *Massena* de diviser sa défensive, & de s'affoiblir dans sa position actuelle pour couvrir Genève & le Pays de Vaud; ou obligeroit *Championnet* à secourir lui-même cette contrée & la Savoie.

Suivant des bruits que leur source & leur répétition ont accrédités, le Maréchal de *Suwarof* en personne devoit passer les Alpes avec le corps de Russes qui combat en Italie, & venir s'unir en Suisse à l'armée du Général *Korsakof*. — Nous ne préjugerons point si cette opinion

mérite ou non de la confiance; mais ceux qui représentent une mesure semblable comme une promenade sans difficultés, n'ont probablement pas une idée fort exacte des lieux, ni de la force de résistance que les François ont préparée depuis long-tems dans ces passages à franchir. Au moment où nous écrivons, ils sont déjà ensevelis sous les nouvelles neiges, plus dangereuses à traverser en automne qu'en hiver. Surement M. de *Suwarof* exécutera tout ce qui est exécutable; mais si son entreprise étoit différée, les obstacles naturels forceroient peut-être de l'ajourner au retour du printems.

Depuis le départ de l'Archiduc *Charles*, l'aile gauche de l'armée Impériale combinée, laissée en Suisse, a perdu le Canton de Glaris, à la suite de quelques engagemens très-disputés. Le Général *Hotze* qui la commande a reculé sa ligne derrière la Linth, sur la rive droite de cette rivière, & protège les Grisons, le Comté de Sargans, & l'extrémité méridionale du Lac de Zurich. Les efforts de l'ennemi, jusqu'au 15 de Septembre, s'étoient bornés à attaquer, à déposter cette aile gauche, & à gagner du terrain dans la partie orientale de la Suisse.

Quant à la grande armée, conduite par l'Archiduc *Charles*, elle s'étendoit par corps séparés

rés du Brisgau dans le Palatinat. Les François se sont retirés à son approche : un de leurs corps resté sur la droite du Rhin, a été attaqué, battu, le 27 Septembre, à Neckerau. Dix-huit cents prisonniers, dans le nombre desquels se trouvent deux Généraux, & 21 pièces de canons, ont été abandonnés aux Autrichiens, entrés ensuite dans Manheim sans aucune opposition.

S. A. R. passera-t-elle immédiatement le Rhin, ou se bornera-t-elle à couvrir ce fleuve & à soutenir l'armée alliée qui devient en Suisse une armée centrale & intermédiaire? On découvre le but, si non le plan ultérieur de la campagne confiée à l'Archiduc, dans la lettre circulaire qu'adressa ce Prince, le 19 Août, en sa qualité de *Chef de l'Armée Impériale & d'Empire*, aux Princes Directeurs des Cercles, relativement à leurs contingens. Voici les expressions très-claires de S. A. R. dans les passages de cette lettre, où elle prévient l'Empire de ses desseins, & l'éclaire par ses exhortations.

" Il reste encore à l'*Empire* un grand ouvrage à terminer ; c'est de consolider les avantages obtenus, *de chasser l'Ennemi de toutes les parties de l'*Allemagne, *& d'assurer ses limites*. Des villes fortes de l'*Empire*, sur les frontières, sont encore au pouvoir de l'ennemi, sous son joug destructeur, se

trouvent encore des pays formant une grande partie des forces de l'*Allemagne*, & qui soupirent après le moment de leur réunion à leur ancienne patrie. Les négociations de *Rastadt* ont fait voir clairement, combien, du côté de la *France*, on mettoit de prix & d'ardeur à se procurer les moyens de tomber sur l'*Allemagne*, toutes les fois qu'on le jugeroit à propos, & sans avoir rien à redouter.

" L'époque actuelle, où il a été déjà tant fait pour la sureté de l'*Allemagne*, est un moment propice, où ce corps politique peut rentrer dans ses anciennes limites, & recouvrer sa première dignité, son intégrité, sa liberté & son indépendance; où les pays de l'Empire Germanique peuvent être délivrés de l'oppression la plus révoltante, où les Princes & particuliers peuvent être rétablis dans leurs droits, possessions & propriétés; où enfin l'on peut se procurer, dans le sens des résolutions de la Diète, une *paix juste, honorable & durable*. Pour atteindre ce grand but, conforme aux decisions de l'*Empire*, il est absolument nécessaire que les Etats de l'*Allemagne*, qui ont été également menacées, ne se laissent pas insulter & honnir plus long tems : ils doivent au contraire *assembler toutes leurs forces en état d'agir, & marcher sans retard, de concert, contre l'ennemi commun*, en se portant sur le point où un danger également grand menace toutes les parties intégrantes de cette Confédération si forte, si puissante dans son ensemble, que la valeur de nos ancêtres a déjà tant illustrée, & qui est invincible, lorsque ses forces restent unies.

" Si chaque Etat de l'*Empire* remplit scrupuleusement les obligations que lui imposent la nature du lien constitutionnel, en portant le contingent au *Quintuple*, -- il n'y a pas a douter que l'Ennemi ne soit bientôt forcé *à accepter des conditions qui s'accordent entièrement avec la base de paix irrévocablement arrêtée dans les décisions de la Diète du 22 Septembre 1794*, des 10 Février, 3 Juin, & 19 Novembre 1795. L'on peut aussi regarder comme certain, qu'alors l'ennemi sera non-seulement repoussé dans ses anciennes limites, mais encore obligé à renoncer, pour l'avenir, à tout projet & entreprise sur la liberté, la sureté & l'indépendance du Corps *Germanique*. "

Depuis la dernière action, du 19 Septembre, entre les troupes réunies dans la Nord-Hollande, sous les ordres de S. A. R. M. le Duc d'*York*, & les François joints à un corps de troupes Hollandoises, une nouvelle attaque sur

les lignes retranchées de l'ennemi étoit attendue chaque jour, avec une impatience qu'augmentoient l'avancement de la saison & le déluge de pluies dont nous sommes inondés.

Du Brabant, du Pays de Liège, de la Flandre, les François avoient détaché divers corps de troupes pour la défense de la Hollande. Une incertitude pénible obscurcissoit la satisfaction qu'avoient inspiré le débarquement & ses heureuses suites.

Aussitôt que le mauvais tems l'a permis, S. A. R. a renouvelé l'assaut des lignes Françoises & les a forcées, le 2 de ce mois, à la suite d'une action de douze heures, dont Elle a rendu un compte sommaire au Gouvernement de S. M. dans une dépêche datée, le 4, du *Zuyper Sluys*.

L'attaque a commencé le 2 à six heures du matin, & s'est prolongée jusqu'au soir sur la ligne entière de l'ennemi. Sa résistance opiniâtre a enfin cédé à la valeur des troupes Britanniques & Russes; il a abandonné sa forte position, & s'est retiré à peu de distance, cependant, sur Beverwick & Wyck-op-Zée, entre Alckmaër & Haarlem.

Le point le plus vivement disputé a été celui qui, des côtes de la mer, en front d'Eg-

mont, se prolonge par des collines sablonneuses jusqu'aux hauteurs qui dominent Bergen. Les colonnes Angloises qui l'ont emporté, étoient commandées par le Général *Sir Ralph Abercrombie* & par le Lieutenant-Général *Dundas*. Les deux villages d'Egmont & celui de Bergen ont été occupés. Alckmaër a ouvert ses portes; plusieurs corps de troupes Bataves ont abandonné leurs drapeaux pour se réunir sous ceux du Prince d'*Orange*.

S. A. R. élève à 25 ou 30 mille hommes les forces de l'ennemi: les Hollandois formoient le plus petit nombre dans cette armée; leur Chef, le Général *Daëndels*, a été blessé.

La perte réciproque a été très-considérable; M. le Duc d'*York* en remet le détail, non encore certifié, à une dépêche subséquente. Aucun Officier de rang n'a été tué; au nombre des blessés, non mortellement, se trouve le Général Major Russe *Emme*, & M. *Moore*, Major-Général, dont l'intrépidité signalée, les talens & le zèle s'étoient déjà fait admirer dans les actions précédentes, & l'année dernière en Irlande.

MERCURE BRITANNIQUE.

N.° XXVII.

25 OCTOBRE, 1799.

ALLEMAGNE.

Dispositions Politiques de cette Contrée.

S'Il est aussi rare que difficile de maintenir la concorde & l'uniformité des sentimens dans une République de Bourgeois, c'est encore pire dans une République de Rois, de Princes & de Prélats souverains. — Il n'y a pas encore d'exemple qu'aucune guerre, aucun danger public ait jamais pu rallier de bonne foi & persévéramment, sous la même autorité, cette Confédération anarchique qui se nomme l'Empire Germanique.

On pourroit, il est vrai, contester cette singularité, en citant l'année 1792, où la réunion passagère des deux principales Puissances d'Allemagne entraîna dans leur cause l'Allemagne entière; mais, sans parler des difficultés qu'éprouva, de la part de plusieurs Princes, la levée des contingens, il suffit de remarquer que cet accord fugitif & ses conséquences devinrent incessamment le principe d'un schisme politique qui dure encore, & dont toutes les Diètes du monde ne sauroient prévenir la prolongation.

La même cause qui désunit & qui dissout les Ligues générales, toutes les fois qu'elles n'ont pas à leur tête un *Gustave Adolphe*, ou un *Guillaume III*, rend aussi précaire qu'insuffisante cette alliance de deux cents Souverains, qu'aucun intérêt commun ne peut fixer, qu'aucun devoir solemnellement reconnu & observé ne lie, & qu'aucun pouvoir co-actif ne peut contraindre.

Il n'y a donc pas de quoi s'étonner, en voyant le Corps Germanique, dépouillé par les François en 1790, envahi & ravagé par leurs armées dans les années suivantes, infesté de leurs missions & de leurs émissaires de révolte, perdant les territoires & les places fortes

qu'il possédoit au-delà du Rhin, réduit à argumenter 15 mois dans un Congrès contre des concessions auxquelles il finissoit toujours par consentir, signant des armistices sans oser les faire respecter, exposé à des invasions périodiques, ou à des soumissions aussi dangereuses que la résistance, — il n'y a, disons-nous, aucun sujet de surprise, de voir aujourd'hui cet assemblage de Souverainetés discordantes regarder encore la guerre actuelle du même œil qu'il considéroit autrefois la querelle de *Charles Quint* avec *François I.*

La Diète de Ratisbonne, cependant, à la suite de plusieurs mois de laborieuses délibérations, a enfin, le 18 Septembre, conclu à la pluralité des suffrages que; " l'Empire est dans " l'entière conviction qu'il se trouve de nou- " veau en état de guerre avec la France; qu'en " conséquence ses précédentes décisions impo- " sent à chaque Etat l'obligation stricte de con- " courir, avec le plus grand zèle, à la défen- " se de la patrie; qu'en conséquence, chaque " Membre de l'Empire doit s'empresser à por- " ter au quintuple le contingent qu'il doit four- " nir, afin d'arrêter les entreprises de l'enne- " mi, & obtenir une paix juste, honorable, " & stable. Pour parvenir à ce grand but,

" l' Empire accorde 100 mois Romains pour " les frais de la guerre, &c. &c. "

Il ne manque plus à la sanction de ce décret, qu'une armée de 150 mille hommes pour le faire exécuter.

Il ne le sera point dans le nord de l'Allemagne. L'Electeur de Brandebourg, celui de Saxe, plusieurs des Princes de sa Maison, celle de Hesse, Hanovre, & la plupart des autres Etats déjà enchaînés par la neutralité, ont persisté. Les engagemens que la Diète essaye de leur imposer, demeurent sans force devant celui de ne point participer à la guerre.

L' Autriche, qui dirige la majorité de la Diète, a ramené les Cercles méridionaux à ses intérêts, ou plutôt sous l'influence de ses armes & de ses succès. — L'Electeur Palatin a sacrifié ses défiances, ses craintes, ses arrangemens avec la France, & tous les plans politiques qu'il avoit manifestés. Cédant aux conjonctures, il a mis un corps de ses troupes à la disposition de deux Puissances, auxquelles il a fallu obéir puisqu'on ne pouvoit pas leur résister. Le Duc de *Wirtemberg*, contre le vœu des Etats du pays, a embrassé la même ligne de conduite: elle est devenue indispensable pour les Prélats souverains qui, échappés à la sécu-

larisation & aux *Traités secrets*, ont dû se rallier à la Puissance conservatrice qui promettoit de les garantir de la République Françoise, de son systême d'*indemnités*, & des tentations des Princes séculiers. — Les trois Electeurs Ecclésiastiques, dont l'un a perdu la totalité de ses Etats, & les deux autres la plus considérable partie de leurs territoires, se sont montrés les plus actifs à seconder les vues de l'Empereur, & la levée des contingens qu'ils ne peuvent plus fournir eux-mêmes.

On voit donc par cette description, que la moitié de l'Empire restera spectatrice des événemens, & cette section comprend des Puissances qui disposent de 260 mille hommes des meilleures troupes. Dans l'autre moitié, on armera les contingens de la Bavière & de Palatinat, celui de Wirtemberg, des Evêques de Wurtzbourg, de Bamberg, de Munster, & de quelques Principautés de moindre importance. Cette armée auxiliaire ne sera probablement rassemblée qu'au printems, si toutefois de nouvelles invasions, ou la retraite de l'armée Autrichienne derrière le Danube, ne viennent contrarier cet armement.

L'expérience nous apprend que l'existence de ce secours est absolument attaché à la pros-

périté des armées Impériales. Tous les pays qu'elles ne pourront ni couvrir, ni contenir, échapperont à leurs obligations fédérales. Les décrets de la nécessité & de la crainte l'emporteront toujours sur ceux de Ratisbonne & du Conseil Aulique.

Les vicissitudes antérieures de la guerre, l'impression qu'ont laissé l'opinion & même la connoissance de conventions clandestines signées ou projetées, les jalousies secrettes, la détresse où les événemens passés ont jeté plusieurs Etats, les anciennes maximes qui faisoient considérer aux Membres de l'Empire, l'appui de la France comme une ressource contre la Maison d'Autriche, l'obscurité de la politique Impériale depuis 1797, enfin, les vacillations de la confiance dans l'avenir, s'unissent aujourd'hui à tant d'autres causes fondamentales, pour empêcher que la crise actuelle ne soit regardée par les Allemands comme une guerre nationale.

Puisque de si grands désastres, tant d'abaissemens, tant d'humiliations, tant de négociations infructueuses, n'ont pu changer les dispositions générales de l'Empire, seroient-elles ébranlées par des remontrances & des raisonnemens? Existeroit-il un homme assez idiot pour espérer de rendre du zèle, de l'harmonie, du

dévouement, & de l'énergie aux Membres épars d'un corps sans muscles, qui redoute les médecins tout autant que la maladie?

Si l'armée Autrichienne triomphe, elle tiendra lieu d'armée d'exécution pour fixer les volontés & les secours de l'Allemagne méridionale; si elle éprouve des revers, ou seulement si sa fortune paroît chanceler, nous verrons la plupart des Gouvernemens chercher leur protection dans de nouveaux Traités avec la République Françoise.

Jusqu'ici, le Public n'avoit connu qu'imparfaitement la nature des stipulations cachées, que l'adversité ou l'ambition arracha à diverses Princes de l'Empire. L'influence de ces étranges conventions s'étoit manifestée au Congrès de Rastadt: elles assuroient à la République Françoise un parti, intéressé à se faire confirmer par une paix générale, les concessions qu'il avoit obtenues par des actes séparés. A l'instant où la Diète délibéroit si elle se déclareroit ou non en état de guerre, & où les Souverains, liés à la France par ces transactions furtives, se hâtoient, depuis les succès des Alliés, de dépêcher des Envoyés à Vienne pour y excuser leur conduite précédente, on a rendu publics deux de ces Traités secrets.

Vraisemblablement cette publicité est une nouvelle pomme de discorde jetée par le Directoire en Allemagne. L'authenticité de ces révélations n'étant point révoquée en doute, nous allons transcrire celle qui présente le plus de latitude.

Articles secrets du Traité de Paix avec le Margrave de Bade, le 5 Fructidor, an 4.

Les Plénipotentiaires soussignés, en addition au Traité de Paix par eux arrêté & signé aujourd'hui, sont convenus des articles suivans, lesquels demeureront secrets tant que l'intérêt des Puissances contractantes paroîtra l'exiger.

Art. I. Lors du Traité de paix avec l'Empereur & l'Empire, la République Françoise accordera ses bons offices à S. A. S. le Margrave de Bade, pour que les possessions ecclésiastiques suivantes, avec les droits appartenans, lui soient cédées & sécularisées en sa faveur.

1. L'Evêché de Constance & l'Abbaye de Reichenau, la Prévôté d'Ochringen, y réunis les terres & revenus du grand Chapitre & de la Prévôté Chapitrale; distinction faite des Seigneuries & juridictions de l'Evêque & du grand Chapître situées dans les territoires des Suisses & de leurs alliés; lesquelles seront réservées à la disposition de la République Françoise.

2. Le Bailliage de Schlingen, dépendant du ci-devant Evêché de Basle.

3. La partie de l'Evêché de Spire située sur la rive droite du Rhin, y compris les terres du grand Chapître, la Prévôté & le revenu Chapitral d'Odenheim. S. A. S. s'oblige en ce cas à démolir & à raser les fortifications de Philipsbourg, sans jamais souffrir qu'elles soient relevées, si mieux elle n'ai-

n' aime consentir à ce que cette place soit occupée militairement par les troupes de la République, qui aura seule la faculté de faire rétablir le pont sur le Rhin pour le service de la place.

4. Le Bailliage d'Ettenheim dépendant du ci-devant Evêché de Strasbourg.

5. La ville de Sélingenstadt & les petites portions de territoires dépendantes de l' Archevêché de Mayence, situées entre la rive gauche des rivières de..... & de Mein jusqu' à Ruffenheim, & la rive droite du Rhin depuis Elberfelden jusqu' à Germsheim, pour être échangées contre la partie du Comté de Haman Lichtenberg, située le long de la rive droite du Rhin, les Seigneuries de Lahn & de Geroldeeck.

6. La sécularisation & réunion aux domaines du Margrave de tous les biens-fonds, revenus & droits que possèdent dans le Margraviat ou dans les Etats Ecclésiastiques qui y seront réunis, les Communautés Ecclésiastiques, dont le chef-lieu est situé sur la rive droite du Rhin.

7. Réciproquement S. A. S. s'oblige à faire connoître & remettre à la République Françoise, pour en disposer, ainsi qu' elle le jugera à propos, tous les biens-fonds, revenus & droits situés dans les territoires qui y appartiennent ou appartiendront, qui étoient possédés par les corps & communautés dont le chef-lieu étoit placé sur la rive gauche du Rhin, à l' exception toutefois des biens-fonds & droits que possédoient dans l' étendue du Margraviat les Evêchés & grands Chapîtres de Basle, Strasbourg & Spire.

II. La République Françoise accordera également ses bons offices au Margrave de Bade, pour faire obtenir,

1. Le privilège *illimité* de *non appellando*.

2. L' abolition dans ses Etats, de la poste de Taxis.

3. L' exemption de toute mouvance & devoirs féodaux envers les Evêques de Basle & de Spire, ainsi que toute autorité active.

4. Les droits attachés à l'Evêché de Constance, relativement à la convocation tenue des états & directions des affaires du Cercle.

III. Les articles du Traité présent, relatifs au Rhin, à sa navigation, à ses bords, aux isles qu'il renferme, seront exécutés pour tous les districts situés sur le bord de ce fleuve, qui, par la suite, pourront appartenir à S. A. S., ou à ses successeurs & ayans-cause.

IV. S. A. S. cède à la République Françoise tous les droits qui peuvent lui appartenir sur les villes, forts & territoire de Kehl. Elle lui cède également, sur la rive droite du Rhin, à l'ancien pont d'Huningue, un territoire de 50 arpens, l'arpent de 100 perches, la perche de 22 pieds, &c. Le terrain sera pris de l'emplacement qui sera jugé le plus convenable, & limité d'après le tracé qui en sera fait par un Commissaire que le Directoire Exécutif nommera, en présence d'un Commissaire de S. A. S.; il sera en outre livré un chemin pour arriver audit territoire, s'il est jugé nécessaire.

V. S. A. S., renonce pour lui, ses successeurs & ayans-cause, à tous les droits, même éventuels, qui peuvent & pourront lui appartenir: sur les territoires situés sur la rive gauche du Rhin, les isles & les cours de ce fleuve qui pourroient être cédés à la République Françoise, avec lesquels il auroit quelque pacte de succession ou de reversion.

VI. Le Margrave s'engage, autant que besoin seroit, à garantir la République Françoise, de toute action ou pétitive sur les territoires, droits & revenus par lui cédés, qui pourroient être formés contre elles, par les créanciers de S. A. S. elle s'oblige également à toute garantie de droit, pour les mêmes, objets, envers les P. P. d'Allemagne, avec lesquelles elle auroit quelque pacte de succession ou de reversion.

VII. Le Margrave de Bade s'oblige spécialement à payer ce qu'il doit personnellement, à quelque titre que ce soit, aux habitans des pays par lui cédés, & à rembourser, dans

le délai de cinq ans, les emprunts, qu'il a pu y faire, & pour lesquels il a constitué des rentes au profit des établissemens publics qui y sont situés, ou des particuliers.

VIII. Le Margrave s'oblige, en sa qualité de Membre de l'Empire Germanique, à concourir par son suffrage, à la Diète, lorsque le Traité de Paix à conclure entre la République Françoise & l'Empereur & l'Empire sera porté,

1. A ce que tous les territoires dépendant de l'Empire, sur la rive gauche du Rhin, les isles & le cours de ce fleuve, soient réunis à la République Françoise.

2. A ce que les différens Etats Ecclésiastiques d'Italie soient dégagés de tout lien de féodalité envers l'Empire.

3. A ce qu'il soit sécularisé un nombre de Principautés Ecclésiastiques sur la rive droite, suffisant pour dédommager les Princes Laïcs, des possessions qu'ils se trouveroient perdre sur la rive gauche.

IX. Le Margrave desirant vivre à perpétuité en bonne intelligence avec la République Françoise, s'engage à observer, pour les guerres futures qui pourroient s'élever entre elle & quelque autre Puissance que ce soit, la plus exacte neutralité, & à ne fournir contre elle aucun contingent ni secours, à quelque titre & sous quelque prétexte que ce soit.

X. Dans toutes les guerres qui pourroient être suscitées à la République Françoise en Allemagne, ses troupes pourront passer & séjourner dans les Etats de S. A. S. le Margrave, y occuper toutes les positions miltaires nécessaires à leurs opérations; elles y observeront une discipline exacte, & s'y comporteront en tout comme dans un pays neutre & ami.

XI. Tous les individus qui pourroient avoir été arrêtés dans les Etats de S. A. S. ou poursuivis pour leurs opinions politiques, seront sans délai mis en liberté; toutes poursuites cesseront contre eux; leurs biens, s'ils avoient été saisis ou

confisqués, ou leur seront rendus, ou le prix restitué en cas de vente. Il leur sera loisible d'en disposer, de rentrer & demeurer dans les Etats de S. A. S. ou de s'en retirer.

XII. Tous jugemens rendus pour vente de chevaux, bœufs, & autres effets, qui ont pu être faites par des particuliers du Margraviat à l'armée Françoise, seront regardés comme non-avenus; les amendes payées en vertu de ces jugemens, & versées dans les caisses de S. A. S. seront restituées.

XIII. Il est expréssement convenu que tous les différens civils qui pourroient s'élever entre citoyens François dans les Etats du Margraviat, seront jugés par l'Agent diplomatique de la République Françoise.

XIV. S. A. S. le Margrave renonce à l'avenir à prendre aucun titre des Principautés qu'il cède à la République Françoise par le Traité de ce jour.

XV. Les conditions, de l'armistice conclu le 17 Fructidor dernier, auront l'exécution pleine & entière en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent Traité.

XVI. Les contributions qui y sont stipulées seront acquittées en entier, sauf les conversions qui y pourroient être convenus de gré à gré, & l'imputation sur lesdites contributions des fournitures duement constatées, qui ont été faites aux armées de la République pour le compte de S. A. S., depuis la signature dudit armistice; il sera en outre payé une contribution de 20,000 fr. par mois, à compter du premier Vendémiaire prochain, jusqu'à la signature des Préliminaires de Paix avec l'Autriche.

XVII. Le Margrave s'oblige de fournir un supplément d'indemnité à la République Françoise, dans l'espace de trois années, & par parties égales d'année, huit mille pieds d'arbres propres aux constructions maritimes, choisis & marqués par les Agens de la République Françoise, & transportées aux frais de S. A. S. sur le bord du Rhin, de canaux

ou rivières navigables y affluans, le plus à portée des chantiers d'exploitation. Tous les Officiers civils & militaires ont reçu les ordres nécessaires pour qu'ils prêtent toute aide & assistance auxdits Agens de la République Françoise, & leur procure toutes les facilités possibles pour l'exécution de leur mission.

XVIII. S. A. S. s'oblige à conserver ou à rendre aux habitans des différentes parties de ses Etats, ainsi que des territoires qui pourront lui être cédés à la paix générale, les droits & privilèges dont ils jouissent ou ont joui, & notamment ceux qui concernent l'administration intérieure du pays. Elle s'oblige également à abolir toutes les servitudes personnelles & main-mortes qui existent dans les possessions ecclésiastiques qui pourront être sécularisées en sa faveur, & à régler les droits & redevances avec équité & douceur.

Paris, le 5 Fructidor, an 4.

Signé DELACROIX ; Sigismond-Charles B. DE REIZENSTEIN.

Le Directoire Exécutif arrête & signe le présent Traité secret, additionel au Traité patent arrêté & signé aujourd'hui avec le Margrave de Bade. Paris, le 8 Fructidor, an 4.

Le Traité secret conclu avec le Duc de *Wirtemberg*, sous la date du 20 Thermidor, an 4, est signé *Charles Delacroix* pour la République Françoise, *Charles* Baron de *Wollwarth* & *Abel* pour S. A. S. Il adjugeoit au Duc le Bailliage d'Oberkichen, appartenant à l'Evêché de Strasbourg sur la rive droite du Rhin, l'Abbaye de Zwisalten, & la Principauté Prévôtale d'*Elwanguen*, dont jouit l'Electeur de Trêves. Le

Duc cédoit à la France toutes ses possessions sur la rive gauche, & s'engageoit à des complaisances politiques, analogues à celles qu'on venoit d'imposer au Margrave de Baden.

Sans doute l'impuissance, la contrainte & un péril insurmontable, peuvent obliger des Etats foibles à recevoir des conditions onéreuses, pour prix de l'existence que le vainqueur veut bien leur conserver; mais accepter des dédommagemens aux dépens de ses voisins, de ses confédérés, & de l'Empire auquel on appartient; mais établir sur un marché semblable des vues d'aggrandissement & des espérances de sureté, voilà, assurément, une étrange manière d'embrasser la *neutralité*!

Plusieurs de ces articles secrets sont attentatoires aux droits & à la conservation du Corps Germanique. Dans d'autres tems, les Princes qui les souscrivoient eussent été mis au ban de l'Empire. Bien loin de là, nous avons vu le même système à la veille de s'étendre, le Directoire en accuser publiquement jusqu'à l'Autriche elle-même; sans qu'une parole se soit élevée pour démentir ces imputations; & des soupçons trop légitimes parcourir les différentes Cours de l'Allemagne.

Le sabre Impérial a déchiré ces Traités hon-

teux, mais sans rétablir entre les Membres de l'Empire la confiance anéantie: l'obstination du plus grand nombre dans la neutralité en sert de témoignage. Que la position des autres change encore une fois dans les Cercles voisins du Rhin, & nous verrons bientôt, par les mêmes causes, les défections se multiplier.

Des phénomènes journaliers que nous présente la politique moderne, il en est peu d'aussi affligeans que ce spectacle d'une Ligue de Souverains, qui s'opiniâtrent à se croire en paix avec une Puissance qui a employé tour-à-tour, & sans intermittence, la force des armes & les perfidies de l'art de négocier, à les désorganiser, à les brouiller & à les détruire; qui leur a ravi la barrière éternelle d'un fleuve protecteur; qui sur les deux rives de ce fleuve en a escamoté ou emporté les forteresses; qui confisque & s'incorpore de ces grandes Provinces Germaniques, sans qu'aucun diplôme en ait légitimé l'usurpation; qui se considère, enfin, comme tellement en guerre avec l'Empire, qu'il pénètre à volonté, sans réquisitions, sans prétextes, sur son territoire, assiège & bombarde ses places, le foule de contributions, traite les habitans comme des rebelles, & n'a pas abandonné une seule des pré-

tentions dont il vexa leurs Souverains en corps & en détail, depuis qu'ils eurent recherché son amitié.

L'*Empire*, l'armée d'*Empire*, les loix d'*Empire*, la Diète d'*Empire*, ne sont donc plus que des mots sonores & vides de sens; puisque l'*Empire* est dans le Cabinet particulier & indépendant de chacun de ses Membres, maîtres de lui refuser tout appui, & de sacrifier son intérêt au leur.

Le défaut d'intelligence entre les deux grandes Puissances d'Allemagne, l'absence d'un système désintéressé, uniquement fondé sur des considérations libérales & sur les dangers de tous, ont aggravé cette anarchie féodale. Chacun embrasse un étendart local. Du moment où les Cours de Vienne & de Berlin n'ont pu parvenir à se concilier & à marcher au même but, elles ont rendu à chaque Etat de l'Empire le droit de les imiter.

On s'est flatté long-tems que le Roi de Prusse changeroit de maximes. On se demandoit comment un Prince contemporain de la Révolution de France, dans l'âge où l'amour de la gloire, où celui même d'une grande considération, l'emportent ordinairement sur les froids calculs de la politique, instruit par l'expérience,

ce, sûr d'Alliés puissans, élevé dans les camps, sollicité par des conjonctures favorables, ayant devant lui d'une part la plus belle carrière d'illustration, le sort du monde à fixer, une époque à laquelle son nom eût été pour jamais attaché avec éclat; & de l'autre, le rôle obscur d'un Roi timide à qui ses 200 mille soldats assureroient à peine le relief d'un arbitre ou d'un médiateur; réduit à considerer, dans l'immobilité de la prudence, l'un des plus grands différends qui ait agité la terre, & ne pouvant appercevoir dans l'issue de ce différend, que le triomphe des Puissances mécontentes & aigries dont il s'isoloit, ou le triomphe d'une République dogmatique, révolutionnaire & conquérante, aux pieds de laquelle sa couronne viendroit tomber en poudre, aussitôt qu'elle auroit renversé, désuni, ou affoibli même les Monarchies qu'il refusoit de secourir.

Tous les argumens épuisés, & devenus fastidieux par leur inutilité, contre les neutralités, contre l'esprit, les principes, le but invariable du Gouvernement François; tous les lieux communs, toutes les représentations sur la nécessité d'un concours général des Rois pour anéantir une République régicide, les considérations prophétiques, les leçons de l'expérience, les

encouragemens les plus persuasifs, furent remaniés, exposés à la Prusse qui en savoit tout autant à ce sujet, & peut-être plus encore que ses précepteurs.

Deux Puissances du premier ordre lui présentèrent leur alliance. Ces connexions circonstancielles pouvoient conduire à des liens plus permanens & plus généraux, à des garanties qui, en tranquillisant la Prusse sur l'ascendant qu'une guerre heureuse pouvoit assurer à l'Autriche, enlevoit à celle-ci l'espoir d'abuser impunément de ses succès.

Sortant des vérités rebattues, d'autres observateurs s'étonnoient que, tenant dans ses mains la balance des événemens, la Cour de Berlin préféra d'en être le jouet, & peut-être la victime. Son indifférence sur une guerre dont l'issue tendoit à replacer l'Europe, & sur-tout l'Allemagne, sous le joug de la République Françoise, ou à revêtir les ennemis de cette République de la gloire, de l'influence & de l'autorité d'un libérateur, cette indifférence leur paroissoit choquer également l'honneur, la politique & la raison.

A ces dissertations, les partisans de la neutralité opposoient la sainteté du Traité de paix qui rapprocha la Prusse & la France. Pourquoi,

disoient-ils ; un Roi consciencieux, qui, à l'aurore de son règne, doit inspirer de la confiance en sa fidélité, donneroit-il, sans provocations, l'exemple de rompre un contrat si récent ? Pourquoi un Souverain qui a besoin de popularité & qui la recherche, livreroit-il ses Peuples au hasard d'une guerre qui n'est nullement indispensable ? Pourquoi s'exposeroit-il, en cas de revers, aux reproches & aux mécontentemens publics ?

Si l'on répliquoit que la conduite pacifique du Gouvernement François envers la Prusse, n'étoit autre chose qu'un calcul momentané de prudence, que la déloyauté de ce Gouvernement étoit écrite dans les archives de l'Empire, de l'Italie, de la Suisse, de la Porte Ottomane, du Portugal, comme dans son code & ses annales ; qu'évitant de réunir contre lui & de combattre simultanément la généralité des Puissances, il en caressoit quelques-unes, pour étendre ses griffes sur les autres impunément, & les dévorer toutes avec le tems :

Si l'on ajoutoit qu'il ne s'agissoit point aujourd'hui de la Prusse, de l'Angleterre, ou de l'Autriche individuellement, mais de la conservation d'un ordre de civilisation publique, des titres éternels de la propriété, de la soli-

darité qui lie tous les Etats & tous les Peuples à maintenir inviolable cette charte sociale, sanctionnée par le consentement commun, & sans laquelle toute confiance publique, toutes conventions, toutes institutions, toute paix, toute sécurité seroient bannis de la terre:

Si, enfin, l'on observoit que c'est au Roi de Prusse, & non aux Assemblées primaires du Brandebourg & de Silésie, qu'appartient le droit de guerre & de paix; que jamais la première ne dût être plus populaire & plus nécessaire, que dans une conjoncture où les Nations se trouvoient exposées à voir envahir leur repos, leur industrie, leur aisance, leurs loix, leur culte, & jusqu'à leur raison, par un ennemi qui n'épargnoit aucun Etat; que si un Peuple étoit assez égaré pour méconnoître la justice & l'urgence d'une guerre semblable; cet égarement feroit au Souverain un devoir impérieux de la commencer sans délai; . . . . cette discussion affoiblissoit les motifs *ostensibles* de la neutralité, sans atteindre les objections plus intimes, tenues en renverse, & moins aisées à connoître ou à réfuter.

Par ces raisons, non avouées, nous n'entendons pas ces prétendues intrigues de Cour, ni ces sentimens gratuitement prêtés à quelques

Ministres, ni la chimérique influence du génie de *Sieyes*, ni tant d'autres billevesées semblables, par lesquelles on a tenté d'expliquer l'obstination de la Prusse à conserver la paix.

Cette résolution a paru, aux yeux des politiques positifs, résulter essentiellement d'une dissidence fondamentale d'opinion sur les effets de la guerre, & sur la nature de la Confédération qui la poursuit contre la France.

" L'expérience, ont dit ces défenseurs de la Prusse, a cruellement démontré l'insuffisance & le vice des Ligues étendues. — Elles ont besoin d'un Chef Suprême, également recommandable par sa puissance, par sa supériorité & ses talens: sans ce secours, toute association entre des Pouvoirs égaux & indépendans aboutit incessamment à la jalousie, à la discorde & aux catastrophes. Plus vous multipliez les associés, plus vous affoiblissez leur force & le principe d'harmonie. Deux Puissances homogènes auront toujours plus d'ensemble & de vigueur que six, sur-tout contre un seul ennemi.

" L'inconvénient éternel & insurmontable des grandes fédérations diminuera sans doute, si, à l'avance, par une volonté ferme & unanime, par un intérêt également simple & puis-

sant, par un accord obligatoire de subordination, les Alliés ont formé un plan précis & invariable; si la nature de leur but est tellement évidente & uniforme, qu'il leur serve de point stable de ralliement; si, enfin, ils sont convenus de l'emploi de leurs moyens, de la durée de leurs efforts, & de ne séparer jamais ni leurs armes, ni leurs négociations.

" Mais rien de pareil existe-t-il encore dans la nouvelle Coalition? Si la nécessité de se défendre a uni les armes de l'Autriche à celle des Russes & des Anglois, a-t-elle uni leur politique? Où est la convention synallagmatique qui a déterminé leurs engagemens, l'objet de leurs efforts, le terme de la guerre, les conditions qui doivent rendre leur alliance indissoluble?

" Où est la caution que, tandis que l'une de ces Puissances ambitionnera de raffermir l'ordre public, la tranquillité & l'indépendance de l'Europe, une seconde n'exposera pas ses confédérés aux périls d'une guerre éternelle jusqu'au renversement de la République Françoise, ou à la ruine totale de l'Europe; & qu'une troisième, moins généreuse, ne souscrira point à signer sa paix avec cette République, aussitôt qu'on lui offrira le prix de ses victoires?

" Si tout concert manque dans les projets, les opérations manqueront d'harmonie, & les plus vastes ressources ne produiront que des désastres. Comment notre concours préviendroit-il les conséquences d'une semblable confusion de vues? Il ne serviroit qu'à les aggraver.

" Aucune guerre, sans doute, ne dût être plus véritablement *sociale*; nous en sommes aussi convaincus que les phrasiers impératifs, qui nous le répètent chaque jour avec fierté, comme si c'étoit-là une puissante découverte; mais commencez par l'inculquer à tous les Gouvernemens, ou n'attendez pas que nous nous hâtions de participer à cette *guerre sociale*, avant d'avoir lu le contrat qui la déclare telle, avec la signature de tous les intéressés.

" Qui nous répondra de la durée de cette liaison? Qui nous répondra que les triomphes ou les revers ne fassent pas éclater une désunion, dont les exemples couvrent les pages de l'histoire, & que nous ne serons pas, à notre tour, abandonnés sur les champs de bataille, à l'instant où nos Alliés jugeront utile de poser les armes? — Ce n'est pas le tout de convenir d'une guerre générale; il faut convenir encore d'une paix générale; & comment en

convenir, si le but de cette paix n'est pas déterminé? Irons-nous attirer sur nos Etats les armées de la Révolution, pour faciliter à l'Empereur des conquêtes en Italie, & son raccommodement avec la République Françoise? Nous redoutons beaucoup cette République; mais nous redoutons tout autant ceux de ses ennemis qui, assez puissans pour la vaincre, ne seroient peut-être pas assez modérés, pour ne point abuser d'une influence contre laquelle nous resterions sans garantie. "

" Entre les triomphes des Puissances Monarchiques, & ceux de la Démocratie conquérante de France, il peut, d'ailleurs, se rencontrer un milieu. Il est très-possible que les événemens se balancent; qu'à force de victoires mutuelles, & d'exterminations sans fruit, chaque parti soit obligé de terminer la guerre par lassitude & par épuisement. Dans ce cas, notre intervention pacifique deviendra peut-être plus utile que ne l'auroient été nos régimens. Le Directoire François aura, alors, tout autre chose à faire qu'à nous susciter des querelles; la neutralité nous aura épargné cent mille hommes & cent millions, sans nous exposer de long-tems aux hostilités de la Révolution. "

Voilà à-peu-près le sens des syllogismes différens,

férens, par lesquels les discoureurs politiques ont essayé d'expliquer, de justifier ou de combattre les déterminations du Cabinet de Berlin. On l'a cru un moment ébranlé; il n'étoit probablement qu'indécis. Il paroît que l'opinion personnelle du Roi est demeurée inflexible, quoique celle de plusieurs des Membres de son Gouvernement, des Chefs de son armée, & d'une grande partie du Public, en eût différé.

Puisque l'éclat des premiers mois de la campagne, puisque la faveur des conjonctures, les instances des Cours de Londres & de Pétersbourg, les difficultés menaçantes où le Gouvernemens François se trouvoit plongé l'été dernier, n'ont pas fait varier la Prusse, découvre-t-on les nouveaux motifs qui l'arracheroient à la neutralité? Ceux qui l'y ont enchaîné, ont, au contraire, pris une nouvelle force, soit par le cours des derniers événemens, soit par les causes déplorables qui rendent maintenant le fort de la guerre actuelle, tout aussi incertain que celui de la guerre précédente.

FRANCE.

Dans l'état convulsif où la République Française se trouve jetée depuis son origine, & où elle a entraîné une grande partie de l'Europe, il est assurément téméraire, pour ne rien dire de plus, de porter des jugemens positifs & prophétiques sur sa destinée. Il seroit moins dangereux de perdre trois batailles, que de diriger ses plans d'après la confiance imbécille qu'une foule de radoteurs & d'enthousiastes prennent dans les descriptions romanesques, que d'autres enthousiastes ou d'autres rêveurs leur expédient de Paris & des Départemens de France. Ces romans répétés depuis 1792, ont beau être confondus par l'expérience; ils se réproduisent à la moindre lueur de prospérité.

Autant que nous le permettront toute sorte d'obstacles locaux, nous prémunirons le Public, ainsi que nous le fîmes en 1793 (1),

(1) *Considérations sur la Révolution de France & sur les causes qui en prolongent la durée.* Bruxelles, 1793.

malgré les clameurs, les libelles & l'ignorance arrogante de l'esprit de parti, contre les apparences spécieuses qui, à plusieurs reprises, sembloient promettre l'écroulement de la République Françoise sous le poids de ses difficultés intérieures, ou sous celui des armées étrangères.

Jamais ses dangers ne furent plus grands qu'ils n'ont paru l'être cette année. Sur quel côté de sa situation que l'on jetât les yeux, elle offroit les signes du délabrement, de l'angoisse, & même de l'impuissance; mais la mesure de détresse qui présage la chûte prochaine d'un Etat ordinaire, peut devenir la source d'un redoublement de vigueur dans un Empire en révolution. Cette distinction très-souvent représentée, & développée, échappe toujours, malheureusement, à la plupart de ceux qui étudient le sort de la France dans des comparaisons entre ses forces & celles des autres Gouvernemens, entre les agitations qui la déchirent, & la tranquillité intérieure des Etats qui la combattent.

Son baromètre politique peut franchir en six mois l'échelle entière de graduation. C'est au milieu de dix abîmes différens, qu'elle vient encore de relever sa fortune sans la raffermir,

d'éloigner ses périls sans les surmonter, & de reprendre au-dedans comme au-dehors, une contenance qui contraste avec la dégradation de tout genre où son précédent Gouvernement, ses dérèglemens, son ambitieuse déraison, ses désastres, & ses désordres l'avoient conduite.

Avant de tracer les premiers symptômes de ce changement, nous présenterons le jugement que portoit à Paris, au milieu de Septembre, sur la crise intérieure & extérieure de la République, un observateur dégagé des préjugés de parti, & dont nous avons depuis dix ans expérimenté la sagacité. Voici en quels termes il résumoit le tableau des opinions, des partis, des espérances, des élémens de confusion dont se composoit l'état moral & politique de la France.

Paris, 19 Septembre.

" On peut distinguer dans ce qui se passe, les faits publics généralement connus, & les faits particuliers. On veut donner à ces derniers très-souvent plus d'importance qu'ils n'en ont; pour moi, j'ai toujours vu dans la Révolution qu'ils étoient bien peu de chose, & que le mérite, comme la méchanceté individuelle,

étoient de foibles élémens d'action, lorsqu'ils n'étoient point les instrumens du parti, de la fureur, ou de l'impulsion dominante; car on ne fait quel nom donner à ce mouvement de destruction, de changement, de folies qui nous agitent depuis dix ans, toujours avec la persuasion que c'est pour la dernière fois.

" Rien, par exemple, ne paroissoit plus définitif que le 18 Fructidor, & le triomphe du plus fort étoit aux yeux de tout le monde un triomphe durable, immuable; on le croyoit tel: le 30 Prairial renverse quatre Rois, on ne s'en étonne pas; mais on regarde pour cette fois-ci l'élévation de *Sieyes* comme un coup décisif, définitif, impossible à ébranler. Cette manière inepte de penser n'est pas celle de tout le monde à la vérité, mais elle est celle du beau monde républicain, espèce de classe d'hommes & même de femmes qu'il n'est pas aisé de définir; ces gens voient tout ce qui est, non pas précisément comme bon ou mauvais, ce n'est pas cela; mais comme devant toujours durer, & par conséquent comme exigeant que l'on conforme sa pensée, ses goûts, ses opinions à cet ordre de choses qui ne peut changer. Avant la dernière catastrophe du Directoire vous auriez plutôt persuadé à ces gens-là qu'il est

nuit à midi, que *Merlin* ou *La Reveillère* pussent devenir ce qu'ils sont aujourd'hui. Cette classe de sots est nombreuse, très-entêtée, très-vaine. C'est un mélange d'anciens bourgeois, hommes de robe, &c. devenus, je ne dis pas révolutionnaires, mais *républicains*; car quoique ces dénominations vous paroissent synonymes, elles ne le sont pas quant à la conduite extérieure de ceux qui les prennent, ou à qui on les donne.

" Il y a, après cela, la clique des philosophes régénérateurs; ce sont des Jacobins mitigés: ils ne voient dans la Révolution rien de local, rien qui soit le résultat des passions, des fureurs, de la haine des gueux contre les riches; ils y voient la régénération commencée en Amérique par *Franklin*, & se continuant par l'Europe pour faire le tour du monde. Cette classe de fous est dangereuse; la vérité est qu'elle n'est plus si nombreuse, & perd chaque jour de ses partisans. Elle compte encore parmi eux les *Benjamin Constant*, les *Salaville*, les *Garat*, les *Chapelle*, quelques théophilantropes imbécilles, & des faiseurs d'argumens semblables à ceux de 1789.

" Sur les pas de ceux-ci s'avancent les Jacobins; ce sont les vrais révolutionnaires, hom-

mes capables de tout & beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit, quoique diminués depuis quelques années: il est cependant conforme, à la vérité, de dire que ceux qui ont cessé d'être Jacobins, n'étoient pas de vrais Jacobins au caractère de fer & à l'ame *régicide*; c'étoient tout uniment des philosophes régénérateurs, que les *excès* (c'est le mot) des Jacobins ont effrayés, & qui reculant chaque jour d'un pas, se sont jetés dans la classe des indifférens, c'est-à-dire des Royalistes irrésolus. Il y en a beaucoup de cette espèce.

" Le trait caractéristique des Jacobins est le *régicisme*; c'est la base fondamentale, non pas de leur doctrine, parce que les passions furieuses n'en connoissent pas, mais de leur instinct féroce. On retrouve cette classe d'hommes dans l'histoire, depuis *Brutus*, l'assassin de son ami, de son bienfaiteur, jusqu'à *Nicolas* meurtrier du 2 Septembre. Il n'y a pas entr'eux uniformité d'opinions, mais accord de sentimens; tolérance des défauts, union & confiance. Le petit peuple des villes a une grande tendance à s'identifier à cette bande d'assassins, parce qu'il y trouve un aliment aux passions haineuses qui le tourmentent.

" Vous trouverez, sans doute, aussi éton-

nant qu'il me l'a paru, qu'il y ait des hommes, d'ailleurs éclairés, qui aient pu croire, & faire croire, que c'étoit dans cette classe d'agens de la *Révolution* que la Royauté pourroit trouver des vengeurs, & la Monarchie des restaurateurs. Cette manie a aveuglé & aveugle encore des esprits distingués parmi les gens attachés à leur pays & à leurs loix. Cette manière de voir est aussi absurde que dangereuse, contre toute évidence, & a grandement nui aux affaires. Il n'y a pas encore un mois qu'on croyoit dans l'Etranger, que les séances du Manège & de la rue du Bacq étoient menées par des Jacobins vendus ou dévoués au Monarque. Un mot suffit pour détruire cette illusion; c'est qu'en supposant qu'il y eût eu parmi ces réunions régicides & forcenées, quelques hommes vendus au Roi, comme on le disoit d'*Antonelles*, de *Marbot*, &c. ils n'auroient pas pu tenir parole sur leurs projets; leurs confrères se seroient bientôt apperçus de leur arrière-pensée, & les auroient livrés au bourreau. D'ailleurs, ce n'auroit jamais pu être comme individus Jacobins qu'ils eussent rendu des services; ç'auroit été comme pouvant, à la faveur d'une forte clientelle jacobite, forcer le Directoire à les placer d'une manière

nière convenable. Eh bien, dans ce cas-là même, ils ne pourroient rendre aucun service, à cause du fanatisme, de la jalousie de ceux que dans leur élévation ils auroient attirés forcément près d'eux. *Marbot* a été deux mois Chef commandant la 17^e^ division militaire, c'est-à-dire de la force militaire de Paris & des environs. A-t-il fait quelque chose? Non, il ne le pouvoit pas, & il n'en avoit pas l'intention: ce qu'il y a de certain, c'est que les Royalistes, l'ont prôné & que le Directoire l'a destitué pour son jacobinisme.

" Je ne vous parle point des Royalistes, ce n'est pas un parti proprement dit; c'est, ce qu'il a toujours été, une forte partie de la Nation qui desire la Monarchie; mais faites attention que je distingue les Royalistes proprement dits, de ceux qui veulent plus ou moins nettement un Roi, mais un Roi appellé par la Nation, & gouvernant par des loix constitutionnelles & aux termes du *pacta conventa*. On compte parmi cette classe nombreuse de Royalistes, des Députés *fructidorisés*, des constitutionnels de l'an 3, des conventionnels. On rencontre dans le monde quelques beaux esprits philosophes & se disant attachés à la Révolution, qui professent cette doctrine; on la re-

trouve dans la classe des fonctionnaires publics aisés, & des acquéreurs des domaines nationaux : ils disent assez ouvertement que l'Etat républicain offre trop d'instabilité dans les places, & pas assez de sécurité dans la jouissance de la propriété, qu'il faut qu'un grand Etat soit gouverné par un Roi, d'après des loix établies, &c., mais qu'ils ne veulent pas de *Louis XVIII*, qu'ils craignent les vengeances & l'expropriation des domaines acquis depuis la Révolution.

" Beaucoup de personnes veulent que le Directoire actuel soit compris dans cette classe de Monarchistes; elles prétendent qu'il n'est pas possible qu'un homme tel que *Sieyes*, tel que *Barras*, puisse croire à la République, & que *Sieyes* a surement un projet pour mettre sur le trône de France un Prince d'Espagne ou de Prusse. C'est encore là une des mille billevesées de ceux qui ne connoissent pas le génie de la Révolution & le prestige de la gloriole *gouvernatrice*. *Sieyes* auroit eu peut-être cette idée, simple particulier, qu'il ne l'auroit plus aujourd'hui qu'il est Directeur; & il l'auroit, étant Directeur, qu'il ne pourroit pas l'exécuter. Le caractère de la Révolution est de ne pas pouvoir se changer elle-même; elle pren-

dra cent formes différentes, mais elle ne s'anéantira pas. La Monarchie ne sera rétablie que par une cause hors de la Révolution, par la force des armes étrangères, comme la Hollande en 1787, comme la Belgique en 1791; comme Milan, Naples, Turin, aujourd'hui, &c.

" Quant aux Royalistes, proprement dits, c'est-à-dire attachés à *Louis XVIII*, leurs espérances semblent se prononcer assez ouvertement. Les succès des ennemis ont produit une véritable fermentation qu'alimentent la présence prochaine & l'appui présumé d'un secours formidable; c'est à cette cause qu'on doit attribuer les mouvemens & les insurrections très-réelles qui ont eu lieu dans nos provinces. On ne sauroit douter que le Royalisme, appuyé du mécontentement de citoyens de tout état, n'ait montré de l'audace dans le midi & l'ouest. Je dis de l'audace; car les gens sensés en voient dans cette conduite, lorsque les armées sur lesquelles les insurgés comptent sont encore si éloignées d'eux. Le Directoire avoit conçu quelques inquiétudes de cet incendie, qui pouvoit s'allumer de Bayonne à Rouen, en passant par l'Auvergne, la Gascogne & les provinces sur l'Océan. Néanmoins il compte, le Directoire,

sur les futurs contingens, pour dissiper l'orage ; il s'agite fort au-dehors, & tâche de ralentir la marche des armées, & d'affoiblir l'union des Cours Impériales.

" Il est certain, par exemple, qu'il tourmente beaucoup Madrid. Il y a à-peu-près un mois que M. le Chevalier d'*Azzara*, Ambassadeur d'Espagne, a expédié à sa Cour plusieurs dépêches, pour l'instruire du desir qu'auroit le Directoire qu'elle fît faire par ses Ministres à Berlin, à Dresde, à Munich & autres Cours du Nord, des tentatives d'ouvertures de pacification, &c. Ce qu'il y a de singulier en cela, & ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'à la même époque où M. d'*Azzara* écrivoit en ce sens à sa Cour, on l'instruisoit qu'il y avoit eu à Paris une assemblée tenue chez des personnes marquantes, où il avoit été décidé qu'à l'aide de toutes les conjonctures qui s'offriroient, on porteroit la Révolution en Espagne, qu'on la constitueroit en République *Hispanique* pour en tirer les secours d'argent que l'on ne peut plus obtenir de celle de l'Italie, &c. Que M. d'*Azzara* ait ou n'ait point donné d'attention à cet avis, qu'il en ait instruit ou non sa Cour, la chose n'en est pas moins certaine ; comme il l'est que si la Révolution Françoise

dure encore dix-huit mois, il n'y aura plus de Roi à Madrid, à moins qu'on n'y change de conduite.

" Mais revenons à Paris où est le centre de la Révolution. Les événemens de la guerre n'y causent ni surprise, ni effroi général, au moins en public. Le Directoire lui-même témoigne une sécurité extérieure, qui est difficile à expliquer, mais cependant qui a pour cause l'espérance que l'invasion n'aura pas lieu, qu'elle sera sans effet, que les forces seront suffisantes en France pour y établir une campagne longue & difficile, de manière à lasser les étrangers & à les désunir.

" Le public en général, & particulièrement ceux que la Révolution a tourmentés, vexés, ou à qui elle déplaît, croient à la contre-révolution, mais n'y comptent pas. Ainsi vous entendez un homme vous démontrer que vers le mois d'Octobre le Roi sera reconnu en France, & au moment même vous le voyez prendre des arrangemens pécuniaires ou de toute autre espèce, qui supposent l'existence de la République dans quatre & cinq ans. C'est ce que j'appelle croire, & ne pas compter sur la contre-révolution. Ce défaut de confiance entière dans les événemens qui se pas-

sent tient à plusieurs causes, & sur-tout à l'expérience du passé.

" Au reste, on ne peut douter que le Directoire n'ait été dans un grand état de foiblesse pour résister à une invasion, si elle avoit eu lieu ce mois-ci, comme l'espéroient les badauds. Il est certain que son crédit est nul; que l'emprunt de 100 millions n'en produira pas 50, & surement pas 15 d'ici à la fin d'Octobre; que près de la moitié des conscrits ne rejoindront pas avant cette époque, qu'un nombre même se réunira aux insurgés, s'il en existe encore. Il ne faut cependant pas croire, comme font quelques personnes, que les grandes villes, sur-tout les villes murées, prendront les armes à l'avance; c'est une erreur; elles attendront l'étranger.

" Quant à Paris, il restera le même jusqu'au dernier moment. On ne s'apperçoit de la Révolution dans cette grande ville que par les vexations du Gouvernement, les cris des journalistes, & les déclamations des mécontens, ou des diverses sectes les unes contre les autres. Par-tout il y a des fêtes, des jardins, des plaisirs: les spectacles sont pleins, les femmes y étalent un grand air de luxe & de volupté; les promenades sont fréquentées, les dé-

cades observées mathémathiquement; & avec cela, il n'y a vraiment aucun fonds dans le commerce, le numéraire est rare, & personne n'a d'argent.

" J'ajouterai que la guerre que le Directoire fait avec succès contre les Jacobins, (car quoique le Directoire soit lui-même un produit Jacobin, il ne veut plus de ses maîtres), que cette guerre, dis-je, a un peu rallié les esprits au Gouvernement sans avoir converti personne à la Révolution, au véritablement effrayé les Jacobins qui le lui revaudront, s'ils en ont le tems. "

Plus la confiance des mécontens étoit exaltée, & celle des républicains ébranlée, plus la nouvelle inespérée des succès obtenus presque au même moment en Suisse & en Hollande, a excité de découragement chez les uns, d'enthousiasme chez les autres, & d'étonnement dans le public. Rien ne prouve plus fortement l'opinion du péril où l'on supposoit la République, que ces transports au premier bruit d'avantages qui paroissent la mettre en sureté.

En enlevant des armes aux Jacobins & des illusions aux Royalistes, ce retour de fortune a

tempéré l'effervescence des partis, & rehaussé celui du Gouvernement. En rendant plus problématiques les chances futures de la guerre, & plus problable l'inviolabilité du régime républicain, il a redonné aux adhérens de celui-ci sécurité & courage, à ses ennemis leur stupeur & la défiance sur l'avenir, aux incertains leurs préjugés sur l'ascendant invincible de la Révolution, à l'autorité les moyens de recouvrer son assiette, plus d'indépendance, & l'occasion d'affoiblir ses contradicteurs. Soit dans les levées militaires, soit dans la perception des contributions publiques, soit dans l'esprit de la Législature, soit dans les troubles qui commençoient à agiter quelques Départemens, l'influence des derniers événemens se fera bientôt appercevoir.

Tout ce que la pompe des gasconismes, la boursouflure de la vanité, & le magasin des déclamations de collège, peuvent fournir d'étalage, a été épuisé par les orateurs des Conseils. *Je vous salue, champs de Zurich, émules & glorieux souvenirs de ceux de Fleurus & d'Arcole! — Qu'ils tremblent ces Coalisés, ces pigmées en politique! — Je te salue, Massena, je vous salue, armée triomphante! — Nous voulons la paix du monde; mais nous*

la

la voulons sur-tout digne de la Grande Nation, & signée en présence de ces trophées immortels!

Quelques jours auparavant, *Garat* s'étoit écrié, *Qu'elles sont belles, nos destinées!* VAINQUEURS, LE MONDE SERA CHANGÉ ET PERFECTIONNÉ PAR NOUS; *vaincus, il le sera infailliblement par* NOS EXEMPLES. — " Dans le " silence même du genre humain opprimé, " ajouta-t-il, ses bénédictions secrettes forme- " roient autour de nos tombeaux comme un " cantique muet de tous les siècles. " — *Le héros de la barbarie, Suvvarof, est vaincu! — Gloire & amour aux conservateurs des lumières & des arts!*

Si le citoyen *Garat* est le conservateur des *arts*, il ne l'est pas de celui de la politesse; ses *lumières*, sa *gloire*, & ses amphigouris, sont plus dignes d'un saltimbanque des bords de la Garonne, que *d'un sauveur de la liberté du monde*. Ces turlupinades emphatiques d'un écolier de rhétorique seroient tout au plus excusables dans la bouche d'une Nation à laquelle on pourroit appliquer la réponse des Plénipotentiaires François aux Députés d'Hollande, dans les conférences de Ger-

truydenberg : *Messieurs, on voit bien que vous n'êtes pas accoutumés à vaincre.*

Nous rapportons ces citations, afin qu'on ne doute point de l'inaltérable rage de révolution universelle, qui inspire encore & qui inspirera éternellement ces Rhéteurs incendiaires ; mais l'équité ordonne d'observer, qu'au travers des invectives & des impertinences de toute espèce qui ont distingué même la plupart des harangues plus modérées, le vœu pour la paix a paru dominant dans les Conseils. On s'y est couvert d'opprobre & de ridicules, suivant l'usage, par un déluge d'apostrophes de cabaret aux Puissances alliées, mais sans parler de les *réduire en poudre.* Même cette Maison d'Autriche, qu'un décret solemnel vouoit aux *Dieux infernaux* six mois auparavant, a obtenu la distinction de ménagemens marqués ; l'Angleterre & la Russie ont épuisé les richesses de la langue majestueuse des Républicains François.

On reconnoîtra, dans ces dispositions moins dominatrices des Conseils, les intentions même du Directoire & ses projets. Si deux de ses armées ont ramené la victoire, il sait bien qu'elles ne l'ont pas fixée ; il sait bien, par sa

propre expérience, qu'on ne meurt pas toujours de ses blessures, & qu'on peut gagner des batailles, sans gagner au bout de trois ou quatre ans une province de son ennemi. Même avant ses derniers avantages, il cherchoit des médiateurs & des négociateurs.

Aussi, par son influence & sous sa dictée, le Conseil des Anciens se prépare-t-il à rejeter un décret extravagant de pacification révolutionnaire, adopté d'enthousiasme, le 25 Septembre, par le Conseil des 500, & décernant " *peine de morte* contre les *traîtres à la patrie*, " Négociateurs, Ministres, Directeurs, Généraux, Représentans du Peuple, & tout ci- " toyen François, qui *proposeroient*, *recevroient*, appuyeroient ou signeroient un Traité " de Paix, portant atteinte à la Constitution " de l'an 3, & à l'intégralité du territoire de " la République, *réuni par les loix.*"

Ce statut étoit sorti de la tête de je ne sais quel *Garrau*, intrépide Jacobin, Conventionnel, autrefois Commissaire à Milan, & le plus détestable raisonneur. — La défiance des négociations secrettes du Directoire, l'absurde rumeur de quelques transactions méditées contre la Constitution, la jalousie des Jacobins, enfin, leur fanatisme de guerre éternelle, avoient

dicté cette démarcation politique, à laquelle le patriote *Garrau* & sa clique eussent volontiers sacrifié encore quatre ou cinq millions de leurs concitoyens.

Le rapporteur du Comité des Anciens, chargé de l'examen de ce décret, en a très-judicieusement développé l'absurdité, l'illégalité & le danger. On ne peut guères douter que le Conseil n'ait refusé de le confirmer.

Nous aurons lieu de chercher, par la suite, le degré de sincérité dont ces approximations pacifiques peuvent être susceptibles. On se tromperoit peut-être en ne les considérant que comme une fausseté de circonstance; nous croyons qu'une leçon terrible, des embarras sérieux, l'impérieuse nécessité d'appaiser la Nation & de la réconcilier avec la Révolution par une trêve à ce fléau de la guerre qu'elle supporte avec horreur, ont produit un amendement au délire d'ambition & de prosélytisme qui gouverna le dernier Directoire: mais est-ce à désunir les alliés par des paix séparées, ou à conclure une paix générale que tend ce radoucissement? Se prolongeroit-il après de nouveaux succès? Le Gouvernement lui-même seroit-il assez puissant pour soumettre la frénésie révolutionnaire, & l'esprit jusqu'ici immuable

de la République, aux conditions de paix que la prudence & la justice lui dicteroient de recevoir? De semblables questions sont loin encore d'être mûries, & de pouvoir être traitées en public avec impartialité, sans heurter des passions, des intétêts, & des préjugés, que l'expérience seule éclairera.

Laissons parler encore une fois le Correspondant sensé, dont on vient de lire les observations. Sa première lettre avoit précédé les succès de *Massena;* celle-ci en a été contemporaine. Ce rapprochement fera connoître, mieux que de longues dissertations, l'impression & les conséquences des derniers événemens, ainsi que l'état le plus récent des affaires intérieures.

8 Octobre, 1799.

" Vous pensez peut-être qu'au bruit des événemens divers qui se passent en Suisse, en Italie, en Hollande & sur le Rhin, Paris doit être dans une fermentation journalière, que les esprits doivent être montés dans un sens ou dans un autre. Non, jusqu'à présent, non. L'on se traîne avec résignation dans l'ornière de la Révolution, l'on s'entretient pour ou contre avec peu de chaleur; quelques beaux-esprits

seulement, quelques gens à place ou en place, parlent de la République comme d'une grande chose, & se sont un mérite d'y appartenir. Le reste la craint, la caresse, lui obéit, & ne fait si l'on doit espérer de la voir finir. Quant au Peuple, à l'exception d'un petit nombre d'individus, la Révolution est toujours son idole: c'est chez lui que réside le germe inaltérable du régicisme, la haine de la royauté & le fanatisme de l'égalité. Ces sentimens se manifestent principalement dans le petit peuple de Paris. Aussi lorsqu'il se plaint de sa misère & du défaut de travail, ne fait-il point tomber ses plaintes sur la République; mais sur tels ou tels qui *trahissent*, qui *gouvernent* mal, qui *accaparent*, &c. On ne raisonne point avec une pareille bête féroce. Ce même peuple ne manque jamais aux fêtes de la République; on l'a vu il y a cinq ans mourant de faim, & cependant toujours prêt à éventrer le premier qui eût parlé de ramener l'abondance avec la Royauté. Il n'y a qu'une grande supériorité de forces militaires qui puisse le faire trembler, & lui prouver que son règne n'est point impérissable.

" Ce qui se passe en Suisse & ailleurs est vu ici comme une preuve d'incohérence dans

les vues de la Coalition, ou de foiblesse difficile à expliquer. Peut-être les Coalisés ne connoissent-ils pas assez le caractère de la Révolution; peut-être comptent-ils dans leur plan sur les troubles, sur les intrigues & les agens dans l'intérieur. Mais ce seroit folie, aveuglement dangereux. Les troubles sont du sang versé sans succès; les intrigues, des niaiseries d'écoliers, ou des romans de gens qui comparent le monstre de la Révolution à des menées ordinaires de fripons ou d'ambitieux; les agens sont des visionnaires, souvent des sots, quelquefois des importans qui passent leur vie à se faire arrêter, & à dépenser de l'argent pour obtenir leur liberté, des insensés qui croient faire la contre-révolution avec des brochures, ou qui la voient dans tous les événemens qui se passent à Paris. On ne sauroit trouver de plus sots guides, si l'on en excepte quelques Conseillers des Cours d'Allemagne, qui ne connoîtront la Révolution que lorsqu'elle les aura atteints.

" J'ignore, par exemple, si l'on a pu croire que les meurtriers de *Louis XVI* veuillent seconder la contre-révolution; mais ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il n'y a pas de fête ou banquet, réunions publiques ou secrettes de ces

Messieurs, où l'on ne profère mille imprécations contre la royauté, & où l'on ne dévoue tout ce qu'il y a de Rois à la mort. La contre-révolution spontanée, effectuée par un parti, est impossible; le Directoire la voudroit opérer qu'il ne le pourroit pas. Qu'on cesse donc dans l'étranger d'attendre la Monarchie dans chaque malle qui arrive.

" Quelle que soit la pénurie des finances, la détresse du Directoire, les criailleries d'un Peuple lâche ou révolutionnaire; soyez certain que la citadelle républicaine est bien loin d'être prête à tomber d'elle-même. Les calamités publiques, le manque d'ouvrage, facilitent même le recrutement : un assez grand nombre de *conscrits* refusent de partir; mais un bien plus grand nombre rejoint & marche à l'ennemi; quelques-uns d'eux sont recalcitrans; mais une bonne partie est fanatique, & font aller le reste. La France a beaucoup d'hommes, malgré ses pertes; la récolte est belle : ainsi la guerre, malgré la grandeur des premiers revers, & telle qu'on la fait, n'effraie plus le moins du monde le Directoire, & ne doit point l'effrayer.

" Ajoutez que l'atrocité ou l'injustice des Régens de la Révolution, ne les empêchent pas de

de concevoir & d'ordonner des plans de campagne hardis & bien combinés. Il le faut bien, puisqu'avec tant de désavantages ils soutiennent la guerre contre trois grandes Puissances, sans laisser entamer leur territoire. Par exemple, leur systême, pendant les deux mois précédens, fut de chicaner le terrain en Suisse, en Italie, pour y affoiblir les armées coalisées, & gagner du tems. La chose qu'ils ont toujours craints, c'étoit que, tandis qu'un corps d'armée occuperoit leurs forces en Italie, le Général *Suwarof* ne fût venu, après la prise de Turin, audacieusement sur Lyon: la campagne s'établissoit en France, & la République étoit en danger. Mais elle ne redoute plus rien, depuis qu'après la bataille de Novi, le Général vainqueur n'a pas même marché sur Gênes qu'on disoit ouvrir ses portes. Probablement, on aura été trompé là, comme en Suisse & en Hollande; on aura compté sur des intelligences & des promesses, sans faire attention que, dans un pays en révolution, de dix mille promesses semblables, une à peine réussit. Il ne faut compter que sur la victoire & l'audace.

" On ne s'inquiète donc plus du résultat de la campagne; on regarde la République comme sauvée. Aussi les menées des Jacobins oc-

cupent-elles le Directoire & tout ce qui tient à la République modérée, bien plus que les opérations du Prince *Charles* à 150 lieues de Paris. On craint si peu la contre-révolution, que l'on s'occupe déjà des prochaines élections pour éloigner les terroristes des places. — Les projets de *Sieyes*, dont on parle tant, n'ont aucun rapport avec les grands intérêts de l'Europe. J'ai remonté à la source de ce bruit; il n'a aucun fondement; c'est un mensonge de quelques importans, cru par des imbécilles qui se disent royalistes. Ni le Directoire, ni un, ni deux Directeurs, ne peuvent vouloir la contre-révolution; ils le voudroient qu'ils ne pourroient pas la faire. *Sieyes* passe pour avoir voulu & vouloir encore faire une manière de 18 Fructidor, contre ce qu'il appelle les Jacobins. La lutte s'engagera, n'en doutez pas. Mais tout cela n'est que querelles de ménage; la Monarchie n'y est pour rien. La République, comme telle, y gagne même une certaine force que des gens très-exercés peuvent seuls appercevoir, mais qui est très-réelle.

" Suivant nos Comités dirigeans, l'Europe en est venue au point, qu'il faut centraliser les Etats, réunir plusieurs Principautés aux possessions Autrichiennes, autant à la Prusse,

à l'Espagne, &c. comme moyens & arrangemens de pacification. On ne doit point rire quand des usurpateurs hardis délibèrent sur les moyens de nous dépouiller, sur-tout quand ils sont heureux.

" L'on ne connoît point assez dans l'étranger le caractère de la Révolution: elle n'enfante impunément aucun projet; sans le courage de *Nelson*, Constantinople étoit asservi, la Russie attaquée dans ses Etats du midi, Paris maître depuis Madrid jusqu'à Pétersbourg, & la Pologne rétablie, &c. Vous pouvez mettre sans crainte de vous tromper au rang des vues actuelles des républicains François, que, la Suisse évacuée par les troupes alliées, ils porteront la guerre dans le Tyrol & l'Autriche intérieure; &, tandis qu'une forte armée occupera le Prince *Charles* sur le Rhin, on tâchera de pénétrer dans les Etats héréditaires.

" Paris est toujours le même; profonde soumission, parfaite tranquillité, spectacles pleins, luxe & misère, bavardage & lâcheté, folie & entreprises hardies, jeux & sottises. Ceux qui, hier, crioient *Vive Suwarof* ! regardent aujourd'hui la République comme invincible; mais demain on ne parlera plus de rien. Il est certain, au reste, que le Directoire veut profiter

d'un moment de succès pour tenter de la paix. L'on est si las parmi les personnes sensées, que l'on n'ose plus parler de politique : la gazette règle la conduite de chacun ; les succès ou les défaites, voilà les seuls argumens auxquels on se rapporte. "

On retrouve dans quelques passages de cette lettre, un préjugé absolument analogue à celui qui domine chez le plus grand nombre des étrangers. Tandis que ceux-ci comptent périodiquement sur des millions de Royalistes prêts à se déployer, sur la pauvreté du trésor républicain, sur la désertion des conscrits, sur l'anarchie, sur des intrigues chimériques, & sur des explosions antirépublicaines, en France les contre-révolutionnaires prennent les Alliés pour des géans irrésistibles qui, en deux pas, doivent franchir l'espace d'un bout de l'Europe à l'autre, & se porter en France avec la vélocité des hirondelles. — De cette manière de voir, il résulte que le dedans & le dehors doivent se trouver toujours en fausse mesure, & totalement déconcertés lorsque l'expérience vient abattre les illusions.

Les Bourgeois de Paris qui raisonnent sur la guerre, devroient considérer, cependant, qu'il

a fallu livrer six ou sept batailles, & assiéger dix forteresses en Italie, avant d'arriver aux confins du Piémont; que la moitié de la Suisse est devenue un désert, sans qu'on ait abordé l'autre moitié; que ce n'est pas faute de verser des torrens de sang, si l'on n'a pas approché des frontières de la République; que plus de cent mille hommes ont payé de leurs vies des progrès disputés par-tout avec acharnement; que les soldats François peuvent se recruter en huit jours, leurs ennemis à peine en six mois; & qu'enfin, si le Directoire gouverne un volcan, ce n'est pas chose aisée que de régler & d'assortir le jeu des pompes composées, destinées à en éteindre les flammes.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS MILITAIRES DEPUIS LE 20 SEPTEMBRE.

A L'ÉCLAT des premiers mois de la campagne, avoit succédé dans les opérations offensives un ralentissement, dont les motifs & les effets devenoient plus sensibles chaque jour. Des revers aussi graves par leurs conséquences que par leurs causes, viennent de ternir cette

glace magique, où l'inexpérience & l'enthousiasme contemploient une suite de prospérités futures & non interrompues, terminées par un dénouement non moins rapide que complet.

Opposer des doutes à des imaginations ainsi frappées, c'est vouloir modérer le cours des vents avec une feuille de papier. D'ailleurs, dans les tems heureux où nous vivons, l'observateur tempéré qui propose une objection, est sur-le-champ déclaré *Philosophe* ou *Jacobin*; formule à l'usage de tous les calomniateurs hébêtés, qui ne pouvant en imposer sur leurs sottises, tâchent de se faire craindre par leurs injures.

Ce fut, sans doute, un grand écart de jugement, d'espérer qu'on réduiroit la République Françoise sans hasards, sans échecs, dans le cours d'une année, & par la seule force des combats; mais en abjurant ces pensées gigantesques, il seroit insensé de méconnoître l'étendue des ressources que conservent encore les Alliés: la balance redevient plus égale, l'avenir plus équivoque, le champ des avantages plus limité; mais entre une guerre qui dissoudroit l'Europe, & une guerre qui dissoudroit le Gouvernement actuel de la France, l'intervalle est toujours immense.

Il ne pourroit être comblé que par une paix désastreuse, dont chaque Puissance recevroit la loi séparément, qui rendroit à la Révolution son empire extérieur & ses conquêtes, & qui nous raméneroit à l'affaissement de 1798, ainsi qu'au despotisme infâme qu'exerçoit alors le Directoire sur le Continent. Les Gouvernemens confédérés préviendront cette catastrophe, en prévenant que la discorde, l'insuffisance des armées, & l'imprévoyance, n'aggravent des revers dont la continuité leur enleveroit le pouvoir de sortir, à tems & en commun, d'une lutte aussi dangereuse.

Avant que l'Archiduc *Charles* eut abandonné la Suisse, la délivrance de cette contrée n'entroit plus que foiblement dans les espérances de quiconque avoit étudié le secret de l'inaction à laquelle S. A, R. s'étoit trouvée assujettie, & l'effet des mesures politiques & militaires qui suivirent son établissement à Zurich. Depuis la retraite de ce Prince, ceux qui ne cherchoient pas à s'abuser volontairement, prévoyoient l'évacuation totale & prochaine des Cantons, soit par l'infériorité de l'armée alliée, soit par l'avantage manifeste que l'expérience assuroit à l'ennemi sur les troupes Russes, dans un pays absolument nou-

veau pour elles, & si dissemblable des terrains où leur fermeté connue rendoit la science des localités moins indispensable.

C'étoit, pour ainsi dire, une seconde campagne toute neuve, entreprise à l'arrière-saison, sur un théâtre où l'hiver commence fréquemment à la fin d'Octobre. Aux premiers plans abandonnés, succédoit une combinaison vaste & hardie, pour remplacer le vide de l'armée Autrichienne, par le corps de Russes employés en Italie. Ainsi, des plaines du Piémont on transportoit cette petite armée dans les précipices des Alpes, à l'orient de la Suisse, & par une marche de plusieurs jours qu'il a fallu déguiser à l'ennemi. Cette diversion imprévue sur son aile droite conduisoit à le chasser rapidement des Cantons démocratiques, à déboucher ensuite sur Lucerne, & à tourner ainsi les positions Françoises sur la chaîne de l'Albis.

Mais l'exécution de ce projet restoit subordonnée à une précision de dates & de mouvemens, à un accord, pour ainsi dire symmétrique, entre les opérations de M. de *Korsakof* & celles du Maréchal *Suwarof*. Le moindre retard, des obstacles locaux, de grandes pluies ou de neiges, la difficulté des transports dans

des

des routes étroites & escarpées, où un accident physique peut arrêter une armée pendant 24 heures, tous ces inconvéniens rendoient plus problématiques le concours simultané des deux armées, & le concert de leurs attaques respectives. — C'étoit, d'ailleurs, un mépris trop injuste de la vigilance du Général *Massena*, de supposer qu'il attendroit, dans l'immobilité, cet investissement de ses positions orientales, & l'effet de cette combinaison qui, au même instant, devoit agir sur son flanc droit & sur son centre.

Cependant, (chose inexplicable!) nous allons voir que *Massena* ne s'ébranla qu'en acquérant la certitude qu'il seroit lui-même attaqué dans 36 heures, & qu'au jour où le Maréchal de *Suwarof* avoit déjà franchi le St. Gothard. S'étoit-il trompé dans ses estimations? Mesuroit-il inexactement la rapidité de cette marche? On ne pénètre point les motifs de sa longue temporisation depuis 25 jours, durant lesquels il n'osa combattre un ennemi dont il connoissoit l'affoiblissement. Par cet étrange délai, il risquoit son armée & la Suisse entière. S'il prévit son danger, est-il concevable qu'il ait suspendu de le prévenir, jusqu'à l'heure

où ce danger alloit devenir irrémédiable? S'il le méconnut, quelle opinion prendre de ses informations & de son jugement? Enfin, découvre-t-on plus de prévoyance dans cette résolution forcée d'attaquer au dernier moment pour n'être pas attaqué soi-même, & d'entreprendre ce qu'il n'avoit su faire depuis trois semaines, c'est-à-dire de livrer bataille, précisément à l'époque où, au lieu d'un seul ennemi à vaincre, il s'en presentoit deux, graces à la persévérance de son inaction?

Le succès, sans doute, aura excusé la singularité de cette conduite; mais le Gouvernement François appercevra que, si *Massena* lui a conservé la Suisse, c'est après avoir compromis son armée, ses positions, & la France même, par la durée incompréhensible de sa défensive, au milieu de ses avantages à l'Est, & malgré sa grande supériorité.

Ce fut le 25 Septembre qu'enfin ce Général résolut de réparer sa faute, de profiter de ses avantages, & de mettre les Alliés hors d'état de coopérer avec le secours que leur amenoit le Maréchal *Suwarof*.

Il est impossible de se représenter la nature & les particularités de cette action, d'après la

sécheresse des relations officielles. On y apperçoit plutôt divers combats distincts, qu'une bataille générale; des dispositions précises & heureuses combinées par le Général François, mais aucunes du Général Russe. Dans une longue dépêche du 9 Octobre, *Massena*, récapitulant ses divers succès depuis le 25 Septembre, se borne à-peu-près à raconter les résultats de ce jour-là & du lendemain. Pour fixer son jugement sur les écrits des vainqueurs & des vaincus, & pour réduire à leur mesure les exaggérations, il faut recourir au témoignage des spectateurs impartiaux & véridiques: leur récit nous aidera à démêler le vrai caractère & les suites de ces journées si fatales.

En se retirant avec 40 mille hommes, l'Archiduc *Charles* avoit laissé la ligne de défense sous la garde d'une armée, inférieure de moitié à celle qui venoit de passer en Souabe. Vingt-deux à 24 mille Russes occupoient cette position, qui, du confluent du l'Aar & du Rhin, se prolongeoit par Zurich jusqu'à la ville de Rapperschwill vers l'extrémité orientale du Lac. Le Général *Hotze*, déposté peu auparavant du Canton de Glaris, s'étendoit sur la rive droite de la Linth, depuis Rapperschwill

& Uznacht au Lac de Wallestadt. Douze à quinze mille Autrichiens composoient cette division, derrière laquelle, à l'orient, se trouvoit le petit corps du Général *Jellachich*, sur la frontière des Grisons.

L'on a contesté, l'on conteste encore aujourd'hui l'énumération réelle des forces effectives de *Massena*. Depuis huit ans, ces controverses se sont renouvelées à chaque campagne, & presque à chaque événement. Par un excès de confiance incurable, en vertu des calculs flatteurs que présentent des importans ou des étourdis, on s'est toujours plu à réduire les armées Françoises à des évaluations de fantaisie: ce n'est jamais qu'après les défaites, qu'on a bien voulu souscrire à un dénombrement plus exact des ennemis devant lesquels on venoit de reculer.

Toutes les informations dignes de créance, c'est-à-dire celles qui arrivoient de l'intérieur de la Suisse, toutes sans exception, s'accordoient à porter à 80 mille, le nombre de soldats sous le commandement de *Massena*. Cette armée, divisée en neuf divisions, n'étoit point agissante toute entière sur les premières positions. Un corps de sept mille hommes occu-

poit Basle & les flèches construites en avant de cette ville; le Général *Thureau* commandoit une division dans le Haut-Valais: des détachemens étoient placés dans l'Oberland; enfin, la droite, sous les ordres du Général *Le Courbe*, absorboit une partie de l'armée active. Il est donc très-probable que sur la ligne même, opposée à celle des Russes & du Général *Hotze*, *Massena* ne disposoit pas de plus de 45 mille hommes.

L'événement a démontré que c'en étoit déjà trop.

Cette force centrale s'étendoit du Frickthal à la gauche, jusqu'à la partie inférieure du Canton de Glaris, en traversant la chaîne de l'Albis.

Pour soutenir, apparemment, l'entreprise du Maréchal de *Suwarof*, & pour mettre la gauche de l'armée en état de conserver ses positions, le Général *Korsakof* avoit détaché 5 mille hommes de son centre, en les portant sur Uznach, à la pointe orientale du Lac de Zurich. Ce corps partit le 25, avant l'engagement. Le lendemain, le Général Russe, toujours confiant, sans doute, dans l'arrivée immédiate du Maréchal *Suwarof*, devoit com-

mencer l'attaque: il fut prévenu ; l'ennemi mieux informé que lui, & averti de ses mouvemens, ne perdit pas un jour. Le 25, de grand matin, ses dispositions furent prises & exécutées.

Tandis qu'il attiroit l'attention des Russes par une fausse attaque à sa gauche du côté de Bruck sur la rivière d'Aar, *Massena* faisoit traverser la Limmat, au village de Dietikon, par une de ses divisions. Une seconde colonne se portoit en front de Zurich, & une troisième à la droite de cette ville, pendant qu'à l'Est la division du Général *Soult* franchissoit la Linth & surprenoit les avant-postes du Général *Hotze*.

On s'apperçut promptement combien les Russes s'attendoient peu à cette attaque. La colonne Françoise, qui de Dietikon se portoit rapidement & presque sans opposition, de la rive droite de la Limmat au village de Weinengen, & aux collines appelées *Hong Berg*, coupa huit bataillons Russes postés entre ces hauteurs & le Rhin. Ainsi séparé de son centre, ce corps commandé par le Général *Marskof*, & maltraité, fit une retraite précipitée, & ne la termina qu'à Eglisau sur le Rhin.

Pendant que cette colonne Françoise, très-

forte, s'avançoit en deux divisions, dont l'une remontoit la Limmat en s'approchant de Zurich, & la seconde s'emparoit du Hong-Berg, d'autres corps engageoient le combat en front de Zurich & à la droite. Repoussés d'abord à la baïonnette, puis reprenant leur avantage par les manœuvres & l'artillerie, ils gagnèrent du terrain, en empêchant les Russes, par cette attaque collatérale, de secourir leur aile droite.

Le Général *Korsakof* avoit rappelé en diligence les six bataillons partis le matin pour Uznach; une partie de ces troupes seulement, arriva vers la fin de la journée: ce retard fut un moindre malheur que l'incertitude & la confusion qui commencèrent à se manifester. Repliés sur Zurich les Russes avoient totalement négligé les collines élevées qui couvrent cette ville; point de corps d'observation sur ces hauteurs, nulle précaution pour les garantir, & avec elles la route de Winterthour. Du Hong-Berg les François parvinrent sans obstacles, & avant le coucher du soleil, au sommet occidental du Zuricksberg: aucun effort ne fut tenté pour les en déloger; maîtres de ce poste, ils enveloppoient la ville au nord, comme elle l'étoit déjà à l'ouest.

C'est dans cette position critique, & presque enfermé dans Zurich, que le Général Russe, long-tems irrésolu, se détermina à la retraite. La nuit avoit suspendu les opérations; l'ennemi prévoyoit un combat sanglant pour le lendemain, s'il falloit forcer la ville & 14 mille Russes qui l'ocupoient. En conséquence, il retira le corps placé au Zuricksberg, rendit libre le chemin de Winterthour, & ménagea une issue à cette armée qui s'éloigna le 26 de grand matin. Pendant la nuit, la malheureuse ville de Zurich fut livrée à des excès, dont la fermeté des Généraux Russes pût seule arrêter le cours.

Mais, au lieu de suivre cette route sûre de Winterthour dont les François s'étoient écartés, le Général *Korsakof*, en sortant de Zurich, se jeta sur la gauche, & prit le chemin d'Eglisau par lequel il étoit arrivé un mois auparavant. Cette déviation le rapprocha de la colonne Françoise qui tenoit les hauteurs & le bas du Hong-Berg; cette colonne, ses batteries, son artillerie légère, se mirent en mouvement; leur attaque imprévue jeta du désordre dans la retraite des Russes, qui se crurent absolument coupés & se rompirent. La plus grande partie des

des bagages, de l'artillerie, des effets de campemens, des caissons, une des caisses militaires, & beaucoup de prisonniers, furent enlevés. Le soir même le reste de l'armée atteignit Eglisau.

Le succès de l'attaque orientale sur la Linth avoit completté la victoire de *Massena*. Dès le commencement de l'action, le brave Général *Hotze*, qui n'avoit pu empêcher le passage de la rivière & la culbute de ses avant-postes, fut blessé mortellement & pris. Cet accident aggrava les premiers désavantages. Quoiqu'ils fussent susceptibles d'être réparés, & qu'on eût perdu peu de terrain, le Général *Pétrasch* qui succéda à M. *Hotze*, ordonna la retraite, & la poussa sans reprendre haleine jusqu'à Feldkirch. Toute la Suisse septentrionale jusqu'à Constance devint la conquête des François.

Quelques jours avant ces événemens, le Maréchal *Suwarof* étoit arrivé au pied des Alpes, avec un corps qu'on estimoit être de 20 mille hommes. Malheureusement quelques démonstrations des Généraux *Championnet* & *Moreau*, pour secourir Tortone, avoient retardé le départ de cette petite armée, qui, nonobstant la célérité de sa marche en cinq jours depuis Asti à Bellinzone, n'arriva dans ce dernier lieu que le soir du 15 Septembre. Un jour de plus

s'écoula à rassembler les bêtes de somme nécessaires pour la traversée des Alpes.

Le 22 & le 23, on franchit le St. Gothard, d'où le Général François *Gudin*, qui commandoit les avant-postes, se replia, non sans perte, sur Altorf, sans songer à défendre la vallée d'Urseren. Les Russes en descendirent, & débouchèrent sur Altorf le 25, par la vallée de la Reuss & sur le Canton de Glaris par celle de Schachen.

A cette opération rapide & inopinée, le Général *Le Courbe*, Chef de l'aile droite de l'armée Françoise, & qui, loin d'attendre les Russes, se préparoit à une expédition dans les Grisons, ne put opposer qu'une courte résistance: ses positions furent emportées, deux de ses détachemens battus, & lui-même presque enveloppé eut peine à percer jusqu'à Altorf qu'il évacua, en se refugiant sur la gauche de la Reuss, pour couvrir les passages du Grimsel.

Aussitôt le Maréchal *Suwarof* poursuivit sa marche dans l'intérieur des Cantons de Glaris & de Schwitz. Lorsqu'on observe qu'à cette date du 26 & du 27 Septembre, la grande armée étoit déjà défaite & retirée sur le Rhin; qu'à l'insçu de ce revers, M. de *Suwarof* s'enfonçoit au milieu de vallées profondes & ferrées, entourées des montagnes énormes, & dont chaque issue formoit un défilé; qu'enfin,

en présence d'un ennemi puissant & victorieux, cette entreprise s'exécutoit presque sans artillerie, sans chevaux, sans subsistances, dans une contrée déjà ruinée & dépeuplée, il faut se féliciter qu'une retraite ferme & prudente ait sauvé cette petite armée.

Maîtresse de la partie supérieure du Canton de Glaris, elle avoit pénétré dans celui de Schwitz, & y occupoit la grande vallée nommée *Muttenthal*: c'est sur ce point que le Général *Massena* arrêta ses progrès.

Le 30 au soir, il arriva en personne à Altorf, avec une division de 8000 hommes, qui se joignit à celle de *Le Courbe*. En assurant ainsi sa position au midi, & en couvrant la route du St. Gothard, il plaça à Wesen, vers l'extrémité septentrionale du Lac de Wallestadt, une forte colonne qui fermoit à l'est le Canton de Glaris; en même tems un troisième corps se posta au nord-ouest près de Schwitz. Ces dispositions ne laissoient plus au Maréchal *Suwarof* que deux partis; celui d'avancer vers le Lac de Zurich par Ensielden, ou de se retirer sur les Grisons.

Cinq à six jours, cependant, il conserva ses positions. Plusieurs combats s'engagèrent dans cette vallée de Muttenthal; celui du 2 Octobre fut avantageux, & obligea l'ennemi de re-

culer au-delà du bourg de Schwitz ; mais la supériorité de sa résistance les jours suivans, ses forces croissantes, la fatigue & le dénuement des troupes, enfin la connoissance qu'on dût obtenir des revers de la grande armée, décidèrent la retraite.

C'est le 7 Octobre qu'elle paroît s'être exécutée de Glaris, par l'affreuse vallée de Flems qui vient aboutir au Rhin supérieur, presque vis-à-vis de Reichenau dans les Grisons. Le 8, le corps entier, harcelé sur ses derrières & sur ses flancs, avoit passé le Rhin, & atteint la Ligue Grise.

La perte du St. Gothard, des vallées qui l'environnent, de la Suisse entière, à la réserve des Grisons; tous les projets & les avantages de cette campagne Helvétique anéantis, la confiance rendue à l'ennemi; la crainte magique qu'il avoit des Russes, effacée; la Suisse non moins indisposée contre les Alliés, que contre les François, ses dernières ressources & sa population remises à la discrétion de ces derniers; les Jacobins nationaux triomphans, les bons citoyens & le peuple à jamais dégoûtés des invasions libératrices, & regardant aujourd'hui la guerre comme un fléau pire encore que la révolution; tels sont les effets généraux de ces désastres qu'on peut qualifier de catastrophe.

En leur donnant ce nom, nous les jugeons par leurs causes & leurs conséquences, encore plus que par leur étendue; car, on ne doit pas avoir la simplicité d'ajouter foi aux fables puériles dont les Généraux, les rhéteurs, & les gazetiers poëtiques de France ont orné leurs relations. Nous pouvons affirmer que ces 20,000 hommes qu'ils se glorifient d'avoir tué où pris les 25 & 26 Septembre, se réduisent, au plus, à sept ou huit mille hommes. Le Corps Autrichien a peu souffert; & il faut le dire, ces combats si décisifs ont été si peu sanglans, qu'ils n'ont pas coûté aux François un millier de morts ou de blessés.

Quant à la perte particulière du Maréchal de *Suwarof*, elle n'a été encore calculée que par les romanciers de Paris: ils l'élevoient à 6000 hommes; " 2000 blessés, " dit *Massena*, " " sont restés entre nos mains. "

De tous les malheurs de ces différentes journées, l'un des plus déplorables est la perte du Général *Hotze*. Fils d'un cultivateur des environs de Zurich, il s'étoit élevé, en 1792, par son mérite, par son application, & par sa capacité, au commandement en second du régiment de cavalerie Autrichienne d'*Hohenzollern*. Son activité & son zèle ne se démentirent jamais pendant le cours de la guerre: par-tout

où il fut placé, il remplit ses devoirs avec honneur. Patriote sincère, autant que Général expérimenté, il avoit espéré d'être le sauveur de son pays; la Providence lui a épargné la douleur de le voir retomber sous le joug, à la suite des plus horribles calamités. Il n'a pu même trouver un tombeau dans sa terre natale; les François ont exporté son cadavre, enterré à Feldkirch. Sa mémoire est exempte de tout reproche; ses conseils furent repoussés, & il avoit cessé d'en donner.

Dans sa dépêche du 9 Octobre, confirmée par un bulletin du 12, *Massena*, qui met autant de soin à supprimer les dates des événemens que d'autres ont d'exactitude à les rapporter, s'attribue une nouvelle *victoire éclatante*, c'est-à-dire un succès dans la Turgovie. Suivant son récit, M. de *Korsakof*, instruit du danger que couroit le Maréchal *Suwarof*, a passé le Rhin & s'est avancé vers la Thour: attaqué dans cette position, & repoussé avec une perte de 3000 hommes, il a regagné la rive droite du Rhin, en détruisant derrière lui les ponts de Constance & de Diesenhoffen.

(*La Suite au N° suivant.*)

Erratum pour le N. XXVI.

Page 118--Au lieu du *supplice de Louis XVI*, lisez *le détrônement*.

MERCURE BRITANNIQUE.

N.° XXVIII.

10 NOVEMBRE, 1799.

FIN DU RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENS MILITAIRES.

(*Commencé au Numéro précédent.*)

DES différentes parties de sa ligne de défense, aucune n'avoit donné de plus graves & de plus légitimes inquiétudes au Gouvernement François, que ce point central de la Suisse, auquel se rattachoit la sureté immédiate de la République. Il devoit craindre, d'ailleurs, que la perte de ce formidable avant-poste ne dissipât l'incertitude & la dissidence qui pouvoient exister encore dans les plans des Alliés. Parvenus aux frontières de la France, ils se trou-

voient conduits, même en leur supposant le dessein d'y poursuivre une guerre purement militaire, de s'aider dans l'intérieur de la République, d'une guerre politique & contre-révolutionnaire, dont l'explosion eût ébranlé les racines de la Révolution.

Aussi, dès la fin de Juillet, des renforts continuels & importans tirèrent-ils *Massena* de l'affoiblissement où l'avoient jeté les premiers mois de la campagne. On n'apporta pas moins d'activité à former l'armée des Alpes, confiée au Général *Championnet*; armée dont l'aile gauche protégeant le petit St. Bernard & le Mont Cénis, se lioit aux opérations de la grande armée dans les Alpes Helvétiques.

L'Archiduc *Charles*, au contraire, se vit privé des deux corps de Messieurs de *Bellegarde* & de *Haddick*, qui venoient d'acquérir dans le Tyrol & l'Enggadine l'expérience des montagnes. Son aile gauche demeura toujours & proportionnellement trop foible; la même économie de forces rendit presque inutiles les détachemens poussés dans le Haut-Valais, & le secours insuffisant & postérieur que le Général de *Haddick* amena dans le Duché d'Aost. Les François gardant avec soin le Grimsel & l'Oberland, ces petits corps ne purent s'ouvrir de

communication directe par l'intérieur des Alpes, avec le Canton d'Uri, où aboutissoit l'armée Impériale.

Très-attentif à conserver ses positions orientales, & à regagner en totalité la chaîne des sommets & des grandes vallées, *Massena* fixa ses efforts sur ce point décisif. Il y employa constamment les mêmes troupes, le même Chef, les mêmes officiers, tous aguerris contre les obstacles physiques, & exercés à combattre au milieu des glaces, des torrens & des précipices.

Ce grand avantage manquoit absolument aux Autrichiens. Soit qu'ils prévissent leur retraite prochaine, & l'expédition de M. de *Suwaroff*, ils négligèrent de réparer les échecs qu'ils reçurent au milieu d'Août, & ne disputèrent plus que foiblement ces rochers dominateurs, où les François, avec raison, attachoient le destin de la Suisse entière. Systématiquement immobiles sur leur ligne de l'Albis, ceux-ci tinrent en action & fortifièrent leur droite, dont leurs ennemis ne purent soutenir les manœuvres ni balancer la supériorité.

Tel en devint l'effet, qu'après être rentré dans les Cantons de Schwitz & de Glaris, *Le Courbe* s'apprêtoit à envahir les Grisons & l'Ap-

penzell, au moment où le Maréchal de *Suwarof* parut au St. Gothard. Par cette opération, le Général François eût forcé la gauche des Alliés d'abandonner la position qu'elle occupoit à la droite de la Linth, & vraisemblablement l'armée entière d'évacuer Zurich.

De ces observations citées par les gens de l'art, on peut conclure que, si le plan tardif de porter d'Italie en Suisse, au travers des Alpes, un corps de 20 mille hommes, eût été exécuté au mois de Juillet ou d'Août, il eût probablement reculé le théâtre de la guerre aux bornes de la France.

Ce n'étoit pas de plus un moindre inconvénient, de substituer à des troupes plus familiarisées avec la connoissance du pays, un corps d'armée étranger, à qui tout le talent possible ne pouvoit apprendre ce qu'une pratique constante avoit gravé dans la tête du dernier Officier de l'Etat-Major François. La bravoure ne suffit plus aujourd'hui dans les combats, à plus forte raison dans une guerre de positions & de montagnes entassées, où nulle qualité militaire ne peut suppléer la science topographique, la prudence qu'elle inspire, la confiance qu'elle anime, le coup-d'œil que donnent l'habitude des sites, & la reconnoissance journalière de

ces boulevards glacés, élevés par la main de la nature.

En apprenant la marche du Maréchal *Suwarof* vers la Suisse, & celle de l'Archiduc *Charles* vers le Rhin, on se plut à expliquer ce brusque changement de dispositions, par un concert entre les Alliés; concert tel, qu'en fixant au centre une armée suffisante pour contenir le Général *Massena*, l'Archiduc le tourneroit par son flanc gauche, en tournant la Suisse même par l'Alsace; tandis que les Russes détachés de l'armée d'Italie envelopperoient les François à l'orient, en tournant la ligne de la Reuss.

Cette supposition, ainsi que tant d'autres qu'on appuie sur les vraisemblances, étoit chimérique; des motifs bien différens déterminèrent ce déplacement de troupes. Non-seulement l'armée centrale ne fut point mise à couvert des entreprises de l'ennemi; mais cette opération sur sa droite, attribuée aux Autrichiens, ne s'exécuta point.

De la Forêt Noire où il s'arrêta jusqu'au 5 Septembre, l'Archiduc *Charles* se porta dans le Duché de Wirtemberg & le Bas-Margraviat. Les corps de son armée qui l'avoient devancé, délivrèrent Philipsbourg, toujours dé-

fendu avec une fermeté inébranlable par le Rhingrave de *Salm*, & qu'un bombardement de six jours venoit de réduire en cendres. Chassé du Margraviat, l'ennemi se replia sur Heidelberg, d'où il exécuta, le 15 Septembre, sa retraite sur Manheim & au-delà du Rhin. Nous avons raconté antérieurement, par quel mouvement brillant & rapide l'Archiduc, le 17, atteignit à Neckerau l'arrière-garde de l'armée Françoise, commandée par le Général de division *La Roche*, & en détruisit ou enleva près de la moitié. Les restes de ce corps évacuèrent Manheim précipitamment.

En revenant à la gauche du Rhin, l'armée dont il faisoit partie, se sépara en deux divisions, dont l'une alla renforcer les troupes qui couvroient Mayence, tandis que l'autre, plus considérable, gagnoit les lignes du Spirebach. Maîtres de Manheim, les Impériaux poussèrent leurs avant-postes sur l'autre rive du fleuve, jusqu'auprès de Neustadt, à six lieues de Landau. — Peu de jours auparavant l'explosion d'un magasin à poudre avoit démantelé un côté des fortifications de cette place consternée, privée d'une garnison suffisante & d'approvisionnemens.

A l'armée Impériale que la réunion des trois

corps de l'Archiduc, du Général de *Staray*, & du Comte de *Meerfeld*, élevoit au moins à cinquante mille hommes, se joignoit le secours de l'armement national des habitans de l'Odenwald, de la Bergstrass & du Spessart. Cette milice rustique, déjà exercée à défendre ses foyers, & qui plusieurs fois fit preuve de courage, venoit d'être formée en corps réguliers, sous la direction du Baron d'*Albini*, Grand-Référendaire de Mayence.

Ce Ministre, Député de son Souverain au Congrès de Rastadt, y parut, dans les derniers tems, ébranlé par les artifices des Négociateurs François; son opposition aux Plénipotentiaires Impériaux, sa déférence pour les prétentions de la France, les motifs auxquels on attribuoit cette conduite, lui méritèrent la disgrace de la Cour de Vienne, à qui celle de Mayence ne pardonnoit point encore la cession de sa Capitale; mais la rupture du Congrès, le retour des hostilités, les nouveaux brigandages de l'ennemi sur la rive droite du Rhin, & les dangers de l'Electorat, effacèrent ces impressions. On dut à l'activité de M. d'*Albini* cet armement organisé de 15 mille habitans, qui se remplacent mutuellement dans le service actif, conduits par le courageux & loyal défenseur

d'Erenbrenstein, le Général *Faber*, & plus ou moins disciplinés par des Officiers Autrichiens.

Aussitôt que les François eurent repassé le Rhin, la milice Electorale traversa le Mein, s'approcha de Mayence & y resserra l'ennemi. On commençoit à espérer d'en être délivrés pour long-tems, & même de voir agir l'Archiduc *Charles* sur la rive gauche; mais attiré par quelques démonstrations du côté de Kehl, ce Prince remonta le Rhin, & immédiatement après, les événemens de la Suisse le rappelèrent aux confins de cette malheureuse contrée.

Encore une fois, il a donc fallu changer de plan, disloquer l'armée, revenir au point d'où l'on étoit parti. La Suisse fut perdue; le Bas-Rhin cessa d'être à couvert de nouvelles incursions, tout projet de diversion par l'Alsace anéanti ou suspendu: tristes résultats des variations dans le premier systême de la campagne, ou plutôt du croisement de vues politiques qui produisit cette altération.

Dès que les François furent informés de la retraite de l'Archiduc vers les sources du Danube, avec 15 ou 20 mille hommes, ils sortirent de Mayence dans les premiers jours d'Octobre, attaquèrent la milice Mayençoise, & la rejetèrent au-delà du Mein: elle se replia sur

Séli-

Séligenstadt : pour la seconde fois, en six semaines, la neutralité de Francfort fut effrontément violée, & la ville rançonnée sous le prétexte infâme que l'armée de la *Grande Nation* avoit besoin d'argent. Enfin, au milieu d'Octobre, un gros corps de l'armée du Rhin, dont le commandement vient d'être transféré au Général *Le Courbe*, a de nouveau passé le fleuve entre Mayence & Manheim, & est rentré dans cette dernière ville, ainsi que dans celle de Heidelberg.

Il n'est point assez considérable pour faire craindre une invasion étendue & durable, tant que l'armée Impériale ne s'éloignera pas du théâtre de cette expédition. Il paroît même qu'elle a essentiellement pour objet de nouvelles rapines en subsistances & en argent ; mais elle prive l'Archiduc & l'armée alliée de toute la portion de forces qu'on pourroit distraire de la défense du Bas-Rhin, elle prolonge l'inquiétude, & rend, pour ainsi dire, toujours flottante l'aile droite des Autrichiens. Nul doute que l'ennemi n'entretienne avec soin cette diversion, en occupant à la fois l'Archiduc *Charles*, & de la Suisse & du Rhin inférieur.

C'est dans les premiers jours d'Octobre que ce Prince a ramené son quartier-général à Do-

neschingen, sans avoir eu, jusqu'au 20 du même mois, ni le tems, ni les moyens, ni peut-être le projet de rentrer, par une action générale, dans ses positions précédentes sur le territoire Helvétique. Les avant-postes & la tête de pont, qu'on y avoit conservés entre Constance & Schaffouse, ont même cédé le 9, dans une affaire dont nous ne connoissions la nature que par les rapports pompeux & laconiques de *Massena*.

Au travers des réticences, des contradictions, des faussetés qui remplissent les gazettes Allemandes, on découvre qu'en effet l'avantage est resté aux François: à la suite d'engagemens très-disputés, ils sont parvenus à repousser les Alliés au-delà du Rhin. Le corps de *Condé* & le Régiment Russe de *Bauer*, qui défendoient Constance, ont été forcés d'évacuer cette ville, malgré des efforts de courage, & après des pertes honorables. On n'a pu maintenir les postes de Businguen, & de Diesenhoffen.

L'armée alliée a repris en entier la ligne qu'elle occupoit à la fin d'Avril, mais aggrandie du pays des Grisons jusqu'aux sources du Rhin. Y conservera-t-elle la défensive, ou entreprendra-t-elle avant la clôture forcée de la

campagne sur ce théâtre ensanglanté, de fixer en Suisse ses quartiers d'hiver? Cette question ne restera pas long-tems indécise.

Si nous portons notre attention au-delà des Alpes, nous y appercevons de même le contre-coup des revers éprouvés en Suisse. L'armée Autrichienne, il est vrai, y a remporté de nouveaux avantages: toutes les tentatives de l'ennemi, descendu des vallées dans la plaine du Piémont, ont été déconcertées; mais en recouvrant la possession de la chaîne supérieure des montagnes & des grands passages jusqu'aux Grisons, il prive les deux grandes armées Impériales d'une communication rapprochée; il expose l'Italie occidentale à des incursions, & contraindra les Autrichiens à semer des corps au pié & sur le flanc des Alpes, pour maintenir la sureté du Piémont & de la Lombardie.

L'exécution de ce système de diversions avoit été confiée à plusieurs colonnes de l'armée subsidiaire, formée en Savoie & en Dauphiné par les soins du Général *Championnet*. Dès le mois d'Août, ces détachemens débouchèrent des grandes vallées longitudinales, en suivant le cours des rivières qui les forment & les arrosent. Au midi, du Mont Viso & de Château Dauphin,

un de ces détachemens se porta sur Saluces; un second, venant de Fenestrelles, s'empara de Pignerol & des vallées qu'habitent les Vaudois; un troisième corps, descendant le Mont Cénis, s'établit à Suze, & même au bourg de Rivoli, à deux lieues de Turin. En même tems, sur la droite de ces partis, une division dans l'armée d'Italie, partant des environs de Coni, entroit dans la plaine de la Sture, en menaçant Fossano & Saviglian. Sur la gauche, au nord du Mont Cénis, une autre colonne se précipitoit du petit St. Bernard dans le Duché d'Aost, en chassoit les Impériaux, & s'enhardit à avancer jusqu'au fort de Bard, qui ferme la vallée du côté d'Yvrée. Enfin, le Général *Thureau*, placé dans le Haut-Valais avec une division de l'armée dite du *Danube*, passoit le Simplon, envahissoit la vallée de Domo-d'Ossola, & s'approchoit du Lac Majeur.

Ces diverses attaques collatérales rencontrèrent peu de résistance: elles s'opéroient avec des forces insuffisantes; mais celles des Autrichiens l'étoient encore davantage. Bientôt, cependant, l'équilibre fut rétabli, le progrès de cette incursion arrêté, & la plupart des colonnes refoulées dans les Alpes.

En apprenant la marche du Maréchal *Su-*

warof, & attaqué les 22 & 23 Septembre par le Prince *Victor de Rohan* qui couvroit l'issue du Val de Domo-d'Ossola, le Général *Thureau* battu remonta le Simplon, le perdit, & ne s'arrêta qu'au-delà de Brieg, dans le Haut-Valais; mais les succès de *Massena* lui ont, depuis, rendu ses premières positions, & facilité son retour à Domo-d'Ossola.

A la fin de Septembre, le Général *Kray*, conduisant un fort détachement dans le Duché d'Aost, sauva Yvrée & le Château de Bard, en repoussant l'ennemi dans la vallée supérieure, que ce dernier, néanmoins, occupoit encore le 15 Octobre.

La colonne Françoise, maîtresse de Suze & de Rivoli, fut contrainte, le 24 Septembre, de rétrograder vers Exiles & le Mont Cénis, à la suite d'un combat opiniâtre contre les divisions des Généraux de *Bellegarde* & *Kaim*, à qui demeura tout l'avantage de la journée.

Au même tems (24 Septembre) le Prince de *Lichtenstein*, parti le 22 de Saviglian, emportoit Pignerol & délogeoit l'ennemi des vallées environnantes.

Ces heureuses expéditions avoient été précédées d'un succès antérieur plus considérable, sur 12,000 François campés dans la plaine de

la Sture. Le 14 Septembre, ils venoient de pousser les avant-postes Autrichiens jusqu'au-delà de Fossano & de Saviglian; ces postes leur étoient restés; deux autres corps républicains, l'un venant de Pignerol, l'autre des environs de Gênes, s'avançoient pour s'unir à eux. Aussitôt le Maréchal *Mélas* leva son camp de Bra, & se porta le 17 sur Saviglian, tandis que le Général *Kray* attaquoit Fossano. Sur le premier de ces deux points la résistance fut longue, & l'action long-tems indécise; enfin, l'ennemi tourné par sa droite se retira sur Coni, & Fossano fut abandonné.

Depuis ce jour, la supériorité des Autrichiens s'est soutenue; aucune entreprise nouvelle par les François n'a troublé la sureté du Haut-Piémont: c'est même à la suite de ces désavantages, que le Général *Championnet*, aujourd'hui Chef des deux armées combinées d'Italie & des Alpes, a reculé son quartier-général jusqu'à Final dans la rivière du Ponent, mais sans abandonner sa première position dans les Apennins, d'où il couvre Gênes & veille sur Coni.

Les plus récentes dispositions du Maréchal de *Mélas*, faisoient présager le siège très-prochain de cette forteresse, célèbre par les attaques qu'elle soutint en divers tems, sans avoir ja-

mais succombé. Aux difficultés de ses approches, aux nouveaux travaux dont l'entoura le Roi *Charles Emmanuel* qui l'avoit sauvée, les François ont ajouté quelques ouvrages, & pourvu à tous ses moyens de défense. Ils ont réussi à retarder long-tems la formation du siège; le voisinage immédiat de leur armée servira à l'inquiéter, & vraisemblablement une nouvelle bataille en déterminera le sort. — Celui de Gênes a empiré par les progrès journaliers qu'a fait le Général *Klenau* dans la rivière du Levant. Cette ville presque affamée, livrée à la discorde, privée de tout commerce, attend dans la consternation à quel maître elle devra appartenir.

Le territoire de cette République, le Comté de Tende, celui de Nice, & une partie de la province de Mondovi, forment aujourd'hui les dernières & très-précaires possessions de la République Françoise au-delà des Alpes; car, enfin, après tant de lenteurs, de proclamations, & de mouvemens, l'Etat de Rome, cette Métropole & Civita-Vecchia sont enfin délivrés du pavillon tricolor, & des vautours qui s'engraissoient dans cette contrée sous le feuillage des arbres de la liberté.

Durant six semaines, une poignée de Fran-

çois, & de *Patriotes* Romains à la tête desquels on remarquoit les jeunes Princes *Borghese* & *Santa-Croce*, se maintenoient dans Rome, en dépit de l'armée Napolitaine, de son Général de *Rodio*, de son *étendart triomphal*, & de ses manifestes emphatiques. On ne sait le terme jusqu'où cette étrange résistance se fût prolongée, si un Officier capable, M. *Bourcard*, Général Suisse au service du Roi des Deux Siciles, ne fût venu prendre le commandement des Napolitains, & n'eût mis fin à ce blocus éternel, avec l'assistance d'un petit corps Autrichien, sous les ordres du Général *Frölich*, & d'une division de l'escadre Britannique arrivée devant Civita-Vecchia.

Cette petite guerre a été moins sanglante que celles des Samnites & des anciens Romains. Quelques affaires de poste, transformées en batailles dans les rodomontades débitées à Paris, ont précédé la reddition paisible de Rome, du Château de St. Ange & de Civita Vecchia. C'est le 28 Septembre que le Général *Bourcard* & le Capitaine *Trowbridge* signèrent, en la modifiant, la capitulation proposée par le Général *Garnier*. Il ne restoit plus à cet Officier que 1600 hommes de troupes Françoises, mêlées aux *Patriotes* nationaux. Ce petit corps a conservé

a conservé les honneurs de la guerre, & la permission de rentrer en France. Quant aux *Brutus*, aux *Scipions*, aux *Catons* de la Rome moderne, ils n'ont point livré une bataille de Philippes pour défendre la liberté mourante; ils se sont contentés de celle de partir avec leurs protecteurs, de déserter le théâtre de leurs exploits civiques, & de s'embarquer à Civita-Vecchia, pour venir pleurer en France leur Consulat & leur Capitole, & pour y demander l'aumône.

Le 30, les Napolitains ont pris possession de Rome: Civita-Vecchia s'est rendu à l'escadre Angloise. Ancône, qui tenoit encore, aura surement capitulé les jours suivans. Ainsi de Gênes à la pointe de la Calabre, cette Italie qui depuis onze siècles sert de proie aux étrangers & de théâtre à leurs usurpations, échappe encore une fois aux nobles descendans des Sicambres & des Visigoths.

Si nous passons à l'autre extrémité de cette ligne immense de carnage, où le fanatisme démocratique & la guerre ont répandu tous leurs fléaux, elle nous présente encore moins de consolation, & nulle espérance de voir finir sitôt ce désastre général.

Peu d'expéditions furent sollicitées par des

motifs plus puissans, & commencées avec des apparences plus favorables, que celle de Hollande. Un grand intérêt politique & commercial appeloit l'Angleterre, à restituer à cette République son indépendance & ses anciennes loix: aussi quelle que soit la répugnance très-fondée de la Nation pour les entreprises continentales, celle-ci fut universellement applaudie; son dénouement n'en infirme ni la convenance, ni l'utilité.

Une armée de 35 mille hommes, une escadre, un premier débarquement effectué presque sans troubles, le Zuyder-Zée & sa flotte livrés dès les premiers momens, l'émulation qui animoit les troupes, la proximité des secours, la division d'avis, & peut-être de plan, qui se manifestoit parmi les Bataves & leurs tyranniques Alliés, la foiblesse comparative où languissoient encore leurs ressources de défense, tout sembloit faire présager des succès plus ou moins rapides. Il paroît même qu'on y avoit compté en concentrant l'attaque entière sur un seul point, sur une langue de boue sablonneuse & presque submergée, où les développemens devenoient impraticables.

On plaçoit encore de la confiance dans les dispositions des habitans, dont la pluralité re-

grettoit le Stathouderat, autant qu'elle haïssoit ces étrangers dominateurs qui tenoient le sceptre de la République. La présence du Prince héréditaire d'*Orange*, celle d'un nombre d'Officiers aussi récommandables par leur zèle qu'influens par leur naissance, par leurs grades & leurs propriétés, les proclamations, les intelligences, entretenoient l'espoir d'un grand mouvement dans l'intérieur, aussitôt qu'on s'en approcheroit.

Mais l'expérience a prouvé là comme en Suisse, comme dans toutes les guerres où l'on cherche à s'aider des dissentions intestines du pays, le peu de solidité de cette fragile alliance entre une armée étrangère qui n'a point encore triomphé, & des mécontens sans autre puissance que celle de reconnoître la loi du plus fort.

" C'est bien plus dans la sagesse des plans, " observe un Ecrivain aussi digne de crédit par ses connoissances militaires que par la sagacité de ses observations, " dans le valeur & l'expé- " rience des troupes, dans le talent des Gé- " néraux, dans la confiance qu'ils inspirent, & " dans l'activité qu'ils mettent à poursuivre leurs " entreprises, qu'on peut raisonnablement fon- " der l'espoir de succès, que dans des intelli- " gences souvent suspectes, dans des relations

" exaggérées par la prévention ou l'Intérêt, dans " les promesses des mécontens qui, rigoureu- " sement surveillés par le parti gouvernant, se " voient forcés souvent, par le soin de leur " propre conservation, de combattre même sous " les drapeaux de leurs ennemis, & de mar- " quer d'autant plus d'ardeur qu'ils ont mar- " qué d'avantage par leur éloignement, & " par leur opposition au Gouvernement éta- " bli. " (1)

On ne sauroit trop rappeler ces réflexions, puisées dans l'histoire & dans l'étude du cœur humain. Tout usurpateur, & quelqu'injuste qu'il soit, un Gouvernement, par cela seul qu'il est Gouvernement, a toute la force qui manque à une majorité de malveillans. Si à

---

(1) *Précis des Evénemens Militaires*. Se trouve à Hambourg chez *Perthès*, libraire, & à Londres chez *Debrett*, Piccadilly. Cet ouvrage périodique, dont il a paru six Numéros, mérite d'être distingué de la foule toujours croissante des compilations & des publications du même genre. Il offre un tableau précis, & un examen critique des opérations militaires, rédigé avec autant d'impartialité que d'instruction : les relations officielles y sont confrontées, réduites à la mesure historique, & liées par un récit général, suivi, éclairci par les observations propres de l'Auteur qui peut dire, *Ed io ancora son pittore*.

l'avantage de l'autorité, il joint celui d'être le chef & le centre d'un parti considérable lié à sa cause, à ses dangers, à sa résistance, par une conformité de principes ou de situation; si, enfin, ce Gouvernement, institué par une révolution violente & populaire, en a reçu l'énergie & les terribles ressources qu'inspirent les passions, on armera rarement contre lui, avec succès, cette portion passive d'habitans qu'il a condamnés à la soumission, & qui ont tout à risquer dans une révolte prématurée.

Aussi, aucun district des Provinces-Unies, même parmi ceux où la Maison d'*Orange* à conservé les plus constans & les plus nombreux partisans, ne s'est-il ébranlé. Au début, un mouvement éclata dans la Gueldre; mais il fut sur-le-champ réprimé par les *Patriotes* seuls, & ne s'est plus ranimé. Très-peu d'habitans de la Nord-Hollande ont même osé braver le risque de se déclarer, & se fier aux succès de leurs libérateurs.

Privé de toute assistance dans l'intérieur, M. le Duc d'*York* se trouva donc réduit à la conquérir à la pointe de la baïonnette. Sa position, l'intempérie, les pluies, les renforts que recevoit l'ennemi, ses retranchemens, son activité, lui opposoient de grands obstacles; chaque jour

ils s'aggravoient. Dans les entreprises qui dépendent du concours des moyens politiques & militaires, lorsque le succès s'attache essentiellement à l'improviste des premières opérations, à la confiance qu'on inspire aux mécontens, & à la crainte dont on frappe le Gouvernement menacé, le moment de réussir naît & fuit en peu de jours; une fois perdu, il est rare de le retrouver. Cinquante mille hommes n'auroient plus suffi, au commencement d'Octobre, à opérer ce que 20 mille eussent probablement effectué à la fin d'Août.

A la dernière de ces dates, le corps François auxiliaire ne s'élevoit pas au-dessus de 12 mille hommes; la petite armée Batave étoit en partie neutralisée; nombre de soldats incertains dans leur fidélité & voisins d'une défection; de graves divisions entre la Régence de la Haye & le Général *Brune*, ralentissoient les mesures sur lesquelles on ne s'accordoit point encore; le François, plein de défiances envers ses alliés, les traitoit presque comme des conjurés; il avoit entouré de surveillans leur Général *Daëndels*. Pour appaiser cette discorde, deux Négociateurs arrivoient de Paris à la Haye, avec l'instruction de réconcilier le Gouvernement Batave à ses Tuteurs.

Mais l'incertitude des événemens, le balancement des forces respectives, & la lenteur des opérations, firent disparoître ces désavantages. Dans les premiers jours d'Octobre, de nouveaux secours arrivèrent à l'armée Françoise, les Bataves se raffermirent, & chacun prévit que l'expédition touchoit à sa fin.

L'action du 2, il est vrai, avoit reculé la ligne ennemie sur Bewervyck; mais cette nouvelle position n'étoit pas moins resserrée & formidable; on avoit à surmonter l'accroissement des troupes qui la défendoient. M. le Duc d'*York*, cependant, la fit attaquer le 6; l'armée Britannique déploya dans ce combat, l'ardeur & la fermeté soutenues dont elle a donné l'exemple durant cette courte campagne; mais on ne put entamer l'ennemi. Cette action & celle du 2 mirent hors de combat près de 7,000 Anglois & Russes. Sans être moins considérable, la perte de l'ennemi se trouvoit plus réparable, sa défensive en souffroit peu.

Tout effort nouveau exposant sans fruit l'armée combinée, on la fit rentrer dans sa première position derrière les digues de Zuyp: Alckmaër fut évacué; & bientôt les circonstances forcèrent d'abandonner la Nord-Hollande entière & le Texel.

Mais le rembarquement des troupes ne pouvoit s'exécuter sans dégarnir les défenses du Zuyp, sur lesquelles l'ennemi eût infailliblement porté ses attaques en force supérieure, aussitôt que cette ligne eût été affoiblie. Emportée, les derniers corps qui l'auroient soutenue, étoient sacrifiés, & le reste de l'armée encore sur le continent se trouvoit exposée à un péril égal. Probablement cette considération détermina M. le Duc d'*York*, à signer le 18 la convention suivante avec le Général François.

Art. I. A compter de ce jour, toutes hostilités cessent entre les deux armées.

II. La ligne actuellement existante des avant-postes de chacune des deux armées servira respectivement de ligne de démarcation.

III. Tous ouvrages offensifs ou défensifs restent suspendus de part & d'autre ; & il ne peut en être fait de nouveaux.

IV. Les batteries armées, qui existoient au Helder & dans les positions où se trouve l'armée combinée Angloise & Russe, lors de l'invasion, seront rétablis dans leur intégrité ou resteront dans l'état présent améliorées, pourvu que les pièces d'artillerie Bataves y soient toutes conservées.

V. L'armée combinée Angloise & Russe se rembarquera le plus tôt possible, & aura évacué le territoire, les côtes, isles & mers intérieures de la République Batave au 9 Frimaire prochain (ou 30 Novembre 1799), sans y avoir laissé aucuns dégats, en pratiquant des inondations, coupures de digues, ou obstruant les ressources de la navigation, &c. &c.

VI.

VI. Les vaisseaux de guerre ou autres bâtimens, qui viendroient avec des renforts pour l'armée combinée Angloise & Russe, ne pourront effectuer aucun débarquement & repartiront sur-le-champ.

VII. Le Général en chef *Brune* pourra envoyer un Officier dans le Zuyp & au Helder, pour lui rendre compte tant de l'état des batteries que du progrès de l'évacuation. S. A. R. le Duc d'*York* pourra aussi envoyer un Officier sur la ligne Françoise & Batave, pour se convaincre qu'on ne fait pas de nouveaux ouvrages. Un Officier supérieur de marque de chaque armée sera envoyé, pour garantir l'exécution du présent Accord.

VIII. Huit mille prisonniers de guerre, François & Bataves, faits antérieurement à la présente campagne & détenus actuellement en Angleterre, seront, au choix & dans la proportion réglée par les Gouvernemens des deux Républiques alliées, renvoyés libres & sans conditions dans leur patrie. M. le Général *Knox* restera à l'armée Françoise, pour garantir l'exécution du présent Article.

IX. Le cartel établi entre les deux armées pour l'échange des prisonniers, faits durant la présente campagne, continuera d'avoir son exécution. Il est en outre convenu, que l'Amiral Batave de *Winter* est considéré comme échangé.

Conclu à Alkmaër, le 26 Vendémiaire de l'an 8 de la République Françoise une & indivisible (18 Octobre 1799), par les Généraux sous-signés, munis de pouvoir à cet effet.

(Signé) ROSTOLLANT, Général de Brigade.
KNOX, Général-Major.

Approuvé.

(Signé) FREDERIC, Duc d'YORK, commandant en Chef les Armées combinées de S. M. Britannique & de l'Empereur de Russie.

(Signé) A. MITCHEL, Vice-Amiral de la Bleue, &c. commandant en Chef l'Escadre de S. M. pour l'Expédition sur la côte de la Hollande.

Approuvé par le Général en Chef de l'armée Françoise & Batave.

(Signé) BRUNE.

Ce dénouement, rapproché du début de l'entreprise, de l'état des forces choisies auxquelles elle fut confiée, des auspices favorables sous lesquelles elle avoit commencé, a excité non moins de surprise que de chagrin; mais il sert à prouver à combien d'incertitudes la fortune des armes est subordonnée, quel concours de précautions & de moyens il faut réunir aujourd'hui, & qu'une seule erreur dans le plan le plus réfléchi peut faire avorter des desseins que toutes les apparences paroissent seconder. Si les difficultés de l'expédition eussent été prévues dans toute leur étendue, probablement on se fût assuré l'avantage de la saison, que le choix du lieu du débarquement rendoit encore plus indispensable. Les avantages ont été balancés, l'honneur des troupes Britanniques demeure sans tache; aucune de ces défaites qui entraînent les grandes disgraces n'a terni leur conduite, ni précédé leur retraite; mais le résultat forcé de cette tentative fait regretter plus vivement la perte des braves gens qu'elle a coûtés.

En terminant ce sommaire des faits militaires généraux, nous sommes conduits à une observation qui pourra servir aux amateurs de conjectures.

Cette campagne ne présente que la suite vulgaire des vicissitudes qui accompagnent la plupart des campagnes : vainqueurs à l'équinoxe du printems, on est vaincu au solstice d'été, pour se relever en automne, ou se refaire pendant l'hiver. Malheureusement la guerre, depuis que les hommes lui ont confié le jugement de leurs différens, a rarement offert autre chose que cette alternative de bonne & de mauvaise fortune.

Mais, la crise actuelle porte un caractère si terrible dans sa nature, dans ses motifs & dans ses effets, que l'opinion en mesure les accidens avec toute l'impétuosité de l'imagination. Pas un individu n'y demeure & ne doit y demeurer indifférent. Selon ses passions ou ses intérêts, chacun en élargit ou en resserre le diamètre : or, si les événemens restent en-deçà de la démarcation que l'on a tracée, l'exaltation des regrets chasse en un clin-d'œil celle des espérances. Tel méprise toutes les victoires, jusqu'à ce qu'on en ait remporté une en Bourgogne ou sous les murs de Paris. Tel autre voit, au premier revers éprouvé en Souabe ou en Hollande, les armées révolutionnaires à la veille de reprendre leur premier ascendant. De troisièmes, plus tenaces, espèce de machines

montées par les visionnaires, s'embarrassent fort peu des obstacles & des échecs, & voient au milieu de ses plus grands succès, la République Françoise toujours au moment de sa ruine.

Il est sage de quitter ces microscopes & ces lunettes à facettes, pour révenir au miroir fidèle qui rend les objets tels qu'ils sont. C'est la nature des choses, & non point celle de nos desirs qu'il s'agit de considérer.

On comprend aisément que les revers des Alliés déconcertent celui, qui envoyoit les Russes rétablir, avant la fin de Décembre, *Louis XVIII* sur le trône de ces ancêtres. Ils affligent, avec raison, ceux qui ambitionnoient de voir les ravisseurs der Monarchies & des Républiques, bannis de leurs conquêtes & rejetés sur leur terre natale: mais quiconque observe de sang-froid les superbes dépouilles qu'on leur a arrachées, l'étendue des ressources préservatrices qui défendent toujours l'Europe contre de nouvelles usurpations, & les moyens qui peuvent la garantir du piège des paix séparées, ainsi que du malheur irréparable d'une paix flétrissante & onéreuse, se défendra d'un découragement prématuré.

Ce n'est pas du moins une disproportion trop dangereuse dans le matériel des deux armées

qui l'épouvantera. Les forces des Alliés balancent celles que le Directoire emploie hors de la frontière. La majeure partie de l'armée Autrichienne est encore aussi intacte, aussi admirablement organisée, aussi redoutable qu'elle le fut au mois d'Août.

Voici le dénombrement approximatif des combattans. Nous disons *approximatif*; car il ne nous appartient pas de nous élever à la précision arithmétique des nomenclateurs qui répètent les gazettes, & qui au hasard, quoique toujours à coup sûr, vous indiquent juste jusqu'au nombre de chevaux de trait qui servent aux convois.

Armées de la République Françoise.

Armée du *Danube*, comprenant toutes les forces que réunit en Suisse le Général *Massena* —— —— ——	75,000
Armée du Rhin, depuis Strasbourg à Mayence, y compris la garnison de cette dernière place —— ——	30,000
En Hollande, sur la Meuse, la Moselle, & le Bas-Rhin —— ——	35,000
Armées des Alpes & d'Italie, sous les ordres du Général *Championnet* - -	55,000
	195,000

Armées Alliées.

Armée Autrichienne en Italie ——	70,000
Armée de Souabe, sous l'Archiduc *Charles*, en y comprenant les corps détachés de *Starray*, & de *Meerfeld* —	60,000
Armée Russe, composée de 12,000 hommes, formant le corps du Maréchal de *Suwarof*, & de 18000 qui restent au Général *Korsakof* —— ——	30,000
Corps Bavarois, de Condé, & troupes d'Empire —— —— ——	18,000
	176,000

Nous avons plutôt forcé que réduit les évaluations; car il est reconnu que l'effectif des armées est toujours fort au-dessous du complet fictif que l'on étale dans les notices ostensibles, sur-tout à la fin d'une campagne.

Il résulte de ce dénombrement que, si les corps François employés à la défense de la Hollande, sur la Meuse & le Bas-Rhin, eussent été fixés à leur destination, la supériorité du nombre fût restée aux Alliés à l'orient &

au midi. Vingt mille Autrichiens auroient suffi à faire face à l'armée Françoise du Rhin, & l'on disposoit alors de 80,000 hommes contre *Massena*.

Mais comme on ne peut douter que la majeure partie de l'armée de Hollande ne soit envoyée vers Mayence, où les corps cantonnés sur la Meuse & la Moselle ont déjà filé, l'ennemi réunira sur ce point environ 45,000 hommes, qui obligeront l'Archiduc *Charles* soit à détacher une division considérable pour couvrir les cercles du Haut-Rhin & de Franconie, soit à demeurer en observation dans son excellente position de Doneschingen, sans participer activement aux opérations qu'on pourroit méditer sur la Suisse.

Il semble donc fort peu probable que les Russes seuls, & les corps très-affoiblis de *Petrasch* & de *Jellachich*, conservés à la gauche de l'armée combinée, soient en état de reprendre l'offensive. — En supposant même l'égalité entre les forces respectives, les François ont l'avantage d'occuper une ligne beaucoup plus courte que celles des Alliés, & celui dont l'expérience vient encore une fois de démontrer l'importance, de former une seule armée homogène, sous un chef unique.

Nonobstant ces différences, on apperçoit dans

les forces belligérantes, encore assez d'équilibre pour rassurer l'Europe sur la suite des événemens. De gré ou de force, on aura levé dans quelques mois une armée de contingens, ou de troupes subsidiaires d'Empire, qui pourra valoir douze mille hommes. Enfin, on essaie en ce moment de généraliser & d'organiser, dans les cercles du Haut-Rhin & de Souabe, ces levées en masse, ce *Landsturm*, dont nous avons parlé.

Si l'importance de ce secours, comme moyen de défensive, eût été reconnu plus tôt; si les Princes d'Allemagne avoient été moins épouvantés de voir leurs Peuples sous les armes, que les François dévorant chaque année les Peuples & les Princes; si d'aussi désastreuses & d'aussi longues leçons eussent gravé dans la tête des Souverains & de leurs Conseils, qu'une Révolution conquérante, assistée des moyens les plus vastes & les plus désordonnées, prescrivoit de nationaliser la résistance, on n'auroit pas eu besoin de Congrès, de protocoles, & de traités secrets.

Mais cette mesure trop tardive sera longtems insuffisante, par l'imperfection & l'inexpérience de ces levées populaires. Pour en former un rempart solide de conservation & de

sureté publiques, il faut savoir sacrifier les petites jalousies de l'autorité, & donner à ces masses le caractère des anciennes milices Helvétiques, des gardes nationales de France, ou des milices d'Angleterre.

Il est moins aisé de calculer la force additionnelle que pourront recevoir les armées Françoises. Plus de 80 mille hommes gardent l'intérieur, & n'en seront point détachés, tant que les Royalistes à l'ouest, des mécontens comprimés dans le midi, & les Jacobins au centre, menaceront le Gouvernement; mais la presse des conscrits se poursuit sans relâche. Si, soit par des brigandages au-dehors, soit par le succès de quelques-uns des expédiens de fiscalité que la République nomme son systême de finances, le Directoire parvient à nourrir & à solder bien ou mal ses défenseurs enrégimentés, qu'on se prépare à lui en voir peut-être 400 mille sous les armes dans six mois.

Quel que puisse être son état militaire à l'avenir, il devient matériellement sensible, qu'en ce moment les Alliés balancent à peine ses efforts. Leur précédente supériorité s'est évanouie, parce qu'elle tenoit à la circonstance, à une impulsion rapide & forte, qu'on a refusé de soutenir, ou que des dissentimens inatten-

dus ont ralentie; parce qu'enfin un seul revers contre la Révolution belligérante entraîne des suites plus funestes, qu'une ou deux victoires ne sauroient être favorables.

Y auroit-il de la témérité à pressentir les conséquences de cet état de choses? Seroit-ce une hérésie digne de l'Inquisition de penser que, loin de porter la guerre en France, loin d'atteindre même les colonies démocratisées & les démembremens qu'elle a usurpés sur l'Europe, ses ennemis ne défendront pas sans peine le *status quo* actuel, tant que la proportion présente de leurs forces subsistera, ou tant qu'un bouleversement dans l'intérieur de la République Françoise n'en paralysera pas les ressources, les armées & les projets?

Or, comme la plus pernicieuse des chimères seroit de se confier dans un pareil futur contingent, on se voit réduit à opter entre la paix, ou entre une augmentation de forces, plus équivalente au but qu'on se proposeroit en continuant la guerre.

Ces additions même ne suffiroient pas, si on laissoit au Gouvernement de Paris l'avantage exclusif de l'unité, de l'accord entre les volontés qui ordonnent & les volontés qui exécutent, d'une intelligence continue entre les

mouvemens des armées, de la subordination dans les pouvoirs, & de la simplicité dans le but. Toute Ligue qui ne revêtira pas un semblable caractère, qui ne reconnoîtra pas un chef suprême & absolu, qui ne sera point liée par un engagement sacré de ne diverger ni dans ses intentions, ni dans ses projets, ni dans l'emploi de ses moyens, & dont les armées ne seront pas employées dans une direction qui convienne à tous ses membres, cette Ligue fera reculer ceux qui auroient intérêt de s'y associer, & conclura aussi malheureusement la paix qu'elle aura conduit malheureusement la guerre.

Tout autre dénouement seroit un prodige dans l'histoire. Ainsi, invoquons une Confédération plus compacte, plus symmétrique, & opposant à la France des forces plus puissantes; ou résignons-nous à poser les armes, avant que des dissentions plus graves ou des revers moins réparables ne nous en aient fait la loi.

On seroit excusable de croire ce moment prochain, & la disette de ressources au comble, en lisant une dernière proclamation adressée, le 10 Octobre, par l'Archiduc *Charles* aux Cercles de l'Empire. Cette exhortation est un véritable signal de détresse. Après y avoir

représenté à l'Empire, avec des couleurs aussi fortes que vraies, le danger qui le menace, S. A. R. invite les Etats à pourvoir aux fournitures de l'armée Impériale, & les particuliers à des dons patriotiques, même de linge & de bijoux. C'est avant l'expiration d'une première campagne, qu'on se trouve contraint de recourir à des voies tellement disproportionnées aux besoins de la conjoncture!

Ces embarras, d'ailleurs, n'étonneront point quiconque aura l'équité d'observer que, depuis vingt années, l'Autriche soutient la guerre sans interruption; qu'elle la fait aujourd'hui sans subsides étrangers; qu'une situation aussi ruineuse ne l'a pas empêchée de ressusciter, d'entretenir, de perfectionner, d'élever au premier rang ces armées, aussi admirables par leur composition que par leur discipline, par leurs travaux que par leur patience & leur fermeté, invaincues depuis le retour des hostilités; colonnes inébranlables de la sureté du Continent, & sans lesquelles la Révolution eût déjà couvert le nord & le midi de ses affreux monumens.

F R A N C E.

AUtant qu'il est possible, nous évitons d'entretenir nos lecteurs du grimoire arithmétique, des fictions variées, des savans calculs & des dissertations qui composent l'histoire des finances de la République Françoise; mais, tout-à-coup, le Directoire est sorti de ses amphigouris & de ses lamentations, pour présenter au Corps Législatif un message, dont la singularité a frappé beaucoup de gens.

Le Directoire y presse les Conseils de lui " assurer pour l'an VIII, des recettes égales " aux besoins, & de completter celles de l'an- " née dernière; " mais, comme avant de déterminer ce *complément*, ils exigeoient l'*état au vrai* des recettes effectuées, voici le tableau que la Régence exécutive a jugé bon de leur présenter.

" Les recettes des neuf premiers mois, a-t-el- " le dit, constatées par le rapport du Mini- " stre des Finances, du 7 Thermidor, se " sont élevées à - - - liv. 310,612,183

" Celles des trois derniers mois,
" y compris les réquisitions à
" imputer sur la contribution
" foncière, environ - - - 165,300,000

Total général des recouvremens
de l'an VIII - - - - - l. 475,912,183

De ce tableau sommaire, le Directoire conclut que la différence de la recette aux dépenses estimées à 725 millions, est d'à-peu-près 240 à 250 millions.

Il conjure ensuite les Conseils, non-seulement de pourvoir à cet arriéré, mais encore à ce qu'il ne se reproduise point dans l'année qui s'ouvre. " C'est à votre sagesse, Citoyens Ré-
" présentans, a resoudre ce problême d'une
" manière digne de la justice nationale."

Toutefois, il ne leur dissimule pas que les troubles dont quelques départemens sont agités, occasionneront une *diminution nécessaire* sur les contributions directes, & que difficilement on sauvera une *grande perte* momentanée dans le produit des impôts indirects. Les douanes, par exemple, ne sont plus évaluées qu'à 4 millions pour l'an VIII, quoiqu'elles aient versé L. 8,800,000 dans le cours de l'année dernière.

Pour apurer un semblable bilan, il faudroit en posséder les états justificatifs, & pouvoir constater leur fidélité. Faute de ces documens indispensables, l'opinion a varié du blanc au noir sur ce nouveau compte: les uns ont accusé le Directoire d'exaggérer à dessein le *déficit*, tandis que d'autres le soupçonnent de l'avoir atténué. Depuis l'existence des finances républicaines, on a pu observer la même opposition dans les jugemens.

Les remarques que l'on va lire serviront à fixer le sens du message Directorial: elles nous sont adressées par *Sir Francis d'Ivernois* qui s'est constitué le vrai Contrôleur-général des Finances Françoises, & familiarisé avec le galimathias de leurs Régisseurs.

St. James's Place, ce 6 Novembre, 1799.

" Monsieur,

" Puisque vous désirez mon opinion sur le degré de créance que mérite le dernier rapport du Directoire, je dois commencer par vous dire qu'après l'avoir comparé à tous les précédens, il me paroît arithmétiquement exact; ce qui n'empêche pas néanmoins, qu'en y élevant ses recouvremens à 476 millions, il n'ait

trouvé le secret de les enfler de près d'un quart.

" En portant ceux des neuf premiers mois à 310 millions, il s'en réfère simplement à un rapport du Ministre des finances en date du 7 Thermidor, rapport qui n'a point été publié, mais dont nous n'avons nul besoin depuis la lettre que Ramel adressa au Député Genissieux le 5e jour du neuvième mois. En voici l'extrait. " Vous me forcez à le publier; je " déclare que les recettes *actives* n'excèdent " pas 220 millions. Quoi? des revenus que vous " croyez suffisans, n'ont donné dans les deux " premiers tiers de l'année que 220 millions, " tandis que s'ils l'avoient été, on auroit dû " en recouvrer 466, & vous dites qu'il n'y a " pas eu de déficit, & que s'il existe c'est peu " de chose!"

" Après une semblable révélation, comment se peut-il qu'on ait perçu 310 millions à la fin du neuvième mois, lorsqu'on n'en avoit touché que 220 pendant les huit premiers? Ce même *Ramel* va nous expliquer ce mystère. " Si la trésorerie, " ajoutoit-il, " a payé EN " APPARENCE une somme supérieure à ces 220 " millions, c'est par ce qu'il a été *emprunté* " 50 millions sur l'arrière des contributions,

" c'est

" c'est qu'on a porté en ligne de compte 17 " millions environ de *bons de rentes*; c'est " qu'on a eu l'avantage d'employer des *délégations*. "

" Ces *délégations* sont de véritables anticipations, ou de nouvelles espèces d'*ordonnances* recevables comme numéraire en payement des impôts & sur-tout des biens nationaux. Or, quoique les fournisseurs ne les aient jamais acceptées que pour la moitié de leur valeur nominale, elles figurent pour cette valeur entière dans les registres de la trésorerie, lorsqu'elles lui reviennent: comme il lui en est rentré pour 60 millions & vraisemblablement bien davantage, c'est déjà la moitié de cette somme qu'il faut déduire de ses recettes *apparentes*.

" *L'emprunt* sur les contributions arriérées ne signifie autre chose, si ce n'est qu'on a appliqué furtivement aux dépenses de l'an VII, 50 millions de ces arrérages, solemnellement hypothéqués aux fournisseurs de l'an VI, qui ont ainsi *prêté* cette somme sans s'en douter. On peut bien à la rigueur la ranger parmi les recettes faites pendant l'année, mais non parmi celles de l'année même, puisque le Gouvernement n'étoit pas autorisé à en disposer pour le

service courant, & qu'elle n'entroit point dans le Budget des 725 millions.

" Enfin, quant aux *bons de rente* reçus en acquit des contributions directes, la trésorerie est sans doute en droit de les passer *en ligne de compte* dans le tableau des recettes, puisqu'elle passe dans celui des dépenses, les 89 millions de rentes & pensions : mais comme les bons avec lesquels elle les paye, lui deviennent inutiles au moment de leur retour qui est très-prompt, ce sont plutôt des recettes *effectuées* que des recettes *effectives*. Les rentiers n'ayant touché cette année qu'un semestre, c'est donc encore 44 $\frac{1}{2}$ millions à retrancher des recettes prétendues *disponibles*.

" Vous voyez qu'au moyen de ces trois déductions, les 476 millions de recettes *apparentes* se sont réduits à 352 millions tournois, ou 14 millions sterling de recettes *actives*.

" Comme, de ces 352 millions, il y en a cent & même plus qui ont été le produit des ressources *extraordinaires* & à-peu-près épuisées pour l'année qui s'ouvre, telles que domaines nationaux, ventes de mobilier, partages avec les ascendans d'émigrés, ou avec les engagistes, &c. il ne reste dès-lors pour le revenu

ordinaire régulier & permanent de la France, que 250 millions. C'est environ 30 millions de plus qu'il ne produisit l'année passée; mais cette amélioration n'est due ni aux nouveaux impôts, ni aux droits additionnels: bien au contraire; car les contributions indirectes ont été moins productives depuis l'augmentation des tarifs. Cet accroissement n'est dû qu'à la présence de l'armée sur les frontières, qui a permis d'y lever l'impôt foncier *en nature*, & de recouvrer ainsi une valeur de près de 40 millions qui ne seroit jamais rentrée sans le secours de ces garnisons militaires.

" Ces *réquisitions* étant mieux organisées que par le passé, sans doute qu'elles se prolongeront autant que la guerre: mais cette ressource est bien moins considérable qu'on ne le croiroit, puisqu'en jetant les yeux sur le Moniteur, N° 335, où se trouve le tableau détaillé des dépenses de l'armée de terre on y voit que celles auxquelles on peut pourvoir par des réquisitions en nature, comme pain, rations, fourages, chauffage, & même remonte de cavalerie, ne constituent pas le quart de ces dépenses fixées à 333 millions. Il ne faut donc plus s'étonner si *Creuzé La Touche*, chargé du rapport sur le dernier bilan, a eu la

prudence de le faire en comité secret, & si les papiers de Paris annoncent que son tableau a été *déchirant*. Apparemment qu'il aura levé le reste du voile, en indiquant les doubles emplois, & en expliquant à ses collègues la différence qu'il y a entre des recettes en *écus* & des recettes en *délégations* ou en *bons*. Nul doute qu'on ne lui ait fourni les pièces nécessaires à ces explications; car le Directoire n'a aucun intérêt à cacher sa détresse au Corps Législatif, quoiqu'il en ait beaucoup à y réussir auprès de ceux des coalisés qu'il vise à détacher de la ligue. C'est même pour mieux les faire tomber dans le piège, qu'il vient de redoubler ses lamentations, tout en exaggérant ses recettes.

" Pour se faire donc une juste idée du *problême* dont il propose la solution à la *sagesse* des Conseils, voici à quoi se borne aujourd'hui leur tâche.

" 1.° A réduire les dépenses *effectives* au-dessous d'un milliard; ce qui est de toute impossibilité, si l'on porte la flotte & les armées à l'*effectif* indiqué par les décrets.

" 2.° A fournir environ 300 millions pour acquitter l'excédent des dépenses & des services de l'année passée.

" 3.° A maintenir les recettes de l'an VIII au même taux que celles de l'an VII, & à trouver, pour cet effet, quelque ressource extraordinaire qui supplée au vuide de celles qui viennent de tarir.

" 4.° Enfin, à y ajouter un autre subside additionnel, suffisant pour ne point laisser le Directoire aux prises avec un déficit semblable à celui de l'an passé.

" Jusqu'ici, pour remplir cette tâche, ils n'ont su découvrir que l'emprunt forcé de cent millions, & qui, s'il en arrache une dixaine aux prêteurs, coûtera certainement au fisc le double ou le triple.

" Quelques Députés commencent enfin à supçonner que le meilleur, ou plutôt l'unique moyen de combler le *déficit*, seroit de renoncer à quelques confiscations, de lever la plupart des séquestres, & même de révoquer en masse toutes les mesures fiscales adoptées depuis un an. Il est certain qu'elles étoient admirablement calculées pour achever la désorganisation des finances, & que si jamais quelqu'un a le courage d'en entreprendre l'histoire, ce monument d'extravagances ne laissera pas que d'avoir son genre d'instruction & d'offrir quelques nouvelles données en économie politique. C'est

là qu'on verroit dans un nouveau jour la fougue, l'incurable présomption & la profonde ineptie des réformateurs auxquels le Peuple François abandonne aujourd'hui sa fortune & ses destinées. "

Ces observations semblent très-plausibles, & plusieurs même au-dessus de toute controverse. Malheureusement ; que les recettes effectives aient produit 476, ou seulement 360 millions, que le *déficit* soit énorme ou médiocre, la République, ses levées, ses armées, n'en ont pas moins subsisté. L'étonnant, ce n'est pas que les finances soient en désordre ou indigentes ; mais que ni l'ordre, ni l'abondance, ni le crédit, ne soient indispensables à la durée & même à la force de l'Etat. *Voltaire* disoit de son tems que la France devoit avoir un tempérament à l'épreuve, puisque toutes les bévues des médecins n'avoient pu parvenir à la tuer. Que diroit-il du phénomène bien autrement inconcevable qu'elle nous présente depuis 1789 ?

C'est apparemment pour se moquer du public, que ce Gouvernement a essayé d'un système régulier de finances, par lequel ses recettes balanceroient ses dépenses ; mais il ne de-

meure pas dupe de cette mauvaise plaisanterie. Il sait fort bien qu'il régit une Révolution, & non point un Empire, & que les expédiens de l'une viendront à son secours, tant que l'autre ne sera pas radicalement épuisé.

D'ailleurs, il imite en grand, & révolutionnairement, la pratique ordinaire des administrateurs monarchiques malhabiles, lorsqu'ils se trouvoient submergés par les dépenses. Comment se tiroient-ils d'embarras dans toutes les guerres? Par des anticipations, par des soldes en billets, par des suspensions de paiemens, par des marchés avec les traitans, par cent affaires forcées & honteuses, dont le dénombrement formoit en France depuis *François I*, le plus curieux monument de la fiscalité moderne. Le Directoire & les Conseils marchent sur cette trace en l'élargissant.

On ne doit point, au surplus, prendre au pié de la lettre l'état de leurs dépenses. On vient de faire des retranchemens dans tous les départemens de l'administration. La guerre ne coûtera point 333 millions, par la raison que cette somme présente l'emploi de 566,420 hommes dans l'année VIII, & qu'on n'en levera que les deux tiers, si même on atteint ce nombre-là.

ACTES PUBLICS.

Réponse du Roi d'Espagne à l'Empereur de Russie. — Déclaration de ce dernier Souverain à la Diète de Ratisbonne.

Nous rapportâmes dans le tems la déclaration de l'Empereur *Paul I*, contre S. M. Catholique le Roi *Charles IV*. Ces Souverains se trouvant aux deux extrémités de l'Europe, leur rupture ne pouvoit avoir que des suites innocentes pour l'un & pour l'autre. Le renvoi des Envoyés respectifs, la saisie des navires Espagnols dans les ports de la Russie, & l'interruption du commerce entre les deux Etats, voilà à-peu-près le cercle des hostilités possibles.

Mais la démarche de *Paul I* ayant paru dériver d'un système général de poursuivre la République Françoise jusques chez ses Alliés, & de regarder presque comme tels les Gouvernemens qui refusoient de la combattre, la déclaration contre l'Espagne a peut-être moins inquiété

quiété cette Puissance, que celles à qui des avertissemens exhortatoires ou comminatoires pouvoient faire craindre le ressentiment de l'Empereur.

Rien de plus commun dans les annales de la guerre, que cette contrainte, exercée par de grands Souverains, sur des Etats secondaires forcés d'épouser leur querelle. Ces atteintes à l'indépendance des Nations s'exercèrent même souvent sur les prétextes les plus frivoles. Aujourd'hui, du moins, cette espèce de dictature auroit pour titre une circonstance inouie, un danger universel & constaté par la désolation d'une moitié de l'Europe, les projets d'un fanatisme politique, toujours vexateur & menaçant lorsqu'il suspendu d'être subversif, enfin, l'intérêt commun qui sembloit appeler les Souverains à s'en défendre.

Pour que ces mesures coactives, pour que ces croisades obligatoires, n'offensent que les perturbateurs de l'ordre public; pour qu'elles obtiennent de l'efficacité sans effaroucher la méfiance, il importe que les Puissances qui prescrivent ces accessions involontaires à leur alliance, n'aient à citer que des exemples de désintéressement, que les réfractaires ne puissent leur opposer des reproches & des récriminations,

& qu'en embrassant leur cause on soit assuré d'embrasser celle de la justice même.

En second lieu, l'autorité de pareils actes dérive absolument du concours de ceux qui sont appelés à les exécuter. Si l'une des Puissances confédérées en donne l'exemple sans être imitée, quel empire peuvent acquérir ces déclarations? Le silence des autres Alliés en forme une espèce de désaveu. Toutes déterminations de cette nature qui ne reçoivent ni la sanction, ni l'appui de la Coalition unanime, peuvent devenir nuisibles, en ce qu'elles attestent à l'ennemi une dissidence dans la Ligue, & aux Etats qu'on veut entraîner à soi, la certitude qu'ils n'ont rien à craindre d'un refus.

C'est à ce caractère d'isolation & d'incohérence dans les démarches de la première Confédération, qu'on attribua l'inutilité complette de la plupart de ses manifestations politiques.

Si la généralité des Souverains réunis eût signé la déclaration de *Paul I* au Roi d'Espagne, surement le Conseil de ce dernier Monarque y eût réfléchi, avant de répondre en ces termes, ainsi qu'il l'a fait.

Réponse du Roi d' Espagne, au Manifeste de l' Empereur de Russie.

La religieuse exactitude avec laquelle j' ai tâché & je tâcherai d' entretenir l'alliance que j' ai contractée avec la République Françoise, les liens d' amitié & de bonne intelligence qui subsistent entre les deux pays, & qui se trouvent cimentés par l' *analogie évidente* de leurs communs intérêts politiques, ont excité la jalousie de quelques Puissances, particulièrement depuis que s' est formée la nouvelle Coalition, dont l' objet, bien plutôt que le chimérique & apparent désir de rétablir l' ordre, n' est que de le troubler, en despotisant les Nations qui ne se prêtent pas à leurs vues ambitieuses. Parmi celles-ci, la Russie a voulu particulièrement s' avancer à mon égard. Son Empereur, non content de s' arroger des titres qui ne peuvent, en aucune manière, lui appartenir, & de manifester ainsi ses vues, vient, pour n' avoir pas éprouvé de ma part la condescendance qu' il en attendoit, d' expédier un décret de déclaration de guerre, dont la publication seule suffit, pour démontrer son manque de justice. Ce décret, traduit littéralement, s' exprime ainsi :

(*Ici le Manifeste déjà connu de l' Empereur de Russie.*)

J' ai vu, sans, surprise, cette déclaration, parce que la conduite tenue à l' égard de mon Chargé d' affaires, & d' autres procédés non moins extraordinaires, de la part de ce Souverain, m' annonçoient depuis quelque tems ce qui me devoit arriver. Aussi, en renvoyant de ma Cour & de mes Etats, le Chargé des Affaires de Russie, M. le Conseiller *Butzovv*, j' ai été moins dirigé par des motifs de ressentiment, que par la considération impérieuse de ma dignité.

En conséquence de ces principes, je suis loin de vouloir relever ce que le Manifeste Russe contient d' incohérent & d' offensant pour moi, ainsi que pour toutes les Puissances

souverainès de l'Europe. Connoissant la nature de l'influence de l'Angleterre sur le Czar actuel, je regarde comme au-dessous de moi, de répondre à ce manifeste, n'ayant de compte à rendre de mes liaisons politiques, qu'au Tout-Puissant, avec le secours duquel j'espère de repousser toute aggression injuste, que la présomption & un système de fausses combinaisons pourroient diriger contre moi & mes sujets, pour la protection & la sureté desquels j'ai pris & je prends encore les précautions les plus efficaces. En leur faisant connoître cette déclaration de guerre, je les autorise à agir hostilement contre la Russie, contre ses possessions & ses habitans.

Signé de la main du Roi.
Saint-Idelphonse, le 9 Septembre 1799.

Cette déclaration porte le caractère de hauteur qui sied sans doute à un Souverain dont l'honneur même se trouve attaqué. Toutefois le Secrétaire de S. M. C. eût plus habilement déployé la magnanimité de son Maître, si, à l'expression de son ressentiment, il n'eût pas ajouté celle de sa tendre amitié pour une République qui décolle les Rois, qui consacre le régicide par une célébration périodique & publique, & qui, dans les effusions de sa franchise, jure toutes les années ferment de haine à la royauté. Plaisante *analogie d'intérêts*, que celle d'un pareil Gouvernement avec l'une des Monarchies les plus absolues !

C'est un tout autre sentiment que la *jalousie*, qu'exciteroit chez les autres Puissances une connexion aussi dénaturée. Elles considèrent avec plus de commisération que d'inquiétude, cette vassalité forcée à laquelle l'Espagne s'est soumise sous le beau nom d'*alliance*; alliance si peu libre, que *Charles IV* ne feroit maître de la rompre qu'en exposant sa couronne & l'existence même de sa Monarchie.

Est-ce en armant 80 mille hommes pour rendre celle de France à la Maison de *Bourbon*, que l'Empereur de Russie a *troublé l'ordre public*? Cet absurde reproche peut-il se trouver sous la plume d'un petit-fils de *Louis XIV*? C'est à la mémoire de ce Prince auquel le Roi d'Espagne doit le trône, c'est à sa postérité, c'est à la raison, c'est à la justice & à la décence universelles, que la Cour de Madrid doit ce *compte rendu* qu'elle réserve au Tout-Puissant. Pour la première fois, je crois, un Souverain Catholique Romain a osé faire consacrer par la Divinité, *sa bonne intelligence* & *son amitié religieuse* avec les destructeurs du Christianisme, avec les meurtriers de sa Famille, avec les ennemis de toutes les institutions morales & civiles.

Quant à la *dignité* de S. M. C.; la retrouve-t-on dans ces fonctions de Sbirres de la République Françoise, exercées dernièrement par le Ministère Espagnol & par les Commandans de l'Arragon, de la Navarre & de la Catalogne, contre les Royalistes du Languedoc?

Après leur dispersion, ces malheureux insurgens se confiant en l'*honneur Castillan*, se refugièrent en Espagne. Aussitôt le Directoire les réclama; il les réclama ainsi qu'il avoit requis la Régence de Basle en 1797 de lui livrer *Richer Serisy*, coupable non de crimes d'Etat, mais de quelques pamphlets; ainsi qu'après avoir fait transférer cet Ecrivain dans les cachots de Rochefort, il ordonnoit au Corps Helvétique, de restituer à ses vengeances les Députés proscrits le 19 Fructidor, qui se trouvoient sur le territoire des Cantons.

Ce Gouvernement conséquent, que nous voyons aujourd'hui invoquer effrontément le *droit des gens* en faveur de *Napper-Tandy*, fut obéi à Madrid avec la plus servile promptitude.

Et comme si cette atroce violation le l'hospitalité envers des François martyrs de leur zèle pour la Maison de leur Souverain, n'eût

pas suffi à la satisfaction de leurs persécuteurs ; son Excellence Monseigneur L. M. d'*Urquijo*, Ministre dirigeant des affaires extérieures, épuisa son génie à convaincre l'Ambassadeur Républicain *Guillemardet*, de *la joie infinie* qu'avoit le Roi d'Espagne à livrer aux bourreaux du Directoire, les partisans de *Louis XVIII.*

" C'est pour moi une satisfaction particulière, " écrit au citoyen *Guillemardet* le généreux *Urquijo*, de vous assurer au nom de " S. M. *que son intérêt direct à la tranquillité* " *de la République Françoise*, & à LA CONSERVATION INTACTE DE SON GOUVERNEMENT, est " à ses yeux d'un si grand poids, que vos insinuations n'étoient pas nécessaires pour prévenir *ses desirs.* "

Après avoir rendu compte des mesures ordonnées, pour *faire saisir & livrer aux tribunaux de la République Françoise*, tous les *royalistes* réfugiés, il ajoute, le 4 Septembre: " On a pris des précautions pour éviter les " fraudes & les ruses des Royalistes qui paroîtroient avec des passeports républicains. Je " me flatte que vous reconnoîtrez dans l'emploi " de ces moyens, un desir efficace & une attention continuelle de la part de S. M., à

" contribuer de *toutes ses forces* à l'avantage " de la République Françoise, & à la *solidité* " *de son Gouvernement.* "

C'est en conséquence de ces honorables dispositions, qu'en effet, divers des Royalistes refugiés ont été arrêtés, rendus à la frontière, & fusillés à Toulouse. — Jamais les Républiques de Genève & de St. Marin ne sont descendues à un pareil opprobre. — Voilà le degré de gloire où se trouve aujourd'hui l'héritage de *Charles Quint*! Toutes les déclamations des rhéteurs révolutionnaires contre les Monarchies, les écrits des *philosophes* de Paris, & les victoires de leurs armées, sont moins funestes à la Royauté que la dégradation où elle s'est précipitée dans plusieurs Etats.

Rapprochons, maintenant, des cajoleries Gallicanes du Cabinet de Madrid, la dernière Déclaration de l'Empereur de Russie à la Diète Germanique. Ce Souverain y prend le rôle & tient le langage qu'on supposeroit convenir au Roi d'Espagne, comme il en a pris la place, en venant au secours de la malheureuse Duchesse d'*Orléans*, que la *dignité* Espagnole laissoit languir dans l'indigence en Catalogne.

Déclaration

Déclaration faite au nom de S. M. l' Empereur de Toutes les Russies à tous les Membres de l' Empire Germanique .

" Sa Maj. Imp. l' Empereur de Toutes les Russies, constamment animé du zèle pour la Cause des Souverains, désirant mettre une fin aux dévastations & désordres portés dans les pays les plus lontains par le Gouvernement impie sous lequel la France gémit & se tait, a pris la ferme résolution d'envoyer ses forces de terre & de mer, pour secourir les opprimés ; rétablir, sans souffrir le moindre partage, le Royaume de France, & les anciens Gouvernemens des Provinces-Unies & des Cantons Helvétiques ; conserver l' intégrité de l' Empire Germanique, & trouver son salaire dans le bonheur & la tranquillité de l' Europe . La Providence a béni ses armes ; & jusqu' à présent les troupes Russes ont triomphé de l' ennemi des trônes, de la religion, & de l'ordre social.

„ Sa Maj. Imp. l' Empereur de Toutes les Russies, ayant fait connoître ses intentions & le motif qui le guide, a resse maintenant cette Déclaration à tous les Membres de l' Empire Germanique, pour les inviter à unir leurs forces aux siennes, afin d' anéantir au plus tôt leur ennemi commun, & établir sur ses ruines un repos stable pour eux & leur postérité.

„ Sa Maj. Imp. l' Empereur de Toutes les Russies, en les voyant participer à ses intentions, & se rallier autour de lui, au lieu de ralentir son zèle, redoublera d' efforts, & ne remettra l' épée dans le fourreau, qu' après avoir vu tomber le monstre qui menaçoit d' écraser toutes les Autorités légitimes : mais, s' il se trouvoit délaissé à lui-même, alors il se verroit contraint de faire rentrer ses forces dans ses Etats

& d'abandonner une Cause si mal servie par ceux même qui devroient être les plus intéressés à son triomphe. "

Gatschina, *ce* 15 *Septembre v. st.* (26. *Sept.*) 1799.

Assurément, rien de plus explicite qu'une semblable Adresse. Personne ne peut se méprendre aux véritables intentions de son auguste Auteur: si la méfiance en contestoit la sincérité, l'indignation & l'enthousiasme qui éclatent dans toutes les démarches de *Paul I* répondroient à un reproche aussi téméraire. Jusqu'ici, nous le répéterons, aucune preuve d'ambition n'a terni le règne de ce Prince. Quelque singularité qu'apperçoivent beaucoup de politiques dans la suprématie qu'un Empereur Grec s'est attribuée sur un Ordre de Chevalerie, Catholique & Romain, l'équité ordonne d'observer que, par le fait, cet Ordre étoit dissous; que, privé déjà d'une partie très-considérable de ses propriétés, il alloit l'être des dernières qui lui restent; que divers Souverains se préparoient à profiter de ses disgraces & de son anarchie, pour dénaturer les biens de l'Ordre situés dans leurs Etats; & qu'il avoit besoin d'un protecteur puissant & énergique, pour échapper à l'anéantissement, & pour recouvrer un jour le siège de son autorité. Doit-

ou anticiper sur l'avenir, & présager des injustices, pour défigurer une démarche qui, jusqu'à ce jour, n'a certainement eu que des avantages pour les légitimes possesseurs de Malthe, sans causer de dommages à qui que soit?

Toutefois, cette déclaration a l'inconvénient que nous venons de remarquer antérieurement. C'est la promesse isolée d'un seul Prince, du Prince le plus éloigné des dangers de la Révolution & de la guerre, le plus étranger à toute connexion précédente avec la République Françoise, celui de tous qui en a le moin éprouvé la puissance, la résistance & les fléaux.

Ainsi, *Paul I* n'aura dans l'Empire aucun imitateur. Ainsi, les antécédens, l'expérience passée de très-grands malheurs, & les derniers revers, empêcheront probablement que la guerre ne prenne le caractère que ce Monarque voudroit lui imprimer, & que nul autre Etat du Continent ne se juge en état de soutenir.

RETOUR DE BONAPARTE ET SES RELATIONS.

SI l'Europe possédoit encore un *Arioste*, il trouveroit dans les avantures poëtiques de *Bo-*

naparte en Egypte, & dans les narrations de ce Général, une moisson de bizarreries, de ridicules, de romans, mélangés de preuves incontestables de courage & de talent, suffisant à remplir un chant héroï-comique.

Tous les jugemens opposés portés sur sa personne, *Bonaparte* les a justifiés. Tantôt ses opérations se présentent comme des sujets piquans de caricature, tantôt comme des actions dignes de mémoire. Habile & énergique tant qu'il agit, il redevient burlesque lorsqu'il parle. Ici l'on croit voir Hercule, là un charlatan du Pont-Neuf. Jamais la valeur & le mépris de l'humanité, la capacité & la fausse grandeur, les lumières & les jongleries de l'ignorance, l'immodestie insolente & des qualités éclatantes ne s'allièrent au même degré que chez cet homme, extraordinaire encore plus que supérieur.

Depuis treize mois il se trouvoit exilé dans une contrée de l'Afrique, où les élémens, les privations, les dangers & ses ennemis conjuroient sa ruine. L'opinion générale le condamnoit à périr sur ce théâtre, où la destruction de sa flotte sembloit le confiner. Dix fois le bruit de sa mort & de la destruction de son armée furent portés en Europe. Une fin obscure parmi

des barbares eût enseveli sa renommée ; déjà sa patrie commençoit à l'oublier. Sa honte devant St. Jean d'Acre, sa retraite de Syrie, la défection de ses alliés, l'approche des corps Ottomans destinés à l'assiéger & à le réduire, la diminution de ses forces, le discrédit où ses revers le jetoient parmi les naturels, autorisoient le préjugé qu'il touchoit au dénouement de son Odyssée.

C'est au moment où on le croyoit perdu dans les déserts, que, précédé de l'annonce d'une victoire sur les Ottomans, on l'a vu, le premier Octobre, débarquer en Provence avec plusieurs de ses principaux Officiers, & deux des Savans qui ont partagé son expédition. Ce retour imprévu & inespéré forme une épisode remarquable dans l'Epopée de la Révolution.

Au lieu de succomber dans le désert, où d'être à la merci de ses troupes mutinées, ainsi qu'on le prédisoit en Europe, *Bonaparte*, fuyant de la Syrie, venoit tranquillement rejoindre avec la moitié de son armée, celle qu'il avoit laissée en Egypte. De nouveaux périls l'y attendoient. Le Pacha d'Annatolie, conduisant un corps considérable, entra dans la rade d'Aboukir, six semaines après le retour du Général François au Caire. Le fort d'Aboukir, enlevé

d'assaut, tomba entre les mains des Ottomans maîtres de la plage, débarqués sans obstacles, & se préparant à assiéger Alexandrie.

Bonaparte rassemble ses forces, quitte son camp des Pyramides le 11 Juillet, en 14 jours de marche arrive en présence de l'ennemi, l'attaque, le défait, force son rembarquement, prend le Pacha lui-même, ses tentes, son canon, ses bagages, & un grand nombre de ses officiers. — Huit jours de bombardement suffisent pour réduire, le 2 Août, le château d'Aboukir, défendu par 1500 Turcs qui se rendent prisonniers.

Qui le croiroit! C'est à l'instant d'un succès aussi éclatant, à celui où il le mandoit au Directoire exécutif, avec une pompe d'expressions vraiment digne de l'Orient, que le vainqueur si bien affermi sur sa conquête méditoit son évasion.

Profitant du relâche & de la tranquillité qu'il venoit de s'assurer, ainsi que du voisinage de la mer, il conspira son départ à l'insçu de son armée, & même des compagnons de son Egire. Ceux qu'il voulut bien associer à sa fortune, reçurent un ordre secret de se rendre au rivage: le vaisseau faisoit voile le 25 Août, que ces Argonautes & les troupes abandonnées igno-

roient encore le vrai dessein de leur Général.

Son étoile qui l'avoit protégé dans sa première traversée, & suivi dans le cours de son expédition, le fit échapper aux croiseurs Anglois & Ottomans, aux escadres de la Méditerranée, & aux tempêtes. En comptant une relâche de sept jours en Corse, le trajet s'est exécuté en cinq semaines.

Au magnifique tableau qu'ont présenté *Bonaparte* & son rédacteur *Berthier*, de leurs travaux scientifiques, politiques, hydrauliques, & militaires, il ne manque qu'un supplément; savoir, l'esquisse de la contenance & des sentimens de l'armée, à l'instant où elle aura appris la désertion de son Général.

Chaque journaliste a approfondi, à sa manière, les motifs d'une semblable résolution. Les plus hardis de ces romanciers, soutenus de la tourbe des idiots, n'ont pas manqué d'attribuer ce retour au zèle de *Bonaparte* pour le *bien public*, & à son desir de réparer les défaites des armées républicaines. Sans nous permettre de deviner ses pensées intérieures, il nous paroît assez positif qu'il a saisi avec empressement le moment favorable où il étoit ramené sur la côte, pour terminer sa captivité.

Quelque délicieuses qu'aient pu être les séances de l'Institut National du Caire, l'éducation philosophique des Cophtes, des Arabes & des Mamloucks, & l'admirable constitution municipale dont on a doté ces nouveaux élus, l'avenir demeuroit inquiétant; ses nuages rendoient encore plus regrettables les charmes de la Métropole, le fracas des éloges, & les destinées plus brillantes que *Bonaparte* avoit daigné sacrifier au rôle de Législateur d'un Peuple nud & sans esprit.

Cependant, ou les récits des Revenans Egyptiens sont un tissu de fables, ou la situation de leur armée doit être florissante. Plus de Turcs à jeter dans la mer; plus de séditions à craindre; tous les cœurs sont soumis, tous les rebelles domptés. Le Grand Visir, qui ne voyage pas comme le Maréchal *Suwarof*, n'avoit pas dépassé Damas au mois d'Août; la rapidité de sa marche peut même faire douter qu'il le dépasse de sitôt. Avant que la Porte Ottomane ait rassemblé un nouveau convoi de troupes, pour une expédition maritime, les précepteurs de l'Egypte auront le tems de jouir paisiblement de leur conquête. Nous présagions, il y a huit mois, qu'elle leur échapperoit tard, s'ils n'avoient à redouter que les efforts de la

Monarchie

Monarchie Ottomane. L'événement n'a que trop justifié ce pressentiment.

Quant au journal dramatique & volumineux de l'expédition de Syrie, qu'a publié le Général *Berthier*, on ne le reliera pas avec les Commentaires de *César*. Cette narration est déshonorée par ce ton de fanfaronnades, de mépris insultant, & d'infidélité, dont peu de Généraux républicains ont su se garantir. On y avoue, cependant, le siège infructueux de St. Jean d'Acre pendant 61 jours, tous les assauts livrés sans succès, la perte de nombre d'Officiers Généraux, & l'acharnement soutenu avec lequel on pressa la reddition de cette place. Néanmoins, c'est à la suite de ces aveux, que l'historien ajoute: " *Bonaparte voyoit le but* de " son expédition rempli; il ne crut pas devoir " prolonger son séjour devant Acre. " Sa prudence est d'autant plus admirable, que, *quelques jours de plus*, assure le Citoyen *Berthier*, *donnoient l'espoir de prendre le Pacha lui-même dans son palais.*

Le galant en eût fait volontiers un repas;
Mais, comme il n'y pouvoit atteindre,
Ils sont trop verds, dit-il.

La Fontaine.

L'arrivée de *Buonaparte* n'est point, à beaucoup près, un événement indifférent. Son génie, son ambition de gloire, ses talens, sa réputation, ont un poids dans les destinées de la République; elles en auront dans le sort de la guerre, & peut-être dans celui des négociations; car il ne faut pas oublier que *Bonaparte* fut négociateur, ni où & avec qui il négocia.

MERCURE BRITANNIQUE.

N.° XXIX.

25 NOVEMBRE, 1799.

SUISSE.

Désastres de cette contrée. — Conduite de ses habitans & de leurs libérateurs durant le cours de la campagne.

Lorsque nous retracions, il y a quinze mois, la Révolution armée sous laquelle avoit succombé la Ligue Helvétique, nous considérions ce bouleversement comme le principe, & non comme l'accomplissement des calamités de la Suisse. Ravagée sans pitié & jusqu'à l'appauvrissement le plus affreux, elle se vit condam-

née à soutenir dorénavant le poids de sa propre misère, & celui de la soldatesque étrangère qu'un Gouvernement indigent chargeoit de la contenir dans la soumission. — Une alliance aussi impolitique que perfide avec ses oppresseurs, la dévoua à devenir le rempart de leurs frontières, la nourrice de leurs armées, le théâtre & la victime des premières hostilités. Tous les élémens de discorde ayant été portés au milieu d'elle, la guerre civile devoit s'unir à la guerre extérieure, les citoyens se jeter dans des rangs opposés; les uns se révolter en faveur de l'indépendance nationale, les autres concourir à exterminer ces insurgens; tous se combattre avec acharnement ou pour l'intérêt de la patrie, ou pour celui d'un parti esclave de la France: enfin, ce sol baigné de sang & couvert des ruines de sa liberté, de sa population, de son aisance, devoit présenter l'image d'un camp disputé par des armées étrangères, sans que les horreurs d'une double invasion pussent opérer la délivrance de ses habitans.

La seule Vendée, depuis que les François exercent leur *philosophie* sur le genre humain, a éprouvé une si terrible destinée; mais les plaies de la Suisse sont encore plus profondes,

On ne sait de quoi il faut le plus gémir, ou de sa situation, ou des causes qui l'ont aggravée. Quelques-uns de ces causes ont eu leurs racines dans l'altération du caractère national & dans la nature des institutions publiques; d'autres doivent être attribuées aux dispositions politiques & militaires, par lesquelles cette contrée est redevenue la proie de ses impitoyables *Régénérateurs*.

Les premiers progrès des Autrichiens n'ayant point été suivis d'un soulèvement général en leur faveur, on a accusé les Suisses d'avoir trahi les espérances formées sur leur courage, sur leurs ressentimens & sur leur patriotisme. L'intérêt qu'ils avoient inspiré s'est affoibli; leur dégénération déjà soupçonnée par les événemens de 1797 & de 1798, a paru constatée par l'indécision de leur conduite, au milieu d'une campagne à laquelle aucun d'eux ne sembloit devoir rester indifférent.

Il est trop vrai que pénétrés, depuis long-tems & graduellement, de tous les vices des Nations étrangères avec qui le service militaire & le commerce les avoient mêlés, ces Peuples n'offroient plus ni le mâle génie, ni l'énergique simplicité, ni la passion de leur pays, ni les talens qui distinguèrent leurs ancêtres. Il est

trop vrai, qu'en conservant les formes militaires, leurs inclinations, abâtardies par les douceurs d'une si longue paix, les éloignoient des guerres nationales. Il est trop vrai que la défectuosité de leur régime fédératif n'étoit plus compensée par l'ascendant de quelques hommes supérieurs, ni par l'esprit de désintéressement, de conciliation & de fraternité, qui, plus d'une fois, sauva la Ligue de sa dissolution. Il est vrai encore que le désordre de la Révolution avoit fortifié chez les uns l'envie de dominer, l'importance personnelle, & la vanité, mère de toutes les sottises; chez les autres l'égoïsme, l'intolérance, l'animosité, les prétentions; & entre tous, des divisions envenimées.

Toutefois, si ces dispositions morales opposoient de grands obstacles au salut public, il s'en faut qu'elles fussent invincibles & même enracinées. Entre les intérêts comme entre les opinions, il existoit des points de jointure auxquels un homme habile eût rattaché l'harmonie. Avec de l'art, du zèle, des connoissances locales, de la patience & de l'autorité, on eût rapproché les cœurs & les vœux, & tiré les Suisses du cahos.

Puisque l'Autriche, par le voisinage, par ses armées & par ses succès, se trouvoit la Puis-

sance prépondérante dans le projet de rétablir le Corps Helvétique, le principal rôle de conciliation & d'arbitrage sembloit lui appartenir. C'étoit à elle à appaiser les différends, à réorganiser avec prudence ces Gouvernemens dissous, à faire prévaloir les mesures les plus propres à inspirer au Peuple confiance dans ses libérateurs, certitude que leur bonheur formoit l'objet essentiel de l'invasion, & ardeur unanime à courir aux armes pour rendre à la Suisse son indépendance, son honneur & son repos. Personne ne pouvoit remplacer efficacement l'Autriche dans ces glorieuses fonctions; car les titres de nul autre Etat n'avoient la force des siens, ni n'étoient susceptibles, sans son concours, d'acquérir une influence suffisante.

Mais, il demeure encore douteux si le Cabinet de Vienne approuvât jamais la translation du théâtre de la guerre sur le territoire Helvétique. C'est, du moins, une opinion généralement établie, que l'Archiduc *Charles* avoit plutôt consulté la générosité de ses sentimens & sa valeur, en repoussant l'ennemi au-delà de la Limmat, que les instructions ou les intentions de sa Cour. L'opiniâtre inaction de ce Prince à la suite de ces avantages, & ensuite sa retraite, donnent à cette conjecture le

plus haut degré de probabilité. Le pays des Grisons parut seul intéresser constamment le Gouvernement Impérial, qui attachoit à sa conservation la sureté du Tirol, & le maintien d'une nouvelle communication plus rapprochée avec l'armée d'Italie.

Cette indifférence étrange sur la délivrance de la Suisse s'étendit par conséquent au rétablissement politique de la contrée. L'Archiduc *Charles*, sans pouvoirs, laissa flotter l'anarchie où elle étoit plongée.

Il sembla qu'en général les Alliés n'envisageassent les Cantons que comme un dépôt de recrues, la restauration civile de ces Républiques comme une opération purement militaire & accessoire, leur territoire comme un pont à franchir, pour passer aux frontières de France, & les intérêts généraux de la contrée comme subordonnés à l'assistance qu'on pourroit en tirer.

Il fut impossible aux observateurs les plus pénétrans, de découvrir, dans les mesures adoptées, aucun plan politique & constant relatif à l'intérieur de la Suisse. Près de la moitié du pays étoit dégagé du joug François, sans qu'on apperçût la trace d'un système pour la rallier, pour rapprocher les dissidences, pour

reconstituer les divers Etats sur des bases tirées de leur situation, pour réunir ces Membres épars d'une Confédération sans liens, pour leur préparer un centre de délibérations & d'autorité, capable de ranimer les principes éteints de gouvernement, de patriotisme, de concorde & de pouvoir public.

Les esprits furent abandonnés aux agitations de l'incertitude, aux manœuvres des intrigans, aux promesses des importans, à un tourbillon de doutes, de craintes, d'espérances & de projets, qui aggrava la discorde.

Plusieurs inconvéniens accompagnoient, sans doute, le rétablissement uniforme des anciennes Régences, sans modifications, sans choix, & sans terme; mais, au lieu de rétablir ces Régences, au moins sur leurs fondemens primitifs, on laissa d'abord subsister provisoirement les administrations révolutionnaires: c'étoit mécontenter les partisans de l'ancien régime, sans satisfaire les fauteurs du nouveau, sans rassurer ceux qui jugeoient indispensables des changemens dans les différentes Constitutions. — Peu après on revint aux premières formes dans quelques Districts, en conservant ailleurs les nouvelles. Cette bigarrure décela des hésitations, une contrariété dans les vues, & l'absence de tout

système réfléchi. Les seuls Cantons Démocratiques n'attendant aucune intimation étrangère, abolirent avec enthousiasme toutes les loix de la Révolution, & consacrèrent les institutions de leurs ancêtres.

La diversité de ces arrangemens précaires & circonstanciels fut, il est vrai, expliquée par le respect que l'Archiduc *Charles* avoit promis & désiroit de conserver pour l'indépendance des Suisses. On ne vouloit porter aucune atteinte à leur droit de choisir librement la forme de leur Gouvernement: on ajournoit l'époque de leurs divisions à cet égard au moment où la Confédération entière seroit délivrée.

Ces ménagemens dignes d'éloge paroissoient, néanmoins, bien peu compatibles avec les conjonctures. Les Magistrats restoient sans force, le Peuple sans direction fixe, la Ligue sans régulateur, à l'instant où les plus urgentes considérations sollicitoient la formation d'un pouvoir central & commun qui appaisât les dissentions, qui imprimât un mouvement uniforme, qui préparât l'avenir & pourvût au présent, sans avoir à encourir le choc de plusieurs autorités isolées & indépendantes.

Malheureusement, nous le disons avec douleur, rien de semblable ne s'exécuta. Quelques Magistrats

Magistrats éclairés & justement inquiets firent entendre sans fruit leurs remontrances. Les besoins politiques du pays furent sacrifiés à ceux de la guerre: faute d'avoir commencé par y intéresser la Nation, exclusivement à toute vue étrangère au recouvrement pur & simple de son indépendance; faute de lui avoir rendu un lien d'union & un corps politique qui fixassent les volontés, l'obéissance & l'impulsion publique, la plupart des ressources qu'on pouvoit en tirer s'évanouirent.

Ces vérités deviendront sensibles, en observant les dispositions générales & les événemens, depuis l'entrée des Autrichiens sur le territoire Helvétique.

On a jugé très-faussement de ces dispositions, par le petit nombre de fugitifs qui, avant la guerre, abandonnèrent leur patrie. Fort peu de citoyens, même parmi les plus violens ennemis de la République Françoise, prenoient confiance dans cette ressource pernicieuse de l'émigration, la plus énorme, la moins réparable des fautes que puisse commettre un parti, un gouvernement, une majorité, une minorité même, vaincus par une révolution. Où se réunir? Dans les Etats de l'Empereur, dont les Conseils n'avoient ni fait entendre une plainte, ni armé

un soldat en faveur des Cantons au jour de leur asservissement ! Aucune assistance, aucune formation en corps militaires, aucuns subsides pour les soutenir en Souabe, en attendant le retour si incertain d'une guerre que l'Autriche écartoit avec une patience recherchée. — Lorsque la rupture procura aux Suisses expatriés un lieu de rassemblement, une organisation, des armes, & les secours de l'Angleterre, les issues se trouvèrent rigoureusement fermées ; il devint presque impossible aux plus déterminés des habitans, de traverser l'armée Françoise qui les séparoit des Autrichiens.

Si leur permanence dans leurs foyers affoiblit l'utilité & l'importance de ceux de leurs compatriotes enrégimentés en Souabe, cet inconvénient se trouvoit bien racheté par les services que pouvoit rendre au-dedans, & suivant les occurences, cette multitude de mécontens, prête à seconder les mouvemens extérieurs ; mais, au lieu de disposer à l'avance leurs moyens de se concerter & d'agir, on ne songea qu'au foible noyau d'armée qu'on espéroit rétablir à la frontière.

Lorsque l'Archiduc *Charles* l'eut franchie, tout sembla favoriser un ébranlement universel. L'ennemi vaincu, affoibli, intimidé, perdoit son

ascendant avec sa fortune ; ses revers refroidissoient ses partisans ; les plus zélés avoient péri dans les combats, le rest combattoit encore ; mais de jour en jour la défection devenoit visible. En vain l'administration révolutionnaire épuisoit son autorité décriée & ses expédiens, à procurer des défenseurs aux tyrans de sa patrie. Déjà, suivant l'usage, nombre de sectateurs des nouveautés épioient l'heure de faire pardonner leurs erreurs, en reniant leurs alliés, & en secondant le parti qu'on croyoit à la veille de triompher. L'espérance & le courage étoient rentrés dans le cœur des citoyens abattus : ils relevoient la tête, méditoient leurs mesures, & s'avouoient tout haut, sans que le Gouvernement consterné osât tenter de réprimer cet élan.

C'étoit-là un de ces momens courtes & précieux où, pour imprimer une secousse décisive, il suffit de saisir l'ensemble des conjonctures, & d'en employer subitement la force, sans la laisser s'user par le frottement du tems.

L'on avoit espéré & l'on invoquoit des mesures générales & nationales. Le tocsin sonné sur les François par cinquante mille Autrichiens victorieux, entrant en Suisse pour y rétablir les loix, la liberté & la paix, eût fait courir aux

armes la plus grande partie de la population. Il ne s'agissoit que de prendre soin du premier enthousiasme, de pourvoir aux premiers besoins de cette levée patriotique, de régler son rassemblement, & de profiter de son ardeur. Un très-grand nombre d'Officiers Suisses, aussi braves qu'expérimentés, étoient accourus de toutes les parties de l'Europe, pour se mettre dans les rangs de leurs concitoyens, diriger leurs mouvemens, & concourir à leur délivrance.

Le malheur de la Suisse voulut qu'on envisageât d'un autre œil cette situation & ces ressources; on les dénatura. Au lieu d'un armement national & fédératif, on imagina de recruter quelques régimens privilégiés, de substituer des stipendiaires levés au profit de certains Chefs, à ce Peuple Helvétique, à ces milices formées de toute ancienneté qui demandoient à combattre *pro aris & focis*. La légion volontaire d'émigrés Suisses, corps respectable par son dévouement, par son courage en toutes rencontres, par les pertes qu'elle avoit éprouvées, cadre précieux qui pouvoit servir de modèle à des formations successives, se vit à la veille d'être licenciée; on réduisit ses appointemens.

Le plus grand nombre des Officiers qui étoient venus offrir leur sang & leur expérience, furent négligés, & n'éprouvèrent que des dégoûts. Des prétentions injustes & satisfaites, des préférences choquantes, des faveurs peu méritées, excitèrent les plaintes, le refroidissement & les divisions. Un cri général s'éleva, entr'autres, contre la supériorité de grade attribuée sur la généralité des nouveaux corps projetés, à un Officier très-capable, mais qui, loin d'avoir rendu aucun service à sa patrie, combattoit sous les drapeaux de la République Françoise, au moment où la Suisse expira sous les crimes du Directoire & de ses armées. Le Peuple des Cantons démocratiques manifesta sa fureur, & la contrée entière son éloignement pour un Chef, peut-être irréprochable, mais que les apparences sembloient condamner. (1)

(1) Cet Officier, passé en 1793 du service de France à celui du Roi de Sardaigne, reçut des François, au moment du détrônement de ce Monarque dont il tenoit le grade de Général, le commandement de la brigade Suisse qui servoit en Piémont, & eut le malheur de souscrire une proclamation, imprimée dans les gazettes, par laquelle il exhortoit cette troupe à partager la gloire & les périls de la *Grande Nation*. Il est à croire que le danger où se fut trouvé cette brigade en refusant de s'incorporer à l'armée Françoise, força son Général à cette démarche.

Après avoir réduit l'insurrection patriotique de la Suisse à une opération ordinaire de recruteurs, on eut l'imprudence d'en publier le but, & de répandre que ces levées, enrôlées pour la durée entière de la guerre, seroient employées à l'usage d'une Contre-révolution Françoise. Aucun dessein ne contrarioit plus fortement le vœu général & les inclinations publiques.

Tel Suisse, la majorité des Suisses qui eussent marché contre ces étrangers odieux, qui souillent depuis deux ans la terre natale de *Guillaume Tell*, n'entendoient point aller combattre au-delà de leurs frontières. Armés pour affranchir leur patrie & pour la défendre après l'avoir sauvée, la plupart des habitans étoient foiblement touchés de tout autre intérêt. C'est à recouvrer l'ancienne tranquillité, l'indépendance, la paix, non à une guerre prolongée avec la France, qu'aspiroit le vœu général: beaucoup de gens sages, & surement la masse du Peuple, bornoient même le leur à l'évacuation de la Suisse par les armées étrangères, & à sa neutralisation. Dans l'affaissement où le despotisme avare & atroce des François l'avoient précipitée, dépouillée, décharnée, sans commerce, sans industrie, sans capitaux

d'agriculture, elle redoutoit de devenir partie dans une querelle, dont les chances malheureuses l'eussent fait retomber, comme conquête, sous l'impitoyable domination de la France, en éternisant ses calamités.

Nonobstant cette opposition entre les mesures des Alliés & les sentimens de la pluralité des Suisses, leur horreur pour les François l'eût emporté; elle eût rallié peut-être 40 mille combattans nationaux autour des enseignes confédérées, si l'impénétrable politique du Cabinet Autrichien eût permis à l'Archiduc *Charles* de couronner la gloire de ses premiers travaux.

Les efforts inouis & désastreux qu'ont déployés, en sa faveur, les intrépides montagnards des Alpes, les dispositions certaines & connues des campagnes impatientes du Canton de Berne, de ceux de Soleure & de Fribourg, autorisent cette assertion; elle n'est point affoiblie par la conduite moins virile, par l'indécision, la connivence avec l'ennemi, qui ont caractérisé d'autres districts.

Ces derniers comprenoient le territoire septentrional, situé entre le Rhin & la Limmat. Plus Allemands que Suisses, leurs habitans partagés entre l'agriculture de la plaine & les travaux des arts & du commerce, ne ressemblent que

par quelques traits généraux au reste de la Suisse, à laquelle la plupart de ces petites provinces furent aggrégées, cent ans ou plus tard encore après la formation de la Ligue Helvétique.

Les plus étendues l'avoient été, & se trouvoient, au jour de la dernière révolution, sous la condition de sujettes, de sujettes à plusieurs Cantons réunis, de sujettes souvent gouvernées, ainsi qu'on l'est lorsqu'on a pour maître une pluralité de républiques.

Les innovations Gallicanes trouvèrent dans leur sein des prosélytes & des défenseurs. Un esprit révolutionnaire encore plus actif, plus général & plus profond, animoit les communautés limitrophes du Lac de Zurich. Quoiqu'également foulés par les exactions infâmes & par l'insolence militaire de leurs précepteurs, quoique lassés de leur présence, ils s'effrayoient de rentrer sans composition, sans garantie, & sans avantages, sous la domination de leurs anciens Souverains.

Moins belliqueux, d'ailleurs, que leurs compatriotes de l'orient & du midi, ces Peuples n'en partageoient ni les ressentimens, ni l'énergie. Le plus grand nombre accueillit froidement les Impériaux; le plus petit alla se déshonorer

honorer dans les rangs de *Massena*, en y combattant avec l'acharnement le plus dénaturé.

Toutefois leurs préventions contre les Alliés s'affoiblissoient graduellement: il n'eût été ni impossible, ni difficile d'amender entièrement leurs dispositions. L'excellente discipline des Autrichiens, leur conduite discrette & mesurée, leur honnêteté soutenue envers le Peuple, qui comparoît avec étonnement le caractère de troupes si réglées, aux licencieuses habitudes des François; enfin, l'exemple d'application, d'ordre, d'affabilité & de justice, que donnoit journellement l'Archiduc, commençoient à changer en faveur le premier éloignement des habitans.

Mais, d'ailleurs, soumis à des autorités temporaires ou suspectes, quelles que fussent leurs opinions, leur obéissance ne prit aucunes racines; celles du patriotisme étoient étouffées par les intérêts particuliers, par les souvenirs, par les passions & l'égoïsme qu'avoit engendrés la Révolution. Les bons citoyens eux-mêmes n'étoient exempts ni de jalousies, ni de haines personnelles, ni de divisions. L'indulgence nécessaire qu'on devoit à des écarts & à des erreurs passagères, s'étendit jusqu'à l'impunité des fauteurs les plus actifs & les plus opiniâ-

tres de la cause Françoise : ils communiquoient avec l'ennemi, nuisoient à toutes les mesures réparatrices & conservatrices, & travailloient presque sans obstacles à soutenir l'égarement des mal-intentionnés.

Si les Alliés ont dû se plaindre de la tiédeur ou de la malveillance de cette portion de la Suisse, ils purent observer, néanmoins, que dans peu de ces districts la majorité partageoit l'amour de la Révolution Françoise, & le desir de voir triompher ses armes; mais la crainte de revenir aux anciens Gouvernemens sans obtenir aucune amélioration de leur sort, balançoit dans beaucoup d'esprits flottans le vœu d'être délivré de la France, de ses Constitutions, & de ses soldats.

Du reste, l'événement a prouvé combien étoit foible ou contrainte, la partie des habitans que *Massena* entraîna sous ses drapeaux. Tous les efforts du Directoire Helvétique pour lui procurer une armée auxiliaire furent insuffisans : ces bataillons levés de force se dispersèrent aussitôt, & ce seroit peut-être exaggérer que de porter à cinq ou six mille hommes, le nombre de Suisses véritablement volontaires qui versèrent leur sang pour les spoliateurs de leur patrie, pour les incendiaires de l'Underwald,

d'Uri & du Valais, pour les exterminateurs de la liberté publique. Même dans le Pays de Vaud, berceau de la honte, de la déraison & des misères Helvétiques, la généralité des campagnes se maintint pure & dévouée, au milieu de 3 ou 400 forcenés qui alloient cueillir des lauriers *civiques* dans les camps du Directoire François.

Opposons maintenant à cette poignée de traîtres & de lâches déserteurs, l'héroïsme des dignes descendans des fondateurs de la liberté Helvétique. Ce n'est plus quelques villages, quelques légions enrôlées par contrainte, ni une petite minorité de fanatiques qui sacrifient corps & biens à venger la patrie & à punir ses oppresseurs : c'est une population toute entière qui se lève, qui brave tous les dangers, qui périt sur les ruines de ses loix & de ses habitations. Ici l'on apprendra, mieux que dans les inepties oratoires de Paris, où peuvent conduire le véritable enthousiasme & l'habitude de la liberté.

Avant même que les Autrichiens eussent pénétré dans les Grisons, le Peuple des montagnes & celui de la vallée d'Urseren, s'étoient avancés presqu'aux portes de Coire, & jetèrent les François dans un péril imminent. L'attaque

des Impériaux ayant été différée, ces insurgens furent laissés à leur seul courage. Repoussés dans deux actions meurtrières, forcés d'abandonner leurs villages livrés aux flammes, & leurs propriétés saccagées, ils se cantonnèrent dans l'intérieur des montagnes, emmenant avec eux, au milieu des neiges & des glaces, femmes, enfans, vieillards, troupeaux. Aussitôt qu'ils apprirent les premiers succès des Autrichiens dans la partie septentrionale, ils redescendirent de leurs rochers, s'emparèrent des principaux passages, les ouvrirent aux Impériaux, & dégagèrent toute la Ligue Grise.

Au même instant, les habitans du Canton de Glaris, réunis aussi dans les montagnes, se formèrent en divisions séparées, & se portèrent sur l'arrière-garde & sur le flanc de l'ennemi, qu'ils forcèrent de déserter subitement sa position forte & retranchée sur le bord méridional du Lac de Wallestadt. Par ce mouvement hardi de quelques pelotons de paysans, l'entrée du Canton de Glaris fut ouverte aux Autrichiens.

Trois bataillons seulement, conduits par le Colonel *Gavasini*, y pénétrèrent: c'eût été trop peu pour garantir cette contrée, si les habitans n'eussent suppléé à l'insuffisance de ce secours.

Sur-le-champ ils assemblèrent leur milice, & y choisirent trois bataillons qui allèrent s'emparer des défilés du Schacken-Thal, sur les derrières de l'aile droite que commandoit *Le Courbe* dans le Canton d'Uri. Ce Général venoit de défaire totalement le Colonel *St. Julien*, & de lui prendre 1200 hommes du régiment de *Neugebauer*; il se préparoit à reconquérir la vallée d'Urseren & le St. Gothard; mais l'inquiétude que lui donna le mouvement des troupes de Glaris, concourut à déterminer sa retraite.

Pendant que ces trois bataillons étoient engagés dans le Canton d'Uri, une forte colonne Françoise venant du Lac de Zurich, sous la conduite du Général *Chabran*, reparut subitement dans la partie inférieure du Canton de Glaris, en menaçant (ce qui, depuis, a été exécuté) d'abîmer le pays & d'en exterminer les habitans. Aussitôt tout ce qui pouvoit porter les armes s'unit au Corps Impérial & à la Légion d'Emigrés Suisses; *Chabran*, enfermé dans un défilé, fut attaqué & détruit près de Näffels, lieu célèbre par la victoire que les Suisses y remportèrent sur les Autrichiens en 1388.

Après avoir rétabli l'ancien Gouvernement, & choisi les Magistrats, l'Assemblée générale

& souveraine du Peuple réorganisa la milice sur les formes primitives, & envoya son contingent de 400 hommes à l'armée Autrichienne. Tous les fonds du Gouvernement étant épuisés, ou volés par les François, une souscription volontaire pourvut immédiatement à la dépense qu'exigeoient ces troupes.

Les principaux artisans de la Révolution ayant pris la fuite, on observa une équitable modération envers ceux qui n'étoient coupables que de foiblesse ou d'erreur. On accorda une année aux régisseurs des finances sous le nouveau régime, pour rendre leurs comptes. L'Orateur qui avoit harangué le Peuple en 1798, lorsqu'on érigea l'arbre de la liberté, fut simplement condamné à en prononcer l'oraison funèbre.

En toute occasion, jusqu'au fatal dénouement de la campagne, ces montagnards ont partagé les périls, les entreprises, les revers des Autrichiens; leur sol natal est devenu le sépulcre de ses défenseurs, ou une terre maudite pour la population survivante, depuis que les pas de l'armée Françoise sont revenus fouler les cendres des victimes, & convertir en solitudes ces vallées de paix, de prospérité & d'innocence.

Le Canton de Schwitz offre le même tableau, le même empressement unanime à s'armer, les mêmes services rendus à la cause publique, un zèle soutenu à seconder les Autrichiens, mêmes vertus, mêmes désastres.

Nulle part que dans ces Démocraties, les Républicains François ne furent aussi violemment, aussi universellement abhorrés. La fureur du Peuple contre ces atroces Etrangers, étoit exaltée à tel point que, les Autrichiens se crurent obligés de retirer des avant-postes les troupes de Schwitz, incapables de modérer leur impétueuse animosité, & dont les engagemens journaliers menaçoient de conduire à des actions générales.

Commandées par des paysans de leur choix, à la capacité & à la valeur desquels les Impériaux ont rendu témoignage, elles ne donnoient aucun quartier. " Dans la guerre cruelle & " sanglante que les François sont venus, l'an- " née dernière, porter dans nos montagnes, " disoient-elles, ils n'ont pas épargné un seul " prisonnier; aucuns d'eux ne sortira vivant " de nos mains. " — Chaque jour on les en- " tendoit solliciter leurs libérateurs de les conduire en France, pour y venger sur la Nation

les exécrables outrages qu'ils en avoient reçus. — Un seul habitant avoit déserté le Canton pour aller servir parmi la bande des Suisses infidèles; sa maison fut incendiée, sa femme & ses enfans conduits à la frontière.

La plus grave offense qu'on pût faire à ces Républicains, étoit de soupçonner quelque analogie entre leurs principes démocratiques & ceux des François. — Jamais ils n'ont pardonné à ceux qu'ils nomment des *Messieurs*, Magistrats, Gentilshommes, Officiers, d'avoir fléchi sous la Révolution, amorti la résistance publique, transigé avec les François, accepté des emplois sous le régime des *Régénérateurs*. Ils avoient juré de ne jamais être gouvernés ni commandés par eux; aucune considération n'a pu leur faire oublier ce serment.

Leur confiance s'étoit concentrée parmi leurs égaux, & dans un homme aussi extraordinaire que les conjonctures. Cet individu animé du double fanatisme de la religion & de la liberté, est un Capucin, nommé *Paul Stiger*. Il avoit dirigé l'héroïque résistance des habitans de l'Underwald. Chaque jour de bataille, il se trouvoit à la tête de ses compatriotes. — Obligé en 1798 de se refugier en Souabe, il se plaça

plaça en qualité d'Aumônier, dans la Légion des Suisses émigrés ; aucun d'eux ne le surpassoit en intrépidité ; son ascendant sur la multitude étoit sans bornes.

Lorsqu'il revint à Schwitz, suivi d'une foule immense d'habitans, il entra à cheval dans la Cathédrale, portant la bannière du Canton, & haranguant le Peuple. " Ce sont des traîtres " à la patrie, s'écria-t-il, & aussi dangereux " que les François, ceux qui, aux jours où " nous sommes, ne savent pas quitter leurs " bas & leurs souliers, pour prendre les bot- " tes & les éperons. " — Ce Moine guerrier alluma les têtes à tel point, que les Autrichiens le firent conduire & enfermer à Zurich, pour diminuer la fermentation & les entreprises journalières sur l'ennemi, qu'excitoient sa présence & ses discours.

Cet exemple de Glaris, de Schwitz, des Grisons, de l'Underwald, avoit déjà été imité par le Canton d'Uri & par les vallées du Mont St. Gothard. Depuis l'ouverture de la campagne, ces Peuples en insurrection permanente désolèrent l'ennemi en troublant continuellement sa sécurité. Les plus épouvantables représailles ne les rebutèrent point. Pendant que M. de *Bellegarde* essayoit sans fruit d'expulser les

François de l'Enggadine, ils sortirent des bois & des cavernes où ils s'étoient refugiés, reconquirent leurs foyers, coupèrent un moment au Général *Le Courbe* les avenues du St. Gothard, écrasèrent plusieurs détachemens, furent écrasés à leur tour par le nombre, & par l'impuissance où se trouvèrent les Autrichiens de les secourir. Ce fut une guerre d'extermination: elle dura trois mois au milieu des flammes des bourgs & des villages, de la plus horrible dévastation, de sacrifices héroïques d'une part, des fureurs les plus sauvages de l'autre.

A de si affreuses calamités succéda un court intervalle de restauration; mais les habitans durent persévérer dans le soin de leur défense. Rétablis, par le secours des Autrichiens, dans les ruines de leurs demeures, sans vivres, sans cultures, sans bestiaux, sans meubles, n'ayant que des masures pour asyles, & leur constance pour ressources, ils s'empressèrent de lever & d'expédier leur contingent à l'armée de l'Archiduc. Le reste de la population s'employa, ou comme chasseurs à la reconnoissance & à la garde des défilés, ou comme travailleurs aux différens ouvrages qu'élevoient les Impériaux. — Dans les malheureu-

ses actions du milieu d'Août, qui soumirent pour la troisième fois ce théâtre de désolation à la férocité des désolateurs, ces Peuplades exterminées ont suivi leurs Confédérés dans le tombeau ou dans l'exil.

La même opiniâtreté de courage & de dévouement signala la conduite du Haut-Valais. Saignans encore de leurs premières insurrections punies par des massacres, par des pillages & des incendies, ses habitans reprirent les armes dès le mois d'Avril. Leur longue résistance a entraîné les mêmes effets, un amas de misères qui font frémir même les plus endurcis de leurs oppresseurs.

Il n'est aucun point de la chaîne des Alpes, où ce spectacle de désespoir, d'énergie & de deuil, n'ait été à la veille de se reproduire. Depuis les limites de l'Underwald jusqu'à celles du Valais, les montagnards du Canton de Berne n'attendoient qu'un secours, qu'un signal, qu'une possibilité d'éclater. Les François connoissoient & redoutoient tellement le caractère & les projets de ces vallées, que, pour en contenir les habitans, ils établirent une petite armée, des camps, des batteries, dans celle de Meyringuen, aux pieds du Grimsel, au milieu des glaces éternelles.

C'est donc une apologie aussi téméraire qu'injuste, d'excuser les fautes & d'expliquer les mystères qui ont perdu la Suisse, par l'indifférence de la Nation à seconder ses libérateurs. Opposera-t-on quelques milliers de créatures de la Révolution, triées dans l'égoût de la population générale, & ralliées aux ennemis, à cette masse de Peuples entiers, s'armant, combattant & mourant en Communautés, très-assurés de n'éprouver ni pardon, ni miséricorde, pour eux, pour leurs familles, pour leurs propriétés, s'ils venoient à succomber dans un soulèvement si unanime & si généreux? Où est la contrée de l'Europe qui aura à présenter de pareils monumens d'amour de la patrie & d'honneur national? Là, véritablement, s'est exécuté ce serment *de vivre libre ou de mourir*, ce serment profané par les baladins de la *philosophie* Parisienne, par les bêtes féroces de la République *une & indivisible*, par tous ces vils jouets du premier Factieux hardi qui leur impose le collier de servitude. Si le midi de la Suisse a suspendu de s'unir à cette sainte résistance, à quoi s'en prendre, si ce n'est aux divisions politiques & aux calculs intelligibles qui rendirent inutiles les premiers succès obtenus par les Impériaux?

Lorsqu'on les vit subitement devenir stationnaires sur une ligne défensive, conserver des semaines, des mois entiers cette immobilité; rassurer les inquiétudes par des fictions, & laisser l'ennemi recevoir des renforts dont le nombre & la date étoient publiquement annoncés d'avance dans les gazettes, certes il fut commandé à chaque habitant d'imiter cette temporisation. Certes les doutes sur les combinaisons particulières de l'Autriche, & sur les mouvemens ultérieurs de ses armées, durent affoiblir l'enthousiasme & prescrire la prudence.

Et lorsqu'à l'improviste, au moment où l'arrivée de 25 mille Russes sembloit appeler ou une attaque générale, ou une tentative, on vit plier l'aile gauche Autrichienne, & nul effort pour la rétablir dans ses positions; lorsqu'après une vaine démonstration pour traverser la rivière d'Aar, on vit l'armée Impériale lever ses tentes, brusquer son départ, s'éloigner même de la frontière, & abandonner le territoire Helvétique aux hasards d'un plan tout neuf, d'une transvasion de troupes du Piémont au Lac de Lucerne, de l'infériorité où demeuroit l'armée Alliée, de l'inexpérience des Russes dans une guerre si étrangère à leur tactique

& à leurs connoissances, de la complaisance avec laquelle on espéroit que *Massena* laisseroit s'unir le corps d'Italie à l'armée cantonnée en Suisse, eût-on trouvé dans les treize Cantons un énergumène assez fou pour conserver des espérances, & pour prendre part à des opérations aussi incohérentes, aussi critiques, aussi peu conformes aux promesses des proclamations ?

Deux générations & les siècles n'effaceront pas les traces de cette catastrophe. Plût au Ciel que le Cabinet Impérial, abandonnant les Suisses à leur destinée, n'eût jamais songé à *essayer* leur délivrance, pour ajouter les fléaux de la guerre à ceux de la Révolution, l'infortune incalculable d'une rechûte, au tourment des fausses espérances, & la léthargie de la mort après les convulsions du désespoir ! (*)

(*) L'auteur paroît avoir oublié ce qu'il avoit dit ailleurs de la position des deux armées. La ligne de *Massena*, de son aveu, étoit inattaquable sans y risquer trop de monde. Il falloit donc chercher de la tourner par quelque manœuvre savante. Il ne falloit non plus dégarnir les positions de la ligne, que les Autrichiens avoient pris, & qui les rassuroient de tout coup de main. Puisque les Russes avoient demandé pour leur tâche cette opération militaire, ils n'avoient qu'à bien garder leur position, jusqu'à ce que l'illustre Maréchal

Toute la partie orientale de la contrée retombe dans l'état où elle fût sous *Jules César*. — Les ravages de la nature n'avoient pu, dans l'espace des tems, couvrir ces vallées dérobées à la méchanceté humaine, de débris comparables à ceux que quinze mois de *raison* & de *magnanimité* Françoise y ont accumulés.

Suvvarof fût en état par sa marche hardie, retardée de quelque jour à cause de circonstances imprevues, de pousser l'entreprise, & donner la bataille.

Il semble que Malgré le soin qu'on a eu de leur bien indiquer les points de défense auxquels ils devoient se tenir en tout cas, on a négligé, même d'après la relation de M. Mallet, cette prévoyance essentielle. D'ailleurs les Autrichiens ne devoient-ils pas mettre a profit ses forces pour des opérations qui quoique plus éloignées, auroient peut être contribué aux succès? Qu'en sçaisons nous jusqu'ici du plan combiné entre les chefs? Il est toujours imprudent de juger sur des apparences, qui ne sont, peut-être qu'une faible partie de l'ensemble.

On ne peut voir sans dégoût les soupçons qu'il jette sur la sincérité du Cabinet Impérial pour la délivrance de la Suisse. N'est-il pas ce pays par sa position intermédiaire de la plus grande importance pour la Maison d'Autriche? Comment peut-on lui supposer la moindre indifférence pour une opération liée autant à sa propre sureté, qu'à ses intérêts? Une telle politique seroit un vrai contresens, ou plutôt une demence, qu'on ne pourroit supposer que de la part de l'Ennemi. *L'Edit.*

Solitudinem faciunt ; pacem appellant. Le voyageur qui, après avoir parcouru avec enchantement les campagnes fertiles & riantes de la Calabre, les retrouve ensevelies sous la terre tremblante & bouleversée, n'éprouve pas plus d'effroi qu'en revisitant aujourd'hui cet amphithéâtre des Alpes, jadis couvert d'habitans heureux & aisés, de demeures commodes, de troupeaux nourriciers, de cultures soignées, de monumens d'intelligence, d'assiduité, & de travail.

Tout est détruit sous le fer des *Législateurs* du Monde. On les a vus dans le Haut-Valais faire la guerre aux habitans, ainsi que les Sauvages & les Maures la font à leurs ennemis, les poursuivre dans les bois & dans les rochers, les disperser dans les abîmes, incendier derrière eux jusqu'aux chaumières qu'ils étoient forcés d'abandonner, affamer tout ce qu'ils ne pouvoient exterminer, spolier le sol avant de l'évacuer, brûlant villages, meubles, instrumens aratoires, denrées, subsistances, jusqu'aux forêts, & laissant un désert pour ressource & pour patrie au malheureux qui, après leur retraite, venoit chercher la place où reposa son berceau.

Le Canton d'Uri & les vallées du St. Gothard

thard offrent l'image d'une pire désolation. Tant que les François y furent établis, ils les foulèrent de réquisitions & d'exactions: lorsqu'ils en furent chassés, ils détruisirent tout ce qu'ils ne purent consommer ou emporter. Traitant le Peuple de ces régions comme des rebelles mis à l'interdit, ils ne leur épargnèrent aucune calamité. Dévoré par les flammes, le bourg d'Altorf, chef-lieu de la contrée, fut déserté par ses possesseurs déshérités, s'enfonçant dans les montagnes inhabitées, & y rencontrant d'autres compagnons de leurs infortunes, chassés comme eux de leurs demeures incendiées & pillées, errant dans les bois & dans les précipices, avec le fardeau de leurs vieillards & de leurs enfans. Presque tout le bétail, richesse du pays, bêtes de somme, fourages, grains, furent détruits ou enlevés.

Qui rendra le sentiment d'horreur dont cette population fugitive fut pénétrée, lorsqu'assistée de son courage & des Autrichiens, elle rentra sur ce territoire ensanglanté, ravagé, nud, chargé de décombres? Peu d'habitans eurent la force de reconstruire leurs cabanes, ou de reprendre leurs travaux champêtres. Une ruine si profonde & la crainte de nouveaux désastres glaçoient l'espérance & l'émulation.

La fleur de la jeunesse avoit péri. Dans toute l'étendue du Canton, on n'eût pas trouvé un morceau de pain. La famine alloit consumer les tristes restes de la population, sans les libéralités du Ministre Britannique.

Tandis que les généreux alliés de la Suisse régénérée, les précepteurs de sa liberté, ces tuteurs paternels des *Droits de l'Homme*, dévoroient pièce à pièce, & consumoient par le fer, par la flamme & par la famine, les Démocraties Helvétiques, M. *Wickham* faisoit délivrer au Peuple d'Uri un premier secours de deux mille livres sterling, & de cent sacs de blé.

Hélas! ce relâche à leurs misères a passé rapidement. De nouveaux flots de brigands voraces ont bientôt inondé ces solitudes; elles sont retombées sous le *droit de la guerre & de conquête*, exercé par ces mêmes François qui y avoient exercé leur apostolat républicain, en réduisant ces Tribus à la condition des chamois de nos montagnes.

Le Canton d'Underwald n'a jamais pu se relever de l'abîme de destruction où il fut précipité en 1798. L'ennemi y ayant établi ses positions avancées pendant tout l'été, il a achevé d'épuiser cette éponge desséchée, rongean,

la chair & les os de la victime après en avoir bu le sang. La famine qui a dévasté cette peuplade, n'a pas ralenti la rapacité. A peine l'Underwald a-t-il conservé le tiers des habitans qu'il comptoit en 1797.

Par la description que nous avons tracée des sentimens, des efforts de Schwitz & de Glaris, on peut se peindre la situation de ces Cantons depuis le jour où les François ont de nouveau forcé leur enceinte, & écarté les Autrichiens. C'est le comble des misères humaines: les dépeindre, ce seroit répéter un tableau uniforme de deuil, de dépopulation, de ravages & de destructions. Là, comme dans les autres Tribus, la jeunesse a péri, ou partagé les disgraces & la retraite des Alliés. Nombre de familles dans toutes les conditions ont préféré l'exil à la servitude. Dès la fin d'Août, jetées, comme la poussière par le vent, sur la surface de la Suisse Septentrionale, il ne leur restoit plus que Dieu & la pitié publique. Aux portes des villes, sur le seuil des chaumières, sur les routes, l'œil consterné s'arrêtoit sur des femmes éplorées cherchant leurs maris perdus, des enfans égarés redemandant leurs pères, des pères errans & isolés, tous sans patrie, sans parens, & sans pain, heureux encore de fuir

leurs tyrans, & tombés de la prospérité dans l'indigence de l'état de nature.

Accusera-t-on de fiction cette horrible métamorphose ? Qu'on interroge les auteurs même de ces irréparables calamités ; qu'on ouvre leurs feuilles publiques, qu'on entende le témoignage de ceux des Officiers auxquels il reste de la sensibilité, & dont les larmes ont coulé sur ces lieux ravagés.

Si le Nord de la Suisse a échappé à une destruction aussi complette, les propriétés de tout genre, ont souffert des dommages inestimables, soit par le séjour des armées, soit par les réquisitions, soit par les fournitures, soit par les besoins urgens des soldats de *Massena*.

Pour signaler sa victoire, c'est à ses *alliés* que ce Général en a fait solder les frais. D'une main il les félicitoit d'avoir recouvré leur *liberté*, de l'autre il leur imposoit, *à titre de prêt*, une contribution extraordinaire de deux millions, payables sans délai. Les nécessités de son armée, alléguoit-il, le forçoient à cette mesure, & la reconnoissance devoit en appercevoir l'équité. Ainsi, tandis que les Autrichiens ont été pour les habitans des consommateurs payans, les agens Britanniques des

bienfaiteurs, les François ont reparu comme des vautours, en dévorant la proie dont ils s'annonçoient les libérateurs.

En vain les villes taxées ont-elles représenté, les unes leur malheur, les autres leur dévouement à la *Grande Nation*. En vain le Directoire & les Conseils Helvétiques ont-ils protesté, fulminé des arrêts, expédié à Paris leurs mémoires & leurs gémissemens.

Facilis descensus Averni :
Séd revocare gradum, superasque evadere ad auras,
Hoc opus, hic labor est.

L'aiguillon de la misère l'a emporté sur l'amitié, & les droits de la force ont prévalu sur ceux des traités & des alliances. Aussi impitoyable que son Général, le Gouvernement François a confirmé ses ordonnances de fiscalité; mais la résistance ou l'impuissance des contribuables a fait modérer la taxe. Si la guerre continue, si cette armée absorbante conserve en Suisse ses quartiers d'hiver, ce ne sont plus les habitans qui la nourriront, ce sera elle qui devra nourrir les habitans. Déjà la livre de pain s'est élevée dans les provinces septentrionales à sept sols sterling; les greniers de l'Italie & de la Souabe sont fermés; jus-

qu'aux moyens de subsistance, jusqu'aux ressources ordinaires de la reproduction annuelle, ont péri dans le naufrage.

Et l'avenir promet-il une perspective moins lugubre? Que deviendra cette ruine de l'ancienne Helvétie? Qui la reconstruira, qui lui rendra l'apparence des biens qu'elle a perdus? Ou, continuant de servir de satellite à la République Françoise, elle en épousera les querelles, en ressentira les convulsions & le despotisme, & sera livrée dans ses loix à la même inconstance, aux mêmes métamorphoses que sa Suzeraine.

La Révolution ne s'y achevera pas plus qu'en France: quels que puissent être la soumission & l'abattement publics, l'incapacité totale des Régens, la profondeur des blessures, l'absence des ressources, la nécessité d'aggraver & de multiplier les mécontentemens, fixeront la pauvreté, le désordre & l'agitation sur ce sol bouleversé. — Est-ce de sa généreuse Alliée qu'elle recevra des secours, des indemnités, & des exemples? La République Françoise sait fort bien faire le mal; l'esprit de parti venge quelquefois ses injures par des punitions personnelles sur des méchans auxquels succèdent d'autres méchans: mais la réparation des in-

justices utiles n'a pu entrer encore ni dans ses mœurs, ni dans ses maximes.

Si d'autres conjonctures, si des négociations, si la paix entre l'Autriche & la France faisoient évacuer la Suisse & la neutralisoient, sans doute ce bienfait adouciroit sa situation actuelle, en la délivrant d'un des fléaux qui la travaillent; mais, sans une garantie de son indépendance, puisée dans l'équilibre de puissance entre ses voisins, dans la sagesse de ses loix & de son administration, dans la rupture des chaînes flétrissantes qui l'asservissent à la République Françoise, que seroit cette indépendance, sinon une docilité forcée ou volontaire des Régisseurs Helvétiques à tous les commandemens de leurs Alliés dominateurs, sinon le prix d'un marché entre les Révolutionnaires qui gouvernent à Berne, & leurs instituteurs de Paris, tuteurs nécessaires de ces autorités & de ce régime modernes, auxquels la Suisse n'oseroit se permettre de tenter une altération sans l'aveu de la Régence Françoise.

En supposant même quelque amendement dans cette servitude, les opinions & les vœux, remis en liberté, se diviseroient. Tandis que le petit nombre des intéressés au Gouvernement voudroient maintenir les formes actuel-

les, d'autres aspireroient à rétablir leurs premières loix; de troisièmes, en revenant aux bases abolies, y amalgameroient des innovations plus ou moins fondamentales. Ainsi des troubles, & une guerre civile, signaleroient peut-être le retour de l'indépendance. Qui seroit l'arbitre de ces dissentions? Faut-il le demander? C'est au tribunal de la République Françoise que se jugeroit ce procès funeste, & un nouveau cercle de malheurs reconduiroit les Suisses à leur assujettissement.

Pour prévenir cette catastrophe, il faudroit des talens dont la Suisse est entièrement dépourvue. La déplorable conduite des anciens Magistrats, celle de leurs indignes successeurs, le jugement du Peuple & celui de l'Europe, l'ont mis en évidence. Où chercher quelqu'un de ces grands caractères, puissans par le respect, par l'influence, par l'autorité de ses vertus & d'une expérience éprouvée, un nouveau *Nicolas de Flue*, interposant sa médiation entre ses concitoyens & les ramenant à la concorde? Est-ce à la suite d'une révolution qui a augmenté tous les vices, affoibli toutes les vertus, altéré les qualités, & désuni les cœurs, qu'on se flatteroit de retrouver les instrumens d'une restauration si difficile?

FRANCE.

FRANCE.

Nouvelle Révolution du 9 de ce mois.

Gladiorum impunitate, jus vi obrutum, potentiorque habitus prior; discordiæque civium antea conditionibus sanari solitæ, ferro dijudicatæ. Ces paroles d'un historien Romain comprennent l'histoire de la France, depuis qu'elle s'est avisée de proclamer l'autorité des *lumières* & des *loix*. Soit que l'impétuosité du caractère national ne lui permette pas d'attendre l'effet trop lent des ressorts moraux & politiques; soit que l'esprit & la violence des factions soient incompatibles avec tout moyen de conquérir l'ascendant, autrement que par assaut; soit, enfin, que le génie de la Révolution & de ses acteurs ramène sans cesse les complots & les coups de main pour résoudre les différends, la force a été constamment seule législatrice dans cette arène de gladiateurs républicains.

Au dehors, comme au dedans, elle est le droit unique auquel les François ont réduit tous les codes. La puissance du pistolet a fait les Constitutions & les a renversées, a donné & ravi les pouvoirs, décrété la République & déterminé ses vicissitudes. Lorsque la violence populaire a été usée, la violence militaire est venue au secours du parti qui aspiroit à la domination : la soldatesque a remplacé les assassins qu'avoient remplacés les bourreaux ; alors les proscriptions & les changemens ont pris un caractère plus paisible & de méthode ; les actes de tyrannie, d'usurpation ou de réforme, n'ont plus exigé qu'une évolution de guerre.

Quiconque a voulu faire le mal, ou tenté de faire le bien, s'est vu réduit à dénombrer le nombre de mousquets sur lesquels il pouvoit compter ; car le Peuple, lassé des combattans & des combats, se regarde depuis long-tems comme l'enjeu de la partie, & non point comme son intéressé.

Ainsi, la République & la liberté n'ont été que des mensonges & des profanations. Si les auteurs & les coadjuteurs des journées du 9 & du 10, qui l'ont démontré par de beaux discours & proclamé dans leurs manifestes, avoient eu l'humanité d'accélérer cette démonstration,

deux générations étoient épargnées, des millions de citoyens conservés à leur patrie & à leurs familles, l'Europe & la France préservées d'une guerre aussi affreuse par sa cause que par ses effets; les perturbateurs, les factieux, les fanatiques, les scélérats de tout pays ne se fussent point levés en masse pour servir & pour imiter cette *régénération* aujourd'hui publiquement condamnée par ses admirateurs, ces institutions sublimes qu'on appelle aujourd'hui une œuvre de ténèbres, de folie & d'ignorance; cette succession d'iniquités, de brigandages, de supplices & de forfaits, à qui une Révolution si mal travaillée, suivant l'opinion de ses nouveaux maîtres, dut son existence, ses prétendues loix, & sa durée.

La mitraille des canons de *Barras*, dirigés par *Bonaparte*, solemnisa, le 6 Octobre 1795, an 3, la *libre & unanime* consécration de la Constitution. Le 10 Novembre 1799, cette Constitution, dont le mépris emporta peine de mort durant quatre années, est tombée sous le sabre du même Général & peut-être des mêmes soldats qui l'avoient inculquée à coups de balles dans les têtes molles des bourgeois de Paris. Ses panégyristes les plus enthousia-

stes, les *Garat*, les *Daunou*, les *Chénier*, élèvent aujourd'hui contre elle un chœur de malédictions: c'est le sacerdoce même qui brise l'arche sainte; ses défenseurs si intrépides, si rigoureux à la moindre atteinte dont les mécontens sembloient la menacer, avouent aujourd'hui qu'ils ont été des sots, & des proscripteurs très-injustes.

Cette repentance & ce contraste sont, à notre avis, la leçon la plus mémorable, & la conséquence la plus utile de la métamorphose politique qui vient de changer le costume de la France républicaine. Nous ignorons si, suivant l'expression pompeuse d'un des orateurs du jours, elle a *pris la robe virile*. Qu'elle efface, si elle le peut, les taches de sang & de boue qui souillèrent sa robe de *gloire* & de jeunesse. Qu'elle paroisse, enfin, ne fût-ce que pour six mois, sous une figure humaine; les artistes de sa nouvelle décoration ne seront point indignes de reconnoissance. Alors l'estime publique qui ne vole point sur des ailes de papillon avec les journalistes, les prôneurs, les enthousiastes crédules, & les poëtes prophétiques, pourra applaudir aux conséquences d'une opération dont la nature, les moyens, & plusieurs des acteurs pourroient épouvan-

ter, loin de les rassurer, les amis de la vraie liberté, de la justice, & d'une tranquillité permanente.

Laissant aux impatiens & aux visionnaires de décrire, à sa naissance, le cercle entier que doit parcourir ce nouvel établissement, nous nous dispenserons d'ouvrir le livre des prédictions & des conjectures: attendons la moisson pour juger de la semence: sans aborder le désert des hypothèses, des espérances, & des craintes, nous raconterons les principales particularités qui caractérisent cette révolution, ses différences ou ses rapports avec celles qui l'ont précédée, & les premiers effets qui en ont résulté.

Depuis la journée du 30 Prairial (18 Juin) qui renouvela le Directoire, en réformant ses usurpations & en avilissant son autorité, la République se traînoit entre un Gouvernement chancelant & une Législature anarchique: elle traversoit les avenues d'un nouvel ordre de choses plutôt qu'elle ne l'avoit atteint. Toutes les factions inquiètes & mécontentes la poussoient à un autre dénouement. Quoique les Jacobins n'eussent pu faire prévaloir leurs innovations & leurs fureurs, ils s'étoient rendus assez redoutables pour obliger le Pouvoir exé-

cutif à les ménager : sans régner, ils contrarioient encore tout autre règne. Deux des Directeurs, *Gohier* & *Moulin*, les favorisoient : un troisième (*Barras*) paroissoit s'être neutralisé par calcul, par politique, & peut-être par indolence. Les bureaux & les administrations offroient une bigarrure monstrueuse. A côté de quelques choix tolérables, se trouvoient placés des bandits aussi ignorans que pervers, épiant l'instant de nouveaux crimes & chargés de les préparer.

La division qui agitoit le Directoire scindoit de même les Conseils législatifs. Après avoir donné le mouvement à la correction du 30 Prairial, les politiques, les intrigans, les républicains modérés, s'étoient détachés des Jacobins. L'influence de ces derniers baissoit à mesure que la fortune des armées se relevoit ; ils perdirent la majorité dans les 500, & furent annullés dans les Anciens ; mais il leur resta assez d'activité, de supports, & de surface, pour embarrasser chaque jour le Gouvernement par leurs contrariétés, & pour l'intimider par leur audace.

Jamais Assemblée délibérante ne montra un tel vide de sagesse, de connoissances, & de capacité la plus vulgaire. Le mépris qui l'en-

vironnoit ne redonnoit pas plus de considération au Directoire, dont les mesures foibles & inconstantes énervoient chaque jour le crédit & le pouvoir. Des deux loix principales, ouvrage du Gouvernement & des Conseils, qui allumèrent contr'eux la haine générale, celle des ôtages avoit fait soulever l'ouest de la France, celle de l'emprunt forcé ne recevoit aucune exécution. Les recettes en souffrance & affoiblies, les troupes sans paie, des projets insensés adoptés un jour, & remplacés par des projets plus insensés encore, une guerre civile prête à éclorre, des factions conjurant à l'envi la ruine de la Constitution & de l'Etat, les loix sans force, les Législateurs livrés au déchirement, une corruption sans exemple infestant la République entière, nulle fixité ni dans les plans, ni dans les statuts, ni même dans les volontés; enfin, toutes les apparences de désorganisation, tous les élémens d'une secousse qui devoit changer le pivot mobile de l'Empire; telle étoit la situation intérieure des affaires, tandis que les armées, étrangères à ces discordes & à cette confusion, combattoient avec plus d'avantage que n'en obtiennent ordinairement celles des Etats les mieux policés.

Chacun appercevoit qu'un caustique violent

seroit bientôt appliqué à cette gangrêne, soit par les Jacobins qui s'empareroient de l'autorité publique, soit par ceux des dépositaires de cette autorité qui travailloient à la raffermir, à la concentrer, à lui redonner crédit & ressort en la rajeunissant. Tous les partis invoquoient la Constitution, & juroient à toute heure de la maintenir inviolable : c'étoit la conjuration des parjures.

On s'accorde assez généralement à attribuer à *Sieyes* la conception primitive, les moyens préparatoires, & le cadre général de la dernière révolution. Personne ne doutoit qu'il ne s'en occupât depuis long-tems. Il étoit impossible qu'un homme aussi supérieur à la populace d'agitateurs, d'intrigans, & de gouvernans auxquels il voyoit la France abandonnée, ne travaillât pas à les maîtriser. Ceux qui ne l'ont considéré que sous le rapport d'un métaphysicien politique & d'un manufacturier de Constitutions, ne le connoissoient que de profil. Fertile en découvertes d'exécution, sachant se taire & attendre, ne concevant point de plans chimériques, & alliant la dextérité à la constance, personne ne sait mieux, lorsqu'un grand intérêt l'exige, conserver de l'empire sur lui-même, & en obtenir sur les autres.

Ce

Ce n'est pas assurément une tête semblable qui pût préméditer, un an d'avance, une entreprise à laquelle un ensemble de circonstances imprévues a donné naissance, confier ce dessein à une Cour, à la Cour de Berlin, s'aider de cette confidence absurde, & s'associer un Roi pour réformer la République Françoise. Ces extravagantes suppositions sont l'ouvrage de cette classe de rêveurs qui, rougissant d'expliquer les événemens par leurs causes sensibles & naturelles, ont toujours à leurs ordres une machine d'opéra, un mystère & un magicien.

Dès la mi-Octobre, toutes les subdivisions de Partis (les Royalistes absolus seuls exceptés) s'étoient fondues en deux classes générales; l'une, des Jacobins, tendant à rentrer dans la ligne la plus démocratique, c'est-à-dire dans leur droit de vie & de mort sur leurs concitoyens, & dans celui de disposer des propriétés; l'autre, de tous les individus qui ont participé à la Révolution, sans participer à ses principales énormités, & qui se rangeoient autour de *Sieyes* & des Anciens, avec la conviction & le desir d'un changement prochain.

Quoique l'amalgame & la diversité de ces auxiliaires n'inspirassent point une confiance

entière au Chef habilé de cette union, il fit céder ses préjugés & même ses haines à la nécessité de cette alliance. Il affecta des égards pour les Constitutionnels de 1791, objets de ses mépris publics antérieurement. Il gagna les parleurs, les spéculateurs & les ouvriers les moins malhabiles du parti des *modérés* dans les 500 : il donna sa confiance aux Chefs des Anciens, & plaça dans leurs corps le point d'appui de ses leviers.

Nombre de hasards, de lenteurs & d'obstacles embarrassoient encore sa route, lorsque le retour imprévu de *Bonaparte* vint fixer les regards, les pensées & les espérances.

Il est absolument faux que cet incident eût été préparé, que *Sieyes* eût mandé le *Solon* de l'Egypte, & que ce dernier ait obéi à aucun ordre. Dès les premiers jours de son arrivée, il prouva qu'il n'en avoit pas eu besoin, & que c'étoit à lui à commander. Il se déploya avec une assurance & une hauteur qui attestèrent l'opinion qu'il avoit de son importance, de sa fortune, & de son ascendant sur les conjonctures. Dédaigneux avec ses supérieurs civils, froid, interrogatif & taciturne, mais caressant avec la soldatesque, dissimulant ses vues & ses passions, il se vit recherché par les

deux partis. Les Jacobins l'encensoient, l'accabloient de témoignages de confiance & de vénération, & se flattoient de l'entraîner. — Les *Modérés* renchérissoient sur les Jacobins, & ne doutèrent pas huit jours des véritables sentimens du Général. Ils s'employèrent à faire cesser la froideur qui existoit entre lui & *Sieyes*; car, quoique l'un & l'autre reconnussent le besoin de se concilier, chacun reculoit sur les avances; trois jours s'étoient écoulés depuis le retour de l'Argonaute, sans que le *punctilio* eût permis aux deux personnages de se visiter. On vit même le moment où leurs partisans respectifs alloient se diviser; le plus grand nombre encore attaché aux sentimens & aux devoirs de Républicains, se prononçoit en faveur de *Sieyes* contre les prétentions de *Bonaparte*, tandis que ceux qui n'aspiroient qu'à une fin quelconque de révolution, ou qu'à des projets personnels, se déclaroient pour ce qu'ils ont baptisé dans leur langue Asiatique, la supériorité des droits de la force & de la gloire.

La position du Général, le premier engouement sur son retour, qui baissoit à vue d'œil, & les desseins du Directeur, ne toléroient pas des temporisations. Une fois d'accord sur leurs rôles respectifs & sur l'emploi des moyens,

beaucoup plus peut-être que sur leur but définitif, on prépara en silence le catastrophe. Nombre de Généraux & d'Officiers affidés étoient réunis dans la capitale, les troupes travaillées & facilement subornées, les Comités dirigeans dans les Anciens instruits & disciplinés, la Cabale anti-constitutionnelle dans les 500 prévenue, & prête à favoriser ce grand mouvement.

Le Public en attendoit un, sans en soupçonner la véritable nature. Les Jacobins inquiets & défians balançoient dans leurs soupçons & ne songèrent point à leur défense. Deux jours auparavant, le 7, le Directoire & les Conseils avoient donné un festin splendide à *Bonaparte* & à *Moreau* dans l'Eglise de St. Sulpice, érigée en *Temple de la Victoire*. C'étoit le repas des Atrides: on s'embrassoit pour s'étouffer; les solemnités *fraternelles* de la République Françoise furent de tout tems le signal d'une proscription. La contenance & la taciturnité des convives décelèrent leur agitation secrette.

A cinq heures du matin, le 9, cinq individus, formant le Comité passager des Inspecteurs de la Police du Conseil des Anciens, convoquent clandestinement 146 de leurs collègues, triés parmi les conjurés. Pendant que

les autres & la République sommeillent encore, ils se réunissent dans leur salle des Thuileries. Un nommé *Cornet* pérore ce conventicule, & lui expose les dangers de la *patrie*: il parle de poignards levés, de conspirateurs, d'embrasement général *sur les cendres duquel on verseroit des pleurs*; il va sauver la patrie & la liberté avec un décret qui transférera, dès le lendemain 10, le Corps Législatif à St. Cloud, qui investira *Bonaparte* du commandement général de toutes les espèces de force armée qui se trouvent dans Paris, & qui le chargera de l'exécution du décret, ainsi que de toutes les mesures nécessaires à la sureté de la représentation nationale.

Aussitôt proposé, le décret passe sans discussion.— *Bonaparte* introduit en entend la lecture, l'approuve en maître, & en jure l'exécution en Empereur. " Malheur à ceux qui vou- " droient le trouble & le désordre! " s'écrie-t-il, devant ce Sénat d'Automates. " Je les " arrêterai, aidé de mes compagnons d'armes. " Qu'on ne cherche pas des exemples dans le " passé. Rien dans l'histoire ne ressemble à la " fin du 18e siècle; rien dans la fin du 18e siè- " cle au moment actuel. "

Pour appuyer cette éloquence, dix mille baïonnettes se rassemblèrent aux Thuileries. Leur Chef les passe en revue; il leur adresse une proclamation, où il leur révèle que, *depuis deux ans*, juste, *la République est mal gouvernée*; " mais qu'ils n'ont point espéré en " vain que son retour mettroit fin à tous leurs " maux. "

Les divers commandemens furent distribués, les postes assignés; pas un mouvement ni une rumeur, ni l'ombre de résistance. Le Conseil des 500, convoqué de la même manière que celui des Anciens, reçut le décret de translation & l'enregistra sans délibérer.

Même soumission au Luxembourg. *Sieyes* & *Roger Ducos* s'étoient rendus aux Anciens. *Barras*, dupe ou fripon, va résigner sa dignité. *Gohier* quittoit la toge avec la même docilité. *Moulin* seul se montra un peu moins lâche que ses collègues, & échappa par son évasion aux rénovateurs de la République.

Ni la journée, ni la nuit, ne furent troublées par une apparence de commotion. Paris demeura aussi paisible que Constantinople après la disgrace d'un Visir. Le Public satisfait jusqu'à l'enthousiasme attendoit le lendemain avec

impatience, le Peuple l'envisageoit avec une froide curiosité, les Jacobins avec effroi, les auteurs du coup d'état avec confiance.

Déménagés à St. Cloud, les Conseils y ouvrirent le 10, vers deux heures, la cérémonie de leurs funérailles: *Sieyes* & *Roger Ducos*, *Bonaparte*, son Etat-Major, & un nombre suffisant de prétoriens choisis, s'étoient de même installés au château, dans les cours, dans le jardin. — Environ 50 Députés prudens se trouvèrent absens, entr'autres le Général *Jourdan*, & *Augereau* qui, Jacobin la veille, voué à cette faction tant qu'elle parut puissante, n'eut pas honte d'offrir son bras à *Bonaparte* contre ses collègues & ses amis, & de l'assister dans la répétition de l'attentat commis par lui-même en 1797, sur la Représentation nationale, proscrite alors par les Jacobins.

On est tenté de croire que l'espoir des Entrepreneurs avoit été d'en imposer par l'appareil militaire, & d'intimider suffisamment le Conseil des 500, pour lui faire imiter sans résistance & sans trouble la docilité des Anciens, & pour imprimer ainsi à sa cassation, le caractère d'une dissolution volontaire. La marche & les discours de *Bonaparte* fortifient cette conjecture.

Il se présente aux Anciens, où l'ordre de convocation avoit conduit quelques réfractaires, qui osèrent demander le motif de la translation, & la révélation entière des complots qu'on prétendoit l'avoir motivée. Quelque naturelle & légitime que fût la question, ses antagonistes la repoussèrent par la raison d'Etat, par le décret de la veille rendu irrévocable, par le danger de donner l'éveil aux Conspirateurs, & par tous les lieux communes de cette espèce qui ne manquent jamais à la fausseté assurée de l'appui des baïonnettes. Trois heures étoient écoulées dans ce débat, & à discuter si l'on attendroit ou non une notification des 500 avant de poursuivre la séance, lorsque *Bonaparte* entre au Conseil, & non sans peine & sans incohérence lui signifie ses intentions & leur devoir.

" Vous marchez sur un volcan. — La patrie " n'a pas de plus zélé défenseur que moi. — " On m'environne de calomnies, on m'abreuve de dégoûts. J'entends circuler les mots de " *Cromwell*, de Gouvernement militaire. Il y " a long-tems que j'aurois pu tenter cette entreprise. — *Barras* & *Moulin* m'ont proposé de renverser le Gouvernement, & de " prendre la direction des affaires. — Mais " qu'on

" qu'on ne voie point en moi un vil intrigant; " je ne connois que la grande coterie du Peu- " ple François.

" Vous convient-il d'invoquer la Constitu- " tion? Vous l'avez violée au 18 Fructidor, au " 22 Floréal, au 30 Prairial. La Constitution! " Toutes les factions l'ont violée; elle *est mé-* " *prisée par toutes.* — Si quelque orateur, " *payé par l'Etranger*, parloit de me mettre " *hors la loi*, j'en appellerois à mes braves " compagnons d'armes, à vous braves soldats, " que j'ai tant de fois menés à la victoire, à " votre courage, mes braves amis, & à ma " fortune. "

Cette *bravoure* & ce langage parurent des argumens sans réplique. Le Général sortit après cet avertissement, & le Conseil se mit à causer sur le mérite & le démérite de la Constitution, sur la force *absolue* ou la force *relative* du serment qu'on lui avoit prêté.

Pendant ces propos, des grenadiers interprétoient le serment & la loi au Conseil des 500, en chassant ces Représentans du Peuple, comme une bande d'écoliers mutins qui se prêtent de mauvaise grâce au châtiment.

Quelques discoureurs ouvrirent la séance par des propositions, dont l'incongruité décela une

disette totale de ressources, de résolution & de concert. L'un demandoit un rapport sur la situation de la République; un autre crut qu'un nouveau serment à la Constitution en deviendroit le bouclier: on perdit une heure à résoudre cette facétie, & à jurer individuellement la garantie d'un être de raison, au milieu d'exclamations pathétiques. *Lucien Bonaparte*, frère du Général, présidoit l'Assemblée, se préparoit à la livrer, recevoit les injures, les rendoit, & aggravoit l'agitation en cherchant à la tempérer. Les motions incohérentes se joignoient aux bravades, & les cris aux irrésolutions.

Au travers de cet orage, arrive une dépêche de *Barras*, qui notifioit sa résignation à la Législature, en félicitant la République & la liberté d'être sauvés *par le guerrier illustre auquel il avoit ouvert la carrière*, & qui le dépouilloit de la toge directoriale. Cet incident imprévu augmente la fermentation, sans inspirer un plan, sans fixer une mesure; ces fiers Républicains ne sont plus que des vociférateurs hébétés.

Au milieu de leurs éclats la salle s'ouvre, *Bonaparte* s'avance tête nue, & escorté de quelques grenadiers sans armes. Il n'a ni le tems ni le pouvoir de proférer une parole.

Hors la loi! à bas le Dictateur! Aux imprécations succède un mouvement tumultueux; deux cents Députés se précipitent autour du Général, le serrent & le repoussent. L'un d'eux tire un poignard qui égratigne innocemment le grenadier le plus voisin de *Bonaparte*: celui-ci ordonne la retraite, & sort de la salle avec ses gardes du corps.

Chose étonnante! il en sort vivant! il en sort avec une légère contusion! Point d'Ides de Mars pour l'exécuteur du plus grand outrage que puisse recevoir une Assemblée Républicaine. Parmi tant de *Brutus*, habitués à verser le sang de la foiblesse & de l'innocence, il ne s'en trouve pas un dont le fanatisme tente de venger l'injure commune. Si la scène du poignard est plus réelle que tant d'autres aventures théâtrales dont la fécondité dramatique des François révolutionnaires a embelli les épisodes de leur *liberté*, c'étoit assurément un assassin bien timide, & bien lâchement soutenu, que cet anonyme (1) élancé le glaive à

(1) On a attribué ce geste & ce stylet à *Arena*, Député Corse familiarisé avec ces jeux de mains; mais on a varié ensuite sur le nom du gesticulateur.

la main sur *Bonaparte* désarmé. Jusqu'ici, lorsqu'ils vouloient tuer leur monde, les Jacobins ne tâtonnoient pas.

Le Général disparu, le Conseil égaré reprit une lueur tardive de bon sens : il décida ce qu'il auroit dû décider la veille & qu'il déterminoit bien vainement, que le généralat de *Bonaparte* étoit illégal, que le Conseil des Anciens n'avoit eu aucun droit de le lui conférer, & qu'on devoit lui ôter le commandement de la garde du Corps Législatif. Le tumulte continuoit : le Président *Lucien*, objet des injures & des menaces, commençoit, sans être écouté, des apologies de son frère ; son rôle finissoit, il abdiqua sa dignité.

Au moment où il dépose son costume, vingt grenadiers rouvrent les portes, entourent l'ex-Président, & l'emmènent hors de la salle ; c'est, dit-on, pour le *soustraire aux poignards* ; il va aiguiser les baïonnettes. Pendant qu'il pérore les soldats dans les cours, qu'il leur apprend que le Conseil des 500 *est sous la terreur de quelques Représentans à stilets, soldés par l'Angleterre* ; tandis qu'il conjure cette milice de délivrer l'Assemblée des *stilets par les baïonnettes*, les 500 dans le délire de l'angois-

se, de la fureur & de la discorde, épuisoient leur agonie en criailleries, en malédictions & en débats tumultueux.

Les roulemens du tambour se font entendre ; les janissaires de la liberté marchent au pas de charge contre les Représentans du Peuple souverain, les portes tombent, les spectateurs se précipitent par les fenêtres ; une troupe nombreuse de grenadiers innondent le sanctuaire de la Législature. *Le Général Bonaparte m'ordonne de faire évacuer la salle*, crie, d'une voix retentissante, le Commandant de la soldatesque. Les plus prudens des Députés sortent en silence ; les moins pusillanimes se retranchent dans l'une des moitiés de la salle, autour de la tribune & du bureau : ce seroit des autels qu'ils ne les sauveroient pas. En cinq minutes le siège est formé & achevé : les soldats citoyens font disparoître un à un ces Députés rebelles, dont ils composoient la garde de sureté deux jours auparavant.

Ainsi dissout à main armée, cet auguste Sénat va reparoître quatre heures après. *Lucien Bonaparte* rassemble le *Rump* de ce Parlement dispersé, dont la grande majorité avoit fui vers Paris, ou abdiqué tacitement ses fonctions. Il démontre à cette poignée de complaisans &

de complices, ce qu'ils savoient aussi bien que lui, les vices de la Constitution, la nécessité de la refaire, & les horreurs du terrorisme : *Pères de la patrie*, leur dit-il, *vous donnerez à la France le bonheur & la paix.*

Dans un discours plus étudié, moins déclamateur, mais bizarre dans la bouche de son auteur, *Boulay* de la Meurthe, ce même *Boulay* qui, en Septembre 1797, anathématisoit comme autant de traîtres les contempteurs de la Constitution, qui, pour la venger, prononçoit l'apologie du 18 Fructidor, qui opinoit avec tant d'ardeur & de force à sacrifier les plus respectables Représentans au salut du Code de l'an 3, ce *Boulay* fit l'anatomie de cette loi sacrée, répéta tous les reproches dont les penseurs & les écrivains anti-républicains l'accablèrent à sa naissance, & en prononça l'oraison funèbre à-peu-près comme un libertin prononce celle de sa maîtresse, lorsqu'il a changé de goût ou qu'il est devenu dévôt. Cette pauvre Constitution reçut le dernier coup de pié d'un Médecin métaphysique & spirituellement obscur, nommé *Cabanis*, qui fit aussi son traité en faveur des innovations.

Il ne restoit plus qu'à en décréter la préface, c'est-à-dire un mode de vivre, un arrangement

provisionnel qui tint lieu de Législature & de Gouvernement, jusqu'à nouvel ordre. Cela fut exécuté par le statut suivant, que sanctionnèrent les Anciens dans la même soirée, & qu'on peut considérer comme le frontispice de cette nouvelle révolution.

Le Conseil des Cinq Cents, considérant la situation de la République, déclare l'urgence, & prend la résolution suivante.

ART. I. Il n'y a plus de Directoire; & ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès & les attentats auxquels ils se sont constamment portés, & notamment le plus grand nombre d'entre eux, dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés.

Joubert (de l'Hérault), Jouenne, Talot, Duplantier (de la Gironde), Arena, Garat, Quirot, Leclerc Scheppers, Brixhe (de l'Ourthe), Poullain-Grandprey, Bertrand (du Calvados), Goupilleau (de Montaigu), Danbermesnil, Marquési, Guesdon, Grandmaison, Grocassand Dorimond, Frison, Desaix, Bergasse-Larizoule, Montpellier, Constant (des Bouches du Rhone), Briot, Destrem, Carrère-Lagarrière, Gauran, Legot, Blin, Boulay-Paty, Soulhié, Demoor, Bigonet, Mentor, Boissier, Baily (de la Haute-Garonne), Bouvier, Beyts, Brichet, Honoré Declerk, Housset, Gastaing (du Var), Prud'hon, Porte, Truck, Delbrel, Leyris, Doche-Delille, Stevenotte, Jourdan (de la Haute-Vienne), Lesage Senault, Chalmel, André (du Bas-Rhin), Dimartinelli, Collombel (de la Meurthe), Philippe, Moreau (de l'Yonne), Jourdain (d'Ile-&-Vilaine), Letourneux, Citadella, Bordas, Laurent (du Bas-Rhin).

II. Le Corps Législatif crée provisoirement une Commission Consulaire Exécutive, composée des citoyens Sieyes, Roger Ducos, ex-Directeurs, & Bonaparte, Général. Ils porteront le nom de Consuls de la République Françoise.

III. Cette Commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, & spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure, & de procurer une paix honorable & solide.

IV. Elle est autorisée à envoyer des délégués avec un pouvoir déterminé, & dans les limites du sien.

V. Le Corps Législatif s'ajourne au premier Ventose prochain. Il se réunira de plein droit, à cette époque, à Paris, dans ses palais.

VI. Pendant l'ajournement du Corps Législatif, les Membres ajournés conservent leur indemnité & leur garantie constitutionelle.

VII. Ils peuvent, sans perdre leur qualité de Représentans du peuple, être employés comme Ministres, agens diplomatiques, délégués de la Commission Consulaire Exécutive, & dans toutes les autres fonctions civiles. Ils sont même invités, au nom du bien public, à les accepter.

VIII. Avant sa séparation, & séance tenante, chaque Conseil nommera dans son sein une Commission composée de vingt-cinq membres.

IX. Les Commissions nommées par les deux Conseils statueront, avec la proposition formelle & nécessaire de la Commission Consulaire Exécutive, sur tous les objets urgens de police, de législation & de finance.

X. La Commission des Cinq Cents exercera l'initiative; la Commission des Anciens, l'approbation.

XI. Les deux Commissions sont encore chargées de préparer dans le même ordre de travail & de concours les changemens à apporter aux dispositions organiques de la Constitution, dont l'expérience a fait sentir les vices & les inconvéniens.

XII. Ces changemens ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir & consacrer inviolablement la souveraineté du Peuple François, la République une & indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté, & la propriété.

XIII. La Commission Consulaire Exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

XIV. Enfin les deux Commissions sont chargées de présenter un code civil.

XV. Elles siégeront à Paris dans les palais du Corps Législatif, & elles pourront le convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix ou dans un grand danger public.

XVI. La présente sera imprimée, envoyée par des couriers extraordinaires dans les Départemens, & solemnellement publiée & affichée dans les Départemens, & solemnellement publiée & affichée dans toutes les Communes de la République. Elle sera portée sur-le-champ au Conseil des Anciens par un messager d'état.

LUCIEN BONAPARTE.

Après

Après avoir nommé les Membres de la Commission Législative intermédiaire, reçu le serment des Consuls, & adopté eux-mêmes une nouvelle formule de *parjure*, ainsi conçue: " " Je jure fidélité à la République Françoise, " fondée sur la Souveraineté du Peuple, le " régime représentatif, & le maintien de la " liberté, l'égalité, la sureté, & la propriété;" le Conseil s'ajourna au 21 Décembre, & regagna Paris. Les Anciens observèrent la même marche.

N'omettons pas de distinguer parmi ces délibérations nocturnes & préméditées, un décret qui décerne les honneurs civiques aux Généraux & soldats qui venoient d'avilir, de violer, d'amputer la représentation nationale. Lorsque le Colonel *Pride* eut installé le *Rump*, nous ne voyons point que ce tronçon législatif lui ait adressé des félicitations & des hommages sur son courage à anéantir le Parlement; mais les factions, & sur-tout les factions Françoises, connoissent-elles aucune bienséance, aucune mesure, aucune prévoyance? Le 18 Fructidor, le Corps Législatif ne déclara-t-il pas de même que la soldatesque *avoit bien mérité de la patrie*? Les premiers brigands qui s'empareront de l'autorité, renouvelleront le décret de St.

Cloud contre ses auteurs, en faveur des grenadiers qui auront disposé des législateurs & de la législation.

En rédigeant ce récit, nos avons été guidés par quelques notions particulières, antérieures à l'événement, & par la tradition des Gazettes Françoises; mais le rapport de ces dernières ne peut être admis sans défiance & sans examen. Quelle foi accorder à des annalistes qui écrivent le lendemain du jour où les pouvoirs publics ont été emportés, déplacés, réformés, la fabre à la main? Les uns épris d'enthousiasme teignent leurs relations de la couleur de leurs sentimens; les autres, serviteurs de la fortune, se prosternent devant le vainqueur, & l'accablent de la honte de leurs éloges.

Le plus beau jour après la tyrannie, a dit *Tacite*, *c'est le premier.* Paris, ses historiens, ses têtes vives & legères, ne vont pas au-delà de ce *premier jour.* Plusieurs motifs raisonnables excusent, & même justifient cette ferveur d'idolâtrie passagère.

Aux yeux d'un Peuple aigri & détestablement gouverné, toute nouveauté est un bienfait. C'est le malade qui se soulage en changeant de position. — La domination possible des Jacobins glaçoit d'épouvante tous les âges

& la plupart des conditions. Le Gouvernement & la Législature étoient frappés de la réprobation & de la haine publiques. L'administration a été épurée par des choix plus dignes de confiance. — Plusieurs partis ont entrevu dans le lointain des espérances; les opprimés, des adoucissemens; le Public, des promesses de paix, de justice & de prospérité, d'autant plus éblouissantes qu'elles paroissoient s'appuyer sur un ordre nouveau, sur un régime différent, sur *l'inconnu*, sur des Chefs dont on n'avoit point encore expérimenté la puissance.

Quoique la conversion de l'emprunt forcé en une surtaxe sur les contributions directes eût occupé le Conseil des 500; quoique la loi sur les ôtages fût à la veille d'éprouver des modifications essentielles, la révocation de ces deux actes tyranniques, demandée par le Consulat & décrétée par les deux Commissions intermédiaires, a semblé une faveur inespérée, dont la gloire appartenoit exclusivement au Gouvernement du jour.

Mais pour distinguer moins vaguement les fondemens ou l'illusion de la popularité qu'a obtenue une Révolution, si semblable par sa nature à plusieurs de celles qui l'ont précédée, il faut en examiner les moyens, les acteurs,

les effets, les probabilités & les suites de son but. Cette recherche exigeant des informations plus authentiques que celles des papiers publics, nous la soumettrons à nos Lecteurs dans le Cahier suivant.

L'attente de ces informations nous a fait retarder de quelques jours l'impression de ce N.° Nous venons seulement de recevoir ces documens, qui ne fortifient pas l'opinion de la solidité & de l'immutabilité de cette Révolution, conduite par une Confédération momentanée d'intérêts & de sentimens. Le N°. XXX paroîtra sans retard le 10 Décembre.

MERCURE BRITANNIQUE.

N.° XXX.

10 DÉCEMBRE, 1799.

FRANCE.

NOTICE CONTINUÉE SUR LES ÉVÉNEMENS DU MOIS DE NOVEMBRE.

Caractère, Moyens, Acteurs, & Suites de la dernière Révolution.

ENTRE les causes qui concourent à perpétuer la mobilité, les débats & les inconséquences de la Révolution Françoise, son origine est sans doute l'une des plus actives. On avoit vu des Nations se soulever contre l'usurpation de leurs droits politiques, & briser le joug d'un Gou-

vernement qui ne respectoit plus celui des loix. Les Suisses en 1308 n'étoient pas les sujets d'*Albert* d'Autriche, dont les mandataires les traitoient en esclaves & non point en vassaux. Les Hollandois jouissoient des plus grands privilèges politiques, lorsque *Philippe II* entreprit de renverser leur liberté civile & religieuse. Ainsi que les Suisses, ils exercèrent le droit indestructible de résistance, non pour faire prévaloir des innovations dans leur régime, mais pour conserver leurs titres & leurs prérogatives contre une oppression sanguinaire.

En Angleterre, lorsqu'on courut aux armes vers la fin de 1642, de graves démêlés divisoient depuis plusieurs années la Couronne & le Parlement, sur l'équilibre disputé & encore incertain entre la prérogative royale & les privilèges nationaux, entre l'obéissance & la liberté: la guerre civile naquit de ces dissentions; le sort des combats décida la chûte de la Monarchie, mais sans entraîner celle de la pluralité des institutions civiles préexistantes.

Enfin, les Américains-Unis formoient, pour ainsi dire, une Colonie étrangère & excentrique, également en possession de chartes & de privilèges, dont la réclamation & le maintien formèrent du moins le prétexte de l'insur-

rection, & la base d'une nouvelle Constitution.

Mais on avoit rarement vu (si toutefois ce phénomène a jamais existé) une Nation se soulever, s'armer, se liguer contre un Monarque légitime, aux vertus duquel l'unanimité des voix rendoit hommage, & qui, loin d'usurper les droits du Peuple, les lui rendoit spontanément après deux siècles de déchéance, en sacrifiant ceux qu'il tenoit de ses ancêtres.

Tirée par lui de la poussière & de l'oubli, la première Assemblée Nationale lui ravit son autorité, la seconde le dépouilla de sa liberté & du trône, la troisième l'égorgea sur l'échafaud.

Le trône en vacance, l'autorité fut à tous & à personne. On rejeta comme autant de superstitions tout ce qui portoit vestige d'un usage, d'une coutume, d'un droit, d'un principe antérieurs. L'Empire arraché de tous les points de son orbite, erra dans l'espace au gré des tourbillons, sans pouvoir resaisir un seul point de fixité. La France devint une terre neuve, de 35 mille lieues quarrées, dont 25 millions d'habitans, nivelés sur une ligne d'égalité absolue, se disputèrent la propriété, le gouvernement, les places, la législation, avec des pi-

ques & des décrets, avec des tueurs & des codes.

Chacun tenta ses essais sur cette *table-rase*. Toutes les ambitions, même celles dont la philosophie & l'histoire n'avoient pu ni concevoir la pensée, ni décrire le ravage, s'entrechoquèrent. L'accord étoit parfait pour détruire; il n'y en eut plus pour recréer. L'architecte d'un jour écrasa celui de la veille avec les matériaux du nouvel édifice; il fut enseveli l'année suivante sous les décombres de sa propre construction. Tous, cependant, péroroient avec éloquence pour démontrer la solidité de leur ouvrage. — *C'est moi qui suis le vrai Polichinelle*! s'écrioit chaque Législateur.

Aussitôt qu'il avoit broché ses articles de Constitution, & saisi les rênes de l'Etat, le Parti dominant conjuroit la Nation de s'en fier à lui, & ne doutoit pas que la force de la raison ne produisît l'obéissance. " L'égalité, " la liberté, l'ordre, la perfection & le bon- " heur, vous aurez tout cela, " disoient au Peuple les imbécilles *Brissotins*, dans le rapport de leur Constitution de 1793, signée *Condorcet*; *pourvu qu'on ait à faire à un Peuple ami des loix, à des citoyens dociles à la voix de la raison*. Ces pauvres innocens, comme on

le voit, n'étoient pas dégoûtés ; mais quel besoin auroient eu de leurs phrases & de leurs statuts, des citoyens raisonnables & soumis aux loix ? Un tel Peuple pouvoit se passer de Gouvernement.

Ainsi, lorsque cent mobiles divers n'eussent pas concouru à l'instabilité des formes républicaines, elle seroit dérivée de cette circonstance qui, au lieu de rappeler la Nation à ses droits primitifs, & de fonder sur quelques bases antérieures sa nouvelle liberté, la jeta dans le vague des hypothèses, dans l'orgueil de s'écarter de tout usage expérimenté, & dans les pièges des factions différentes qui assortirent ses loix à l'inconstance de leur position, de leurs passions & de leurs intérêts.

Cela naquit de la force des choses, encore plus que de celle des hommes. Parmi un peuple habitué aux mouvemens populaires depuis plusieurs années, il se rencontrera toujours des *Babeufs* comme des *Marats*, qui sonneront la trompette du désordre & du meurtre, tandis que des ambitieux moins effrénés voudront fixer une forme de Gouvernement qui mette chacun à sa place, & eux à la tête des affaires. — Balottée dans cette circonférence, la France le sera peut-être long-tems encore ; car,

si une République *impérissable* est périssable comme une autre, elle est susceptible en vingt ou trente années de recevoir cent formes différentes, depuis la République révolutionnaire à la République dictatoriale, depuis la démocratie à l'oligarchie, depuis l'empire des sans-culottes à celui des Généraux, depuis l'*unité* & l'*indivisibilité* jusqu'au fédéralisme.

Il seroit donc absurde de reprocher aux auteurs de la dernière révolution Parisienne, de l'avoir entée sur la ruine d'une Constitution caduque, qui, après avoir fait la risée de tous les publicistes de l'Europe, n'existoit plus que comme un navire démâté par les pilotes, & dont on pousse la carcasse à la côte, pour éviter de le voir périr ou par les flammes ou par les eaux.

Mais ce qu'on pardonnera moins à la plupart d'entr'eux, c'est d'avoir prodigué à ce difforme avorton, le mensonge ou la sottise de leur admiration, d'en avoir adoré les vices & protégé les iniquités, jusqu'au moment où il a fallu l'abandonner à sa destinée. *Quis tulerit Gracchos de seditione quærentes*! Sans doute l'expérience peut avoir désabusé des enthousiastes, & converti des incrédules; mais, s'il est juste de tenir compte de ce repentir, il

faut en rapprocher la tardive époque & les confessions, de l'idolâtrie, des sermens, de l'opiniâtre tyrannie par lesquelles on servit le culte de ce code profané à sa naissance, & tous les six mois.

S'il existe quelque pudeur & un ombre de bonne foi parmi ces flots de novateurs tranchans, de dogmatiseurs cosmopolites, de louangeurs diserts qui, à chaque Constitution nouvelle, la proclament au Peuple & à l'Europe comme le résumé de la science du Gouvernement, comme l'abrégé indestructible & immuable de l'art de composer la liberté publique, qu'ils frémissent de leur présomption en rougissant de leur incapacité.

Qu'ils cherchent dans les archives de la folie & de l'avilissement humains, un spectacle comparable à celui de ces transmutations politiques de la Nation Françoise, précipitée dans le creuset; à l'extase avec laquelle on prônoit chacune de ces métamorphoses politiques, à l'immortalité qui devoit en éterniser l'existence, à l'abomination des moyens employés pour en faire prévaloir l'autorité, & enfin, aux mépris dont ces œuvres de génie furent accablées, lorsque leurs auteurs & leurs sectateurs eurent changé de goûts ou d'opinions!

En 1791 la Constitution est inaugurée avec les pompes du paganisme: ce n'est pas un recueil de loix faites de main d'hommes, c'est un sacrement institué pour l'éternité, une révélation *immortelle* confiée à toutes les générations. Soixante vieillards apportent ce *livre sacré* à l'Assemblée législative, qui se prosterne avec recueillement. *Quatre cents quatre-vingt-douze Députés*, s'écrie le déclamateur *Cerutti*, *ont appuyé leurs mains sur l'Evangile de la Constitution, & ont juré de la maintenir jusqu'à leur dernier soupir.* LES SIÈCLES *vont se projeter sur sa durée.*

Huit mois après, la Constitution expire entre les bras & sous les coups des 492 Députés, *bien portans*. *L'Evangile* est renié: on l'enterre au bruit du canon dans un linceuil trempé de sang: les fanfares & les blasphêmes forment la musique de son convoi: ses auteurs, ses prosélytes sont proscrits, égorgés, forcés de chercher dans les cavernes, ou sur une terre étrangère, un abri contre les philosophes plus experts, qui vont éclairer la France d'un nouvel astre.

La République est décrétée : comment la constituer? Les *Girondins* présentent un beau manuscrit qui, en quelques centaines de paragraphes,

graphes, doit fixer la prospérité, la science, & la soumission publiques. Ce nouveau livret constitutionnel est accueilli par les connoisseurs comme un chef-d'œuvre; mais le chef-d'œuvre disparoît aussitôt, le 31 Mai 1793, avec ses ouvriers. L'un va s'empoisonner dans un cachot, l'autre est dévoré par des chiens; une troisième race de Législateurs fait couper le cou à la seconde. Revue & embellie par les chefs du terrorisme, la troisième Constitution supplante les théorêmes de *Condorcet*. A force de prisons, d'inquisiteurs, de délateurs, d'assignats, de confiscations, de Comités révolutionnaires & de bourreaux, elle se traîne jusqu'en 1795.

Maudite alors par la Nation & par ses Représentans, qui deux ans auparavant l'avoient acceptée avec *unanimité*, comme *formant la grande époque du genre humain*, elle fait place à une quatrième élaboration, travaillée avec poids & gravité par les maîtres de l'art, proposée avec solemnité comme le terme des variations, & revêtue aussi du consentement *universel*.

Tous les obstacles tombent devant cette idole. Les formules de serment se succèdent, & ne paroissent jamais assez coërcitives pour en

maintenir l'inviolabilité. Les professeurs de droit public, les savans & les orateurs analysent sa contexture, & ont beau y chercher des défauts; leur conscience & leur raison épurée n'y découvrent que des sujets d'hommages. Depuis leurs sentences, les Généraux de la République vont instituer, le glaive à la main, des Directoires, des Jeunes, des Anciens en Lombardie, en Hollande & en Suisse. Faut-il raffermir ce code contre les atteintes de l'expérience, contre la critique des sages, contre les pensées des réformateurs? Les armées d'Italie & du Bas-Rhin délibèrent, & menacent; leurs Généraux s'ébranlent contre les sacrilèges; ils dépêchent leurs gendarmes; les Députés du Peuple sont chassés de leurs sièges au nom du Peuple & *de la loi;* les proscriptions recommencent.

Alors s'avancent les sophistes effrontés, les *Garat*, les *Guinguené*, les *Le Noir La Roche*, les *Bailleul*, les *Chéniers* & cent autres; ils démontrent qu'il a fallu escamoter la Constitution pour la préserver, qu'elle est intacte quoique violée, que le Directoire a sauvé le sanctuaire, & qu'il faut jurer toutes les décades de périr sur la première brêche. *Vive la Constitution!* ce cri se répète du fond de la Gas-

cogne à l'extrémité de l'Alsace, jusqu'au jour d'illumination où l'oracle prononce que la Constitution *a péri*, & qu'il faut se dépêcher d'en ourdir une CINQUIÈME.

Ces inconcevables & longues facéties ont pourtant occupé dix ans sans remords, sans pitié, sans réflexion, le Gouvernement & le Peuple, les Docteurs & les disciples ! La même uniformité d'admiration, la même majesté de culte, les mêmes horoscopes sur l'inaltérable perpétuité de ces divers Alcorans politiques, en accompagnèrent la fabrique & en consacrèrent l'émanation. Leurs compositeurs & leurs gardiens partent de-là pour appeler les François le Peuple *sans pareil*. Ils ont raison : personne ne s'avisera de leur disputer le mérite d'une semblable originalité.

On pourroit croire, peut-être, que l'épreuve de cette inconstance, que cette démonstration matérielle d'imprévoyance, de fausses vues, d'erreurs d'entendement, d'écarts de la raison & du raisonnement, inspirèrent plus de modestie aux Législateurs, & moins de crédulité au Public. Point du tout; l'on répète aujourd'hui ce qu'on répétoit en 1795, en 1793, en 1791, qu'il est vrai que les précédens faiseurs de loix furent des ignorans; mais que le jour de la

lumière est maintenant levé, & qu'on touche à la perfection ainsi qu'à l'âge d'or. Le pinceau de *Molière* seroit encore trop noble pour un ridicule si prodigieux.

Il faut le graver à l'eau forte, le reproduire dans toutes les langues & sous toutes les formes, pour la honte du siècle de la *raison*, pour l'instruction des siècles futurs, pour le supplice des charlatans politiques.

Dans cette variété burlesque de Constitutions Françoises, on observe néanmoins deux tendances distinctes suivant les dates. De 1790 en 1795, les dogmes & les institutions se dirigèrent en faveur de l'anarchie démocratique, contre l'établissement d'une autorité quelconque, suffisante à garantir le respect des loix. En 1795, au contraire, les tems horribles d'où l'on sortoit firent pencher la balance en faveur du Gouvernement. Comme la Constitution n'en renfermoit aucune entre le Corps Législatif & le Directoire, leurs usurpations furent inévitables; mais celles du Corps exécutif pouvant s'appuyer sur les droits écrits, véritablement larges, qu'on lui avoit confiés, & sur les droits non écrits qui dérivoient des premiers, il devint clair qu'incessamment il seroit despotique. On s'en félicitoit loin de s'en plaindre;

on étoit affamé de tyrannie pourvu qu'elle pesât sur les anarchistes & les buveurs de sang. Ainsi, tandis qu'en instituant un Gouvernement Monarchique, les Législateurs de 1791 avoient réduit le Roi à la puissance d'un Avoyer de Berne ou d'un Syndic de Genève, les Législateurs de 1795, instituant une République, déléguèrent à leur Pouvoir exécutif l'autorité & l'influence d'un Chef Monarchique.

Ce contre-sens prévalut dans l'opinion comme dans les loix. Le Directoire eut beau les violer, entasser les usurpations sur les abus, & régner arbitrairement; le Public, c'est-à-dire les modérés, les impartiaux, les nuls, les égoïstes, les indifférens, les propriétaires, le commerce & les sallons, se rallièrent à lui comme à un protecteur méchant & nécessaire. A les entendre, c'étoit troubler la tranquillité publique que de lui disputer le pouvoir absolu. Les Lettrés révolutionnaires, les beaux esprits législatifs, l'Institut National, la plupart des journalistes & tous ceux qui aspiroient aux places, préconisèrent de même, avec l'opprobre le plus constant, tous les actes du Gouvernement.

A la force des préjugés qui militoient ainsi

en faveur de l'autorité & de ses excès, se joignit le calcul secret des factions ou des cabales diverses qui convoitoient la puissance. En nourrissant l'espoir de l'obtenir, elles la voyoient sans peine s'aggrandir & se concentrer, comme un héritage qui devoit un jour leur appartenir. Dès l'origine de la Révolution, dans le fracas des protestations patriotiques, au milieu de tant d'effusions populaires, de dévouement à la cause du Peuple & de la liberté, il n'y eut jamais dans les différens partis qu'une conception fondamentale, celle de s'emparer du pouvoir après l'avoir institué, de s'y affermir par tous les moyens, & d'en exclure le plus grand nombre pour le renfermer dans un Comité privilégié. Dans les premiers tems, on y parvenoit en se faisant Démagogue; mais, depuis que la canaille a perdu ses piques, ses coutelas & ses tribunes, il a fallu se faire jour aux premières places par une supériorité d'intrigue, de crédit momentané, ou d'audace, & s'y maintenir par des soldats.

Ces remarques préliminaires ne sont pas étrangères à la dernière vicissitude que vient de subir la République Françoise; car elles en contiennent la généalogie.

Si l'ancien Directoire eût usé de sa puissance avec plus de ménagement & d'habileté, probablement il seroit encore debout, & avec lui cette Constitution commode qui plioit sous ses caprices, sans être nominalement abolie. Enfin, lassé de son joug, de son insolence & de son ineptie, le Corps Législatif se réveilla, & conquit le règne d'un moment.

Cette révolution du 30 Prairial mérita même une exception au reproche dont toutes les autres se trouvent frappées. Elle s'opéra sans baïonnettes & sans brigands, par la seule force morale des actes législatifs. Les Conseils avoient le droit de décréter les Directeurs d'accusation; ils eurent l'indulgence de leur laisser le choix de cette épreuve, ou de leur résignation. Aucune contrainte physique ne se mêla à cet ostracisme, ni ne força les réformes exécutées.

Ce caractère de ménagement sembloit devoir leur assurer quelque durée: mais nulle faction n'étoit satisfaite d'un triomphe si incomplet. Les partisans de l'autorité exécutive la voyant péricliter, regrettèrent son affoiblissement; les Jacobins aspirèrent à achever sa défaite, & à se faire un sceptre de ses débris; les Terroristes proclamèrent un prochain retour au régi-

me révolutionnaire; tout ce qui trembloit, tout ce qui réfléchissoit, tout ce qui avoit quelque chose à conserver, invoqua un asyle contre l'anarchie. Personne ne trouvant plus dans la Constitution de l'an 3, ni sureté ni fixité, ni garantie, ni véhicule suffisant, aux ambitions particulières ou de parti, on l'abdiquoit par un consentement tacite; chacun dressa ses échelles contre ses remparts.

Cependant, un balancement d'intérêts & de forces, l'incertitude des chances, & le poids que conserve mécaniquement l'autorité d'un établissement quelconque, pouvoient prolonger jusqu'aux prochaines élections cet état d'observation & de guerre clandestine. Le Public en jugeoit ainsi, nonobstant les rumeurs qui prédisoient un changement plus rapproché; mais, ce n'étoit point en face du Public que se tramoient les préparatifs du dénouement.

Pendant que les Partis se trompoient par des sermens & des protestations, la conjuration s'ourdissoit & s'accéléroit. Nous redirons affirmativement qu'elle ne précéda point le retour de *Bonaparte*; & que si le projet fût conçu, médité, arrangé antérieurement entre *Sieyes* & ses confidens, l'époque, la forme d'exécution, & le caractère général des mesures, reçurent leur

leur sanction de la présence, du concours & des conseils du Général. On nous assure même qu'il ne s'écoula que 14 jours entre la formation du projet & son accomplissement: on avoit eu soin de ne pas multiplier le nombre des initiés, de leur cacher même une partie des détails & le moment de l'opération, dont le secret entier restoit, dit-on, dans la tête de *Sieyes*, de *Bonaparte*, & de l'ex-Constituant *Rœderer*. Ce dernier servit d'intermédiaire & de conciliateur entre les deux Chefs (1).

---

(1) *Rœderer*, Lorrain d'origine, étoit autrefois Conseiller au Parlement de Metz: nommé à l'Assemblée Constituante, il s'y fit une demi-réputation & visa à la popularité; il devint ensuite Procureur Syndic du Département de Paris, journaliste, écrivain politique, jurisconsulte bannal de la plupart des factions qui se succédoient dans le Gouvernement. Il échappa à toutes, & cultiva la faveur de celles qui voulurent l'employer. Son républicanisme prend à volonté toutes les formes: il a serpenté avec succès au travers des orages & des partis, se réservant toujours des expédiens quel que fût l'événement. Personne n'a eu à un plus haut degré la réputation d'intrigue, de souplesse, d'artifice, & de fausseté. *Camille Desmoulins* disoit de lui, que sa *tête étoit une étude formée par la nature pour peindre l'alliance de l'envie, de la perfidie & de la méchanceté.* — Que tel soit ou non son caractère, il n'est point sans connoissance des hommes & des affaires: il possède de la pénétration, & toutes les ressources du Machiavélisme. D'ailleurs, bel esprit

Le Vendredi 8, c'est-à-dire la veille du coup-de-main, les Conjurés conçurent quelque inquiétude d'être découverts: ils craignirent une contre-mine, soit une contre-conspiration; on soupçonnoit qu'une dénonciation alloit éclater dans les 500, & que trois des Directeurs feroient arrêter *Bonaparte*; mais il n'est guères raisonnable de croire à un dessein de cette espèce, en observant l'imprévoyance, la docilité, & le déshonneur avec lesquels les Jacobins ont soutenu ce revers. Les complots prétendus dont les vrais conspirateurs les ont accusés, paroissent donc devoir être relégués parmi les fictions d'usage en pareille occurrence: on n'a produit, du moins, ni révélations, ni preuves. Ainsi, le seul projet dont le parti culbuté ait été coupable, est celui qui date de l'existence du Jacobinisme, de faire la guerre à tout Gouvernement, & de changer toute Constitution qui enchaîneroit l'audace des agitateurs, leur domination, leurs rapines & leur démagogie: encore ces plans de subversion n'appartenoient-

---

républicain & écrivain recherché, il a introduit dans les discussions politiques ce *Marivaudage* métaphysique & ce galimathias étudié qui, depuis quelques années, passent à Paris pour de la profondeur.

ils point à beaucoup de ceux sur qui est tombé le châtiment.

Si toutefois on ne peut improuver le principe d'une révolution, qui suspend les progrès d'un désordre monstrueux & de l'anarchie *Constitutionnelle* où se trouvoit la France; qui, à la plus malfaisante & la plus ridicule République, substitue au moins l'espérance d'une amélioration, & qui, en renversant la loi publique, n'a renversé qu'un objet de division & de scandale, on ne sauroit accorder la même indulgence au choix des moyens qui l'ont consommé.

Ressusciter l'exemple des violences passées, donner à tout factieux celui de saisir de force le pouvoir, imprimer ses volontés le sabre à la main, congédier les élus du Peuple à coup de crosses de fusil, & dissoudre au bruit du tambour la Législature & les législateurs, ce ne sont là ni des combinaisons républicaines, ni des formes de liberté polies.

Deux circonstances paroissent avoir altéré le plan originaire de cette révolution: l'une est la résistance inattendue du Conseil des 500; l'autre, le naturel de *Bonaparte*.

L'introduction à l'entreprise pouvoit se colorer d'apparences légales. La Constitution at-

tribuoit aux Anciens le droit de transférer la Législature; l'article 336 de cette loi l'autorisoit même à en proposer la révision. Il est vrai que, par une invention digne du génie des Législateurs modernes, il falloit trois délibérations approbatives des deux Conseils dans le cours de neuf années, pour mettre en mouvement l'Assemblée chargée de revoir & de corriger les loix; mais, les conventicules de St. Cloud eussent aisément trouvé dans l'urgence des conjonctures, dans les dangers publics, & dans la logique du tems, des excuses à cette dérogation de l'ordonnance, en prouvant que la révision ne pouvoit être différée. — L'appareil militaire n'eût été employé que comme mesure comminatoire, comme moyen de tranquillité publique: la présence des soldats eût influé sur les suffrages sans les violer à force ouverte.

Mais, faute de travaux préparatoires, on fut trompé dans la confiance que la majorité du Conseil des 500 obéiroit au mouvement donné. Le rassemblement d'un si grand nombre de troupes, la nomination illégale de *Bonaparte* au commandement général, le ton de législateur oriental qu'il avoit affecté dans ses discours, aliénèrent cette assemblée. Au lieu d'i-

miter les Anciens, elle se montra presque unanime à renouveler le serment à la Constitution : une grande pluralité se réunit même à l'opinion de mettre *Bonaparte* hors la loi : l'apparition de ce Général ne servit qu'à aggraver l'irritation ; il ne resta plus d'autre ressource contre cette résistance que le ministère des grenadiers.

La dispersion facile des Députés les plus obstinés, la défection subite de plusieurs dans le jour même, l'absence totale de toute opposition virile, semblent indiquer qu'avec de la dextérité, des ménagemens, & plus de franchise, on eût été dispensé de recourir à l'odieux de la violence armée ; mais, le caractère impétueux & dominateur de *Bonaparte* décida celui de l'événement. Dans ses discours & ses proclamations on découvre son impatience de montrer son ascendant exclusif, de faire à lui seul le destin de la République, & de prouver qu'avec des aides-de-camp & des soldats, un héros tel que lui ne devoit point éprouver un quart d'heure de résistance.

Si l'on compare cette nouvelle scène révolutionnaire à celles qui l'ont précédée, on ne voit dans sa forme qu'une répétition aggrandie des journées du 31 Mai 1793, & du 4 Sep-

tembre 1797; cette dernière ne coûta pas plus de sang ni ne rencontra plus de contradictions; mais, à ces deux époques, on enfreignoit la Constitution en colorant cet outrage d'un respect hypocrite pour les loix: aujourd'hui on les a abolies en les violant; on n'a point séparé le procès du régime de celui des régisseurs, ni encouru le reproche d'inconséquence & de fausseté.

Ces attentats antérieurs ne furent, d'ailleurs, qu'incidentels épisodes de la pièce; ils n'en arrêtoient la marche ni n'en changeoient le sens général; au lieu que le 10 Novembre a promis une métamorphose complette d'acteurs, de décorations, de plan & de dénouement: il s'est trouvé conforme au sentiment public que révoltèrent le 31 Mai & le 18 Fructidor.

Quoique ses premiers effets ne soient ni aussi éclatans, ni aussi importans à chaque famille, ni aussi consolateurs que le furent ceux du 9 Thermidor, qui prononçoit la grace de tant de milliers de citoyens condamnés à la captivité ou à la mort, ils ont ranimé beaucoup d'espérances, fait revivre plus de sécurité, & enfanté une foule d'illusions. Comme la Nation passive, & ployée par dix années de catastrophes, ne prend, ni ne peut prendre au-

cun intérêt à ses droits, à sa liberté, à ses Représentans, à ses loix, & aux formes quelconques auxquelles se prête sa ductilité, il lui est fort indifférent de quelle manière, par qui, pour quel système législatif ou d'ambition, s'opèrent les innovations, pourvu qu'elle en ressente quelques avantages.

Le délire de l'enthousiasme les exaggère ; mais la mauvaise foi seule les contestera. N'est-ce donc rien que d'être préservés, ne fût-ce que pour une année, des ravages d'une faction sous l'empire de laquelle personne ne dormit tranquille, & de la trouver chassée des places de l'autorité, au moment où chacun trembloit de la voir déborder une seconds fois, avec ses torches, ses assassins, ses taxateurs, & ses loix agrairiennes, sur la surface de la France?

N'est-ce rien d'avoir vu disparoître avec elle ces Assemblées exécrables & exécrées, où sous le nom de Représentans du Peuple, de mercenaires parleurs, d'ignorans énergumènes, & de lâches complices des factions les plus criminelles, disposoient, depuis huit ans, du sort de l'Europe & de la France, en perpétuant leur pouvoir & la servitude publique? Enfin, l'on est débarrassé de ces Conciles de la déraï-

son & de l'iniquité; enfin, cette oligarchie tournante de 750 fabricateurs de décrets contradictoires & oppressifs est dissoute, après un règne dont le souvenir restera comme celui du déluge & de la peste noire.

La Révolution fut construite sur cette base d'un corps de Députés toujours en activité, toujours permanens, toujours souverains de fait au nom d'un Peuple de marionnettes. Nul factieux, nul manufacturier législatif, nul pouvoir, n'avoit encore osé, au milieu de tant d'usurpations, de variations, de déplacemens, porter atteinte à l'existence même de ces Assemblées, que l'opinion & la loi jugeoient inséparables de la République. En disposant militairement de ce Sénat fondamental & indissoluble, en l'ajournant arbitrairement, en le réduisant à deux Comités secrets, chargés de préparer son anéantissement définitif & un nouveau système de représentation, on voue à la risée tous les dogmes de 1789, on flétrit toutes les Constitutions passées, on ratifie l'opprobre dont tous les hommes éclairés les ont couverts; le tribunal du 10 Novembre a cassé les arrêts, & jeté au feu les principes qui fondèrent la République & ses institutions.

Si

Si l'on en excepte les scélérats aujourd'hui comprimés, & le petit nombre de républicains véritablement sincères dans leur enthousiasme pour la démocratie, où est la classe de citoyens qui donnera des regrets au dernier établissement? Lorsque tous les vices d'administration se joignent aux vices de la Constitution politique, qui s'effrayeroit des innovations? A moins de retomber sous le glaive des *Marat*, des *Robespierre*, des *Chaumette*, concevra-t-on une existence plus vile, plus incertaine, plus douloureuse que celles où le Directoire & les Conseils avoient conduit le Public, le Peuple & l'Etat?

Tous les propriétaires désespérés, les transactions suspendues, les biens-fonds tombés dans un avilissement encore inconnu, le discrédit public détruisant toute confiance entre les particuliers; le commerce sans capitaux & sans émulation, l'industrie anéantie, n'osant tenter un effort à la vue des rapines du fisc, des règlemens arbitraires, d'une guerre éternelle, & d'une confusion qui préparoit la ruine générale; le numéraire englouti, l'intérêt de l'argent proportionné aux risques de la chose publique & à la mobilité des événemens; les contributions épuisées avant leur perception, progres-

sivement insuffisantes à mesure qu'on les multiplioit, & frappées chaque jour d'un rapide décroissement; les emplois publics décernés par l'esprit de faction, abandonnés aux hommes les plus déshonorés, & changeant tous les mois de tutélaires sans que l'administration en fut moins déréglée; la discorde parmi les Gouvernans; les pouvoirs publics en conspiration contre eux-mêmes, & contre la loi qui les institua; une Législation abrutie par l'ignorance, une Constitution devenue un scandale public, & le jouet de ses interprêtes; des armées faméliques forcées de chercher sur des territoires étrangers leur solde & leur subsistance, & ne réparant leurs pertes qu'en achevant de dépeupler les villes & les campagnes; la pauvreté réduite à l'indigence, l'aisance à la pauvreté, la richesse même ne pouvant plus suffire aux exactions; malheureux aujourd'hui & tremblans à l'approche d'un pire avenir, tel étoit le sort des citoyens sans sécurité.

Il est très-douteux que trois Consuls & deux Commissions Législatives remédient à des désordres si profonds, à des calamités dont les racines ne sont pas même effleurées. Il n'est ni impossible ni improbable que de nouvelles convulsions résultent du choc d'autorités, d'in-

stitutions, d'ambitions, de systêmes encore inexpérimentés; mais la France n'en aura moins respiré quelque tems sous un régime plus tolérable; elle sort de l'état de terreur & de compression où le Directoire & les Jacobins l'avoient plongée depuis le mois de Septembre 1797.

La concentration du Gouvernement lui donne plus d'empire sur les factions, plus de moyens d'obéissance & de protection, plus de ressort pour maintenir l'ordre, la sureté & l'obéissance: ses délibérations plus secrettes seront moins exposées aux contradictions; & s'il acquiert une plus grande puissance de faire le mal, il aura plus d'indépendance pour faire le bien. S'il a des lumières, elles cesseront d'être obscurcies par l'incapacité, par l'ignorance, par la turbulence novatrice & factieuse d'une cohue de Législateurs inconstans, & d'adjoints sans cesse renouvellés.

Il falloit populariser ce régime institué par un attentat sur la liberté publique; il le falloit, non-seulement pour l'opinion, mais encore pour lui assurer des défenseurs. On ne pouvoit atteindre ce but qu'en contrastant avec le passé, qu'en témoignant son aversion pour les maximes, les usages & les hommes qui

venoient de flétrir, de tourmenter, d'épouvanter la République. Que les intentions des nouveaux Gouvernans soient droites ou perverses; qu'ils dissimulent ou non des vues malfaisantes sous des apparences de justice, l'intérêt, l'expérience & la nécessité les contraignent à s'écarter des tyrannies révolutionnaires, contre le retour desquelles ils ont dressé leur étendart.

De-là cette ostentation à promettre la paix, premier objet du vœu national, de-là cette abolition subite de la loi des ôtages & de l'emprunt forcé; de-là ces déclarations en faveur de la propriété & de la liberté civile; de-là cette suppression du serment de *haine à la Royauté*, non sans doute comme l'ont imaginé quelques rêveurs, par un principe d'affection en faveur de la Monarchie, mais afin d'effacer une invention & une enseigne de Jacobinisme, une formule de conjuration, un outrage à tous les Rois dont on cherchera à se concilier plusieurs.

De-là les offres de pacification, tentées auprès des Chouans, & cet envoi de délégués dans les Départemens pour y détrôner les Jacobins & rassurer tout le reste. De-là, enfin, ces nominations aux places dont le plus grand

nombre a remporté le suffrage public, & dont plusieurs le méritoient.

Il suffit de comparer la liste de la plupart des anciens employés & de leurs successeurs, pour comprendre l'effet qu'a produit cette révolution. Les finances étoient gérées par un Membre du Comité de Salut Public de 1794, par *Robert Lindet* qui n'avoit jamais connu que la finance des confiscations. Ce Ministère est passé à un *Gaudin*, Chef de Bureau à l'Intendance des impositions sous la Monarchie, ensuite Commissaire à la Trésorerie Nationale, joignant l'application & l'habitude du travail, l'intégrité & l'expérience. Il avoit eu la sagesse de refuser antérieurement cette administration, où il portera sinon de grands talens & de grandes vues, du moins de la rectitude, de l'intelligence, l'esprit d'ordre, d'exactitude & de fidélité.

Dubois de Crancé, qu'il suffit de nommer pour peindre l'alliage de la perversité & de l'ignorance, avoit été élevé par les Jacobins au Ministère de la Guerre, au moment même où ce fardeau exigeoit un Hercule. Il est remplacé par le Général *Berthier*, exercé depuis long-tems dans les détails de cette administration, considéré de l'armée, laborieux, actif,

resté pur au milieu des brigandages commis en Italie, où ses talens ne servirent pas moins utilement la République que ceux de *Bonaparte*, & parfaitement propre sous tous les régimes à la place qu'il occupe.

Le Ministère de la Justice a passé à *Cambacérès*, ancien Magistrat de Montpellier, & depuis Conventionnel; *magis extra vitia quam intra virtutes*, Jurisconsulte savant, homme de probité, mais sans courage pour s'opposer à la folie hardie & à la méchanceté puissante; d'un caractère & de mœurs douces, incapable de commettre une injustice par intérêt ou par passion, mais peu capable de résister aux impressions de la crainte & à l'autorité de la force: plus propre à faire le bien qu'à empêcher le mal, il s'est occupé dans ses loisirs à rédiger, en plusieurs volumes *in-folio*, un Code civil dont les Législatures ont toujours repoussé l'abordage, & qui effacera, dit-on, par son amplitude, toutes les compilations Justiniennes.

Le Ministère de l'Intérieur a passé des mains d'un Jacobin Conventionnel nommé *Quinette*, au géomètre *La Place*. Très-probablement, ce savant modeste, demeuré étranger à tous les torts & aux factions de la Révolution, n'a-

voit pas ambitionné cet honneur. Un emploi si délicat, & qui exige autant de connoissances des hommes & des affaires, ne sembloit guères applicable au genre de vie, aux études, & au mérite de *La Place*; mais on vouloit des noms célèbres, & affecter le respect pour la science. Comme on ne choisiroit point les académiciens dans les bureaux de l'administration, il paroît singulier de choisir les administrateurs dans les académies: cette espèce du contre-sens tient à l'esprit du jour, à la confusion des talens, aux vues des Instituteurs du nouvel ordre, qui pensent ennoblir la République en faisant de ses Conseils autant de Lycées, & de ses Gouvernans autant de Philosophes. — Mais déjà l'on parle de diviser ce Ministère, en ne laissant à *La Place* que la régie de l'instruction publique, des sciences, & des arts.

Divers autres installations civiles & militaires ont été consacrées par la voix publique. On a vu avec joie les bureaux se vider d'une foule d'intrigans, d'escrocs, d'intrus détestables & ineptes qui les surchargeoient. Ceux de la guerre, en particulier, ont pris, sous les mains réformatrices du Général *Berthier*, une force nouvelle: mais quelle association que celle des

hommes que nous venons de désigner, à un *Fouché* de Nantes, conservé Ministre de la Police après avoir été celui des plus exécrables violences révolutionnaires, & dont le principal mérite est d'avoir trahi les *frères & amis*, qui avoient compté sur ses services en le portant à l'administration? Les amis sincères de la paix, de la loyauté & de la bonne foi ont donné des regrets à *Reinhart*, Ministre des relations extérieures, & remplacé par *Talleyrand.*

La réforme s'étant étendue sur une nuée de Commissaires, d'Agens exécutifs, de Municipaux, de subalternes oppresseurs, la France s'est sentie soulagée, de même qu'on l'est en découvrant l'arc-en-ciel au travers des nuages chargés de foudres & de grêle.

Je ne me fierois certainement ni à la douceur, ni à la justice, ni à la modération des principaux Chefs du Gouvernement actuel, si leurs passions se trouvoient en conflit avec leurs phrases & leurs devoirs; mais ils n'ont pas le choix de leur conduite.

On ne voit pas deux fois le rivage des morts.

Les implacables Jacobins ne pardonneront jamais aux auteurs de leur ruine: si l'on étoit tenté

tenté de les imiter en revenant à leurs mesures, il faudroit de même revenir à leur protection, & se remettre sous leur dépendance. Autant vaudroit y être resté. On est donc contraint de se former contr'eux une clientelle & un parti, & de s'entr'aider de tous ceux qui veulent conserver ou qui tolèrent la République, sans vouloir que chaque année soit marquée par des proscriptions, chaque Législature par des Instituts qui consacrent les caprices & les crimes d'une faction dominante, & que cent mille furieux disposent, au nom des *droits de l'homme*, de la multitude, de la tranquillité publique, des propriétés, des loix & de la liberté civile.

Ainsi ; les nouveaux arbitres de la France n'ayant que deux classes d'ennemis nécessaires, les Républicains anarchistes & les Royalistes absolus, ils associeront, non à leur autorité, mais à ses fonctions & à sa garantie ceux qu'on nomme les *modérés*, c'est-à-dire tout ce qui s'effraie des secousses, qui redoute les spoliations, & qui ne fut pas plus courageux à résister aux oppresseurs, qu'il n'est disposé à exercer l'oppression. Nombre d'anciens Constitutionnels, de Royalistes d'opinion, de Républicains mitigés, de gens à théories, d'ambi-

tieux & d'intrigans sans férocité à qui les Jacobins fermoient la porte des honneurs, enfin la foule des citoyens paisibles, à qui toutes les formes de gouvernement sont indifférentes, pourvu qu'on les garantisse des troubles des assassins, des voleurs, des novateurs impitoyables, seront appellés à cette alliance. Il en résultera plus de ménagemens pour les classes de la société, sur qui tomba jusqu'ici toute la tyrannie du pouvoir.

En supposant même que ce grand mouvement aboutit à une usurpation de la toute-puissance par un, par deux, par cinquante individus; la raison & l'intérêt leur dicteront toujours de protéger la portion docile d'habitans qui ne demande qu'à respirer, & d'appesantir le sceptre sur la faction des fanatiques & des oppresseurs détrônés, qui ne demanderont que vengeance & agitations.

Parmi les effets remarquables de cette crise, omettra-t-on le démenti que ses auteurs & ses collaborateurs ont donné solemnellement aux prôneurs du système extérieur de la République, & à ce torrent d'impostures déclamatoires par lesquelles, eux & leurs échos dans l'Etranger accusoient les Puissances de l'Europe de se refuser à la paix? La nécessité de

leur conduite est maintenant constatée par des aveux à conserver. Quel Manifeste plus justificatif pourroient finger les Souverains en guerre avec la République Françoise, quel reproche plus sanglant à ceux qui ont ambitionné son amitié, que ces paroles de *Boulay* de la Meurthe dans la fameuse séance nocturne de St. Cloud?

" Il y a eu encore moins de fixité & de " garantie dans les principes & les personnes, " depuis le régime Constitutionnel, qu'il n'y " en eut sous le régime révolutionnaire. La " permanence de la guerre est due principa- " lement au défaut parmi nous d'une diplo- " matie sage, constante & vraiment républi- " caine. Quand, dans l'état actuel de notre " organisation politique, on voudroit établir " une pareille diplomatie, & stipuler des trai- " tés de paix, quelle en seroit la garantie?

" Avant le 18 Fructidor, le Gouvernement " ne présentoit au dehors qu'une existence in- " certaine; & on refusoit de traiter avec lui. " Après ce grand événement, tout le pouvoir " ayant été réuni dans le bassin directorial, " les traités de paix furent bientôt rompus; " le Directoire, après avoir effrayé toute l'Eu- " rope, & détruit à son gré beaucoup de Gou-

" vernemens, n'ayant su faire ni la guerre " ni la paix, a été renversé d'un souffle au " 30 Prairial.

" Ainsi, à ne juger que sur les faits no- " toires, le Gouvernement François doit être " considéré comme n'ayant rien de fixe, ni " du côté des hommes, ni du côté des choses."

Voilà précisément le langage que tenoient au Parlement Britannique Lord *Grenville*, M. *Pitt*, M. *Windham:* voilà l'abrégé de tous les argumens présentés si long-tems & si inutilement aux Puissances du Continent, contre leurs paix *séparées* & leurs rêves de raccommodement avec le Gouvernement François.

Nous venons de nous renfermer dans l'apperçu des premières & plus sensibles conséquences de l'événement du 10 Novembre; car ses effets politiques plus éloignés échappent au calcul & à la prévision. Il seroit moins aisé de pressentir ce qu'ils seront, que de préjuger ce qu'ils ne seront pas. Cette révolution d'un ordre tout nouveau, nous paroît aussi fondamentale que le fut celle de 1789. Voici des matériaux tout neufs, des moyens, des résultats, des architectes, & des tems qui imprimeront à l'avenir un caractère probablement très-dissemblable de celui des précédentes com-

motions qui, nonobstant leur variété, replacèrent toujours la République dans le même cercle.

Celle-ci est la première fois où le pouvoir militaire ait absolument dominé le pouvoir civil. Quoique *Buonaparte* ait semblé recevoir l'impulsion, il la donnoit: quoiqu'il reçut des mains de cent Députés, clandestinement convoqués au Conseil des Anciens, le bâton de commandement, il l'avoit déjà en qualité de Chef de la conjuration: les Généraux de la République ont été ses adjudans, les soldats de l'Etat ses exécuteurs & sa garde, la salle des Anciens sa chancellerie, celle des 500 son champ de bataille.

L'opération, le langage, les acteurs, tout a été guerrier. Point de Directoire, ni de Législature, qui eussent ordonné ce mouvement en lui imprimant une apparence de légalité. L'autorité publique fut toute entière transposée, représentée & exercée par un Chef de troupes indépendant, s'exprimant comme il agissoit, en Préfet du Prétoire qui, après avoir détrôné l'Empereur, montre à la multitude le nouveau *César* qui doit la gouverner.

Des caractères de cette Révolution, l'observateur est conduit à en examiner les princi-

paux figurans, leurs rôles divers, les adhérens hétérogènes qu'ils se sont associés, l'amalgame ou la dissonance des intérêts, des opinions, des vues ultérieures, qui peuvent distinguer les chefs & les coadjuteurs. Ce coup-d'œil nous ramènera à quelques détails historiques, qui suppléeront aux réticences des papiers publics, & dont nous n'avions eu jusqu'ici qu'une imparfaite connoissance.

La révolution du 10 Novembre a été l'ouvrage de *Sieyes* & de *Bonaparte*; mais celui-ci l'eût faite seul, ce qu'on ne peut affirmer de celui-là. — Il existoit entre leurs caractères, leurs prétentions, leurs amis ou leurs adulateurs, une dissemblance assez forte pour avoir retardé un rapprochement complet. Les Jacobins fondèrent leur sécurité sur cette mésintelligence, sans se douter qu'elle avoit eu son terme. Dix jours avant l'événement, il ne s'étoit encore ouvert entre les deux Chefs aucunes communications franches & directes. Des intermédiaires officieux abrégèrent les difficultés, & furent les médiateurs actifs & adroits du traité commun, ainsi que du projet qui en résulta.

Nous avons cité *Rœderer* comme le principal négociateur de cette union: il y déploya

une capacité pour la conduite des affaires supérieure à sa réputation. Cette conjuration triumvirale a essentiellement reposé sur cet ancien Membre de l'Assemblée Constituante, confidant sans réserve, & conseil des deux personnages dirigeans.

A peine quatre ou cinq autres personnes furent initiées à l'ensemble du secret. *Bonaparte* l'avoit même caché à *Berthier*. *Volney*, *Talleyrand*, *Renaud* de St. Jean d'*Angely*, autre Constituant de 1791, ensuite employé dans le Commissariat de l'armée d'Italie, & puis à Malte, partagèrent la confiance accordée à *Rœderer*, & furent employés aux préparatifs de l'entreprise. (1)

Nonobstant quelques propos indirects & indiscrets, échappés chez *Bonaparte*, elle demeura impénétrable. La majorité des Con-

(1) On nous assure que le 9, à 7 heures du matin, *Bonaparte* envoya chercher le Général *Bernadotte*, & qu'il lui confia ce qu'il alloit opérer, en lui demandant s'il pouvoit compter sur lui. *Général*, répondit *Bernadotte*, *je conçois la liberté autrement*, *& votre plan la tue*. " En ce cas, " reprit *Bonaparte*, puisque vous avez mon secret, vous " resterez chez moi toute la journée. " *Je ne veux pas être en arrestation*, reprit *Bernadotte*, *mais je vous donne ma parole ; vous pouvez y compter*. *Bonaparte* le laissa sortir.

seils & du Directoire, plusieurs Ministres, entr'autres celui de la Guerre, plus de la moitié des agens de la police ou d'administration se trouvoient menacés par la conspiration; mais leur défiance ne passa point les soupçons vagues, & s'écarta sur la nature comme sur l'époque de l'exécution.

Bonaparte exposa même le complot au plus grand danger, en faisant différer l'explosion de 24 heures: tout étoit prêt le 7, pour opérer le 8; les lettres de convocation adressées à ceux des Anciens sur lesquels on comptoit, alloient être expédiées: le Héros Oriental, contre l'avis unanime des autres conjurés, l'affaire au lendemain.

Si l'invigilance, la sécurité, l'inaction des Jacobins confondent la raison, on n'est pas moins étonné des fautes graves & des méprises qui échappèrent à leurs adversaires. Nous avions conjecturé, & nous affirmons aujourd'hui que les conjurés ne prévirent aucunement la résistance qui se manifesta à St. Cloud. On supposoit que la majorité des 500, soumise ou effrayée, nommeroit à l'instant les Commissions demandées, & qu'elle adopteroit les bases du décret rendu le 10 au soir, entr'autres la conversion du Pouvoir exécutif en un Consulat en

deux

deux personnes; car, dans le premier plan, il ne fut pas question de *Ruger Ducos*.

Cette séance de St. Cloud avoit donc été envisagée comme un Lit de Justice, où des Automates enregistreroient les volontés d'un Corse & d'un Provençal, comme autrefois le Parlement de Paris enregistroit à Versailles les Edits du Prince.

Tous ces projets préparatoires furent déconcertés par une opposition inattendue & générale. Quelle étrange illusion que celle d'imaginer qu'un Corps Législatif, dont dix ou douze Membres gagnés étoient intéressés au succès, se détruiroit volontairement lui-même; qu'il anéantiroit cette Représentation Nationale qui, toute souillée de violations, formoit le bouclier des révolutionnaires, & en imposoit encore à la Nation! — Comment croire que la majorité animée par les Ex-Conventionnels qui, hors du pouvoir, ne voient que le mépris, l'horreur ou le supplice, abdiqueroit cette robe sénatoriale qui faisoit sa sauvegarde?

Aussi; peu de gens doutent à Paris que, si après l'appel nominal où l'on jura fidélité à la Constitution, & au moment où la très-grande majorité se préparoit à lancer l'interdit sur

Bonaparte, cent hommes conduits par *Jourdan* eussent paru à la porte opposée, *Bonaparte* étoit fini, la conjuration renversée, & les Jacobins maîtres de l'empire. Alors on eût vu ces mêmes grenadiers du Corps Législatif, à la bassesse desquels les vainqueurs prostituent aujourd'hui leur reconnoissance, ces grenadiers serviles & corrompus qui, au 18 Fructidor, tournèrent leurs armes contre les Conseils, on les auroit vus saisir, emprisonner, assassiner peut-être les conducteurs & les complices de la dissolution du Corps Législatif.

Dans chaque acte de ce drame on ne voit, on n'entend que *Bonaparte*: il absorbe le tableau entier. Est-ce par orgueil, par ambition ou par calcul, qu'il s'est ainsi piqué d'effacer tous ses collègues, de donner à un événement national le caractère d'un duel personnel entre son autorité & celle de la Législature, de se représenter & de s'exprimer comme un Aga des Janissaires, qui viendroit mettre la police dans le Divan, & asservir l'Empire à ses décisions?

Reconnoît-on de la prudence & une habileté prouvée dans cette affectation d'un Général républicain, qui, enflé de sa gloire militaire,

ne fait parler que de ses soldats, de ses frères d'armes, de ses baïonnettes, & de l'emploi qu'il en fera?

Reconnoît-on l'homme de génie dans cette transformation subite du nouveau Connétable de France, en Consul d'une République où l'on jure le respect de la souveraineté du Peuple, de la liberté & de l'égalité? N'accusera-t-on point l'heureux Triumvir de n'avoir tiré son sabre que pour déchirer la toge de ses supérieurs civils, & revêtir lui-même celle de la Dictature? Quelle durée de confiance obtiendra celui qui, la cocarde au chapeau & le casque en tête, venant de défaire & de refaire l'Etat politique, saisit lui-même les rênes du Gouvernement, s'investit du Généralat & de l'autorité civile, & ne laisse à ses collègues éclipsés que la perspective d'être traités par lui comme l'ont été leurs prédécesseurs, s'ils désobéissoient à ses volontés?

Quel est, en un mot, le François assez simple pour douter que, Chef d'une armée & Chef politique de la République, *Bonaparte* n'ait dans le fait, & pour le moment, un pouvoir absolu? Est-ce là la pensée qu'il voulût inspirer à la Nation?

Enfin, découvre-t-on autant de prévoyance que de hauteur & d'audace, dans cette ostentation de gloire & de puissance, dans cette adoption du rôle exclusif, dans ces discours absolus & imprudens où *Bonaparte* prend sur lui la supposition d'un complot sans en donner la preuve, & où il semble craindre que quelque autre ne s'associe à la responsabilité de ses assertions & de ses démarches?

Plus on approfondit la conduite de cet homme extraordinaire dans la dernière circonstance, plus on retrouve les élémens de son génie & de son caractère, tels qu'il les développa en Italie, en Egypte, dans tous les tems & en tous les lieux. Au sein d'une République sagement réglée, on précipite un pareil Citoyen de la roche Tarpéïenne; dans une République telle que celle de France, ce Citoyen monte au Capitole, avec le pouvoir de l'embraser s'il est forcé d'en redescendre, ou si le sceptre Consulaire ne suffit ni à sa sureté, ni à sa domination.

La conduite de *Sieyes* a contrasté avec celle de son redoutable associé. Autant ce dernier affectoit de se montrer à découvert & d'absorber l'attention, autant le premier a mis de re-

tenue dans ses apparences, & de désintéressement extérieur dans la gloire de participer en chef à l'événement.

Sa taciturnité a fait ressortir davantage les éclats de *Bonaparte*: il ne lui est pas échappé une parole; on l'eût pris pour un spectateur. Est-ce par politique ou par nécessité qu'il dissimuloit ainsi son importance; se couvrant des ailes du principal acteur, & recevant de lui l'association au Gouvernement suprême?

Le troisième Consul n'est ici qu'un figurant, admis aux honneurs par bienséance: il sert de témoin à ses collègues, & n'a participé à leur ouvrage que par son assentiment.

Quant aux Commissions législatives, masures de la plus formidable puissance qui ait existé, ce ne sont autre chose que des Bureaux dociles. Promptement punies d'avoir vendus & immolé leur Corps, elles sentent déjà leur insuffisance, & le poids de la chaîne dont elles écrasèrent la Représentation Nationale. Une formule impérative a succédé au style des anciens messages du Gouvernement: *Le Consulat vous propose cette mesure*, URGENTE ET NÉCESSAIRE. Ce peu de mots portent sentence & fixent la délibération.

Ces Commissions offrent un alliage de beaux esprits révolutionnaires, de républicains, opiniâtres, de républicains flexibles dont les opinions ne règlent point la conduite & dont la conduite est un calcul de circonstance, de créatures des Consuls, de quelques noms sans tache, mais presque sans valeur. Sur-le-champ, il s'y est formé deux partis distincts; l'un, de *Lucien Bonaparte* & des affidés du Général; l'autre de tous ceux que mécontente cette domination de famille dictatoriale, & qui regrettent leur existence législative (1).

Sous un autre point de vue, on apperçoit dans cette coalition disparate, deux bandes qui contrastent par leur naturel, par leurs habitudes, par leurs mœurs, par leurs principes révolutionnaires. L'une se compose de militaires, plus francs, plus tranchans, plus étrangers à ce que la révolution a eu d'odieux & de criminel; l'autre, d'intrigans & d'envieux,

---

(1) Peu de jours après son installation, la Commission des 500, pressée de jouir, passa la résolution d'allouer à chacun de ses Membres & au Comité des Anciens, un traitement de 20 mille francs, un carosse & des Secrétaires. Les Anciens eurent la sagesse de rejeter cette scandaleuse délibération.

d'ames tourmentées de vanité, & sous tous les régimes sans cesse inclinées à rentrer dans la circonférence d'où elles viennent de sortir.

Quoiqu'on ne cite encore aucun indice de mésintelligence entre *Sieyes* & *Bonaparte*, la dissemblance de leurs bataillons respectifs suffiroit à diviser bientôt ces deux Chefs, entre le caractère, les passions, les talens, & peut-être les vues desquels il se trouve, d'ailleurs, si peu de conformité.

Il n'y en a pas davantage entre les systêmes, les vœux & les opinions de la foule qui applaudit au changement, qui en attend & qui en reçoit des avantages, qui, dans la chûte de la révolution scélérate & oppressive, lit la dernière scène de toute révolution & l'espérance d'un nouvel ordre.

Les uns se croient sur la route d'une République plus parfaite qui terminera les agitations, & qui maintiendra entre les Pouvoirs publics une balance invariable. Cette classe se subdivise dans ses hypothèses pour arriver à ce but, étend ou resserre le droit de représentation, se promène entre le régime populaire & l'aristocratie élective, entre l'institution d'un seul ou de plusieurs chefs de celle-ci, entre le maintien de l'égalité primitive & la consé-

cration de quelques distinctions civiles & politiques.

D'autres se croient à la veille d'un tel resserrement d'autorité, qu'ils placent un Monarque Constitutionnel à la tête du Gouvernement; mais, en alliant ainsi la Royauté & la République chacun dresse le contrat particulier de cette union, & nomme au gré de ses intérêts ou de ses théories, le titulaire à qui l'on décernera la couronne.

Enfin, de troisièmes plus insoucians sur le sort des loix publiques, excédés de Constitutions & de troubles populaires sans vouloir de contre-révolution royale, ambitieux de fortune, de places & de renommée, toujours prêts à se dévouer à celui qui commande avec quelque supériorité, ne voient plus l'Etat que dans *Bonaparte*, la tranquillité & la fixité que sous une domination militaire, présidée par un Chef capable d'en imposer à toutes les factions.

Cette bigarrure d'inclinations, de caractères, des vues personnelles, de partis confédérés par la circonstance & voisins de se désunir aussitôt que son empire s'affoiblira, répond à toutes les conjectures bannales qu'on s'aviseroit de former sur le but & sur les conséquences définitives de cette révolution. Les plus embarrassés à satisfaire

satisfaire sur ce point la curiosité publique, seroient, je crois, les directeurs & les coopérateur de l'événement.

La position des Chefs & l'intérêt de leur sureté en ont été les premiers mobiles. Il suffisoit d'une accusation, & d'un décret de la majorité des Conseils en connivence avec deux ou trois Directeurs, pour destituer *Sieyes* & pour le précipiter du Luxembourg à la Guyanne.

La plus profonde obscurité eût à peine dérobé *Bonaparte* à une semblable destinée. Son élévation, ses espérances, sa fortune, sa vie, sa gloire même, étoient à la discrétion des premiers sbirres, qui, un acte législatif à la main, eussent terminé, en l'arrêtant, l'inquiétude d'un Gouvernement offensé de son ton de prépotence, & qui ne pouvoit supporter un concurrent si redoutable. — C'étoit une guerre à mort: *Bonaparte* avoit à choisir où de se faire Chef des Jacobins, ou Chef de la République Françoise; il n'a pas dû balancer.

Nous ne songerons pas même à réfuter cette opinion frivole qui, confondant un changement de république & de dominateurs, avec un retour vers les principes monarchiques, a si gratuitement supposé que les inventeurs de ce coup d'Etat tendoient au rétablissement de la

Royauté. Ils n'y tendent pas plus qu'ils ne la veulent; & s'ils se rapprochent d'une Constitution raisonnable, ce sera pour enterrer plus long-tems la véritable Monarchie, & pour étouffer les semences de sa résurrection.

Les *Héros* qui savent battre des Autrichiens, des Cosaques, des Mamlouks, sont assez communs; mais les *Timoléon* & les *Thrasybules* sont très-rares. De cette ambition vulgaire qui déplace & renverse des autorités, pour se placer elle-même ou pour faire sanctionner ses fantaisies, il y a loin à l'esprit généreux & sublime d'un Chef fort en puissance, en talens & en crédit, qui profite d'un moment extraordinaire dans sa fortune pour s'abjurer lui-même, & rendre à sa patrie le Supérieur légitime & les loix qui garantiroient sa liberté.

Bonaparte a été Maître, Dictateur & Souverain de la France dans l'avenue de St. Cloud. Peut-être ne l'étoit-il plus au même degré le lendemain; mais en conservant les élémens de sa grandeur, c'est sur sa tête qu'il placeroit la couronne, s'il étoit question de couronne à recomposer.

Il l'a rejetée comme *César*; mais sans laisser ignorer qu'il pouvoit la prendre, & qu'il préféroit de la restituer à la Nation. Il n'a sem-

blé chercher que l'éclat de ce refus, & qu'une autorité légale suffisante à le faire arriver, sous des loix qu'il auroit dictées, à un repos illustre.

C'est ainsi, du moins, que le jugent de bons observateurs; mais en traduisant ainsi ses pensées du moment, ils se gardent bien de répondre de ses pensées à venir.

Sans doute en se disant qu'il repoussoit la dignité de Dictateur, de Protecteur ou de Prince, il s'est bien plus dit encore, & ses flatteurs lui ont bien plus répété qu'il étoit maître de le devenir.

Pour condition d'un renoncement si magnanime, auroit-il réservé que l'on consentira à construire sur ses plans, le nouvel ordre de choses qu'il permet de substituer à sa domination personnelle?

Si cette conjecture étoit fondée, on pourroit prédire, sur-tout en réfléchissant au caractère de *Bonaparte*, que quiconque concevra la liberté différemment de lui deviendra son ennemi; & que toute résistance à adopter les actes de législation & les actes de gouvernement tels qu'il entend les prescrire, redonnera à son ambition l'essor entier auquel elle a pu prétendre.

Objecteroit-on que la réflexion, les exemples, la vue des précipices, l'inconstance de la faveur publique modéreront son élan? Mais les ambitieux ne ressemblent-ils pas aux voleurs qui, chaque jour, assistent au supplice de leurs camarades, & retournent sur le grand chemin dans l'espoir qu'avec plus d'adresse ou de bonheur ils échapperont à la justice.

Dans une situation de cette nature, on a rarement un but déterminé & limité: on marche avec les événemens. *Bonaparte* a la tête dans les nues; sa carrière est un poëme, son imagination un magasin de romans héroiques, son théâtre une arène ouverte à tous les délires de l'entendement ou de l'ambition. Qui fixeroit le point où il s'arrêtera? Est-il assez maître de ses sentimens, des choses, des tems, & de sa fortune, pour le fixer lui-même?

A plus forte raison, *Sieyes* est encore moins guidé par un plan prémédité & invariable. Subordonné de même que la République entière à celui qui dispose de la force militaire, & auquel il doit son existence actuelle, il ne jouit ni du crédit que donne la popularité, ni de la confiance qu'inspirent des services éclatans. Que devient le plus grand homme de cabinet, à une époque où la parole d'un

Général absolu fait le sort de l'Etat? Pour que *Sieyes* reprenne ses avantages, il faut que l'autorité civile reprenne son empire; le magistrat législateur, une influence égale à celle du guerrier, dont les cohortes ont fait la législation & les magistrats actuels.

Ce n'est point en 24 heures que la Puissance Civile se remet d'un semblable ébranlement; ce n'est pas en huit jours que les Publicistes & les Philosophes recouvrent, par la plume ou la parole, le droit de diriger l'épée qui vient de mettre en pièces une Constitution.

C'est sans doute un assez beau poste, même que le second, dans une République de trente millions d'habitans. Le Consulat ou telle autre dignité analogue valent mieux qu'une abbaie de l'ancien régime, ou que l'épiscopat. L'amour de gouverner, de paroître & de dominer, n'est-il pas fort à son aise à la hauteur où *Sieyes* se trouve placé? Son orgueil, son intérêt, sa gloire & sa sécurité exigeroient-ils davantage? Que lui reste-t-il à desirer, si non d'être l'un des principaux ordonnateurs de la maison, d'y affermir son domicile, son influence & sa sureté, par des institutions qui cimentent & qui perfectionnent l'établissement républicain?

Depuis dix ans, *Sieyes* toujours subordonné n'a pu faire prévaloir son mécanisme législatif. Nulle autre Constitution que la sienne propre ne pouvoit, cependant, obtenir son hommage : il ne cacha pas plus en 1795 le dépit qu'il ressentoit de l'indifférence avec laquelle la Commission des Onze rejeta sa théorie, qu'il n'avoit pardonné aux Constitutionnels de 1791 de s'en écarter. Aujourd'hui son portefeuille s'est rouvert : ses propres disciples en sont les examinateurs ; avec le sceau de *Bonaparte*, ses règlemens politiques deviendront la loi de l'Etat. Au-delà, on n'apperçoit plus que l'apothéose de *Numa* qui puisse manquer à son ambition.

Quant aux agens secondaires, aux Comités législatifs, aux Conseillers privés du Triumvirat, les uns espèrent des places & des honneurs, d'autres une garantie plus solide contre les attentats du Jacobinisme & contre les projets de contre-révolution ; mais tous, vraisemblablement, s'accordent plus ou moins à desirer le maintien de la République réformée.

Chacun, d'ailleurs, est préoccupé du présent, & de l'avenir du lendemain ; mais l'ave-

nir des années ne touche ni ne trouble leur imagination. Si on leur demandoit où ils comptent arriver avec le tems, ils resteroient muets. Ils savent fort bien ce qu'ils feront dans la semaine; mais les vues éloignées & les plans spacieux n'appartiennent qu'à ceux à qui les circonstances permettent de maîtriser la fortune, de calculer les obstacles, & de les surmonter d'avance.

Ainsi, cette révolution composée rapidement, exécutée en un clin d'œil, & dont les frottemens laissent à peine une trace, ne présente que la matrice du moule encore brut dans lequel la France sera jetée; c'est l'exposition de la pièce, & non son nœud ou son dénouement; mais, l'usurpation de la puissance souveraine, ou le règne d'une Constitution républicaine, totalement dissemblable de celles qui la précédèrent, forment les deux prospectives du moment.

Les Jacobins sont aujourd'hui dans l'impuissance de contrarier l'établissement quelconque qui se prépare, & l'on n'oubliera point de pourvoir aux moyens de perpétuer leur abaissement. Il faudra de nouveaux troubles, de nouvelles alarmes excitées par le Royalisme pour les ramener sur la scène: les germes de

ces troubles sont dans les ambitions particulières, dans la fragilité d'une Constitution naissante, dans la différence de républicanisme qui divise les partis coalisés dont nous avons présenté l'anatomie.

A peine la bataille étoit-elle gagnée que l'alarme se répandit dans le camp des vainqueurs. Il a fallu assoupir les défiances, rassurer les républicains, les acquéreurs de domaines nationaux, les révolutionnaires à demi convertis, & jusqu'aux Jacobins eux-mêmes.

Dans la colère si peu réfléchie où la résistance des 500 jeta *Bonaparte*, ses affidés firent destituer 61 Députés de l'Opposition, dont les noms sont renfermés dans le décret d'urgence rendu le 10 au soir, & que nous rapportâmes il y a quinze jours. Cette mesure paroissant insuffisante, les Consuls, le 17, condamnèrent, par un arrêté, 25 Jacobins, dont quatre Députés, à la déportation, & 21 autres presque tous Membres des 500, à la relégation dans le département de la Charente Inférieure.

Dans la première des deux classes se trouvoient des terroristes du premier grade, des Septembriseurs, des scélérats criblés de forfaits.

La

La seconde comprenoit les Députés les plus ardens de la Représentation Nationale, mais la plupart étrangers aux crimes des tems passés, étrangers à la Convention Nationale, & dont le seul tort consistoit à avoir tenté de maintenir les principes qu'on fit adopter de force à la France entière depuis 1792. Le Général *Jourdan*, exempt de reproches aux yeux de la République, figuroit sur cette liste de proscription, dressée sans respect pour l'équité, comme sans respect pour la liberté civile.

Des réclamations fortes & nombreuses s'élevèrent sur-le-champ. Les modérés regardèrent cet arrêté comme une tache à cette révolution pure & paisible, que le retour aux moyens de tyrannie ne devoit pas déshonorer. Les Républicains s'en épouvantèrent comme d'un commencement de *réaction*; jusqu'aux brigands, dont les noms sembloient justifier la première nomenclature, trouvèrent des défenseurs: tous les gens sages blâmèrent le despotisme d'un pareil jugement, & cette inique association de Députés trop inclinés vers la démocratie, avec des Capitaines d'assassins pour qui la déportation étoit un acte de clémence.

Cette fausse démarche des Consuls a été vîte rétractée: un nouvel arrêté a commué la

punition arbitraire infligée par le précédent; en un ordre aux individus qu'elle frappoit de demeurer sous la surveillance de la Police. Ainsi, le Général *Jourdan* se trouve encore sous la même ligne de suspicion, aux yeux d'un Gouvernement qui professe l'amour de la justice, que *Fournier* assassin des prisonniers d'Orléans, que *Jourdeuil* collègue de *Marat*, qu'un *Mamin*, qu'un *Charles Hesse*, qu'un *Soulavie*.

C'est de même à l'inquiétude des Républicains qu'on doit une lettre du Ministre de la Police aux Administrations Municipales, dans laquelle il leur explique, le 27 Novembre, le vrai sens de la dernière révolution.

" Que ceux, dit-il, qui croient encore au " rétablissement de la Royauté, apprennent " que la République est aujourd'hui affermie.

" Que les émigrés trouvent, s'ils le peu- " vent, le repos & la paix hors de la patrie " qu'ils vouloient asservir & détruire; mais " cette patrie les rejete éternellement de son " sein. "

De même encore on a vu paroître une adresse de *Cabanis* à ses collègues, les Commissaires législatifs actuels, où ce Député marquant par ses liaisons, par son intimité avec

Sieyes, par le rôle qu'on lui a donné dans les arrangemens provisoires, s'exprime ainsi :

Non, *il n'y aura point de réaction* ; non, les propriétés des acquéreurs de domaines nationaux ne cesseront pas un seul instant d'être aussi sacrées à vos yeux, que celles des autres citoyens. Eh quoi ! *les hommes du* 18 *& du* 19 *Brumaire ne sont-ils pas les mêmes qui voulurent & préparèrent le* 18 *Fructidor*, pour arrêter les assassinats des brigands royaux, pour réprimer l'audace avec laquelle les Emigrés parloient alors de rentrer dans leurs anciennes possessions ?

Vous avez fait voir à ces fanatiques révolutionnaires, qui ne connoissent d'autre courage que celui du délire & de la fureur, ce qu'est le courage de la raison & de la conscience ; vous leur avez prouvé que les modérés savent oser quand il faut, & que s'ils se refusent à leurs prétendues mesures fortes, ce n'est pas comme fortes qu'ils les craignent, mais comme inefficaces & fausses qu'ils les rejettent. Vous leur montrerez maintenant ce que doit être l'énergie de la modération après la victoire : vous apprendrez à ces hommes qui ne sont vindicatifs & sanguinaires ; que parce qu'ils sont absurdes & lâches, quel est le caractère des sincères amis de la liberté, des véritables Républicains.

Non, non, *l'on ne reviendra point sur le passé* ; non, l'on n'ira point rechercher les erreurs que peut avoir produites l'entraînement & l'irréflexion. Il n'y a de crime aux yeux des Législateurs & des Gouvernans éclairés, que ceux qui sont caractérisés par la morale de tous les pays & de tous les tems. Ceux-là doivent seuls être poursuivis & châtiés : & c'est encore en gémissant que des patriotes généreux trouvent parmi leurs ennemis, de grands coupables auxquels il ne leur est pas permis de tendre la main.

Quant aux Royalistes, qu'ils s'enivrent à loisir de leur superstition insensée ; qu'ils cherchent, même en ce moment,

dans leurs bassesses & dans leurs plates adulations, quelque image du régime qui fait l'objet de leurs regrets; ils ne feront point partager cette ivresse à ceux qu'ils en fatiguent. Des ames fières & républicaines sont plus difficiles en louanges; elles n'acceptent que celles des hommes libres: & pour celui qui a servi dignement sa patrie, ce ne sont pas les adorations des valets, c'est l'approbation reconnoissante des citoyens qui flatte, élève & touche le cœur. Telle est la véritable gloire des véritables grands hommes: mais il faut presque en être digne pour en bien sentir tout le prix.

En recueillant ces manifestations & en étudiant des indices non moins clairs, on découvre que, si quelques Chefs du moment projettent, en effet, de resserrer la liberté populaire dans d'étroites limites, & de revenir sur plusieurs injustices passées, les autres combattront cette libéralité, & n'abandonneront point les anciennes bases de la République.

Peut-être ce conflit a-t-il retardé les mesures auxquelles on s'attendoit généralement, entr'autres la révocation; ou tout au moins la modification des loix du 4 & du 5 Septembre 1797 (18 & 19 Fructidor). La plupart de ceux qui dominent aujourd'hui ayant ou provoqué, ou secondé, ou défendu cette proscription, est-il étonnant qu'ils résistent à la faire disparoître? Vraisemblablement on relevera plusieurs de ses

victimes, de la relégation & du bannissement qu'elles ont subi; mais le décret qui les frappa toutes sera-t-il anéanti?

Le retour de quelques Constitutionnels émigrés entre de même dans les vues des Consuls. MM. *de la Fayette* & *de la Tour-Maubourg*, privilégiés par leur captivité en Autriche, ont été autorisés de rentrer. Le Duc de *Liancourt*, & plusieurs autres, ont reçu ou recevront la même distinction; elle consiste à demeurer sous la surveillance de la police jusqu'à leur radiation définitive de la liste des émigrés.

En général, le nouveau Gouvernement travaillera à s'attacher tous ceux qui, ayant servi la Révolution sous la Monarchie, ont déserté la Révolution sous la République: politique dont l'intolérance & le ressentiment des aristocrates passionnés lui ont laissé tout l'avantage; politique que le bon sens devroit dicter à tout parti foible qui a besoin d'augmenter ses adhérens, comme à tout parti fort qui doit rapprocher de lui ceux qu'il peut gagner à ses intérêts; politique que ne dédaignoit point *Henri IV*, mais qui a paru trop roturière à M. d'*Antraigues* & aux autres excommuniateurs de son espèce.

Quoique les incertitudes, les craintes secret-

tes, l'impatience trompée, aient affoibli le premier enthousiasme qu'avoit excité la chûte du Corps Législatif, de la Constitution & des Jacobins, cependant la sérénité qu'a répandu cet événement se soutient dans le Public.

Plusieurs ordonnances justes, entr'autres celle qui, le 18, a rendu aux Prêtres déportés par le Directoire leur liberté & leur patrie, pourvu qu'ils aient prêté les sermens prescrits, attestent un changement de maximes.

Le crédit mort a semblé reprendre un peu de mouvement, & quelque confiance se relever: passagères impressions qui ne résisteroient pas à la première inquiétude, & que l'affermissement progressif des espérances conçues pourra seul étendre & fortifier.

Incontestablement, le sentiment public le plus général favorise les dernières innovations; mais on s'égarera toujours, en attachant à ces démonstrations rapides de la Nation Françoise, aucun caractère d'adhésion réfléchie, ou d'attachement durable. Cette Nation si vive & si prompte dans ses épanchemens, si passionnée dans sa crédulité, si habituée à admirer tout ce qui l'étonne, à espérer tout ce qu'elle desire, à passer de l'engouement pour des nouveautés spécieuses ou pour des noms fameux,

aux dédains & au dénigrement, cette Nation se lassera bientôt de ses songes flatteurs & de son enthousiasme, si les promesses de ses nouveaux maîtres tardoient à se remplir.

Le régime *provisionnel* auquel on l'a soumise, sert à tempérer les esprits fougueux, & à alimenter l'enthousiasme. On le considère comme une transition heureuse à un ordre encore meilleur. Le Public est un voyageur qui, sortant d'un désert sablonneux où il a failli périr de soif & de faim, entre sur un terrain couvert de ronces & d'arbustes, qui lui promet au-delà un pays arrosé & cultivé. Chez la plupart des autres Peuples, on est forcé de convaincre l'opinion pour entraîner le jugement; il suffit en France d'ébranler l'imagination ou la curiosité: or, rien de plus propre à remplir cet effet que l'attente d'institutions nouvelles, précédées de la condamnation publique d'institutions odieuses qu'elles doivent remplacer.

Ce travail de la Constitution, refaite à neuf, est confié à un double Comité de douze Membres tirés des deux Commissions Législatives. Voici les noms de ces Lycurgues.

Comité des Anciens. Gorat, *Laussat*, *Le Mercier*, *Le Noir*, *La Roche*, & *Régnier*.

Comité des 500. Lucien Bonaparte, *Chazal*,

Daunou, *Chénier*, *Boulay* de la Meurthe, *Cabanis*, *Chabaud*, *La Tour.*

Ils ont reçu de *Sieyes* le livre élémentaire de la Loi, les versets fondamentaux du nouvel Alcoran, c'est-à-dire le plan primitif & fondamental du Consul, avec les amendemens que les conjonctures auront pu lui inspirer.

Quelques papiers publics ont déjà exposé les bases prétendues ou réelles de cette Constitution: on y retrouve, en effet, l'établissement & la division des pouvoirs, tels que *Sieyes* les avoit conçus autrefois. Ce n'est plus l'autorité unique d'une Convention, ni deux autorités, ni trois qui composoient les rouages des anciens systêmes.

Quatre pouvoirs distincts dans leurs attributions ont semblé à l'inventeur, composer le mouvement, la perfection & la balance de l'organisation politique. Un Pouvoir exécutif, exercé par un Chef unique & électif, un Sénat pour faire les loix, un corps de Représentans peu nombreux pour fixer les impositions, & enfin un *Jury Constitutionnaire*, pour tenir ces poids & ces poulies en équilibre; telle étoit, autant que nous pouvons nous le rappeler, la distribution des fonctions de la souveraineté & du gouvernement, dans cette savante théorie de *Sieyes*.

L'édition

L'édition pseudonyme ou authentique que viennent d'en donner les journaux, la reproduit avec des embellissemens & des combinaisons d'une nature rare. Arlequin Législateur ne feroit pas mieux dans une farce des boulevards. Pour que ce chef-d'œuvre ne restât point imparfait, on a orné les pouvoirs, les dignités, & les fonctions qu'on y assemble comme la charpente d'un vaisseau, de sobriquets & de titres que le railleur le plus gai n'eût jamais osé imaginer.— Nous attendrons que ce beau plan ait été revu, corrigé & fixé, pour en rendre compte & pour l'examiner. Les comités, dit-on, ne sont point d'accord sur son excellence & sur son adoption: il éprouve de vives contrariétés, surtout de la part des républicains austères & à principes: le marteau des Commis à la Législation fera sauter des angles, arrondira ce qui est trop quarré, clouera des chevilles aux endroits foibles; & la Statue ainsi façonnée & vernissée, les statuaires lui diront, *Parle!*

Si réellement leur génie doit s'exercer sur le perfectionnement de l'amphigouri que renferment les gazettes, nous croyons devoir les prévenir que cette annonce a excité en Angleterre un rire inextinguible & universel, sans distinction de partis, d'opinions, d'âges, & de lumières.

Peut-être verront-ils dans cette risée des compatriotes de *Selden*, de *Sydney*, de *Locke*, de *Hume*, de *Blackstone*, d'*Adam Smith*, une nouvelle conspiration de M. *Pitt* contre la liberté Françoise; mais s'ils veulent une autorité moins suspecte, qu'ils écoutent M. *Necker*. En énumérant les fautes des Commissaires *organisateurs* de 1795, il dit: " Ils n'avoient pas la liberté de prendre pour terme de leurs " méditations, ni une Monarchie tempérée, ni " une République fédérative. Or, dès qu'ils " étoient obligés de donner à une nation de " vingt-cinq millions d'ames un Gouvernement " indivisible, sans admettre aucune gradation " de rang, sans altérer le principes de l'égali- " té, ils ne pouvoient, je le crois, imaginer " aucune organisation politique, capable de " résister au mouvement social & aux attein- " tes du tems. (1) "

Voilà l'écueil qui attend les nouveaux comme les anciens Législateurs. Qu'ils répartissent leur

---

(1) *De la Révolution Françoise*, par M. *Necker*, Tome III. page 163. Ce Ministre, dans l'analyse judicieuse & profonde qu'il faisoit alors (1796) de la Constitution de 1795, avoit prophétisé mot à mot l'histoire, les vices & les résultats de ce code, qui, du moment où il échapperoit au despotisme Directorial, devoit se dissoudre dans l'anarchie

Corps politique, en trois, en quatre, ou en quarante dimensions; qu'ils divisent & subdivisent, qu'ils créent un *Grand Electeur* ou un Pontife, un *Jury absorbant* & un Tribunat, des Consuls ou des Ministres, des Assemblées primaires du Peuple souverain, ou un Gouvernement représentatif qui ne représentera personne, toutes ces fictions politiques viendront échouer contre l'immensité de l'Empire, contre la force des antécédens, contre le caractère & le génie nationaux. Alors, il faudra recourir à l'un des moyens uniques de conserver la République, ou d'anéantir la liberté pour résoudre le Gouvernement en Asistocratie resserrée, ou à conserver la liberté en adoptant le régime fédératif.

On se propose, disent les Docteurs de Paris, de se rapprocher beaucoup de la Constitution Américaine; mais s'en rapprocher sans en admettre le principe fondamental, qui repose sur l'indépendance des Provinces Confédérées dans tout ce qui ne concerne point les intérêts de l'Union, c'est commettre un grossier contresens.

Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre à une composition recherchée & inusitée; car les faiseurs d'aujourd'hui veulent faire trace & n'en

suivre aucune. Si on leur ôtoit le gloriole d'inventeurs, ils ne voudroient plus des délices & des bienfaits qu'ils promettent à la France.

Bonaparte a caractérisé cette rénovation, *d'alliance entre la philosophie avec le sabre.* Voilà sans doute une nouveauté incomparable; mais elle n'est point entièrement chimérique. Les *philosophes* à la façon de *Bonaparte*, régleront en effet tout ce qu'il conviendra au *sabre* d'instituer & de protéger.

La même métamorphose va passer de la France, aux Colonies républicaines qu'elle a formées. A leur naissance, un Directoire & deux Conseils formèrent le cadre de leurs loix politiques: sous peine d'exécution militaire, on ne pouvoit s'écarter de là. Aujourd'hui, il faut démolir sa Constitution, & en jeter au feu le bois vermoulu. Et c'est à la fin du 18e siècle, du siècle de la raison & de la liberté, que nous sommes témoins de ces honteuses mascarades, de ce carnaval sanglant de législateurs & de réformateurs!

Une indisposition de l'Auteur a encore retardé ce Numéro: les Souscripteurs sont priés d'excuser cette négligence involontaire.

MERCURE BRITANNIQUE.

N.° XXXI.

25 DÉCEMBRE, 1799.

DES INCERTITUDES ACTUELLES SUR LA DURÉE DE LA GUERRE.

DANS le nuage opaque qui nous cache l'avenir, apperçoit-on quelques points de lumière qui puissent éclairer l'observateur? Tandis qu'une grande portion du Public puise dans les déclarations du jeune Gouvernement de France, dans les intérêts & dans la conduite de l'Autriche, dans sa mésintelligence avec ses Alliés, enfin, dans la situation critique où se trouvent les Etats belligérans, la probabilité

d'une paix prochaine; d'autres, au contraire, réconcilient les Cabinets, arment un plus grand nombre de combattans, prononcent l'incompatibilité d'une pacification avec l'existence, ou tout au moins avec les projets invariables de la République Françoise; sans nier la nécessité de finir une fois la guerre, ils en reculent le terme en raison des difficultés qui ne permettent point de traités aussi prochains.

Ces hypothèses fourniroient des volumes de verbiages.

Chacun à ce métier
Peut perdre impunément son encre & son papier.

Bornons-nous à recueillir les *apparences*, c'est-à-dire le petit nombre de faits dont on peut tirer quelques inductions.

Les Administrateurs & les Représentans de la République Françoise ayant énoncé autant d'axiomes différens de politique extérieure, qu'il y a eu de variations dans la fortune des factions régnantes & dans celle de l'Etat, leur doctrine à ce sujet forme un cours de contradictions; mais ce qui fut immuable jusqu'à ces derniers tems, c'est le système fondamental de porter au dehors la Révolution les armes à la main, de l'y perpétuer par des fon-

dations de Républiques assujetties à leur mère-patrie, d'envelopper dans la même disgrace les Etats Populaires & les Etats Monarchiques, de prolonger la guerre jusqu'à ce que les vaincus se rendissent à discrétion, & de la renouveler aussitôt que l'avantage des traités ne suffiroit pas à ruiner, sans les combattre, les Puissances affoiblies & divisées.

De *Brissot* à *Rewbell*, du Girondin *Louvet* qui avoit pris pour devise, *Parcere subjectis, debellare superbos*, jusqu'au *modéré Thibaudeau* qui s'extasioit sur les républicanisations opérées en Italie, & du premier Club des Jacobins à la Chancellerie du Directoire, cette diplomatie fut uniforme & même officiellement consacrée, excepté dans les courts intervalles où de graves revers en eussent trop ridiculisé la manifestation.

Mais, l'abus des succès en ayant fait méconnoître la source & mal juger le terme, le Gouvernement François épuisé d'hommes, de crédit & d'argent, se crut encore au tems des assignats, des mandats, du *maximum* & des levées en masse: espérant du moins que des conquêtes faciles & d'abondantes spoliations remplaceroient ces ressources, il recommença la guerre; elle trompa son avarice & son am-

bition : sacrifié, avec justice, à la haine & aux désastres publics, il laissa à ses successeurs une leçon dont les dangers de la République gravèrent l'impression. Du Luxembourg, des Bureaux, des Corps Législatifs sortit le cri de paix ; c'étoit la voix de la détresse ; les Jacobins, forts des disgraces publiques, essayèrent vainement de l'étouffer.

Lorsqu'ensuite une résistance d'inertie, la désertion des conscrits, le déficit des contributions, le vide & la chûte des projets de finance, cet emprunt sans prêteurs qu'on déclaroit forcé, sans oser, sans pouvoir même en contraindre l'impraticable paiement, les insurrections de l'Ouest, la nécessité de nourrir, de vêtir, de solder, de refaire des armées refoulées sur le territoire François, vinrent accroître l'anxiété des Conseils & du Directoire réformé, on abjura le dogme de la guerre éternelle : les avantages remportés en Suisse & en Hollande parurent même de foibles compensations de tant de pertes précédentes & d'embarras si multipiés ; on s'en félicita, mais comme d'un moyen de paix.

Avant les événemens du 10 Novembre, l'expérience & les conjonctures avoient donc déjà amendé, sinon les cœurs, du moins l'intelli-

gence désorganisée & désorganisatrice des Régens de France. Ils regrettoient, sincèrement sans doute, de n'avoir pas su borner leur fortune, en jouant encore une fois l'existence de leur République contre des couronnes à renverser.

Aussi, par l'intermédiaire de la Cour de Madrid, & par d'autres canaux indirects, l'ancien Directoire avoit-il déjà essayé d'éblouir la Cour de Vienne, de la détacher de ses Alliés, & de l'entraîner dans une négociation.

Mais le systême Jacobin, c'est-à-dire révolutionnaire sans tempéramens & sans terme, se trouvoit tellement infusé dans les veines du Gouvernement & de la Législature, que la seule politique des circonstances pouvoient amener l'une & l'autre à une paix accidentelle, dont la durée eût été peut-être aussi passagère que la nécessité à laquelle la République auroit cédé. Le moindre retour de prospérité eût vîte ramené les anciens préceptes.

En prenant le sceptre de la France, ses Chefs actuels ont proclamé la paix comme le principal but de leur conjuration. Ils ont affecté de reproduire cette promesse dans tous les actes déclaratoires de leurs intentions. Paris a accordé une foi tellement implicite à ces

annonces, qu'il ne doutoit pas que *Bonaparte* n'eût en poche la minute des préliminaires de pacification, que les Puissances étrangères ne cédassent sur-le-champ à son ascendant. Le beau monde de la capitale, les négocians, le public, ont cru la paix générale signée à St. Cloud; le Peuple seul, de quelques degrés moins stupide, a conservé quelque défiance.

Il est permis de croire, toutefois, que la consolidation de leur autorité naissante, que la crainte des Jacobins, que le soin d'une Constitution toute fraîche à imposer à la France, ont occupé les Consuls & leur clientelle beaucoup plus que les négociations extérieures; mais loin de les abandonner, on a déjà tissu de nouveaux fils, expédié des émissaires, & fait circuler des instructions.

Jamais le Gouvernement de la République Françoise n'a joui d'autant d'autorité physique & morale, pour fermer le temple de *Janus*; mais sa volonté est-elle à ce sujet d'accord avec sa puissance, avec son intérêt, avec sa position? Jusqu'à quel degré médite-t-il de s'écarter de l'esprit d'usurpation, de turbulence, de rapines, & de domination universelle qui anima ses prédécesseurs?

Nous ne nous hâterons point de préjuger

cette question ; mais, sans la résoudre, on peut la soumettre au calcul de quelques probabilités.

Lorsqu'on travaille à pénétrer les véritables intentions d'un Gouvernement quelconque, on appuye ordinairement cette recherche sur la connoissance du caractère de ceux qui composent ce Gouvernement, des maximes d'Etat qu'il est en usage d'observer, & de la situation où il se trouve.

Sous le premier de ces trois rapports, la conduite passée, le génie & les opinions antérieures des principaux Chefs de la République, disposeroient peu à la confiance. Quoique plusieurs des sentimens, de *Sieyes* soient restés des énigmes, il n'a jamais dissimulé sa jalousie des Etats qui, avant lui, avoient imaginé un autre système de liberté que le sien, ni sa passion contre les Monarchies & les Hiérarchies héréditaires. S'il n'a pas contribué à allumer la guerre, jamais il ne lui échappa une parole ou un pamphlet en faveur de la paix. — Il est vrai que, dans son opinion, l'empire de la raison devant suffire à naturaliser en Europe les principes de la Révolution Françoise, il a pu regarder les canons & les armées comme des moyens super-

flus: toutefois il s'est gardé de les récuser : liant, d'ailleurs, l'indépendance de la République Françoise à l'analogie de ses institutions avec celle des Etats environnans, & sa défense ainsi que sa stabilité à l'abaissement des Empires différemment gouvernés, la guerre politique & la guerre ordinaire lui ont paru inséparables: inflammable, orgueilleux, méditatif, & inflexible, peu de caractères, moins que le sien, semblent sympathiser avec cet esprit de confraternité, qui, lorsque des hostilités ont divisé & épuisé les Nations, les replace dans leurs premiers rapports de bienveuillance, quelle que soit la dissemblance de leurs Constitutions. — *Sieyes* passe pour avoir blâmé les transactions accordées à l'Autriche en 1797. Il fut consulté par les révolutionnaires de la Suisse: il a constamment exprimé son animosité & une colère d'envie contre l'Angleterre.

Le Pacificateur de Campo-Formio a, du moins, en sa faveur un traité de paix. On lui a attribué un système permanent de conciliation avec l'Autriche, aux dépens des autres Puissances à sacrifier: il est à croire qu'il a sincèrement désapprouvé la folle rupture par laquelle le Directoire a privé la République des avantages de cette convention de Campo-Formio:

Formio: la publicité des articles secrets a mis l'Europe dans la confidence des grands desseins dont les Plénipotentiaires Impériaux & *Bonaparte* jetoient alors la pierre d'attente.

Si cet arrangement clandestin prouve dans le négociateur François un ami de l'Autriche, il ne prouve pas un ami de la paix générale & de la justice. La ruine de la Suisse à laquelle *Bonaparte* ne fut pas étranger, son ardeur à républicaniser l'Italie, ses prétentions sur la Grande Bretagne, qu'il alloit, disoit-il, *démocratiser en trois mois*, cette expédition d'Egypte qui devoit être suivie d'expéditions plus étendues, cette famine de renommée, d'exploits & de nouveautés qui dévora ce Consul, ne forment point des préjugés favorables de son amour pour la tranquillité de l'Univers. Il faudroit que *Bonaparte* fît une violence continue à son caractère pour embrasser des inclinations pacifiques, & qu'il sacrifiât son génie à sa philosophie pour dévouer ses talens militaires à l'obscurité. Des obstacles, d'ailleurs, attendent les négociateurs: la paix ne se fera point comme on fait une révolution à St. Cloud.

Or, pense-t-on qu'un homme aussi impé-

tueux, aussi poëtique, aussi enflé de son renom & de sa puissance, supporte long-tems les épines & les contradictions? Pense-t-on qu'aujourd'hui maître du champ des négociations, il sera assez patient pour discuter long-tems des conditions, & assez modeste pour en recevoir?

Quant aux Conseillers subalternes & aux Commissaires législatifs présens ou à venir, leur influence sur la paix ou sur la guerre ne mérite pas d'être prise en considération: ce sont des mains serviles prêtes à signer, & non des têtes libres en puissance de délibérer. Quelle que soit la véhémence avec laquelle la plupart réclament aujourd'hui le terme des hostilités, plusieurs les continueroient bien vîte si la conquête philosophique d'un Royaume ou la régénération d'un Etat républicain devoient en être le prix assuré. Que dis-je? L'Institut National & les théoristes politiques de Paris feroient dix ans la guerre, pourvu qu'on leur promît qu'elle entraînera la réforme de toutes les académies de l'Europe, & leur récomposition sur le modèle du Club scientifique de la Capitale.

Les *maximes d'Etat* de la République Fran-

çoise fourniront-elles cette caution que nous refusent le tempérament, les habitudes & les sentimens antérieurs du Consulat?

Cherchera-t-on des maximes dans un Etat, qui avoue aujourd'hui lui-même n'avoir été gouverné que par des tempêtes, confié qu'à des pilotes malhabiles & inconstans, qu'assujetti au flux & reflux des factions les plus déréglées?

Les maximes résultent des traditions de l'expérience: elles sont pour les Gouvernemens ce que les proverbes sont pour le Peuple, la raison fondée sur la pratique. Est-ce à une République de dix années, déchirée par des convulsions, abandonnée à la frénésie des passions humaines, qu'il appartient de s'être formé des règles de conduite? Révolutions sur révolutions, guerres sur guerres, changemens sur changemens, hors de ce cercle la prévoyance Françoise n'a reconnu aucuns principes: elle a rejeté ceux qui composoient la loi des Nations; à l'ancienne balance de l'Europe elle a substitué l'anéantissement des contrepoids. Peu satisfaite d'aggrandissemens immenses, elle a poussé au dehors des rejetons républicains qui forment ses premières avenues, & dont

les racines liées à sa propre existence durent servir à ébranler celles de leurs voisins.

Opprimant ces Républiques tributaires, exigeante & tracassière envers ses Alliés, travaillant à désunir les Etats qui tenteroient de lui résister, sa politique n'a jamais obéi à d'autre instinct qu'à celui de renverser tout équilibre, & toute possibilité d'en rétablir aucun.

Les Réformateurs de St. Cloud ont solemnellement témoigné des vices dont leur *diplomatie étoit infectée*: ils en ont accusé l'instabilité d'un Gouvernement toujours & nécessairement factieux, un régime sans fixité, l'incertitude ou le mépris de tous principes. En suivant ce raisonnement, apperçoit-on une garantie plus valide dans l'institution *provisoire* du moment? Est-ce au jour de sa naissance qu'elle peut avoir adopté une doctrine plus invariable qu'elle-même, & que les circonstances?

Nous ne contesterons pas que l'esprit & le but de la dernière révolution ne fassent présager quelque modification momentanée dans la politique extérieure de la France; qu'en devenant plus indépendant & plus resserré, son Gouvernement ne puisse avec le tems se pre-

scrire quelques règles, & respecter quelques usages; qu'enfin, qu'elles qu'aient été antérieurement la conduite ou la doctrine de *Sieyes* & de *Bonaparte*, il ne soit possible qu'en changeant de place ils aient aussi changé de point de vue.

Mais des probabilités si vagues ne conduisent qu'à des incertitudes: il est même très-douteux que la nouvelle Constitution, préparée dans les atteliers des Commis à la Législation, serve plus efficacement que l'établissement provisoire, à l'avancement d'un système fondamentalement pacifique; car cette Constitution quelconque sera faite, non pour l'intérêt de la Nation Françoise, mais pour celui des dominateurs qui y placeront la clef de leur puissance, de leur sureté personnelle, & de l'affermissement de leurs projets contre leurs rivaux & les novateurs.

Le problême, cependant, prend une autre face lorsqu'on l'examine sous le troisième rapport, sous celui de la position intérieure & extérieure du nouveau Gouvernement.

Les penchans, les opinions, les passions individuelles de ceux qui le composent, sont contraintes de fléchir devant la nécessité. Il faut qu'elles se subordonnent à la situation

où l'on s'est placé, & qu'elles obéissent à leur mobile, à l'intérêt évident de conserver ce qu'on a conquis.

Si l'ancien Directoire & la dernière Législature s'avouoient le besoin de terminer la guerre, cent motifs de plus poussent leurs successeurs au même but.

Il a suffi d'un peloton de grenadiers pour transposer l'autorité & pour bouleverser le régime; mais sans la faveur publique, cette entreprise se réduiroit à un essai passages. Entre les Jacobins aliénés & la Nation mécontente, que feroient des usurpateurs armés du seul titre de la force? Gouverneroient-ils avec des soldats, au milieu d'une guerre extérieure très-pénible, & des soulèvemens royalistes dans sept ou huit départemens? Ni le Peuple ni le Public de Paris ne leur opposeroient sans doute aucune résistance active; mais ils éprouveroient la résistance passive qu'éprouvèrent leurs prédécesseurs: après avoir abjuré les mesures révolutionnaires, on seroit contraint d'y revenir, & de pourvoir aux besoins publics par de nouvelles offenses à la propriété & à la liberté civile.

La durée de la guerre ramènera la tyrannie; la tyrannie ramènera les Jacobins, les Ja-

cobins culbuteront ou asserviront le Gouvernement. Ainsi, la guerre tend à éterniser la Révolution que le parti dominant prétend terminer. Si elle continue d'être malheureuse ou seulement indécise, le procès de ceux qui l'auront prolongée après en avoir formellement promis la conclusion, est dressé: les Jacobins en accuseront la subversion de la liberté & l'oppression des républicains; la Nation en accusera des imposteurs qui auront abusé de sa crédulité.

Sans la paix toutes les affiches de *modération* sont des mensonges. Est-ce volontairement que les pères enverront leurs fils aux armées, & que les citoyens souffriront les exactions du trésor public? La France entière, moins les Jacobins, a imploré la paix. Peu lui importe, dans sa servitude, d'être emmuselée par un Directoire ou par un Grand Consul, d'avoir pour maîtres des démocrates ou des oligarches; mais elle attend d'être délivrée de la multitude des tyrannies & du mal-aise qu'entraîne l'état de guerre; c'est sur la foi des déclarations de ses nouveaux Chefs qu'elle leur a accordé quelque confiance. Ou ils doivent tenir parole, ou se voir bientôt aussi dépopularisés que leurs devanciers.

La nature, l'époque, & les causes de leur élévation, leur interdisent une infidélité si grossière. Il est nécessaire d'accoutumer les esprits à un ordre politique inattendu, de familiariser la Nation avec un régime qui renverse la base même de ses libertés, de s'assurer des classes intermédiaires en faveur desquelles on a prétendu diriger cette révolution; tous ces effets seront manqués si la guerre subsiste.

Elle rend problématique l'existence même de la République, à l'instant où les Chefs de celle-ci se sont condamnés à la consolider, où la confiance secouée ou trompée par tant de vicissitudes ne sympathise plus avec l'incertain, où le doute seul sur la durée de la dernière transmutation politique, en détruiroit le fruit & en énerveroit l'autorité.

Telle ou telle faction, les Jacobins & les Royalistes, ont dû desirer la guerre; mais la faction composée qui vient les écraser toutes, pour fonder sa puissance sur l'assentiment national, ne peut vouloir offenser le seul vœu public qu'ait formé la France.

Régner par les moyens qu'employèrent les factions antérieures, c'est se dévouer à leur destinée &. provoquer sa propre chûte. Pour s'affer-

s'affermir aujourd'hui, il faut contraster avec tout ce qui a précédé.

Ainsi, donc, la situation du nouveau Gouvernement, ses dangers, ses ennemis, ses partisans, lui commandent des démonstrations pacifiques.

Où sont, d'ailleurs, ses ressources pour tenir tête, une année seulement, à de nouveaux revers? Remplit-on les caisses publiques, lève-t-on, solde-t-on des armées aussi aisément qu'on décrète des paragraphes constitutionnels? Les finances de la République suffiroient à peine à l'établissement de paix: où puiser les capitaux énormes qu'engloutira la poursuite de la guerre? La fiscalité Consulaire sera-t-elle plus inventive que la fiscalité Directoriale? Trouvera-t-elle des contribuables plus dociles, des propriétaires plus opulens, des sources de revenu qui aient échappé à l'industrie des premiers venus? Est-ce le misérable crédit de quelques banquiers émus par l'éloquence de *Bonaparte*, est-ce leur triste rançon de douze millions par lesquels ils ont cru se racheter d'un pillage Jacobin, qui soutiendra les armées, toutes aujourd'hui aux frais de la Nation, sans en excepter celle de Suisse réduite à dévorer une éponge desséchée?

Qui reconduira les déserteurs & les conscrits, dans ces camps désertés par la victoire, que le butin n'enrichit plus, & où la misère amortit visiblement l'émulation?

Fera-t-on des levées en masse, ordonnera-t-on des réquisitions, recourra-t-on à un papier-monnoie? Rappellera-t-on la terreur, le vol, la banqueroute, & la confiscation?

Les plus experts des financiers, un *Sully*, un *Pitt*, un *Colbert*, seroient peut-être au-dessous du travail & des talens qu'exigeroit la restauration des finances républicaines de France, même à l'heure de la paix. Est-ce au milieu d'une guerre accablante qu'ils se flatteroient d'y réussir?

Au Midi comme à l'Ouest, les élémens d'une guerre civile sont en fermentation. Si les troubles déjà si inquiétans de la Bretagne & des provinces environnantes s'aggravoient, s'ils se combinoient avec l'éloignement des armées, occupées à défendre les frontières contre l'ennemi extérieur, la République se retrouveroit dans le péril où la jeta la guerre de la Vendée; & quelle différence dans les tems & dans les ressources!

Un aveuglement impossible, ou une audace délirante, déguiseroient seuls aux Régens de

France la force de ces considérations. Leur étalage de paix n'est donc point une fiction: car il décéleroit des insensés beaucoup plus que des hypocrites.

Au-delà de ces probabilités générales, on retombe dans le vague des conjectures: l'opinion ne s'arrête encore ni sur l'étendue que peut avoir ce projet de pacification, ni sur la nature des conditions qui en forment la limite. Or, lorsqu'on ignore à quel prix & avec qui les Consuls entendent terminer la guerre, on est forcé de suspendre son jugement l'efficacité de leurs démonstrations. Le Directoire en 1797 célébroit aussi son amour pour la paix; il ouvroit des négociations; il ne restoit plus qu'à le faire consentir à des articles acceptables par ses ennemis.

Est-ce une paix générale, ou un raccommodement particulier avec l'Autriche qui occupe le Consulat? Le système des traités séparés a-t-il été aussi abandonné par ceux-là même qui en furent les zélés défenseurs? Cherche-t-on véritablement à rétablir la tranquillité entre l'Europe & la France, ou seulement à isoler les Puissances confédérées pour choisir celles contre lesquelles on poursuivra la guerre? En-

fin; prétend-on être facile & libéral envers l'une d'elles, pour appesantir sur les autres délaissées, le joug de conditions très-onéreuses.

Il sera licite de le présumer ainsi, jusqu'à ce que le Gouvernement François ait prouvé par des démarches plus authentiques que de vaines phrases, qu'il cherche une pacification complette, & fondée sur une autre justice que celle de l'usurpation & de l'insolence.

L'Autriche seule a reçu de lui des propositions: il a fait la demande d'un armistice, & ne l'a faite qu'au Cabinet de Vienne: ses couriers, ses émissaires ont tous été dirigés vers cette Cour. *Bonaparte*, il est vrai, a dépêché un de ses aides-de-camp à Berlin, où cet Officier subalterne a été reçu, dit-on, comme l'eussent été *Turenne* ou *Marlborough;* mais, quel rapport peut avoir cette commission avec les démêlés des Puissances belligérantes? Le Chef de la *Grande Nation* ne peut recourir à un médiateur, ni en avoir besoin. Seroit-il totalement absurde de soupçonner que ce message a un tout autre objet que d'invoquer l'intercession de la Prusse, en faveur d'un accommodement avec la Russie, l'Autriche, & l'Angleterre?

Quel que soit l'appât présenté à la Cour de Vienne, il est probablement inférieur aux avantages qu'ont gagnés les armées Impériales, & à ceux auxquels leur Souverain peut justement prétendre. Sans le sacrifice entier des Républiques Italiques, sans la retraite définitive des François au-delà des Alpes & du Var, sans l'abandon à la Maison d'Autriche de la principale domination en Italie ; & sans l'évacuation de la Suisse rendue à son indépendance, toute négociation deviendra contentieuse, & pourra bien ne pas se conclure avant l'issue d'une seconde campagne.

Viendront ensuite les révendications de l'Empire, les prétentions de ses ennemis, les traités furtifs à rescinder, les restitutions à disputer.

Aucun indice ne décèle que le Cabinet Impérial ait encore accédé aux nouvelles ouvertures, ni que l'impression très-puissante qu'ont faite à Vienne sur les nombreux partisans de la paix, le coup d'Etat & la suprématie de *Bonaparte*, ait entraîné la conviction que la guerre touchoit à son terme ; aucuns des préparatifs pour sa continuation n'ont été ralentis. S'il faut en croire les dernières gazettes Françoises, l'armistice général sollicité par le Con-

sulat a été rejeté. Enfin, les efforts employés pour retenir les Russes en Allemagne, & pour concilier les funestes différends qui avoient décidé leur retraite, indiquent que l'Autriche n'a point encore séparé sa cause de celle de ses Alliés, & qu'elle n'est point aussi près de s'abandonner aux desirs de la France, ni de rompre des nœuds que son honneur, sa sureté, & la garantie des avantages qu'elle a reconquis, lui prescrivent de maintenir jusqu'à la paix générale.

Il est vrai que, si elle ne cherchoit d'autre résultat de la guerre que de nouvelles acquisitions, & si cet accroissement de territoire devoit se former des dépouilles, non de ses ennemis, mais de ses alliés, son ambition trouveroit la France plus traitable que les Puissances Européennes: il est vrai encore que, si l'harmonie dans le but, comme dans les plans d'exécution, ne succède pas à l'incohérence & aux divisions trop éclatantes qui ont terminé la campagne, le Cabinet Impérial préférera la paix au retour & aux effets de la discorde entre ses Alliés & lui; il n'est pas moins sensible que, si par l'opiniâtreté de ces dissentimens *Paul I* laissoit à l'Autriche le fardeau d'une guerre, sur le commandement, sur l'ob-

jet, sur le terme de laquelle on ne s'entendroit pas plus que par le passé, l'espoir de retarder la réconciliation distincte de la Cour de Vienne avec la France s'affoibliroit.

Ainsi, d'une part la nature des propositions que lui offrira le Consulat, de l'autre la nature des liens par lesquels ses Alliés voudront enchaîner leurs intérêts aux siens, détermineront probablement ses résolutions définitives.

Les raisons de continuer ou d'abréger la guerre présentent un texte de discussions & de dispute interminables, tant qu'on ne définit ni la nature de la paix qu'il est nécessaire ou possible d'obtenir, ni le terme auquel il devient indispensable de cesser les hostilités; mais, en écartant cette argumentation contradictoire & rebattue, où les préjugés & les passions ont une influence trop puissante, on ne peut se défendre de conclure que la guerre ou la paix seront également funestes, si elles ne sont pas dirigées par un accord commun.

Les négociations privées, les traités séparés mettront l'Europe une seconde fois à la merci de la République Françoise: elles verseront sur les Confédérations un mépris que les siècles

n'effaceront point; elles feront perdre aux Souverains la considération qui forme aujourd'hui leur première sauve garde.

Il n'y a ni sureté, ni honneur, ni stabilité, ni avantages solides à attendre des paix séparées: la paix générale sauvera seule l'équilibre, l'indépendance, la tranquillité de l'Europe, ainsi que les moyens de les conserver.

FRANCE.

A la facilité avec laquelle les François passent d'une Constitution à l'autre, il n'y a de comparable que le talent expéditif de ceux qui leur composent des systêmes de loix. Les Législateurs anciens consacroient leur vie à instituer le Gouvernement d'une ville ou d'une province: les Législateurs de Paris organisent un Empire immense, en moins de tems que le géographe n'en dessineroit la carte.

L'Assemblée Constituante perdit deux années à amalgamer la Démocratie à une Royauté

yauté nominale: six mois suffirent à la vention, pour manufacturer à deux re ses codes immortels: en trois semaines, les alchymistes du moment ont fondu toutes ces institutions à leur feu de réverbère, & moulé très-proprement le nouveau métal purifié qu'ils viennent de présenter à l'admiration de l'*Univers*.

Ces ingénieux & lestes ouvriers avoient promis qu'ils ne feroient pas languir l'attente du Public: ils ont tenu parole: leur opéra politique avec des costumes tout neufs, des décorations rajeunies, & une fable sans modèle, fait maintenant l'occupation & les délices de la Capitale.

Armée de pied en cap, comme la Minerve sortant du cerveau de Jupiter, la nouvelle Constitution a été promulguée d'office. Voici ces nouvelles tables de la loi, telles que les papiers publics nous les ont transmises.

Constitution de la République Françoise.

TITRE PREMIER.

Art. I.er La République Françoise est une & indivisible.

Son territoire Européen est distribué en départemens & arrondissemens communaux.

II. Tout homme né & résidant en France, qui, âgé de 21 ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique de son arrondissement communal & qui a demeuré depuis, pendant un an, sur le territoire de la République, est citoyen François.

III. Un étranger devient citoyen François, lorsqu'après avoir atteint l'âge de 21 ans accomplis, & avoir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant dix années consécutives.

IV. La qualité de citoyen Françoise se perd,

Par la naturalisation en pays étsangers;

Par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un Gouvernement étrangers;

Par l'affiliation à toute corporation étrangère, qui supposeroit des distinctions de naissance; par la condamnation à des peines afflictives ou infamantes.

V. L'exercice des droits du citoyen François est suspendu, par l'état de débiteur failli, ou d'héritier immédiat détenteur à titre gratuit de la succession totale ou partielle d'un failli;

Par l'état de domestique à gages, attaché au sesvice de la personne ou du ménage;

Par l'état d'interdiction judiciaire, d'accusation ou de contumace.

VI. Pour exercer les droits de cité dans un arrondissement communal, il faut y avoir acquis domicile par une année de résidence, & ne l'avoir pas perdu par une année d'absence.

VII. Les citoyens de chaque arrondissement communal désignent par leurs suffrages ceux d'entr'eux, qu'ils croient les plus propres à gérer les affaires publiques. Il en résulte une liste de confiance, contenant un nombre de noms égal au 10me du nombre des citoyens, ayant droit de coopérer à la faire. C'est dans cette première liste communale que doivent être pris les fonctionnaires publics de l'arrondissement.

VIII. Les citoyens compris dans les listes communales d'un département désignent également un 10me d'entr'eux. Il en résulte une seconde liste dite départementale, dans laquelle doivent être pris les fonctionnaires publics du département.

IX. Les citoyens portés dans la liste départementale désignent pareillement un 10me d'entr'eux: il en résulte une troisième liste qui comprend les citoyens de ce département, éligibles aux fonctions publiques nationales.

X. Les citoyens ayant droit de coopérer à la formation de l'une des listes mentionées aux trois articles précédens, sont appelés tous les trois ans à pourvoir au remplacement des inscrits décédés, ou absens pour toute autre cause que l'exercice d'une fonction publique.

XI. Ils peuvent, en même tems, retirer de la liste les inscrits qu'ils ne jugent pas à propos d'y maintenir, & les remplacer par d'autres citoyens dans lesquels ils ont une plus grande confiance.

XII. Nul n'est retiré d'une liste que par les votes de la majorité absolue des citoyens ayant droit de coopérer à sa formation.

XIII. On n'est point retiré d'une liste d'éligibles, par

cela seul qu'on n'est pas maintenu sur une autre liste d'un degré inférieur ou supérieur.

XIV. L'inscription sur une liste d'éligibles n'est nécessaire qu'à l'égard de celles des fonctions publiques, pour lesquelles cette condition est expressément exigée par la Constitution ou par la loi. Toutes les listes d'éligibles seront formées dans le courant de l'an IX.

TITRE II.

Du Sénat Conservateur.

XV. Le Sénat conservateur est composé de quatre-vingts Membres, inamovibles & à vie, âgés de quarante ans au moins.

Pour la formation du Sénat, il sera d'abord nommé soixante Membres : ce nombre sera d'abord porté à soixante-deux Membres dans le cours de l'an 8, à soixante-quatre en l'an 9, & s'élevera ainsi graduellement à quatre-vingts par l'addition de deux Membres en chacune des dix premières années.

XVI. La nomination à une place de Sénateur se fait par le Sénat, qui choisit entre trois candidats présentés; le premier, par le Corps Législatif; le second, par le Tribunat; & le troisième, par le premier Consul.

Il ne choisit qu'entre deux candidats, si l'un d'eux est proposé par deux des trois autorités présentantes; il est tenu d'admettre celui qui seroit proposé à la fois par les trois autorités.

XVII. Le premier Consul sortant de place, soit par l'expiration de ses fonctions, soit par démission, devient Sénateur de plein droit & nécessairement.

Les deux autres Consuls, durant le mois qui suit l'expi-

ration de leurs fonctions, peuvent prendre place dans le Sénat, & ne sont pas obligés d'user de ce droit.

Ils ne l'ont point, quand ils quittent leurs fonctions consulaires par démission.

XVIII. Un Sénateur est à jamais inéligible à toute autre fonction publique.

XIX. Toutes les listes faites dans les départemens, en vertu de l'article IX, sont adressées au Sénat. Elles composent la liste nationale.

XX. Il élit dans cette liste les Législateurs, les Tribuns, les Consuls, les Juges de cassation, & les Commissaires à la comptabilité.

XXI. Il maintient ou annulle tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le Tribunat ou par le Gouvernement : les listes d'éligibles sont comprises parmi ces actes.

XXII. Des revenus des domaines nationaux déterminés sont affectés aux dépenses du Sénat. Le traitement annuel de chacun de ses Membres se prend sur ces revenus ; il est égal au 20me de celui du premier Consul.

XXIII. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

XXIV. Les citoyens Sieyes & Roger-Ducos, Consuls sortans, sont nommés Membres du Sénat conservateur ; ils se réuniront avec le second & le troisième Consuls nommés par la présente. Ces quatre citoyens nomment la majorité du Sénat, qui se complette ensuite lui-même, & procéde aux élections qui lui sont confiées.

TITRE III.

Du Pouvoir Législatif.

XXV. Il ne sera promulgué de loix nouvelles que lorsque le projet en aura été proposé par le Gouvernement, communiqué au Tribunat, & décrété par le Corps Législatif.

XXVI. Les projets que le Gouvernement propose sont rédigés en articles. En tout état de la discussion de ces projets, le Gouvernement peut les retirer ; il peut les reproduire modifiés.

XXVII. Le Tribunat est composé de cent Membres, âgés de 25 ans au moins ; ils sont renouvelés par 5me tous les ans, indéfiniment ré-éligibles tant qu' ils demeurent sur la liste nationale.

XXVIII. Le Tribunat discute les projets de loi ; il en vote l' adoption ou le rejet.

Il envoie trois orateurs pris dans son sein, par lesquels les motifs du vœu qu'il a exprimé sur chacun de ses projets, sont exposés & défendus devant le Corps Législatif.

Il défère au Sénat, pour cause d' inconstitutionnalité seulement, les listes d' éligibles, les actes du Corps Législatif & ceux du Gouvernement.

XXIX. Il exprime son vœu sur les loix faites & à faire, sur les abus à corriger, sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l' administration publique, mais jamais sur les affaires civiles ou criminelles portées devant les tribunaux.

Les vœux qu' il manifeste en vertu du présent article, n' ont aucune suite nécessaire, & n' obligent aucune autorité constituée à une délibération.

XXX. Quand le Tribunat s' ajourne, il peut nommer une Commission de dix à quinze Membres, chargée de le convoquer si elle le juge convenable.

XXXI. Le Corps Législatif est composé de trois cents Membres, âgés de 30 ans au moins ; ils sont renouvelés par 5me tous les ans ; il doit toujours y avoir un citoyen, au moins, de chaque département de la République.

XXXII. Un Membre sortant du Corps Législatif ne peut y rentrer qu' après un an d' intervalle ; mais il peut être immédiatement élu à toute autre fonction publique, y compris celle de Tribun, s'il y est d' ailleurs éligible.

XXXIII. La session du Corps Législatif commence chaque année le premier Frimaire, & ne dure que quatre mois : il peut être extraordinairement convoqué durant les huit autres par le Gouvernement.

XXXIV. Le Corps Législatif fait la loi en statuant par scrutin secret, & sans aucune discussion de la part de ses Membres, sur les projets de la loi débattus devant lui par les orateurs du Tribunat & du Gouvernement.

XXXV. Les séances du Tribunat & celles du Corps Législatif sont publiques ; le nombre des assistans, soit aux unes, soit aux autres, ne peut excéder 200.

XXXVI. Le traitement annuel d'un Tribun est de 15,000 francs ; celui d'un Législateur, de 10,000 f.

XXXVII. Tout décret du Corps Législatif, le dixième jour après son émission, est promulguée par le premier Consul, à moins que dans ce délai il n'y ait recours au Sénat pour cause d'inconstitutionnalité. Ce recours n'a point lieu contre des loix promulguées.

XXXVIII. Le premier renouvellement du Corps Législatif & du Tribunat n'aura lieu que dans le cours de l'an 10.

TITRE IV.

Du Gouvernement.

XXXIX. Le Gouvernement est confié à trois Consuls nommés pour dix ans, & indéfiniment ré-éligibles.

Chacun d'eux est élu individuellement avec la qualité distincte ou de premier, ou de second, ou de troisième Consul. La première fois, le troisième Consul ne sera nommé que pour cinq ans.

Pour cette fois sont nommés premier Consul, le Général BONAPARTE ; second Consul, le citoyen CAMBACERES ;

Ministre actuel de la Justice; & troisième Consul, le citoyen LEBRUN, Membre de la Commission des Anciens.

XL. Le premier Consul a des fonctions & des attributions particulières, dans lesquelles il est momentanément supplée, quand il y a lieu, par un de ses collègues.

XLI. Le premier Consul promulgue les loix; il nomme & révoque à volonté les Membres du Conseil d'Etat, les Ministres, les Ambassadeurs & autres agens extérieurs en chef, les Officiers de l'armée de terre & de mer, les Membres des Administrations locales, & les Commissaires du Gouvernement près les tribunaux. Il nomme tous les Juges criminels & civils, autres que les Juges de paix & Juges de cassation, sans pouvoir les révoquer.

XLII. Dans les autres actes du Gouvernement, le second & le troisième Consul ont voix consultative: ils signent le registre de ces actes pour constater leur présence: & s'ils le veulent, ils y consignent leurs opinions; après quoi la décision du premier Consul suffit.

XLIII. Le traitement du premier Consul sera de 500 mille francs en l'an 8. Le traitement de chacun des deux autres Consuls, est égal aux trois dixièmes de celui du premier.

XLIV. Le Gouvernement propose les loix, & fait les réglemens nécessaires pour assurer leur exécution.

XLV. Le Gouvernement dirige les recettes & les dépenses de l'Etat, conformément à la loi annuelle qui détermine le montant des unes & des autres; il surveille la fabrication des monnoies, dont la loi seule ordonne l'émission, fixe le titre, le poids & le type.

XLVI. Si le Gouvernement est informé qu'il se trame quelque conspiration contre l'Etat, il peut décerner des mandats d'amener & des mandats d'arrêt contre les personnes qui en sont présumées les auteurs ou les complices; mais si, dans un délai de dix jours après leur arrestation, elles ne sont mises en liberté ou en justice réglée, il y a,

de la part du Ministre signataire de mandat, crime de détention arbitraire.

XLVII. Le Gouvernement pourvoit à la sureté intérieure & à la défense extérieure de l'Etat; il distribue les forces de terre & de mer, & en règle la direction.

XLVIII. La Garde Nationale en activité est soumise aux règlemens d'administration publique; la Garde Nationale sédentaire n'est soumise qu'à la loi.

XLIX. Le Gouvernement entretient des relations politiques au dehors, conduit les négociations, fait lès stipulations préliminaires, signe, fait signer & conclut tous les traités de paix, d'alliance, de trêves, de neutralité, de commerce, & autres conventions.

L. Les déclarations de guerre & les traités de paix, d'alliance, & de commerce, sont proposés, discutés, décrétés & promulgués comme des loix.

Seulement les discussions & délibérations sur ces objets, tant dans le Tribunat que dans le Corps législatif, se font en comité secret, quand le Gouvernement le demande.

LI. Les articles secrets d'un traité ne peuvent être destructifs des articles patens.

LII. Sous la direction des Consuls, le Conseil d'Etat est chargé de rédiger les projets de loix & les règlemens d'administration publique, & de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative.

LIII. C'est parmi les Membres du Conseil d'Etat que sont toujours pris les orateurs chargés de porter la parole au nom du Gouvernement, devant le Corps Législatif.

Ces orateurs ne sont jamais envoyés au nombre de plus de trois pour la défense d'un même projet de loi.

LIV. Les Ministres procurent l'exécution des loix & des règlemens d'administration publique.

LV. Aucun acte du Gouvernement ne peut avoir d'effet, s'il n'est signé par un Ministre.

LVI. L' un des Ministres est spécialement chargé de l' administration du trésor public : il assure les recettes, ordonne les mouvemens de fonds & les paiemens autorisés par la loi. Il ne peut rien faire payer qu'en vertu, 1°, d' une loi, & jusqu' à la concurrence des fonds qu' elle a déterminés pour un genre de dépenses ; 2°, d' un arrêté du Gouvernement ; 3°, d' un mandat signé par un Ministre.

LVII. Les comptes détaillés de la dépense de chaque Ministre, signés & certifiés par lui, sont rendus publics.

LVIII. Le Gouvernement ne peut élire ou conserver pour conseillers d' état, pour ministres, que des citoyens dont les noms se trouvent inscrits sur la liste nationale.

LIX. Les administrations locales établies, soit pour chaque arrondissement communal, soit pour des portions plus étendues du territoire, sont subordonnées aux Ministres. Nul ne peut devenir ou rester membre de ces administrations, s'il n' est porté ou maintenu sur l' une des listes mentionnées articles 7 & 8.

TITRE V.

Des Tribunaux.

LX. Chaque arrondissement communal a un ou plusieurs Juges de paix, élus immédiatement par les citoyens, pour trois années.

Leur principale fonction consiste à concilier les parties qu'ils invitent, dans le cas de non-conciliation, à se faire juger par des arbitres.

LXI. En matière civile, il y a des tribunaux de première instance & des tribunaux d' appel. La loi détermine l' organisation des uns & des autres, leur compétence, & le territoire formant le ressort de chacun.

LXII. En matière de delits emportant peine afflictive ou

infamante, un premier Jury admet ou rejette l'accusation : si elle est admise, un second Juré reconnoît le fait ; & les Juges, formant un tribunal criminel, appliquent la peine. Leur jugement est sans appel.

LXIII. La sanction d'accusateur public près un tribunal criminel, est remplie par le Commissaire du Gouvernement.

LXIV. Les délits qui n'emportent pas peine afflictive ou infamante, sont jugés par des tribunaux de police correctionnelle, sauf l'appel aux tribunaux criminels.

LXV. Il y a, pour toute la République, un tribunal de cassation, qui prononce sur les demandes en cassation contre les jugemens en dernier ressort, rendus par les tribunaux, sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre, pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique ; sur les prises à partie contre un tribunal entier.

LXVI. Le tribunal de cassation ne connoît point du fond des affaires ; mais il casse les jugemens rendus sur des procédures dans lesquelles les formes ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi, & il renvoie le fond du procès au tribunal qui doit en connoître.

LXVII. Les Juges composant les tribunaux de première instance, & les Commissaires du Gouvernement établis près ces tribunaux, sont pris dans la liste communale ou dans la liste départementale.

Les Juges formant les tribunaux d'appel, & les Commissaires placés près d'eux, sont pris dans la liste départementale.

Les Juges composant le tribunal de cassation, & les Commissaires établis près ce tribunal, sont pris dans la liste nationale.

LXVIII. Les Juges, autres que les Juges de paix, conservent leurs fonctions toute leur vie, à moins qu'ils ne soient condamnés pour forfaiture, ou qu'ils ne soient pas

maintenus sur la liste d'éligibles, correspondante à leurs fonctions.

Titre VI.

De la responsabilité des Fonctionnaires publics.

LXIX. Les fonctions des membres soit du Sénat, soit du Corps législatif, soit du Tribunat, celles des Consuls & des Conseiller d'Etat, ne donnent lieu à aucune responsabilité.

LXX. Les délits personnels emportant peine afflictive ou infamante, commis par un membre soit du Sénat, soit du Tribunat, soit du Corps Législatif, soit du Conseil d'Etat, sont poursuivis devant les tribunaux ordinaires, après qu'une délibération du corps auquel le prévenu appartient, a autorisé cette poursuite.

LXXI. Les Ministres prévenus de délits privés emportant peine afflictive ou infamante, sont considérés comme membres du Conseil d'Etat.

LXXII. Les Ministres sont responsables, 1°, de tout acte de gouvernement signé par eux, & déclaré inconstitutionnel par le Sénat; 2°, de l'inexécution des loix & des règlemens d'administration publique; 3°, des ordres particuliers qu'ils ont donnés, si ces ordres sont contraires à la constitution, aux loix, & aux règlemens.

LXXIII. Dans les cas de l'article précédent, le Tribunat dénonce le Ministre par un acte sur lequel le Corps Législatif délibère dans les formes ordinaires, après avoir entendu ou appellé le dénoncé. Le Ministre mis en jugement par un décret du Corps Législatif, est jugé par une haute Cour, sans appel & sans recours en cassation.

La Haute Cour est composée de Juges & de Jurés. Les Juges sont choisis par le Tribunal de Cassation, & dans son

sein; les Jurés sont choisis dans la liste nationale : le tout, suivant les formes que la loi détermine.

LXXIV. Les Juges civils & criminels sont, pour les délits relatifs à leurs fonctions, poursuivis devant les tribunaux auxquels celui de cassation les renvoie après avoir annullé leurs actes.

LXXV. Les agens du Gouvernement, autres que les Ministres, ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du Conseil d'Etat : en ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires.

TITRE VII.

Dispositions générales.

LXXVI. La maison de toute personne habitant le territoire François est un asyle inviolable.

Pendant la nuit, nul n'a le droit d'y entrer que dans le cas d'incendie, d'inondation, ou de réclamation faite dans l'intérieur de la maison.

Pendant le jour, on peut y entrer pour un objet spécial déterminé ou par une loi, ou par un ordre émané d'une autorité publique.

LXXVII. Pour que l'acte qui ordonne l'arrestation d'une personne puisse être exécutée, il faut, 1°, qu'il exprime formellement le motif de l'arrestation; 2°, qu'il émane d'un fonctionnaire à qui la loi ait donné formellement ce pouvoir; 3°, qu'il soit notifié à la personne arrêtée, & qu'il lui en soit laissé copie.

LXXVIII. Un gardien ou geolier ne peut recevoir ou détenir aucune personne qu'après avoir transcrit sur son registre l'acte qui ordonne l'arrestation : cet acte doit être un mandat donné dans les formes prescrites par l'article précé-

dent, ou une ordonnance de prise de corps, ou un décret d'accusation ou un jugement.

LXXIX. Tout gardien ou geolier est tenu, sans qu'aucun ordre puisse l'en dispenser, de représenter la personne détenue à l'officier civil ayant la police de la maison de détention, toutes les fois qu'il en sera requis par cet officier.

LXXX. La représentation de la personne détenue ne pourra être refusée à ses parens & à ses amis, porteurs de l'ordre de l'officier civil, lequel sera toujours tenu de l'accorder, à moins que le gardien ou geolier ne représente une ordonnance du Juge pour tenir la personne au secret.

LXXXI. Tous ceux qui, n'ayant point reçu de la loi le pouvoir de faire arrêter, donneront, signeront, exécuteront l'arrestation d'une personne quelconque; tous ceux qui, même dans le cas de l'arrestation autorisée par la loi, recevront ou retiendront la personne arrêtée, dans un lieu de détention non publiquement & légalement désigné comme tel, & tous les gardiens ou geoliers qui contreviendront aux dispositions des trois articles précédens, seront coupables du crime de détention arbitraire.

LXXXII. Toutes rigueurs employées dans les arrestations, détentions ou exécutions, autres que celles commandées par les lois, sont des crimes.

LXXXIII. Toute personne a le droit d'adresser des pétitions individuelles à toute autorité constituée, & spécialement au Tribunat.

LXXXIV. La force publique est essentiellement obéissante; nul corps armé ne peut délibérer.

LXXXV. Les délits militaires sont soumis à des tribunaux spéciaux, & à des formes particulières de jugement.

LXXXVI. La Nation Françoise déclare qu'il sera accordé des pensions à tous les militaires blessés à la défense de la patrie, ainsi qu'aux veuves & aux enfans des militaires morts sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures.

LXXXVII. Il sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatans en combattant pour la République.

LXXXVIII. Un corps constitué ne peut prendre de délibération que dans une séance où les deux tiers au moins de ses membres se trouvent présens.

LXXXIX. Un Institut national est chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences & les arts.

XC. Une Commission de comptabilité nationale règle & vérifie les comptes des recettes & des dépenses de la République. Cette Commission est composée de sept membres choisis par le Sénat dans la liste nationale.

XCI. Le régime des Colonies Françaises est déterminé par des loix spéciales.

XCII. Dans le cas de révolte à main armée, ou de troubles qui menacent la sureté de l'Etat, la loi peut suspendre, dans les lieux & pour le tems qu'elle détermine, l'empire de la Constitution.

Cette suspension peut être provisoirement déclarée, dans les mêmes cas, par un arrêté du Gouvernement, le Corps Législatif étant en vacance, pourvu que ce corps soit convoqué au plus court terme par un article du même arrêté.

XCIII. La Nation Française déclare qu'en aucun cas elle ne souffrira le retour des Français qui, ayant abandonné leur patrie depuis le 14 Juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux loix rendues contre les émigrés; elle interdit toute exception nouvelle sur ce point.

Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la République.

XCIV. La Nation Française déclare qu'après une vente légalement consommée de biens nationaux, quelle qu'en soit l'origine, l'acquéreur légitime ne peut en être dépossédé;

sauf aux tiers réclamans à être, s'il y a lieu, indemnisés par le trésor public.

XCV. La présente Constitution sera offerte de suite à l'acceptation du Peuple Français.

Fait à Paris, le 22 Frimaire, an 8 de la République Française, une & indivisible.

Suivent les signatures des membres des Commissions Législatives & des Consuls.

Renvoyant à un autre Numéro l'examen des ressorts, de l'esprit & du but de cette nouvelle théorie législative, nous nous bornerons aujourd'hui à exprimer l'impression qu'excite une apostasie aussi solemnelle des maximes adoptées en 1789 par la généralité des Révolutionnaires, ainsi que par beaucoup d'amis de la liberté, & les formes insolentes sous lesquelles on la prescrit à la Nation.

Que des Républicains, également ennemis de la Royauté héréditaire & du pouvoir populaire, eussent imaginé de s'assurer des avantages de la Monarchie par l'institution d'un Chef Suprême & unique du Gouvernement, dont la prérogative s'étendit de droit, aussi bien que par influence, sur les fonctions de la Législature; qu'ils l'eussent investi d'une autorité très-supérieure à celle non-seulement des premiers Magistrats dans les Républiques anciennes

anciennes & modernes, mais encore de la plupart des Rois placés à la tête des Monarchies limitées; qu'à l'aristocratie de la naissance & des distinctions transmissibles & inamovibles, ils eussent substitué une aristocratie élective, dont la source originairement placée dans le Peuple, en devînt absolument indépendante dans l'exercice de ses attributs, comme dans son renouvellement progressif:

Qu'ils eussent admis une fiction de Représentation nationale, pour en absorber l'énergie, la puissance & les effets dans des corps à la nomination, à la révocation, au contrôle desquels les prétendus *Représentés* demeureroient entièrement étrangers; qu'ils eussent tellement redouté les agitations & les nouveautés, qu'ils eussent exclus du droit d'*initiative* le Pouvoir chargé de faire les loix pour les réserver au Pouvoir de les exécuter; que simultanément ils revêtissent celui-ci d'un *veto* nécessaire & *à priori* sur les résolutions de la Législature, fixée muette & immobile sur ses sièges jusqu'à ce que le Gouvernement lui rende l'action & la parole; qu'à ce droit d'enchaîner ses délibérations, on eût joint celui d'en écarter toute discussion, &, une fois rendues, d'en attaquer même la légalité, sous

prétexte *d'inconstitutionnalité*; qu'enfin, sous leurs mains on vît naître un Patriciat électif de cinq mille citoyens, un Corps Législatif exclusivement choisi dans ce Patriciat par un Sénat inamovible, électeur de ses propres Membres, figurant le régulateur, le censeur, & le balancier des pouvoirs constitués; que cet engrênement de rouages aristocratiques eût reçu le mouvement, la direction, le support, d'une autorité exécutive concentrée dans la personne d'un *Stathouder*, assez puissant pour contenir toutes les branches du Gouvernement politique dans la subordination, ce système de république seroit abusif, mais il n'entacheroit ses auteurs ni d'usurpation, ni d'inconséquence.

Que l'expérience & les horribles résultats des premiers essais eussent inspiré aux Précepteurs législatifs de 1789 & de 1792, de revenir sur leurs extravagances démocratiques, & de rentrer dans une mesure plus raisonnable des droits du Peuple & de ceux de l'Autorité, on ne sauroit en être surpris.

En modifiant leurs premières doctrines, en formant un Gouvernement plus actif & plus concentré, une Législature moins turbulente, une répartition des pouvoirs publics qui, sans enfreindre ouvertement les bases de la liberté

politique, les garantît du ravage des factions populaires, on eût considéré ce changement comme étant le produit de la sagesse.

Mais que ce soit l'Auteur de la première *Déclaration des prétendus Droits de l'Homme*, ses disciples, ses adjoints, ses orateurs ses panégyristes, qui rayent d'un trait de plume ce dispositif fondamental!

Qu'après avoir, avec la plus criminelle ou la plus aveugle obstination, résisté à toutes les remontrances, à tous les exemples, à toutes les plaintes, à toutes les lumières; qu'après avoir calomnié comme des *avocats du despotisme* quiconque réprouvoit l'avilissement & l'exténuation dans lesquels ils précipitoient leur pouvoir exécutif; qu'après avoir diffamé, lanterné, banni, spolié, couvert d'outrages & de mépris quiconque s'élevoit contre leur dogme de la souveraineté du Peuple, contre l'application qu'ils en faisoient, contre leur Chambre unique, contre leurs élections populacières, contre leur chimérique égalité, les mêmes hommes se présentent aujourd'hui comme des révélateurs envoyés du Ciel pour désabuser la France qu'ils égarèrent!

Qu'après avoir professé la haine la plus réfléchie pour les institutions mixtes, pour les

classifications de citoyens, & pour l'attribution à toute Magistrature exécutive d'une suprématie qui rappelât le pouvoir monarchique, ils abjurent leurs écrits, leurs harangues, leurs sermens, & recomposent la République précisément dans les formes, dont la seule annonce eût été à leurs yeux un crime de lèze-nation!

Un contraste si monstrueux soulève l'ame d'indignation. Respectables Correcteurs, en vérité, que ces manipulateurs inconstans qui, après avoir couvert de crimes & de deuil la France & l'Europe, pour faire tomber toute opposition à leurs premiers dogmes, viennent froidement avouer leur ineptie sans en témoigner le moindre repentir, se glorifier de leur inconséquence, rafraîchir, & éterniser la proscription de tous ceux de leurs concitoyens qui eurent le tort de devancer le jugement qu'ils portent eux-mêmes de leurs premières œuvres, & de s'opposer à ces institutions, flétries maintenant & enterrées par leurs propres instituteurs!

Les voilà également odieux & méprisables aux yeux des partisans de l'autorité absolue, & aux yeux des sectateurs de la liberté. Les premiers les déclareront coupables d'usurpation sur

un pouvoir antique & légitime, dont ils déterrent les fondemens ensevelis, pour bâtir sur ses ruines l'oppression de leurs égaux. Les seconds les déclareront coupables d'usurpation sur les privilèges & sur les volontés de la Nation. Ainsi, le résultat de cette sublime Révolution du 10 Novembre se réduit à consommer la double invasion des droits du Trône & des droits du Peuple.

Si, du moins, en exécutant cette entreprise, ils eussent conservé quelques bienséances; si leur désintéressement personnel eût distingué cette législation dont ils s'arrogeoient la fabrique; s'ils eussent fait servir leur autorité & la confiance que leur accordoit la crédulité publique, à éclairer la France, à lui proposer leurs motifs, à solliciter son vœu & ses choix, à couvrir d'une sanction libre & générale ce régime échafaudé dans le secret de leurs comités!

Mais, ces réparateurs de la liberté n'ont pas rougi d'imposer à la Nation leurs ordonnances, par un acte d'omnipotence personnelle & despotique. Nulle discussion préliminaire & publique; nul appel à un corps quelconque de mandataires nationaux, pour légaliser & rati-

fier les nouvelles loix; nulle convocation des Assemblées primaires consacrées par tous les principes antérieurs, berceaux de la souveraineté publique où les Constitutions précédentes reçurent leur sanction définitive.

Quelle est donc cette audace d'une bande de Commissaires, enregistrant les statuts suprêmes d'un Officier Corse & d'un Abbé, & les promulguant impérativement comme la loi de l'Etat? Que l'Assemblée Constituante, véritablement représentative du Peuple François, que la Convention agissant avec le même caractère, se fussent passés du consentement de leurs Constituans, la nature de leur délégation pouvoit autoriser l'oubli de cette formalité. Mais, quoi! 50 individus asservis à deux Chefs de parti titrés de Consuls, ont chassé à coups de baïonnettes les Représentans du Peuple, dissout la Constitution, rendu, par conséquent, la Nation à son indépendance, & fait rentrer ses loix futures sous son jugement, & sans la consulter, sans lui laisser la faculté d'examiner, de choisir, de modifier leurs arrêts législatifs, ils les proclament comme des ordres irrévocables. Que dis-je? Ils unissent la dérision au despotisme, en permettant aux

Citoyens d'aller, *en trois jours*, signer sur un registre leur approbation ou leur refus! — *Leur refus!*

Enfin, non satisfaits d'avoir imposé à la Nation sa forme de Gouvernement, ils s'en distribuent les dignités; ils en créent les pouvoirs pour s'en réserver les profits & les fonctions. L'un s'adjuge 500,000 livres de traitement & le rang suprême d'un Archonte ou d'un Dey; d'autres s'installent au second rang, avec 50,000 écus de gages: leurs Conseillers, leurs agens, leurs serviteurs, peuplent la Junte d'Etat, le Sénat, le Tribunat, le Corps Législatif, sans oublier des appointemens exorbitans. Imaginez une troupe de procureurs & d'huissiers présidés par un Chef de Gendarmerie, & qui s'introduisant dans un domaine en litige sous prétexte de concilier les parties, les renvoyent à coups de bâton, & se partagent le fonds, ainsi que le mobilier; vous auriez l'image fidèle de cette confrairie privilégiée qui, sous le drapeau de *Bonaparte*, vient de faire un nouvel inventaire de la République Françoise, & d'en usurper toutes les magistratures.

Lisez ensuite les beaux pamphlets de M. *Rœderer*; observez son extase & son admiration

de commande; écoutez ses confrères, & leurs belles périodes sur leurs *vertus* & leur *génie*; relisez ce modeste *Bonaparte* proclamant à St. Cloud son goût pour la retraite, son abnégation pour les grandeurs, & son zèle pour la liberté. Suivez ce triomphateur philosophe, méditant depuis trois ans de s'asservir la République, dissimulant cette ambition sous le casque, & se plaçant sous le dais en affectant le mépris des grandeurs; rappelez-vous les hommages ineffables voués à son héroïsme & à sa générosité: étudiez ces gens de lettres, ces écrivains, ces académiciens, ces journalistes du moment, dont la servile & cupide éloquence prodigue aux dominateurs du jour tout ce que l'adulation orientale a de figures hyperboliques & d'abjectes apothéoses. *Acclamate, Quirites! acclamate dum licet; jam enim impune vobis non facere licebit.*

Ce dernier acte de la Révolution du 10 Novembre en démasque les auteurs: leur but fut aussi vil que leur hypocrisie. Ils ont délivré la France d'un joug pour lui imposer le leur: faction usurpatrice & sordide ainsi que les précédentes, elle nous a donné son secret.

Attendon' solamente, al lor profito. — ARIOSTE.

Les

Les deux Consuls inférieurs qui figurent dans la hiérarchie de ce Gouvernement, ne sont évidemment que les Chanceliers de *Bonaparte*; cet hors d'œuvre ne paroît être placé là que comme ces solives qu'on détache lorsque l'édifice a pris son à-plomb. Le Grand Consul a dicté & fort bien la nomination de ses deux Visirs. L'un lui fera le travail sur les affaires juridiques, & l'autre sur les finances: ils ne sont exempts ni de capacité ni d'intégrité. *Le Brun* (1) possède à un très-haut degré le talent d'écrire, & suppléera son maître qui ne sait pas plus écrire que parler. Tous deux, d'ailleurs, se sont montrés dans les différentes Assemblées auxquels ils appartinrent, aussi pusillanimes, aussi flexibles, aussi soumis à l'autorité du moment, que l'exige leur nou-

(1) Secrétaire du Chancelier *Maupeou*, il composa en 1770 les discours mâles, concis, pleins de noblesse & de raison que prononça ce Chef de la Justice dans la querelle avec les Parlemens. Il a publié une traduction plus oratoire que fidelle de l'Iliade, & une traduction de *Tasse* plus estimée, & qu'on attribua dans le tems à *J. J. Rousseau*. Il fut Membre, & Membre très-réservé de l'Assemblée Constituante, & est rentré à la Législature en 1796. Père de famille, depuis long-tems il vivoit dans la retraite, livré à l'étude & à l'éducation de ses enfans.

velle position. Ce ne sont pas des contradicteurs, ni des associés que cherchoit *Bonaparte*.

Au moment où nous terminions cet article, nous avons reçu la lettre suivante, qui suppléera à l'imperfection des remarques qu'on vient de lire. Elle nous paroît tout dire; c'est l'ouvrage d'un homme impartial & mesuré, à qui la dernière Révolution de Paris s'étoit présentée d'abord sous des auspices très-favorables.

" MONSIEUR!

" *Bonaparte* & *Sieyes* ont enfin donné leur juste mesure, leurs talens, leur caractère, leurs vues, & leurs moyens, tout est connu: il n'y a plus rien de vague, rien d'obscur ni dans la réputation, ni dans la destinée de ces grands hommes. — Leur Constitution, est promulguée, & chacun d'eux a marqué sa place dans cette Constitution. L'un, avide de pouvoir, veut être despote & inviolable; il se place en dehors des formes & des loix qu'il établit; l'autre s'adjuge le poste qui lui convient éminemment, celui dans lequel il peut se faire craindre & tout mouvoir autour de lui, sans que sa sureté & son repos en soient troublés. Leurs

agens, leurs créatures, & quiconque leur donna caution de sa fidélité, composeront la masse des fonctionnaires publics; voilà leur Constitution.

" Sous ce rapport elle ne mérite ni le mépris ni le ridicule dont on la flétrit: je la trouve bien plus habile que celle des Mammeloucks & de la Régence d'Alger: mais ce qui est plus merveilleux encore, c'est l'audace avec laquelle ces deux hommes imposent à la France leur gouvernement. On fait ce que c'est qu'un usurpateur conquérant: son épée, son armée, voilà son titre. La volonté du peuple proclamée par ses représentans, est un autre genre de puissance imposante. Cette infâme Convention qui a bouleversé la France & menacé l'Europe, avoit une origine redoutable. On a vu enfin dans les Gouvernemens républicains, les factions s'attaquer, se détruire, se succéder sans changer ni le titre ni les fonctions des magistratures, ni la forme constitutionnelle; mais ce qu'on n'avoit jamais vu, c'est que sans combat ni conquête, & sans aucune mission du peuple, un particulier s'établisse Chef & Législateur suprême d'un grand empire, & que de ses commis il compose une Cour plénière dont il recevra son ti-

tre & ses pouvoirs, en lui enjoignant de promulguer ses loix nouvelles.

" Ce degré d'avilissement seroit-il réservé aux Français? Faudra-t-il croire qu'ils aient la bassesse de s'y soumettre long-tems?

" Quoi qu'on ait abusé jusqu'à profanation du mot *Constitution*, quel Français oseroit donner ce nom aux combinaisons d'un Corse & d'un Prêtre, pour subjuguer la multitude qu'ils craignent & les divers partis qui les détestent?

" La coupable ineptie, la scélératesse du Directoire & des Conseils méritoient sans doute les châtimens qu'ils ont reçu; & l'Europe entière eût applaudi *Bonaparte*, saisissant provisoirement les rênes de l'Etat pour rendre à la Nation la liberté dont elle est privée depuis dix ans. Un but moins noble, moins glorieux, eût pu le tenter: Dictateur ou Protecteur, sa honte ou sa gloire dépendoient de l'usage qu'il eût fait du pouvoir suprême; mais cette alliance infâme qu'il vient de contracter avec les Chefs & les crimes de la Révolution en en poursuivant les principes, cette horrible hypocrisie d'une République nominale, concentrée dans une faction de cinq mille conscrits, & la Nation enchaînée par cette odieuse oligar-

chie .... On retrouve bien là les conceptions astucieuses de *Sieyes*, mais non celles d'un Général dont les talens & les succès ont eu de l'éclat. *Bonaparte* n'est plus dans cette circonstance qu'un Chef d'Arabes dépouillant une caravanne, & distribuant le butin en s'adjugeant la meilleure part.

" Quel que soit le sort & la durée de la Constitution, il n'y a plus ni pouvoir ni succès qui relèvent ces deux hommes de la mésestime où les a plongés leur intrigue. S'ils parviennent effectivement à subjuguer le Peuple François, ils n'auront pas même l'honneur de ce triomphe qui appartient également à toute la canaille révolutionnaire qui les a précédés, & qu'ils remplacent aujourd'hui par leurs élus.

" Observons, cependant, ce qu'il y a de juste, d'instructif, de précieux dans leurs nouvelles institutions.

" 1.° C'est le fanatique auteur de la *Déclaration des Droits de l'Homme* qui en reconnoît aujourd'hui le danger, qui les efface de cette même main fumante encore de tout le sang qu'ils ont fait répandre.

" 2.° Ce sont les Apôtres & les Héros de la Démocratie qui la proscrivent, & qui ne

reconnoissent plus dans la souveraineté du Peuple, dans leurs trente millions d'égaux, que cinq mille citoyens habiles à participer au Gouvernement.

" 3.° Ce sont les meurtriers de *Louis XVI* qui placent la responsabilité là où elle doit être, & qui en déchargent les Magistrats suprêmes.

" 4.° Ce sont les créateurs des assignats & de la banqueroute horrible qui en a été la suite, qui déclarent les faillis & leurs héritiers exclus des droits de citoyen, & qui jettent ainsi l'interdit sur leur propre Gouvernement, jusqu'à ce qu'ils aient remboursé les créanciers de l'Etat.

" 5.° Ce sont les proscripteurs des factions, des loix, des usurpateurs qui les ont précédés, qui punissent comme rebelles ceux qui ont marqué leur opposition aux pouvoirs qu'ils viennent de renverser.

" Si ces pouvoirs étoient légitimes, ce sont leurs destructeurs qui sont traîtres & rebelles au vœu de la Nation. Si ces pouvoirs étoient usurpés, comment ceux qui les ont méconnus pouvoient-ils être coupables envers la Nation?

" Rien de grand, rien de généreux n'a signalé cette dernière révolution. On auroit cru

qu'en concentrant les pouvoirs, en ôtant à la multitude une influence funeste, ils rendroient à la propriété tous ses droits, & fonderoient sur la prépondérance des propriétaires un Gouvernement stable; mais il leur falloit des législateurs à gages, des gardiens de confiscations, & c'est de leurs stipendiaires qu'ils composent le corps politique. Pensent-ils donc qu'il suffise d'appointer des Tribuns, & un Sénat, pour avoir & des loix & des mœurs?

" *Bonaparte*, *Sieyes*, auroient pu être les Secrétaires de *Cromwell*, mais non pas ses collègues. Les insensés promettent la paix à la France & à l'Europe: quelle sera donc la garantie de cette paix, & quels sont leurs moyens? Je conçois que la masse apathique de la Nation reçoive, même avec joie, un Gouvernement qui renverse celui qu'on exécroit, & qui comprime au moins les féroces Jacobins: mais tous les partis qui divisent la France doivent être également indignés. Les mécontentemens intérieurs se reproduiront sous toutes les formes: à mesure que les embarras de l'administration solliciteront de nouvelles ressources, la violence deviendra nécessaire, la résistance sera inevitable, & de nouvelles factions renverseront encore celle-ci. Cet

état désastreux ne peut avoir de terme que la Monarchie; & elle paroîtra bientôt si nécessaire; qu'il seroit aussi cruel que malhabile de ne pas la montrer sous des formes attirantes. "

A.

PRINCIPAUX ET DERNIERS ÉVÉNEMENS DE LA CAMPAGNE, JUSQU'AU MILIEU DE DÉCEMBRE.

QUOIQUE l'intérêt, même celui de curiosité, pour les opérations militaires, se soit affoibli depuis leur ralentissement, c'est moins à leur nature qu'on doit cette indifférence, qu'aux événemens politiques qui ont absorbé l'attention. Les changemens survenus en France, les préjugés sur une paix prochaine, les Russes préparant leur retraite, les deux Cours Impériales à la veille de séparer leur cause, présentoient une importance supérieure à celle de quelques combats stériles livrés sur le Rhin & en Piémont, sans décider une querelle dont l'opinion publique transmettoit d'avance la discussion & le dénouement, des Généraux aux Plénipotentiaires.

Dans

Dans le XXVIII^e Numéro de cet ouvrage ; nous laissâmes les François battus en Piémont à la fin de Septembre, & repoussés des positions dans lesquelles ils s'étoient avancés à Rivoli, à Fossano, & à Saviglian. Rétrogradant dans le Mondovi & sur la ligne intérieure de l'Apennin, ils continuoient à couvrir Coni & Gênes. Durant le mois d'Octobre, les Autrichiens ne purent approcher de ces deux places; ils ne tentèrent point de forcer l'Ennemi à une retraite ultérieure. Plusieurs engagemens sans suite occupèrent seuls cet intervalle, durant lequel l'armée Françoise reçut quelques renforts, dont le secours détermina son Chef à reprendre l'offensive. Subitement elle se reporta les premiers jours de Novembre, du voisinage de Coni où elle étoit rassemblée, dans la plaine de la Stura, déboucha sur Fossano & s'empara de Saviglian. Là d'autres troupes venant de Saluces & de Pignerol devoient se joindre à elle: *Championnet* par ce mouvement hardi espéroit se rendre maître du poste de Bra, & couper ainsi l'armée Impériale.

Le Général *Melas* déconcerta ce dessein, en attaquant lui-même l'Ennemi le 4 Novembre.

Le résultat de cette action fit perdre aux François tout le terrein qu'ils avoient occupé ; ils se replièrent sur leurs précédentes positions ; laissant aux vainqueurs 4000 prisonniers & autant de morts ou de blessés sur le champ de bataille.

Cette armée affoiblie se partagea en deux divisions, dont l'une sous les ordres des Généraux *Victor* & *Le Moine* se concentra sur Mondovi, & l'autre commandée par le Général *Grenier* occupa le poste de Borgo *St. Dalmazzo* derrière Coni. M. de *Melas* ne perdit point de tems à les empêcher de se fixer, & à profiter de sa victoire.

Dès le 9, *Grenier* fut attaqué à *San Dalmazzo*, chassé de ce bourg, & poussé dans sa fuite jusqu'à Limon, auprès du Col de Tende ; le Général Comte d'*Auersperg* l'y poursuivit, l'en délogea, & le força de s'enfoncer dans la montagne.

La division de Mondovi, engagée le 13, disputa plus long-tems sa défaite. Elle avoit l'avantage des montagnes qu'il s'agissoit de lui faire abandonner, soit en la tournant, soit en l'attaquant de front. Une manœuvre habile & hardie du Feld-Maréchal Lieutenant Prince d

Lichtenstein le rendit maître d'une des hauteurs dominantes. Cependant la nuit survint sans que les François désertassent leur position ; mais elle avoit cessé d'être tenable. Le 14 au matin, cette armée maltraitée & épuisée, évacua Mondovi, dégarnit les montagnes, & se retira dans la rivière du Ponent.

C'est sur ce territoire rongé & exténué, c'est dans les précipices du Col de Tende & dans les Alpes du Dauphiné, que ces déplorables restes des *invincibles* légions de *Bonaparte* ont cherché leur sûreté; là, au milieu des neiges & des privations les plus cruelles, on a consolé ces soldats sans paye, sans pain, sans habits, & sans chemises, en charmant leurs ennuis par l'annonce de la Constitution nouvelle qui remédiera à tous leurs maux. Le 7 Décembre, le quartier-général de *Championnet* se trouvoit à Sospello, au-delà du Col de Tende.

Immédiatement après ces événemens le siège de Coni a été formé, & poussé avec une telle vigueur, qu'il restoit peu de doute sur la très-prochaine reddition de cette place. Son sort fait présager celui de Gênes toujours oc-

cupé, ainsi que la Bocchette, par les François, dont la ligne depuis ce poste jusqu'aux montagnes du Dauphiné seroit imparfaitement gardée par une armée de 80 mille hommes. La République Ligurienne a profité de ses derniers momens, pour se *régénérer*. En 1797 *Bonaparte* lui démontra le pistolet au poing, que sans un Directoire & deux Conseils toute la politique n'étoit qu'extravagance: aujourd'hui il lui démontre qu'il n'y a rien de moins républicain que ce régime. En conséquence, les *Brutus*, les *Aristides*, & les *Confucius* Génois, se sont hâtés d'abjurer leur sainte & impérissable Constitution, pour instituer un Consulat provisoire.

Le jour même (13 Novembre) que le Général *de Mélas* forçoit la retraite de l'ennemi, avec autant d'activité que d'intelligence & de résolution, Ancône capituloit. C'est le Général Autrichien *de Frölich* qui a reçu cette place, des mains du Général François qui y étoit renfermé avec les débris d'une division. Le Midi entier de l'Italie est donc aujourd'hui entièrement purgé ainsi que le Piémont.

Aux frontières de la Suisse, les armées sont demeurées en état d'observation. Quoique les

Russes se fussent en quelque sorte neutralisés & retirés aux confins de la Bavière, *Massena* n'a point osé passer le Rhin: il est resté sur la défensive, tandis que l'armée d'Alsace essayoit en vain par des incursions sur la rive droite, de forcer l'Archiduc *Charles* à quitter la sienne & son excellente position de Doneschingen.

C'est sur cette malheureuse partie de la Souabe qu'arrose le Necker, que la guerre active s'est concentrée. L'ennemi renforcé de troupes arrivées du Bas-Rhin & de Hollande, avoit d'abord remporté quelques avantages; il menaçoit de nouveau le Duché de Wirtemberg & bloquoit Philipsbourg. Ces petits succès dûs à une supériorité numérique momentanée, ont été promptement effacés par les dernières opérations du Général *Sztarray*. Battant les François dans le Palatinat, il les a rejetés sur Neckerau & Manheim, où ils ont invoqué un armistice sous condition de repasser le Rhin, si l'Archiduc *Charles* refusoit de le ratifier. Ce Prince, en effet, n'y ayant point accédé, l'ennemi a évacué Manheim, & est rentré en Alsace.

Pendant la marche, les tentatives & les é-

checs de cette armée, celle de Suisse n'a fait aucun mouvement pour la soutenir par quelque diversion. Cette immobilité, cependant, n'a point entaché *Massena* auprès de *Bonaparte*, qui l'a mandé à Paris, d'où il va prendre le commandement de l'armée ruinée d'Italie. *Moreau* lui a succédé dans celui de cette armée de Suisse, qu'ils continuent à nommer métaphoriquement *l'Armée du Danube.*

L'impuissance où se sont trouvés les Généraux François de prévenir de nouveaux malheurs en Italie, de profiter de leurs avantages en Suisse, & de s'établir sur la rive droite du Rhin, prouvent & le degré d'affoiblissement des forces militaires de la République, & l'insuffisance des moyens extraordinaires adoptés depuis six mois pour les relever.

Les revers & la misère ont aggravé la désertion; elle augmente à mesure que la proximité des frontières de France la facilite. Des corps entiers de conscrits ont abandonné l'armée d'Italie. Les Généraux tourmentés par les plaintes légitimes de leurs soldats dans le dénuement, ne peuvent retenir sous les dra-

peaux des milices auxquelles ils n'ont ni pain ni vêtemens à distribuer.

La campagne se terminera sans qu'on ait pu porter remède à un délabrement, dont les causes remontent à l'horrible abus que la République a fait de ses moyens de puissance. C'est non d'après la fortune passagère des armes, mais sur les ressources qu'il retrouve dans l'adversité, qu'on peut juger de la véritable force d'un Etat, & de la bonté de son administration.

On ne sauroit mieux constater l'étendue de cette détresse où la France a plongé & laisse les armées, qu'en rapportant les détails suivans, écrits de Nice le 9 de ce mois, & transcrits comme authentiques par le *Moniteur* du 23.

" L'armée d'Italie occupe une ligne de 143 lieues, sur des montagnes presqu'inhabitables dans l'hiver.

" Cette ligne a vingt-cinq débouchés, qui exigent chacun une force d'environ 3,000 hommes.

" Cette armée, réunie à celle de Naples & des Alpes, n'a jamais été au-delà de 60 à 62 mille hommes, dont 2 mille de cavalerie.

" Le terrain qu'elle occupe n'a jamais suffi à la subsistance du petit nombre d'habitans qui y résident.

" Pour bien connoître tout ce qu'elle a souffert, & les

titres qu'elle a à la reconnoissance nationale & à l'admiration de tous les peuples, il suffira de comparer les besoins d'une armée de cette force, située dans des positions si difficiles, avec les ressources qu'elle a reçues depuis le 11 Octobre 1799. "

Besoins en subsistances.

" En pain, cent mille rations par jour.

	francs
" Cent mille quintaux de bled. Depuis trois mois ce service exigeoit une somme de	2,000,000
" Cent mille rations de viande, à 4 sous 6 den. chacune, sont pour les trois mois une dépense de	1,700,000
" Dix mille rations de fourrages étoient nécessaires, tant pour la cavalerie que pour l'artillerie & les transports: à 1 liv. 10s. par ration, la dépense s'élevoit à 15 mille francs par jour & dans les trois mois à	1,300,000
" A la fin de l'an 7, l'armée n'avoit ni habits, ni capottes, ni souliers: pour ce service, il falloit une somme de	2,400,000
" Le nombre des malades ou blessés n'a jamais été moindre de douze mille, la dépense étoit de 12 mille francs par jour, & pour les trois mois de	1,080,000
	8,480,000

De

De l'autre part 8,480,000

" La solde pour 60 mille hommes, y compris les Officiers Généraux, les Etats-Majors & les Officiers attachés aux corps, s'élève à une somme de 1,875,000 francs par mois, & dans les trois mois à 5,625,000

" Dépenses extraordinaires, 100,000 fr. par mois, pour les trois mois 300,000

" Total, pour les divers services & la solde, 14,405,000

" Ce qu'elle a reçu donnera l'idée exacte de ce qui lui a manqué en grains : elle n'a reçu depuis le commencement de l'an 8 que deux marchés de la compagnie Ouvrard & Boissonant, passés entre ces deux sociétés & le Ministre de la Guerre. Ces deux compagnies n'ont jamais paru ni jamais envoyé un sac de grains. Il y avoit été suppléé par une permission donnée à des maisons de commerce de la Ligurie, de transporter des grains de France. Cette permission a été annullée par le Directoire Exécutif qui a prohibé l'exportation sans rien envoyer.

" En effets d'équipement & d'habillement, cette armée n'a reçu que 6,000 habits, point de capottes, 30,000 chemises ; souliers, elle en a reçu 12,000 paires.

" Chevaux pour les transports, aucun.

" Pour l'ambulance . . . . aucun.

" Les moyens pécuniaires qu'elle a reçus pour suppléer à une aussi horrible pénurie, consistent dans les ressources suivantes :

" En argent, envoyé par la trésorerie nationale dans les trois mois 1,400,000

" En bons de syndicat 316,000

" Il est facile d'analyser avec la même précision, ce qui

lui étoit nécessaire en moyens militaires, & ce qu'elle a reçu. Approvisionnement de siège, il n'en a été fait aucune. Artillerie, 150 bouches à feu étoient nécessaires. L'armée n'a jamais eu de chevaux pour atteler 20 pièces de canon : 15,000,000 de cartouches étoient indispensables ; l'armée n'en a jamais en 3,000,000, & elle a toujours manqué de moyens pour les faire.

" Ce que le soldat a souffert dans cette horrible crise ne peut être décrit par aucune plume.

" Ceux qui sont isolés sur les montagnes couvertes de neige, sans toit, sans habit, sans feu, ont passé plusieurs journées sans nourriture, & plusieurs sont morts de faim. Ceux qui sont stationnés dans les villages, après avoir épuisé toutes les ressources des infortunés paysans, regardent comme une faveur précieuse le jour où ils reçoivent un quart de la ration ordinaire.

" Tous les chevaux sont morts par le manque de fourrage, tous les officiers sont démontés ; les Chefs & les Etats-Majors peuvent à peine faire un mouvement : le petit nombre de chevaux qui ont survécu à la famine, ne trouvent plus de fourrage. Nulle subsistance sur les routes pour le soldat qui voyage, ou pour les troupes qui sont en mouvement ; nul soulagement dans les hôpitaux pour le malade ou le blessé qu'on y transporte.

" Telle est la situation de l'armée d'Italie, obligée de soutenir depuis plus de huit mois les efforts d'une armée victorieuse, supérieure en force, pourvue d'une artillerie immense, soutenue par une cavalerie formidable, & abondamment fournie de munitions & de subsistances.

" *Massena* donne une preuve du plus beau dévouement, en acceptant le commandement en chef d'une armée ainsi délabrée. Nous souhaitons qu'il arrive en Italie avec les moyens de sauver l'armée de la famine & de la misère.

L'Armée de Suisse, nonobstant la multitude, l'insistance, & la barbarie de ses réquisitions journalières, ne subsiste qu'avec des peines infinies, pousse le Peuple au désespoir, & a été dernièrement menacée de nouvelles insurrections.

Privés par les glaces ou les vents contraires de toute information directe d'Allemagne, nous ne pouvons juger des affaires de guerre & d'Etat sur le Continent, que par les lambeaux de gazettes Germaniques que rapportent & mutilent les papiers François. Dans le nombre de ces fragmens, se trouve l'extrait d'une nouvelle Proclamation de l'Archiduc *Charles* aux Cercles antérieurs de l'Empire, insérée dans la gazette privilégiée d'Augsbourg du 11 de ce mois. Cet écrit très-remarquable, & postérieur à la dernière Révolution de Paris, éclaire le Public sur le jugement que la Cour de Vienne a porté de cet événement. Il confirme les conjectures par lesquelles nous avons commencé ce Numéro, & semble prouver qu'on étoit encore loin de regarder la paix com-

me conclue, parce que *Bonaparte* en a donné sa parole au Peuple François.

" Je vois avec regret, dit l'Archiduc, que par les événemens nouvellement arrivés en France, par lesquels le pouvoir suprême est passé en d'autres mains, on fonde presque par-tout l'espérance déjà si souvent trompée, d'une pacification générale, & que dans cette supposition prématurée, on croit même pouvoir différer la mise en activité du contingent & l'accomplissement des autres obligations constitutionnelles.

" On a jusqu'ici toujours vu que toute faction nouvelle, en France, a beaucoup parlé de paix, non pour la conclure à des conditions équitables, mais pour capter l'opinion du Peuple.

" L'événement qui s'est passé le 9 Novembre (18 Brumaire), considéré de près, n'est pas de nature à nous donner une pleine confiance. Une partie des personnes qui se sont emparées du pouvoir suprême, sont les mêmes qui, tant par leurs principes que par leur vie publique entière, ont juré une haine nouvelle & une inimitié éternelle à tous les États qui ne se sont pas constitués comme le leur, qui en ont renversé plusieurs, & subjugué perfidement d'autres en pleine paix.

" L'esprit même qui se manifeste dans les écrits publics de France n'est pas si pacifique; il y est souvent dit que cette nouvelle révolution n'a d'autre but que de relever la République au rang qu'elle auroit dû obtenir en Europe. On y blâme l'ancien Directoire, non pour avoir commencé la guerre, mais pour l'avoir faite malheureusement, pour n'avoir pas conquis de nouvelles provinces, pour en avoir perdu plusieurs. Dans les proclamations Françoises on commence tou-

jours par parler des victoires, & on parle ensuite de paix, ce qui indique que les circonstances ne leur paroissent pas encore assez favorables pour cette dernière, & que l'on veut encore tenter le sort des armes avant de songer à la conclure. . . . .

" Mais quand même on ne voudroit concevoir aucune défiance sur les vues des nouveaux dominateurs de la France, la nouvelle révolution n'est pas encore assez affermie pour que l'on puisse être assuré qu'elle ne sera pas renversée comme les autres : Enfin, il ne s'agit pas ici d'une paix telle qu'on pourroit en donner la dénomination à toute convention d'armistice ; il s'agit de sureté, de conditions pour lesquelles on combat essentiellement ; conditions telles que l'exigent l'honneur ; la dignité, la liberté, l'intégrité de l'Empire Germanique, & l'inviolabilité des traités les plus chers. Il s'agit ici d'une paix juste, convenable & durable, dans le sens de décision de la Diète, qui assurent la religion, les propriétés, l'ordre civil, & la Constitution de l'Empire ....

Ces mêmes Papiers de Paris, datés du 25 & du 26, contiennent le catalogue des Sénateurs, Législateurs, Tribuns, &c. &c. &c. que les Souverains *provisoires* de la France ont appelé aux chaises curules. Le tirage de cette loterie nous fournira plus d'une remarque. Quelques hommes estimables sans courage & sans volontés, des individus qui ne sont ni républicains ni royalistes, nombre d'intrigans, & une nuée des chymistes, de géomètres, de mécaniciens, d'anatomistes, de botanistes, rem-

plissent ces nouveaux dicastères. On a poussé la plaisanterie jusqu'à faire entrer au Sénat, à ce Corps Censorial dont les fonctions exigent autant de connoissance des hommes que des affaires, l'algébriste *La Grange*, la plus pauvre des têtes, hors des mathématiques, & dont la foiblesse de cœur & d'esprit le rend très-propre à être l'instrument des dominateurs actuels.

MERCURE BRITANNIQUE.

N.° XXXII.

1Q JANVIER, 1800.

Nous venons de parcourir un siècle, dont les dernières années forment une époque nouvelle dans l'histoire des vicissitudes humaines, & le tableau d'une de ces calamités climatériques qui se reproduisent périodiquement par de grandes commotions physiques ou morales.

Les contemporains qui souffrent de ces bouleversemens, n'y apperçoivent que des événemens accidentels, produits par des causes passagères. A leurs yeux, ce sont toujours les hommes seuls qui ont tort; mais ils n'accusent ni n'observent le cours des choses, & l'influence des antécédens qui donnèrent l'impulsion à

des agens, non moins aveugles dans leurs déterminations que dans leur but.

C'est une consolation réservée par la PROVIDENCE à ceux qu'elle afflige, que cette habitude de séparer les conséquences & les causes, le présent du passé, & de ne voir dans l'effet du frottement & de la rouille des âges, qu'un dérangement local ou fortuit, fait pour céder facilement à une force supérieure ou à une autorité puissante.

Malheureusement, l'étude de l'histoire circonscrit ce point de vue & affoiblit ces illusions. Les changemens mémorables, les révolutions, les destructions, ne sont pas plus indépendantes dans leur origine, que ne le sont les tremblemens de terre & les volcans.

Chaque siècle pèse sur le siècle qui le suit: par sa masse inapperçue, il entraîne d'un insensible mouvement les opinions, les institutions, & les rapports sur lesquels on les avoit fondées: impitoyable novateur, le Tems prépare en secret ses métamorphoses: l'habileté du Législateur consiste à marcher du même pas que lui, & à atténuer sa domination en la partageant; mais les Empires & les usages s'écroulent, lorsque les résultats nécessaires de l'état social ne sont plus en harmonie avec ses

loix positives; c'est au moment de leur choc, que se développent ces révolutions générales, qui renversent des sanctions vénérables ou abusives, dont le ciment se trouve absolument dissout.

Sans chercher les preuves de cette opinion dans la multitude d'exemples que nous fournissent les anciennes Annales du Monde, qu'on observe l'Europe sortant du moyen âge, qu'on en suive la direction progressive depuis la fin du 15e siècle; on découvrira dans les mémorables événemens du 16e & du 17e, le principe & les avant-coureurs des agitations actuelles.

ETAT DE LA GRANDE BRETAGNE, relativement à ses Finances, son Commerce, ses Manufactures; & Tableau de l'accroissement de son Revenu & de son Commerce de 1792 à 1799. Par GEORGE ROSE, Esq. Sixième édition, avec des additions considérables. Londres, chez WRIGHT, &c. 1799.

Nous rendîmes un compte abrégé de cet Ouvrage instructif, à sa première publication. Plusieurs éditions se sont succédées: M. *Rose* en ayant publié récemment une sixième, avec une courte introduction & un état des revenus publics jusqu'au 10 Octobre 1799, nos Lecteurs du Continent liront ces nouveaux détails avec fruit & intérêt. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire les propres paroles de l'Auteur dans son Introduction:

" Les espérances flatteuses qu'avoit conçu " l'Auteur de cet ouvrage sur la stabilité & " l'augmentation progressive des revenus pu- " blics, se sont pleinement réalisées depuis la " première édition.

" Ce n'est point, cependant, pour se faire " un mérite de ses pronostics, qu'il joint ici " un état sommaire des revenus publics, au " 10 Octobre 1799; il le présente uniquement " comme un tribut qu'il croit devoir à son " pays. Le produit des taxes anciennes y est " séparé de celui des impôts établis pendant " la guerre. Cet état démontrera que nos res- " sources actuelles & nos moyens de finance " ont plus que balancé les nouvelles charges, " & que ces sacrifices, qui étoient indispen- " sables à notre sureté, présentent en même " tems la plus juste mesure de notre prospé- " rité.

" L'aisance & les richesses des particuliers " étant nécessairement liées à celle de l'Etat, " des considérations de la nature de celles que " nous allons offrir à nos lecteurs, quoique " sèches dans leurs détails, doivent inspirer le " plus grand intérêt.

" En nous arrêtant sur la prospérité de nos " finances, ce qui doit sur-tout fixer notre at- " tention, c'est bien moins l'accroissement du " revenu public, que l'accroissement de sureté " qui en résulte pour l'Etat: mais l'avantage " le plus incalculable est de pouvoir continuer " des efforts dont notre histoire n'offre jusqu'ici

" aucun exemple: c'est à leur étendue que la " Grande Bretagne doit sa sureté; ce n'est " que par la possibilité de les prolonger qu'el- " le fera échouer ces projets de dévastation " qui menaçoient d'engloutir elle, ses Alliés " & tant d'autres Nations dont les administra- " teurs n'avoient ni assez de sagesse pour ap- " percevoir le danger commun, ni assez de " courage pour s'en garantir. "

Produit des anciennes taxes, pendant l'année échue au 10 Octobre 1799 - - - - - - - -	14,284,000	
Ajoutez pour la même année les droits d'excise sur la drèche & le tabac, & les anciens droits sur le sucre, qui existoient avant la guerre (1) - -	961,000	
Total des anciennes Taxes - - - - - - - -		15,245,000

(1) Ces taxes sont rendues annuelles à la place de la taxe territoriale, qui a été déclarée perpétuelle dans la vue de

		liv.
Ci-derrière - - - - - - -		15,245,000
Produit pendant la même année des taxes imposées depuis la guerre - - - - - - - - -	7,331,000	
Ajoutez celui des droits sur les sucres, imposés en 1794 & 1797 -	329,000	
Total des nouvelles taxes - - - - - - - - -	7,660,000	
Ajoutez en outre 1° le		
Porté ci après - -	7,660,000	

---

la racheter : leur produit, depuis le milieu de l'été en 1799, a été payé à la Banque, à mesure qu'il rentroit à la Trésorerie, afin d'acquitter les billets d'Echiquier, émis pour le service au commencement de l'année, sur le crédit de ces taxes. Le produit de la taxe territoriale, non rachetée, est portée à compte sur le crédit des fonds consolidés, pour tenir lieu des présentes taxes. Quant à la partie rachetée, il a eté transféré une égale proportion de fonds publics aux Commissaires de la Dette Nationale ; d'où il résulte une épargne qui laisse disponible une portion de revenu.

		liv.
Ci-derrière - - - -	7,660,000	
produit attendu des nouvelles taxes (2) - -	385,000	
2° Le produit des anciens & nouveaux droits sur les tributs (3) - -	194,000	
3° Le profit annuel sur la portion de la taxe territoriale déjà rachetée - - - - - - - - -	62,000	
		8,301,000
4° La taxe territoriale & celle sur la drèche - - - - - -		2,558,000
5° Ce que la Compagnie des Indes s'est engagé à fournir - - - - - - -	500,000	
Porté ci après - - -	500,000	

(2) Les taxes de 1799 n'ont commencé qu'au 5 Juillet.

(3) La consommation intérieure des vins augmente graduellement. Mais, quoique pendant les six mois qui ont précédé le 5 Juillet 1799 elle n'ait été que de 11,114 tonneaux, on peut annoncer qu'elle s'élevera au moins comme par le passé à 25,020 tonneaux.

		liv.
Ci-derrière - - - -	500,000	26,104,000
La Loterie - - - - - - -	250,000	
		750,000
Recette totale - - - - - -		26,854,000
Estimation de l'établissement de Paix, ainsi qu'il fut présenté par le Comité en 1781 -	16,000,000	
Charges occasionnées pendant la guerre par les emprunts & dettes fondées - - - - - - - - -	8,246,000	
		24,264,000
Excédent du revenu au-delà du dernier établissement de Paix, & des charges résultantes de l'intérêt de la dette & du fonds d'amortissement pendant cette guerre - - -		2,590,000

De cet excédent, doivent être déduites les sommes nécessaires pour cou-

	liv.
vrir les charges non comprises dans l'estimation de 1791 : savoir,	
Somme annuelle votée pour le rachat de la Dette Nationale - - - - - -	200,000
Charges additionnelles sur le fonds non consolidé depuis 1791 - - - -	132,000
Intérêt annuel sur les billets de l'Echiquier jusqu'à concurrence d'un million sterling, outre ceux qui étoient en circulation en 1791 - - - - -	55,000
Intérêt de la Dette de la Marine pour la partie qui excède son montant en 1791 (4) - - - - - - - - - - - -	230,000
Augmentation de paie & de provision pour 18,000 matelots, & hausse du prix des munitions navales - - -	351,000
	968,000

(4) Le 31 Décembre 1798 *liv.*
montoit à - - - - - - - 5,556,000
En 1791 - - - - - - - - - 2,301,000

Augmentation - - - - - - 3,255,000
Laquelle pourra être fondée à 4 p. c.

	liv.
Ci-derrière - - - - - - - - -	968,000
Augmentation de paie, &c. pour l'armée, portée sur le même pied que pendant la dernière paix, en déduisant les retenues - - - - - -	170,000
Augmentation des frais de demi-paie & de ceux de l'Hôpital de Chelsea, depuis la dernière paie - - - - -	130,000
Augmentation des troupes de l'artillerie, calculée sur le même pied qu'en 1791 - - - - - - - - - - -	49,000
Dépense probable de l'établissement des casernes en tems de paix (5)	43,000
	1,360,000

" Ce sera au Parlement de décider à la con-
" clusion de la paix, quelles dépenses addi-
" tionnelles deviendront nécessaires, pour por-
" ter l'établissement de l'armée & de la ma-

(5) L'on a point compris dans cette somme les dépenses de fourage, charbon, chandelles, bière, &c., les charges qui en résultent étant égales, sinon plus considérables en quartiers que dans les casernes.

" rine au-delà de celui de la paix dernière. " Dans tous les cas, il est probable qu'il pour- " voira, dans sa sagesse, au maintien d'une " grande portion des corps de *Yeomanry* & de " volontaires, dont l'expérience a démontré les " avantages inappréciables.

" Il seroit prématuré dans ce moment d'esti- " mer d'une manière positive le montant de " ces dépenses additionnelles; mais l'on obser- " vera avec plaisir que, déduction faite de " tous les articles mentionnés plus haut, il " ne restera pas moins de 1,330,000l. d'après " l'estimation ci-dessus, à appliquer à cet " objet. "

FRANCE.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE NOUVEAU SYSTÊME LÉGISLATIF DE CETTE RÉPUBLIQUE.

DES différentes espèces de génie, celle que la nature a le moins dispensé à l'homme, est le génie de la législation. Dans l'immensité des siècles, on découvre cinq ou six Législateurs, parmi des myriades de légistes. — Si le tems, le hasard, la nécessité, la coutume, la conquête, n'avoient pas suppléé chez la plupart des Nations à la disette de Codes réfléchis, elles n'auroient d'autre police que celle des sauvages.

La vénération religieuse dont l'Antiquité entoura ses instituteurs politiques, atteste la difficulté presque surnaturelle qu'elle attachoit à l'exercice de leurs fonctions: elle en faisoit des inspirés, tant elle jugeoit la nature humaine incapable d'atteindre, sans le secours du Ciel, à la sublimité d'un tel ouvrage.

La durée étonnante de quelques-unes de ces Législations devroit confondre cet essaim de compilateurs & de théoristes qui entreprennent à leur tour de changer le Gouvernement des Nations.

Rapprochez de nos essais modernes, cette législation de *Moyse* qui se conserve encore aujourd'hui parmi un Peuple dispersé au milieu de tous les Peuples, & dont les catastrophes, les persécutions, le laps immense des siècles n'ont affoibli ni l'attachement ni le respect pour ses loix primitives.

Long-tems avant *Confucius*, la Chine étoit gouvernée par les mêmes institutions qui la gouvernent maintenant, quoiqu'elle ait été soumise à vingt & une Dynasties a quatre fois conquise.

Le Code des Parsis & celui des Gentoux demeurent invariables, depuis plus de trente siècles.

Si les Espagnols n'eussent pas exterminé les Péruviens, la législation de *Manco-Capac* subsisteroit encore.

A la vue d'une immutabilité pareille, que penser des éditeurs de Constitutions, dont l'insolente présomption aborde sans trembler le ministère du Législateur, insulte à des œuvres

impérissables, & après avoir détruit les loix anciennes, n'en rétablit que pour faciliter à d'autres le plaisir de détruire encore? Religion, mœurs, loix, coutumes, gouvernement, police, subordination naturelle, jusqu'aux idées même qu'on peut en concevoir, est renversé par eux: leurs facultés créatrices ne peuvent s'exercer que sur le cahos; c'est après avoir éteint la vie & la lumière, qu'ils prétendent en rallumer les étincelles dans l'abîme de ténèbres où ils précipitent la raison humaine.

A la réserve d'une partie des loix Romaines, dont les dispositions ont formé & formeront long-tems encore le fondement du droit particulier dans la plupart de nos Codes civils, l'Europe ne présente en ce genre que des monumens de barbarie, ou que des recueils d'incohérences. Presque par-tout ses Constitutions politiques furent confuses, incertaines & contradictoires: c'est à son administration plutôt qu'à ses-loix; c'est au perfectionnement de la société & aux usages introduits par l'expérience, plutôt qu'à ses règles primitives de gouvernement, qu'elle doit l'avantage de sa police publique, de l'ordre, de la stabilité, de la régularité qu'on retrouve dans son régime. — De tous les Peuples connus, l'Européen

turbulent, dur, inquiet, novateur & mobile, est le moins susceptible de recevoir le joug d'une législation nouvelle : l'empire des âges, de l'habitude, de la religion, de l'opinion & de l'autorité a pu seul l'apprivoiser, en réprimant son inconstance.

Parmi les Nations qui composent cette partie du globe, aucune n'étoit moins capable que la France de supporter l'épreuve d'une refonte brusque & générale dans son système politique. Il faut réserver de semblables expériences aux Peuples graves ou naissans, purs dans leurs mœurs, peu nombreux, circonscrits dans leur territoire, susceptible des impressions qui établissent l'ascendant des grandes vertus & des grandes lumières.

Dans la variété de leurs inventions législatives, extraites d'abstractions métaphysiques, ou dictées par des intérêts de faction, sans être jamais assorties ni aux tems, ni au pays, ni à la corrélation nécessaire des hommes & des choses, les Législateurs de Paris ressemblent à des anatomistes qui composeroient un être vivant avec les membres de plusieurs cadavres.

Cette comparaison est particulièrement applicable à la nouvelle Constitution. Les publicistes

cistes les plus renommés s'accordent aujourd'hui à admettre que, le régime politique le moins imparfait résulte du mêlange harmonique des trois principales formes de Gouvernement, comme unissant l'intérêt du Peuple à celui des Grands & du Monarque, comme également utile à l'autorité, à la liberté, & à la propriété; mais c'est par leurs contre-poids, c'est par la régularité nécessaire de leur action, par l'unité de but que produisent les rapports ainsi que la dépendance mutuelle de ces Pouvoirs, subordonnés au nœud commun qui les rassemble, que ces forces sociales se conservent.

Au contraire, dans l'Institution Françoise on ne découvre que des parties sans ligatures : point de centre, point de tronc: nulle affinité entre l'intention & les moyens, nulle proportion entre les autorités. *La souveraineté du Peuple* est gravée au frontispice, & escamotée dans le cours de l'ouvrage; l'exercice de cette souveraineté est dispersé par fragmens; mais son dépôt, sa représentation, sa puissance ne se trouvent ni dans aucun des Membres du Corps politique, ni dans leur autorité collective. Ils ont conservé ce vain mot de souverai-

neté du Peuple, précisément de même qu'à Venise la Seigneurie se nommoit *Il Principe*; mais la place de la souveraineté publique & active demeure vide. — Ce sont des dissections prises pour des institutions; c'est la médiocrité qui divise & subdivise, sans savoir ensuite unir ses subdivisions & en faire sortir un ensemble.

Pour juger équitablement d'une Législation fondamentale, il faut la comparer au but que se font proposé ses auteurs. Rien de plus maladroit que ces examens si multipliés, où l'on se hâte de les condamner, parce qu'ils ne rendent pas à la France le régime que nous estimons le plus raisonnable, & qu'ils estiment le plus dangereux à leurs intérêts; mais ces architectes auront-ils le droit de se plaindre, lorsqu'en observant la destination & le nom de leur édifice, on le trouvera construit sur une ordonnance incompatible avec l'une & l'autre? Quelle opinion prendre alors ou de leur intélligence ou de leur bonne foi?

Une *République* fondée sur la *souveraineté du Peuple*, sur la *liberté*, *l'égalité*, & le *système représentatif*, voilà la devise en majuscules qu'ils ont gravée à la tête de leurs loix,

qui servit d'instruction péremptoire aux Comités chargés de les rédiger, & à laquelle il faut confronter leur ouvrage.

Quelle République! Quelle souveraineté du Peuple! Quel système représentatif! Après l'horrible abus qu'on a fait de ces dénominations depuis 1789, qui se seroit attendu à voir subitement les protecteurs de cet abus passer à l'autre extrême, & en feignant de maintenir rigoureusement les premiers principes, s'en moquer avec audace dans leur application?

Il n'a existé, à ma connoissance, aucune République antérieure & véritablement libre, où le Peuple ait été dépouillé à un semblable degré de ses prérogatives & de son influence. Il n'a existé de même aucune République aristocratique, ou balancée, où le Chef de l'Etat ait été revêtu d'une puissance aussi monstrueuse que l'est celle du *Premier Consul.*

En excluant le Peuple des délibérations publiques, de l'administration suprême, de toute participation au pouvoir de statuer sur les impôts & sur les intérêts extérieurs, de régir les deniers publics ou d'en contrôler l'emploi, de discuter, de consentir, de révoquer, d'exécuter les loix, de mettre en mouvement la puis-

sance qui les décrète; les fondateurs ou les réformateurs de Républiques avoient, jusqu'ici, réservé à la Nation, ou à ceux de ses habitans qui jouissoient du droit de cité, le privilège de nommer soit leurs Députés ou Représentans, soit leurs Magistrats immédiats, soit une partie de ceux qui gouvernoient l'Etat.

Les étranges Républicains de France destituent leurs compatriotes de cette faculté d'élire, & la réduisent à la formalité la plus dérisoire. Les Assemblées primaires ne nomment pas même leurs officiers municipaux, ni les fonctionnaires publics de leur Département. Plaisans *Citoyens* que des hommes réduits à indiquer sur une liste *décuple*, les préposés locaux chargés de veiller aux petits intérêts de leur paroisse! Si ces préposés malversent, ils n'en demeurent pas moins inamovibles trois ans consécutifs, à moins qu'il ne plaise au *Sénat* Conservateur de les exclure; puisque, sans consulter les électeurs, il a le droit de censurer, d'épurer & d'anéantir à volonté les listes d'*éligibles*. (1)

(1) Par l'Art. VII de la Constitution, l'élection des Officiers d'arrondissement & de département semble appartenir aux *éligibles*, dont la communauté a formé la liste préala-

Dans toutes les Républiques mixtes ou populaires, les citoyens conservèrent la prérogative, ou de choisir leurs Magistrats & leurs Administrateurs sur une présentation en nombre double, triple, & très-rarement quadruple, de sujets désignés par une autre des autorités publiques; ou bien le Peuple présentoit lui-même les candidats élus par cette autorité. Pour déconcerter les brigues, les cabales, la vénalité, les passions, on compliqua, on subordonna de cent manières diverses les élections confiées au Peuple; mais, jusqu'à la République Françoise, on ne s'étoit pas avisé, même dans la plupart des Aristocraties rigoureuses, d'exclure ainsi la Nation de toute participation au choix *direct* de ses officiers particuliers.

La Constitution garde un silence absolu sur les attributions de ces administrations locales; elle se borne à les déclarer *subordonées aux Ministres*, & à soumettre leurs Membres à la censure du Sénat, dont le stilet peut les ra-

---

ble. Ce paragraphe est tellement obscur & incomplet, qu'on est réduit à l'expliquer par le sens général de l'institution même qui fixe le mode & les droits d'élection définitive.

yer de la liste des éligibles. Comme ces listes générales doivent fournir tous les fonctionnaires publics, des Conseillers d'Etat jusqu'aux Juges, & des Sénateurs aux Agens municipaux, les charges administratives, des Officiers locaux ne seront recherchées & exercées, que par ceux des éligibles qui ne pourront prétendre à des emplois plus relevés. Egalement privées de considération & de pouvoir, ces magistratures urbaines, dont toutes les Républiques sages maintinrent avec soin l'importance, le relief & les privilèges, tomberont en France dans le même avilissement où tombèrent les Décurions sous le despotisme Romain, lorsque *Caracalla*, prédécesseur des égalitaires Parisiens, eut déclaré citoyen de Rome, tout habitant de l'Empire qui n'étoit pas esclave.

Ce Peuple dépouillé des droits civiques élémentaires, dont plusieurs Monarchies même lui abandonnent l'exercice, reçoit-il du moins quelque compensation par une influence libre & efficace sur le choix des organes de la volonté publique, des mandataires nationaux chargés de défendre ses intérêts, de le garantir des infractions, & de faire écouter ses plaintes?

Les dispensateurs du sort de la France depuis dix ans, ont certainement abusé au-delà

de toute mesure, de l'esprit de jactance & des prétentions à l'originalité ; mais le dernier terme de l'amour-propre en démence, ils viennent de le mettre sous nos yeux. Si on les en croit, personne avant eux n'avoit eu une juste idée du Gouvernement Représentatif, & il leur étoit réservé d'illuminer pour la première fois le genre humain, sur cet objet comme sur tant d'autres.

Ces grands génies se trompent ; une foule de fripons & d'usurpateurs leur avoient donné l'exemple de défigurer la représentation de la volonté & de l'autorité nationales. A leur imitation, ces jongleurs avoient insensiblement multiplié les degrés entre le Peuple & ses élus, en tenant le premier dans le lointain des élections positives, en l'écartant du scrutin définitif, & en réduisant à un acte purement *virtuel* son privilège de placer à son gré sa confiance dans les délégués investis de sa puissance.

Les deux moyens d'avilir, de dénaturer, d'anéantir même le *système représentatif*, les François l'ont adopté. Ils commencèrent par des Représentans soumis à la jurisdiction journalière des Clubs, des sociétés populaires, des fauxbourgs, des pétitionnaires armés & des tri-

bunes. *Le Peuple*, disoit alors le Sénateur *Garat*, en expliquant les massacres du 2 Septembre, *conserve toujours l'initiative* : L'insurrection, fût-elle exclusivement celle de 500 bandits, caractérisoit & légitimoit cette *initiative* : les deux premières Assemblées ne furent autre chose que le théâtre de la violence de la multitude *souveraine*, contre ses intendans & ses commis que l'on nommoit ses *Députés*. On ne sortit de cet abîme d'anarchie, que pour passer sous le despotisme infernal de la Convention : alors, les Représentans du Peuple furent des bourreaux soldés par lui pour le tondre & pour l'égorger.

Aujourd'hui, l'expérience de ces excès a conduit les réformateurs à dégrader du même coup les Représentés & les Représentans : afin de préserver ceux-ci de l'inconstance & de la fougue démocratiques, ils arrachent à ceux-là jusqu'au privilège de désigner les électeurs de leurs Députés : afin de prévenir la tyrannie du Corps Législatif, ils le tranforment en collège subordonné de la Puissance exécutive.

Sans admettre les ridicules paradoxes de *J. J. Rousseau* contre l'inaliénabilité de la volonté générale, on ne peut disconvenir qu'en abandonnant à des mandataires sans mandats le droit

droit de la déterminer & de l'exprimer, le Peuple ne sacrifie une portion de sa liberté politique. L'invention d'une Législature confiée à des *Députés* enchaînés par des instructions limitées, forme un correctif de la souveraineté du Peuple sans l'endommager; mais des *Représentans*, dont les délibérations ne dépendent aucunement du vœu préalable de leurs Constituans, sont plutôt les substituts que les organes de la volonté nationale.

Il a fallu le hasard des événemens, un concours de circonstances, un accord heureux entre les conditions sociales, entre la situation physique du pays & le caractère ainsi que les intérêts de ses habitans; il a fallu des améliorations graduelles & des siècles, le lest de l'autorité monarchique, les prérogatives héréditaires d'un corps de Nobles & les privilèges de la propriété, pour conserver inaltérable le beau monument de la Constitution Angloise; mais cet exemple éclatant réfute plutôt qu'il ne justifie les systêmes modernes sur le Gouvernement représentatif; car il n'y a pas la moindre analogie entre ces systêmes & cet exemple.

Heureusement pour la liberté publique, une seule branche du Pouvoir législatif en Angle-

terre est formée par les élus nationaux. Contre les abus d'autorité & de confiance auxquels ils pourroient être entraînés, le Peuple jouit de la double garantie que lui assure la Prérogative Royale & celle de la Chambre-Haute; il choisit directement & sans intermédiaire ses Représentans; tous les sept ans il est maître de leur retirer ses suffrages: enfin, la censure de l'opinion publique & la liberté de la presse conservent leur efficacité; puisque la Nation conserve le droit de sanctionner le jugement public, en réélisant ou en révoquant ses délégués.

Comparez cet ordre de choses dans une *Monarchie*, avec la contexture de la Représentation nationale dans la *République Françoise*. Autrefois il existoit deux échelons entre les Assemblées primaires & leurs Députés; des corps électoraux étoient chargés de représenter, non les *volontés*, mais le *suffrage* de ces comices souveraines, dont la Législature se composoit des *élus* de leurs *élus*. Maintenant, c'est bien une autre fiction de liberté. Voici un Peuple *souverain* dont les fonctions consistent à indiquer une fois pour toutes, & à completter tous les trois ans, une liste locale de sujets admissibles aux Magistratures

publiques ; liste qui viendra se fondre dans une liste générale de 5000 individus, extraits de la totalité de l'Empire ; ensorte qu'il peut arriver que les Sénateurs, les Tribuns, les Membres du Corps Législatif, choisis dans cette indication collective, soient absolument étrangers & inconnus à la pluralité des communautés qui auront formé la liste originelle. Cela arrivera même nécessairement ; car Paris étant le siège des autorités électorales, on peut s'attendre que leurs amis, leurs cliens, les intrigans & les parleurs qui viendront briguer leur promotion dans la Capitale & s'y fixer, emporteront la préférence.

Tribuns dépeints comme étant les défenseurs du Peuple ; prétendus Représentans chargés d'exprimer son consentement aux loix & aux impôts, Sénateurs investis du pouvoir censorial, du pouvoir de paralyser les délibérations de la Législature, & de celui d'en instituer les Membres ; Juges de première & de seconde instance, Officiers quelconques de Gouvernement, seront appelés aux fonctions publiques par un Corps, sur lequel on ne réserve au Peuple aucune espèce d'influence, ni par des élections, ni par une amovibilité à l'exercice de laquelle il eût concouru, ni par l'opi-

nion ; car, absolument indépendant de lui, avant & après leur nomination, les Sénateurs n'ont d'autre motif que la voix de leur *conscience*, ou la crainte d'une révolte, pour s'inquiéter des mécontentemens publics.

C'est-là néanmoins ce qu'on présente avec audace au 18e siècle, comme le perfectionnement du système représentatif! Assurément, si les auteurs de ce projet ont voulu conduire leurs concitoyens à la liberté politique, ils ne se piquent point de prendre la ligne droite. Toutes ces circonvolutions dans lesquelles la Représentation se trouve ensevelie, sont plus conformes au génie d'un petit Usurpateur ou d'une Cabale de Nobles dans quelque ville libre d'Italie au 13e siècle, qu'aux majestueux fondateurs d'une République sans défauts.

Si les principes élémentaires de tout Etat libre sont outragés dans cette organisation capricieuse de la puissance Electorale, ils ne le sont pas moins dans les attributs des diverses délégations, auxquelles on trasmet tous les droits de l'autorité suprême.

Que dire d'un Corps Législatif auquel il est interdit de projeter une loi, dont l'une des sections n'a pas même le droit d'en délibérer;

dont l'autre est condamnée à plaider sottement ses opinions devant des orateurs gagés par le Pouvoir exécutif, à se taire lorsque le Gouvernement jugera bon d'ajourner la discussion, & à jouer en tout le rôle de Tribuns de comédie, s'ils n'ont pas le courage de s'entendre insulter ou de se voir proscrire comme une bande de factieux!

Quel rire de pitié n'inspirent pas ces Législateurs *muets*, écoutant gravement sur leurs chaises curules les dissertations des procureurs du Gouvernement, sans pouvoir se permettre une remarque, ni se communiquer une pensée, & passant au scrutin par *oui* & *non*, sans être assurés encore que le Sénat ne viendra pas abroger leur décision, en la déclarant *inconstitutionnelle*! C'est à des François, à des Républicains, que le Législateur prescrit comme *Auguste* à *Cinna*, dans la tragédie de *Corneille*:

Tiens ta langue captive; & dessus toute chose,
Observe exactement la loi que je t'impose.

Et ce Tribunat, non bâillonné, il est vrai, mais qui ne peut ouvrir la bouche sans la permission du Consulat & de son Conseil, auquel on attribue la faculté de faire entendre son

vœu sur les loix ou sur les abus, sans qu'il lui soit permis d'en proposer la réforme, & de contraindre les autres autorités à délibérer sur ses plaintes; que le Gouvernement, quand il lui plaît, peut interrompre ou précipiter dans ses opérations législatives, & qui, gardien des droits & des intérêts publics, dépend du Sénat dans son élection, du Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions, & n'a avec le Peuple aucun rapport d'affection, déconfiance, de subordination & de responsabilité.

Tout corps permanent, se recrutant lui-même, placé à côté de corps amovibles dont le renouvellement lui appartient, domine par cette seule supériorité tous ces Collèges subalternes de législation, dont il est le surintendant encore plus que le modérateur. Tel se présente le nouveau Sénat François. Les charges de ses Magistrats sont des dignités; celles des Tribuns & des Législateurs ne sont que des emplois. A l'autorité de l'âge, de la considération, de l'indépendance, on a joint celle d'une compétence qui l'associe, & l'associe seul de tous les Dicastères nationaux, à la puissance du premier Consul. Il partage avec lui les élections; juge souverain des illégalités, il est constitué arbitre des débats qui pour-

ront s'élever dans l'Etat, de toutes les questions politiques à décider sur la validité des actes législatifs.

Si l'on a eu dessein d'instituer ainsi une autorité intermédiaire qui servît de frein & de balance, sans coopérer elle-même à la formation & à l'exécution des loix, cette intention n'est point remplie. Le Gouvernement l'emporte tellement en force & en puissance sur la Législature, que le Sénat ne peut former le contre-poids d'une telle inégalité: il n'a aucune prise sur le Pouvoir exécutif; il en a trop sur les Assemblées législatives.

Que penser, enfin, d'une République, dont le premier Magistrat surpasse en influence, en crédit, en moyens de séduction ou de crainte, & en prérogatives politiques, les Chefs de la plupart des Monarchies limitées? Les Rois de Suède, de Pologne, & même d'Angleterre, ont-ils eu autant de ressources pour se rendre absolus? Leurs flatteurs eurent-ils jamais l'audace de les inviter, par exemple, à se faire adjuger le droit de *suspendre la Constitution*, en cas de danger dont ils seroient les juges?

A chaque ligne de cette Constitution, on découvre que ses auteurs ont sans cesse perdu

de vue qu'ils avoient à constituer une *République*. Par-tout, ils se livrent aux plus fausses applications de principes ou de règlemens qu'ils ont rencontrés dans d'autres Etats ou dans des livres, sans réfléchir qu'ils confondoient des sujets totalement dissemblables. Par exemple, ils ont lu que, pour prévenir le désordre des délibérations populaires, des Républiques sages réservèrent l'initiative des loix à un Sénat; aussitôt, ils ont transposé la faculté de proposer, du corps des délégués nationaux dans le Gouvernement: mais ils n'observent pas que dans les Etats libres où cette forme fut consacrée, le Peuple lui-même, ou une partie considérable du Peuple, votoit individuellement dans les Comices la sanction des loix; qu'il concouroit à l'élection des Magistratures à qui l'on confioit le droit exclusif d'en ouvrir la proposition; & que, par divers autres tempéramens, on empêcha que ce remède à l'anarchie ne tuât la liberté.

Ici, l'on dépouille de toute initiative, non des Assemblées populaires, mais le corps représentatif lui-même. Que dis-je? On en dépouille une Législature qui n'est point élue par la Nation! Jamais on ne fit un semblable abus des exemples.

C'est

C'est une disposition dictée par la raison la plus éclairée, que celle qui, dans les Monarchies mixtes, élève le Chef suprême de l'Etat, le dépositaire auguste de la souveraineté, au-dessus de toute responsabilité, & rend sa personne inviolable; mais dans quelle République les François ont-ils vu accorder une semblable distinction à un premier Magistrat de l'Etat? Les Américains qu'ils jugeoient si bornés, il y a quelques années, dans leurs conceptions de liberté, ont-ils assez méprisé les maximes rigoureuses de toute institution républicaine, pour placer ainsi leur Président au-dessus des loix? Ont-ils imaginé, & personne avant eux, d'étendre cette impunité aux Conseillers du Magistrat suprême, aux Sénateurs, aux Tribuns, aux coopérateurs de la législation?

Eussent-ils cru remplir leurs devoirs, en bornant l'exercice de la vengeance & de l'accusation nationales, à la poursuite de quelques chefs de bureaux, de quelques greffiers du Gouvernement, honorés du nom de Ministres, & qu'il faudroit supposer en démence dans une condition aussi subordonnée, pour se permettre des abus d'autorité qui ne leur fussent pas dictés par leurs supérieurs?

Pour trouver dans une République un premier modèle de l'exorbitance d'autorité déférée par les François à leur Consul, il faut remonter à l'ancienne puissance Ducale des Doges de Venise avant la grande réforme de 1033; mais il est bon que le citoyen *Bonaparte* & ses affidés sachent que, de vingt-huit Doges qui usurpèrent une autorité analogue à celle du premier Consul de France, onze furent détrônés, trois privés de la vue, trois massacrés, & cinq bannis ou forcés de s'exiler eux-mêmes.

Nous ferons grace à nos lecteurs d'une multitude de réflexions réprobatives qu'inspire la lecture des détails de cette Constitution. Toutefois nous ne pouvons passer sous silence trois articles très-remarquables.

1°, Le Conseil d'Etat, dans cette étrange Constitution *républicaine*, est évidemment un hors-d'œuvre, ou une institution purement monarchique: un hors-d'œuvre, puisque le Ministère nommé & révocable de même par le premier Consul, devroit en tenir lieu; une institution monarchique, en ce que ce Conseil, qui devroit être celui de la République, n'est autre chose que le Conseil privé de son Con-

sul. Il en élit les Membres, il les casse, il les domine : c'est la Chancellerie privée d'un Roi, & non un Collège de Sages, préposés par la Nation pour éclairer & pour surveiller son Magistrat suprême.

2°, Après avoir déshérité le Peuple du droit de nommer ses Représentans, & l'avoir fait descendre à la condition politique la plus passive, ses libérateurs lui ravissent jusqu'au droit de pétition. Tout individu peut adresser la sienne à l'une des autorités ; mais cinquante, cent, mille citoyens ne peuvent se réunir sous le lien de formalités & de précautions prescrites, pour signer une réclamation ou une remontrance. MM. *Sieyes*, *Rœderer*, *Daunou*, *Cambacères*, ont pensé faire une gratification majeure aux *Républicains* leurs compatriotes, que de leur concéder généreusement une faculté dont jouit le plus misérable des Asiatiques.

3°, A l'ouie de tant d'exclamations à St. Cloud & à Paris depuis deux mois, sur les privilèges de la propriété, sur le respect de la propriété, sur l'influence nécessaire des propriétaires, qui se douteroit qu'on a banni toute distinction en leur faveur dans l'éligibilité aux fonctions publiques ? On a même suppri-

mé les chétives modifications auxquelles la loi de 1791 & celle de 1795 soumirent la capacité d'élire. Trois motifs ont probablement fait maintenir le suffrage universel & l'exemption de toute condition pécuniaire ou politique. D'abord, en détrônant la liberté, on a feint de rendre hommage à l'égalité; & en réduisant au nombre cinq mille, les sujets exclusivement capables des emplois pour un tems donné, on s'est flatté que les 25 millions de républicains qui composent l'Empire se consoleroient de cette restriction, en observant qu'on ne fermoit à aucun d'eux l'accès aux listes générales. Ensuite, les petits auteurs, les journalistes, les orateurs, les savans, ne pouvoient tolérer que la propriété fût plus considérée que les *talens* pour l'octroi des impositions & la surveillance des intérêts publics. Enfin, il convenoit essentiellement au but des réformateurs de l'Etat, de ne point exclure cette populace de discoureurs, d'écrivains, d'intrigans, de postulans sans fortune, ambitieux d'avancement, & créatures nécessaires de la coterie gouvernante qui récompensera leur dévouement.

Ce seroit encore un chapitre digne d'attention, que les omissions affectées dans cet acte

législatif. On y statue sur les appointemens des fonctionnaires qui l'ont rédigé, & l'on n'y voit pas une ligne sur la liberté de la presse: la formation d'un Institut National occupe une place dans ce code politique; mais, aucune loi contre les brigues & les cabales, qui infailliblement infesteront les élections; le droit de grace & la religion demeurent supprimés ici comme dans les Constitutions antérieures.

Les admirateurs & les créateurs de ce bizarre assemblage, auront une réponse toute prête à nos critiques: ils ne manqueront point d'y voir l'ouvrage *d'un esclave des Rois*, d'un *pensionnaire de Pitt*, d'un *agent de Mittau*. Enlevons leur jusqu'à cette honteuse indemnité, en rapportant le jugement aussi profond qu'impartial qu'a porté de leur législation, l'un des collaborateurs du papier le plus célèbre de l'Opposition. Que les François de tout parti & de toute classe méditent cet examen, qui ne doit pas leur paroître suspect.

Morning Chronicle, du 27 Décembre.

" M. *Hume* observe que si, dans la Constitution Britannique, la négative royale pouvoit prévenir une mesure, si le Roi pouvoit empêcher l'introduction d'aucun *Bill* dans le Parlement, alors il seroit un Monarque absolu. Si cette o-

pinion est juste, quelle doit être l'importance de la *négative préliminaire* donnée au Pouvoir exécutif dans la nouvelle Constitution Françoise ! Cette disposition, par elle-même & par elle seule, réduit presque à rien l'influence du Peuple sur ceux qu'on appelle ses Représentans. Non-seulement il n'y a plus entre la Législature & le Peuple ni sympathie, ni caution, qui excitent l'une à veiller sur les intérêts, & à lutter pour les droits de l'autre ; mais ces prétendus Représentans fussent-ils même les mandataires immédiats de la Nation, il ne seroit pas en leur pouvoir de créer une seule loi capable de contribuer à son bonheur, ou de remédier à ses griefs. C'est au seul Pouvoir exécutif qu'il appartient de sentir, de penser, de suggérer : c'est par sa seule humanité que tous les abus doivent être corrigés, par sa seule sagesse que tous les maux doivent être prévus, par sa seule justice que les avantages de toute mesure publique doivent être reconnus. Etrange solécisme dans un Gouvernement ! Toute mesure de liberté publique, d'utilité nationale, doit prendre naissance au sein de cette autorité, dont tous les sages Législateurs ont observé les desseins avec une jalousie sans cesse éveillée ; dont ils ont cru nécessaire d'appuyer la sagesse sur l'autorité d'un Conseil ; dont ils ont jugé indispensable de corriger l'inconduite & l'incapacité par l'avis d'un Sénat, & par le contrôle d'une Législature.

" Le Gouvernement exécutif, déjà si puissant par l'accumulation de tant d'autres prérogatives, devient par celle-ci la seule force réelle dans l'Etat. Il n'y a plus de contrepoids qui puisse maintenir la balance, soit en faveur d'aucune autre partie de la machine politique, soit en faveur de la généralité du Peuple. Le Pouvoir exécutif est dans une indépendance absolue de l'une & de l'autre. Existât-il entre les Représentans & les représentés une communauté parfaite d'intérêts & de sentimens, on ne peut pas imaginer un moyen qui rendit possible pour eux de s'entr'aider ? La li-

berté n'a point de protection à espérer dans un Gouvernement où elle n'a aucune part réelle ni au choix ni à la composition de ceux qui en sont Membres. On ne voit point de disposition qui pourvoie à la liberté de la presse ; on n'en voit point qui assure au Peuple le droit de s'assembler pour prendre en considération les mesures du Gouvernement. Au reste, s'il n'y a rien de plus injuste, il n'y a rien de plus conséquent. Tout cela sort, comme de source, des principes même & du caractère de ce Gouvernement.

" Ajoutez encore que les principaux Membres du Pouvoir exécutif sont à l'abri de toute responsabilité. Les Ministres seuls peuvent être frappés d'une accusation publique, après que certaines formes auront été remplies. Mais la nullité de cette réserve est bientôt évidente, lorsque l'on considère que pour l'espèce de délit contre lequel on doit être le plus en garde, dans le cas d'actes illégaux du Gouvernement signés par ces Ministres, la validité des charges doit être d'abord reconnue par le Sénat, & toutes doivent être admises par le Corps Législatif, avant que le procès commence. Qui ne voit que la Puissance exécutive, avec une telle influence sur le Corps Législatif, aura toujours des moyens de reste pour assurer l'impunité à tous ces instrumens.

" Nous avons déjà remarqué à quelle chétive existence, à quel état de dégradation seront réduits le *Tribunat* & le *Corps Législatif*, d'après la manière dont ils seront élus ; combien seront rétrécies leurs fonctions & leur importance effacée par la négative du Pouvoir exécutif. Mais oublions un instant tout ce qui leur manque par rapport à cette dignité d'origine, à cette hauteur d'attributs qui doivent être le partage de toute Assemblée Législative. Perdons de vue tout ce qu'on leur a ôté ; voyons ce qu'on leur laisse. Y trouve-t-on rien qui, dans sa conformation, ou dans son objet, mérite d'éveiller l'admiration ? Un *Tribunat*, dépourvu de chaleur & d'énergie ; un *Corps Législatif*, dé-

pouillé même du droit de discussion ; & soit dans la disposition de chaque partie, soit dans le dessein de l'ensemble, par-tout quelque chose de petit & de frivole, quelque chose de bas & de misérable. Les Législateurs qui auront à décider sur les mesures que le Gouvernement exécutif aura daigné leur soumettre, doivent entendre des avocats pour & contre le Bill ; & alors, sans qu'il leur soit permis à eux-mêmes de s'éclairer par un débat, sans qu'ils ajent la ressource salutaire de faire jaillir la vérité du choc des sentimens opposés, sans qu'ils puissent jamais exercer leurs facultés raisonnantes par la comparaison des idées & l'examen des faits, il faudra qu'ils décident à la muette par scrutin secret. De bonne foi, est-ce dans le vil assemblage de règlemens aussi mesquins qu'on peut trouver rien de grand & d'élevé ; rien de sage & de grave, rien enfin qui dénote & ce coup-d'œil dominant & cette intelligence supérieure, caractères indispensables pour créer une Législation & un Gouvernement ? Les *Hommes de France* n'ont jamais été avant dans la carrière de la science politique ; mais ils doivent y avoir fait une furieuse *reculade*, si cette nouvelle fabrique leur paroît être l'ouvrage d'un esprit & d'un discernement éclairés. Ce n'est en vérité qu'un amalgame méprisable de tout ce qu'il y a de vicieux en principes. A la vue d'une pareille production le cœur se soulève avec dégoût, l'intelligence se détourne avec dérision. Pas un objet utile ; pas une belle forme ; pas une étincelle de grandeur & de générosité ; c'est un monstre indéfinissable, également dépourvu & de la dignité de l'aristocratie & de la liberté démocratique.

" On a osé dire, que c'étoit un système de contre-poids & de contrôles réciproques ! Des contre-poids ! Oui, comme seroient ceux d'un idiot, qui viendroit avec une stupidité héroïque déposer quelques brins de paille dans la balance de Jupiter, ne doutant pas de la faire pencher en sa faveur.

faveur. Des contrôles! Oui, une application mécanique d'une politique dégradée, bonne peut-être pour appaiser les querelles d'une fabrique de Marguilliers, ou pour distribuer les travaux dans le service d'une taverne: parodie burlesque d'un établissement politique; farce licencieuse & satirique, faite pour livrer à la profanation de l'*Ambigu-Comique* toutes les graves & vénérables institutions connues parmi les hommes. Il semble que l'Auteur ait pris à tâche de tourner en ridicule tout ce qu'il y a de sacré dans le Gouvernement, en appliquant les formes les plus imposantes aux actions les plus triviales, & en faisant servir aux plus vils usages les plus nobles organes du corps politique.

" Disons tout en un mot: dans ce système de Gouvernement, il n'y a qu'un seul Pouvoir, c'est l'Exécutif, & il est investi d'une autorité absolue & illimitée. Tous les accessoires, dont on l'a environné, ont été calculés pour sa convenance, & non pas été établis soit pour lui prêter une aide libérale & indépendante, soit, en cas de nécessité, pour exercer sur lui un contrôle qu'il fût obligé de respecter. Ce premier Magistrat est bien véritablement un Roi, investi de toutes les prérogatives royales. Il est *la fontaine d'honneurs & d'émolumens*. Il est le point central sur lequel doit se fixer l'œil de tout aspirant. Il est la source d'où s'écoulent toutes les faveurs, l'instrument qui punit & celui qui protège. Ces Conseils qui se meuvent autour de lui comme autant de satellites, quelque nom fantastique qu'on leur donne, ou qu'ils se donnent eux-mêmes, ne sont absolument rien; ils ne portent dans le nouveau système ni lumière ni chaleur; ils n'échauffent ni n'embellissent. Ils n'engendrent point l'amour; ils ne dispensent point les faveurs; ils n'impriment point la confiance; ils n'attirent point l'admiration; ils ne peuvent être la source d'aucune institution libérale, d'aucune munificence, d'aucun bienfait public. Ils

n'émanent point du Peuple ; ils n'appartiennent point à la Nation ; ils ne peuvent être ni les objets de son espérance, ni les dépositaires de ses vœux. Ils n'agissent que par la permission & sous le bon plaisir de leur Roi. C'est lui qui distribue à ses manœuvres en législation la besogne qu'ils ont à travailler, c'est lui qui leur assigne leurs tâches diverses. C'est de sa grace & par sa bonté qu'*ils portent leurs couronnes de saphir*, & qu'*ils manient leurs petits sceptres*. Serviteurs d'un maître, agens de la volonté d'un autre, ils rempliront sous sa verge des travaux qui seront pour eux sans noblesse, sans gloire & sans reconnoissance.

" Mais quel nom faudra-t-il donc donner à ce bizarre avorton ? Pouvons-nous voir une *République* là où le Peuple ne vote ni dans l'élection de ses Représentans, ni dans le choix de ses Magistrats ? Appellerons-nous *Aristocratie* une forme de gouvernement, où il n'y a aucune destination ni pour la naissance, ni pour la propriété, ni pour les talens ; où l'on ne trouve ni une seule classe de citoyens, ni un seul corps de fonctionnaires, qui jouisse d'un pouvoir indépendant ? Sous un point de vue il semble que le nom d'*Oligarchie* convienne là où se trouve un Sénat conservateur qui, après s'être nommé lui-même, nomme ensuite tous les Membres du Gouvernement. Mais en élevant nos regards plus haut, nous voyons que le premier anneau, d'où descendent tous les chaînons inférieurs, est attaché au trône d'un Monarque. Il n'y a plus rien au-delà. Là se trouve l'ame qui vivifie toute cette nouvelle création ; là est le principe qui soutient, & là est aussi le pouvoir qui détruit.

" Oui, nous l'avons dit & nous ne le rétracterons pas : c'est purement & simplement la domination d'un seul. Et cependant ce n'est pas une *Monarchie*. Le Gouvernement limité d'un Roi est, entre tous les Gouvernemens, celui que nous préférons ; mais nous ne pouvons applaudir à une Monarchie qui réunit l'usurpation avec le despotisme. Nous

ne pouvons donner notre suffrage à un système qui, sous le nom de liberté, érige le despotisme ; qui, au lieu de nous offrir le Magistrat légitimement élu par un Peuple libre, nous montre un tyran né de sa seule volonté.

" Nous ne chercherons ni à établir des calculs sur la naissance de ce monstre, ni à faire des prédictions sur sa destinée, ses aventures, & sa fin. Il ne peut pas durer longtems. Son existence, quelle qu'elle soit, doit dépendre beaucoup moins du développement de sa propre force ou de la tendance de ses principes internes, que du caractère des hommes dans la main desquels il a mis le Pouvoir.

" Il est impossible cependant que le principe de son action ne soit pas analogue à sa nature ; il ne peut ni vivre ni se mouvoir par la direction des motifs républicains. Son mobile & son soutien doivent correspondre avec son caractère. Les talens, la vigueur de son premier Magistrat, voilà ce qui nécessairement constituera sa force principale : & si l'on s'arrête à ce dernier point de vue, si l'on oublie le vice organique & incurable de la nouvelle Constitution, pour ne plus calculer que l'appui qu'elle peut donner aux entreprises du premier Magistrat, on trouve malheureusement qu'elle peut avoir son effet.

" Des moyens de force physique, elle en fournit immensément. Toute l'énergie d'un despotisme bien dirigé, elle peut s'en emparer comme d'une autre. Grace à la distribution, à la séparation établie entre ses diverses parties, tout ce qu'il y a d'odieux & d'impopulaire est rejeté habilement sur ceux qu'on intitule les Représentans du Peuple. Ce sont eux qui imposent les taxes, eux qui passent définitivement les loix onéreuses. Sans doute ils ne le font que par les ordres du Pouvoir exécutif ; mais c'est d'eux que la loi arrive immédiatement à la Nation. Placés entre le Chef qui la donne & le Peuple qui en souffre, ils semblent n'être là que pour voiler l'action du premier, & pour intercepter la hai-

ne du second. Cependant le Gouvernement peut suivre son affaire avec succès, & la populace applaudir aux destructeurs de sa liberté. A la vérité, il est tout aussi possible qu'on voie les Républicains mépriser l'imposture, les Royalistes se révolter contre l'Usurpateur Monarchique, l'armée se soulever contre son Chef, & l'Empire devenir la proie ou des cabaleurs de la Métropole, ou des légions de l'Italie & du Danube.

" Au reste, lorsque nous censurons ce système de Gouvernement, ce n'est pas parce que, dans sa théorie, il est si loin de l'idée d'une République parfaite. Nous n'avons pas une grande confiance dans toutes ces Constitutions de papier : on les lit avec plaisir ; elles circulent pendant quelque tems ; mais il est rare que ce papier repose sur des valeurs réelles dans la banque de la liberté. Trop souvent d'habiles filous jetent ces effets sur la place ; ils y ont un crédit de quelques jours. L'instant de la difficulté arrive, & ils tombent à presque rien, à moins que rien. — Pour qu'un Pacte social puisse être défendu par les institutions qui le composent, il faut qu'elles vivent dans le cœur non moins que dans la pensée ; qu'elles soient chéries non moins qu'honorées : que le choix les consacre encore plus que les préjugés, que l'habitude les fortifie autant que la conviction. La liberté, non pas cette liberté abstraite qui ne signifie rien, mais la liberté particulière de tel pays, doit croître entrelassée avec les sentimens & le caractère du Peuple qui l'habite. C'est alors seulement qu'elle acquiert cet heureux mêlange de la force & de la modération. Poser les fondemens de la vraie liberté au milieu d'un Peuple, c'est travailler pour la postérité.

" La Constitution qui vient d'être donnée à la France, ne promet pas beaucoup, en vérité, à la génération présente, & ne transmettra guères plus aux races futures. Peut-être servira-t-elle à corriger de ces absurdes & chimériques théo-

ries, enfantées dans l'absence de tout Gouvernement ; peut-être pourra-t-elle encore réunir quelques-uns des élémens épars de la société, & les fixer ensemble dans une espèce d'ordre & de stabilité ; peut-être apprendra-t-elle, enfin, au Peuple François que, pour jouir de la liberté politique, la disposition à conserver est inséparable du désir d'améliorer. Mais c'est payer trop cher la leçon ; & quel est l'homme digne de ce nom, qui peut voir la France, à cette époque de sa Révolution, subissant le joug d'un tel Gouvernement, & ne pas verser de larmes sur la destinée de vingt-cinq millions d'hommes ? En être réduits là, grand Dieu ! après tant de sacrifies pour obtenir la liberté ! Ils touchoient au désespoir, il leur restoit un dernier débri de leur fortune, une espérance ; ils l'ont jouée sur le hasard d'un dernier tirage dans la loterie des Constitutions ; ils ont encore perdu, & les voilà désappointés, ruinés, ne possédant plus rien dans le monde. Ils ont tout donné, tout souffert pour l'amour de cette liberté ; & depuis des années, & pour des années encore, le bonheur d'une grande Nation a été & restera dilapidé pour payer — quoi ? — Un changement de maîtres.

" Il est impossible de poursuivre un tel sujet, sans éprouver bientôt qu'une douleur en éveille une autre ; & combien toutes sont amères ? L'exemple des François a porté de cruelles atteintes à la cause de la liberté : & d'après la destinée de ses amis & de ses ennemis, tombés, comme nous le sommes, *au milieu des mauvais tems & sous l'empire des langues perverses*, nous nous rappelons ces dernières paroles que Brutus mourant adressoit *à la Vertu*, & nous sommes tentés de nous écrier comme lui : *Liberté, tu n'es qu'un vain nom !* "

On épuiseroit le sujet si savamment traité dans le fragment qu'on vient de lire, qu'on seroit éternellement ramené à une conclusion uniforme. Comme institutive d'une République populaire, la Constitution de France n'offre que des contresens & des fraudes; comme institutive d'une République aristocratique, elle pèche par l'excès de puissance attribuée au Chef du Gouvernement; comme mélange de Démocratie, d'Aristocratie & de Monarchie, elle viole toutes les proportions de l'équilibre.

Rejetera-t-on sur des écarts de jugement & sur l'incapacité des Législateurs, des bévues aussi sensibles? Non: c'est leur intention, & non leur intélligence qui fut coupable. Ils ont fait ce qu'ils ont voulu faire, c'est-à-dire débarasser une fois pour toute l'Autorité exécutive des importunités & du joug de la Législature, se délivrer des suffrages populaires, & commuer le Chef d'un Gouvernement Républicain en Prince-Protecteur, auquel il ne manque plus que le sceptre & le diadême.

La grandeur, l'autorité & l'indépendance de ce Potentat forment la pierre angulaire & le couronnement de l'édifice. De toutes les restrictions qui semblent limiter la suprématie du

premier Consul, sa réélection au bout de dix années est la formalité qui l'inquiétera le moins. Lorsque dans une République on en vient à créer & à saisir de ses propes mains une dignité si redoutable, on la perd par une révolution avant le terme de ses pouvoirs, ou l'on s'y maintient toute sa vie.

Cet arrangement législatif a été combiné pour l'élévation personnelle de *Bonaparte*, pour satisfaire l'ambition de ses favoris, de ses flatteurs, de ses coopérateurs, de tous ceux qui lui ont prêté le secours de leur docilité, de leurs passions, ou de leurs talens; enfin, pour concentrer à jamais dans cette confrérie privilégiée l'intégralité de la puissance publique.

La faction composée qui s'est emparée des places après les avoir instituées, a traité la France comme son patrimoine & les Magistratures comme son domaine personnel: cette faction a révelé le secret de ses loix.

L'équité, cependant, oblige d'observer que, leurs auteurs confirmant l'*indivisibilité* & l'*unité* de la République, ils se sont vus conduits à dénaturer les propriétés de l'Etat républicain. Comment faire mouvoir une organisation véritablement libre dans un Empire de 40 mil-

le lieues quarrées, où le caractère des habitans, leur isolation à de grandes distances, l'anéantissement de toutes les influences morales, obligent à étendre sans mesure la circonférence de l'autorité & à resserrer celle de la liberté? Il a fallu opter entre le sacrifice de celle-ci ou celui de la tranquillité des Gouvernans & du Public.

Que ce nouveau cahier de loix écrites soit ou non conformes aux règles de la raison & aux principes d'un bon Gouvernement, ce n'est point là ce qui décidera de sa durée : ces loix ne figurent dans le systême de l'Etat que comme des satellites de la planète dominante.

La puissance qui les institua & de qui dépend leur observation, est la loi vivante & souveraine. Elle peut modifier, commuer, abroger cet établissement de circonstance, & lui survivre: en considérant le génie de la Nation, sa lassitude, ses souffrances passées, sa servilité devant quiconque lui en promet le terme ou s'empare de sa crédulité, son indifférence ineffable sur le choix de son régime & de ses maîtres, son invincible ignorance sur les notions les plus communes de liberté, ce penchant, né de l'adversité & de l'irréflexion, à obeir

à obéir à tout ce qui dure quelques semaines, on demeure convaincu qu'avec de la dextérité, qu'avec de la prudence & de la fermeté, qu'avec une administration qui sache calmer l'épouvante enracinée par la tyrannie révolutionnaire, le Gouvernement actuel peut acquérir une stabilité momentanée.

GRANDE BRETAGNE.

Bonaparte avoit imprudemment promis avec tant de faste de devenir incessamment le Pacificateur de l'Europe, qu'il n'a pu reculer sur la démonstration du dessein de négocier. Il vient de débuter par une dépêche à S. M. Britannique, dont le fonds & la forme suffisent pour jeter des doutes sur la sincérité de cette démarche. Où en est ce grand Génie, s'il ignore encore que les formules consacrées par l'usage ont force de loi dans toute l'Europe, & qu'en s'élevant au-dessus de ces convenances universellement respectées, on se présente comme le réformateur orgueilleux du droit des gens? Que signifie ce ton interro-

gatif, en s'adressant à un Souverain, & ce pédantisme de préceptes dans une lettre diplomatique? *Bonaparte* est-il tellement enivré de sa grandeur de huit jours, pour méconnoître la distance qui sépare un Roi de la Grande Bretagne du premier Magistrat d'une République de vingt-quatre heures?

Lorsqu'il présente ses titres de créance, en instruisant S. M. Britannique qu'il est appelé à cette Magistrature suprême *par le vœu de la Nation Françoise*, entend-il se moquer de *George III*, comme des boutiquiers & des cafés de Paris?

On doit un conseil à ce héros; c'est de choisir de meilleurs Secrétaires; car, en vérité, tout ce qui sort de sa plume prouve que si la nature l'a doué de tous les talens, elle en a excepté celui de s'exprimer avec sens & sagesse.

Bornant à ce peu de mors nos remarques sur cette ouverture, nous allons transcrire les quatre pièces officielles auxquelles elle a donné lieu, & qui en ont formé si promptement le commencement, le cours, & la conclusion.

Lettre du Ministre des Relations extérieures de France à Lord GRENVILLE, *Principal Secrétaire de S. M. au Département des Affaires Etrangères.*

" MILORD,

" J'expédie par ordre du général Bonaparte, Premier Consul de la République Française, un courier à Londres. Il est porteur d'une lettre du Premier Consul de la République pour Sa Majesté le Roi d'Angleterre. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour qu'il puisse vous la remettre sans intermédiaire. Cette démarche annonce d'elle-même l'importance de son objet.

" Recevez, Milord, l'assurance de ma plus haute considération.

(Signé) " CH. MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 5 Nivose, An 8 de la Rép. Fran.

Lettre de Bonaparte à S. M. B.

" RÉPUBLIQUE FRANÇOISE—SOUVERAINETÉ DU PEUPLE—LIBERTÉ—EGALITÉ.

BONAPARTE, *Premier Consul de la République, à Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne & d'Irlande.*

" *Paris, le 5 Nivose, An 8 de la République.*

" Appelé par le vœu de la Nation Françoise à occuper la première Magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.

" La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

" Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes & fortes plus que ne l'exigent leur sureté & leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine

grandeur, le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires?

" Ces sentimens ne peuvent pas être étrangers au cœur de Votre Majesté, qui gouverne une Nation libre, & dans le seul but de la rendre heureuse.

" Votre Majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement pour la seconde fois à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, & dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des Etats foibles, ne décèlent dans les Etats forts que le désir mutuel de se tromper.

" La France, l'Anglettere, par l'abus de leurs forces, peuvent long-tems encore, pour le malheur de tous les peuple, en retarder l'épuisement; mais j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier.

" De Votre Majesté,

" Bonaparte."

Traduction de la Lettre de Lord Grenville du Ministre des Relations extérieures à Paris.

Dowing-Street, 4 Janvier 1800.

" MONSIEUR,

" J'ai reçu & mis sous les yeux de S. M. " les deux lettres que vous m'avez transmises. " S. M., ne voyant aucune raison de se dé- " partir des formalités, depuis si long-tems " usitées en Europe, dans la transaction des " affaires entre les Etats étrangers, m'a or- " donné de vous faire passer, en son nom, la " réponse officielle que vous trouverez jointe " à cette lettre.

" J'ai l'honneur d'être avec une haute con- " sidération, Monsieur, votre très-humble & " très-obéissant serviteur,

" GRENVILLE."

NOTE.

(*Traduction.*)

" Le Roi a donné des preuves répétées de son désir sincère de voir rétablir en Europe une tranquillité solide & durable. Il ne combat, ni n'a combattu pour une vaine gloire. Son unique but dans cette contestation a été de défendre contre toute aggression les droits & le honheur de ses sujets.

" C'est par ce motif qu'il a résisté à une attaque gratuite ; tel est encore son objet dans la prolongation de la guerre : il n'espère pas faire disparoître la nécessité de la poursuivre, en entrant en négociation au moment actuel, avec les Personnes entre les mains desquelles une nouvelle Révolution vient, tout récemment, de placer l'exercice de l'autorité en France : aucun avantage réel ne peut résulter d'une telle négociation, pour le but désirable & important d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paroisse clairement que les causes qui ont produit, prolongé, & plus d'une fois renouvelé la guerre, ont cessé d'avoir leur effet.

" C'est par le système à l'influence duquel la France attribue justement ses malheurs actuels, que le reste de l'Europe a été précipité dans un état de guerre aussi prolongé que destructif, & d'une nature inconnue depuis long-tems parmi les Nations civilisées.

" Les ressources de la France ont été prodiguées & sacrifiées d'année en année, malgré une détresse sans exemple, à la propagation de ce système, & à l'extermination de tout Gouvernement légitime. Les Pays-Bas, les Provinces Unies, les Cantons Suisses (anciens amis & alliés de Sa Majesté) ont été immolés indistinctement & successivement à cet aveugle esprit de destruction. L'Allemagne a été ravagée; l'Italie délivrée aujourd'hui de ses nouveaux maîtres, a offert un spectacle d'anarchie & de rapines sans bornes. Sa Majesté elle-même a été forcée de soutenir une lutte aussi pénible qu'onéreuse, pour maintenir l'indépendance & l'existence de ses royaumes.

" Ces calamités n'ont point frappé l'Europe seule : on les a étendues aux parties du monde les plus éloignées, & même à des nations dont la position & les intérêts les écartoient tellement de la guerre actuelle, que son exis-

ten-

stence leur fut peut-être inconnue au moment où elles se trouvèrent plongées dans toutes ses horreurs. Tant qu'un pareil système prévaudra, tant que le sang & les trésors d'une Nation nombreuse & puissante seront prodigués à son appui, l'expérience a démontré qu'une guerre ouverte & vigoureuse est le seul moyen de défense efficace. Les Traités les plus solemnels n'ont servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités; & ce n'est qu'à une résistance énergique, que l'Europe doit la stabilité que conservent encore la propriété, la liberté personnelle, l'ordre social, & l'exercice libre de la religion.

" Pour la sureté d'objets aussi essentiels, Sa Majesté ne peut donc pas placer sa confiance dans le renouvellement seul de vagues assurances de dispositions pacifiques. De semblables professions furent de même répétées par ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe, par ceux que les Chefs actuels de l'Etat ont déclaré avoir été, dès l'origine & uniformément, incapables de maintenir des relations de paix & d'amitié.

" Ce sera en vérité le sujet d'une grande

joie pour Sa Majesté, que d'appercevoir que le danger dans lequel ses Etats & ceux de ses Alliés ont été si long-tems enveloppés, est réellement évanoui; que d'être convaincue que la nécessité de la résistance n'existe plus; qu' après l'expérience de tant d'années de crimes & de malheurs, de meilleurs principes ont définitivement repris leur empire en France, & qu'on a renoncé pour jamais à tous ces projets d'ambition gigantesque, à ces entreprises turbulentes & de destruction qui ont mis en danger l'existence même de la société civile : mais la conviction d'un changement aussi conforme aux vœux de Sa Majesté ne peut résulter que de l'expérience & de l'évidence des faits.

" La meilleure garantie & plus naturelle de sa réalité, comme de sa durée, seroit le rétablissement de cette Dynastie de Princes qui, depuis plusieurs siècles, conservèrent à la Nation Françoise, sa prospérité dans l'intérieur, la considération & le respect de l'étranger. Un événement semblable eût entièrement levé & levera toujours tout obstacle aux négociations, ou à la paix: il assureroit à la France la jouissance tranquille de son ancien territoire, & les autres Nations de l'Europe trouveroient dans

la paix & le repos, cette sécurité qu'elles sont forcées aujourd'hui de chercher par d'autres moyens.

" Cependant, quelque désirable que puisse être cet événement pour la France & le monde entier, Sa Majesté ne limite pas à son accomplissement, la possibilité d'une paix sure & durable. Sa Majesté ne prétend point prescrire à la France la forme de son Gouvernement, ni le choix des mains auxquelles elle devra confier l'autorité nécessaire pour diriger les intérêts d'une grande & puissante Nation.

" Sa Majesté ne considère que la sécurité de ses propres Etats, celle de ses Alliés, & la sureté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que ces avantages peuvent être atteints d'une manière quelconque, soit qu'ils résultent de la situation intérieure de la France, source des dangers présens, soit de toutes autres circonstances qui produiroient le même effet, Sa Majesté saisira avec ardeur l'occasion de concerter avec ses Alliés les moyens d'une pacification immédiate & générale.

" Jusqu'à présent il n'existe malheureusement aucune sécurité de ce genre, aucune certitude suffisante des principes qui dirigeront le nouveau Gouvernement, aucun base raisonna-

ble d'après laquelle on puisse juger de sa stabilité. Dans cet état des choses il ne reste pour le moment à S. M., que de poursuivre de concert avec d'autres Puissances, les efforts qu'exige une guerre juste & défensive, guerre que sa sollicitude pour le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais ni de continuer au-delà de la nécessité qui la fit naître, ni de la terminer sur aucun autre fondement que ceux qui peuvent leur assurer efficacement la jouissance de leur tranquillité, de leur Constitution, & de leur indépendance.

GRENVILLE.

Downing-street, 4 *Janvier* 1800.

ON a publié ces jours derniers, sous le titre de *Coup-d'œil Politique sur le Continent*, un pamphlet sur lequel des considérations personnelles, invincibles pour tout homme d'honneur, nous interdisent de publier notre opinion. Nous l'avons faite connoître à l'Auteur même, qui vient de nous adresser la lettre suivante sur un des objets de notre désapprobation.

" Monsieur,

" De tous les reproches que vous m'adressez sur mon écrit, celui qui m'affecte le plus est que quelques personnes puissent regarder comme offensantes pour le caractère de *Sir Francis D'Ivernois*, les plaisanteries que je me suis permis a son égard. Je m'empresse donc de lever toute espèce de doute sur mon intention.

" J'étois si loin de l'idée de blesser le Chevalier *D'Ivernois*, que j'ai débuté par parler de mes liaisons actuelles avec lui, & certainement je ne m'imposerois jamais l'obligation d'avoir des rapports de société avec un homme que je n'estimerois pas.

" Je n'ai prétendu l'inculper ni sur son caractère privé, ni sur la pureté de ses intentions politiques, ni sur l'indépendance des motifs qui lui ont mis la plume à la main.

" Je suis convaincu de la loyauté de son caractère, mais je persiste à regarder comme illusoires & dangereuses pour ce pays les opinions de *Sir Francis D'Ivernois* sur l'épuisement de la France.

" Vous pouvez, Monsieur, faire de cette

lettre l'usage que vous jugerez à-propos : cette explication franche & volontaire de ma parfaite estime pour un homme dont je combats les opinions, me laisseroit encore le regret de l'avoir blessé, si je pouvois croire qu'elle ne suffit pas.

" J'ai l'honneur d'être, &c.

" L'Auteur du Coup-d'œil politique."

Londres, le 10 Janvier 1800.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.